



# MÉMOIRE

Présenté dans le cadre des travaux du  
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

*Projet d'Hydro-Québec d'interconnexion  
Québec- New Hampshire*

## ÉQUIPE DE REDACTION

### Rédaction

Sylvie Harvey, trésorière  
Dany Senay, ing. f. et directeur

Forêt Hereford inc.  
Forêt Hereford inc.

### Révision interne

Francois Bouchy-Picon, vice-président  
Sara Favreau-Perreault, secrétaire

Forêt Hereford inc.  
Forêt Hereford inc.

### Révision externe

Me Mélanie Lafrance, avocate

Lafrance Avocats d'Affaires inc.  
Conseiller juridique de Forêt Hereford inc.

Forêt Hereford inc tient à remercier le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, M. David Heurtel, de permettre à la population de se faire entendre sur ce projet important. Forêt Hereford inc. remercie également les commissaires du BAPE et leur équipe pour le travail d'analyse et d'enquête sur le projet concerné.

Octobre 2016

## TABLE DES MATIERES

A.	Introduction.....	4
B.	Vocation unique du territoire.....	6
C.	Respect des obligations de Donation et de la Servitude de conservation forestière .....	9
D.	Paysages, biodiversité et fragmentation.....	12
E.	Mise en valeur et développements futurs .....	15
F.	Choix de trajets et interconnexions .....	16
G.	Impacts dans les communautés.....	17
H.	Engagements du promoteur pour les impacts futurs .....	17
I.	Conclusion .....	18

## A. INTRODUCTION

Forêt Hereford Inc. (« FHI ») est une organisation unique qui a été mise en place suite à un long processus de réflexion et de négociation afin de répondre aux volontés testamentaires de monsieur Neil Tillotson, qui est décédé en 2001 à l'âge de 102 ans.



Monsieur Neil Tillotson, dans les dernières années de son vivant, à la tête de son empire jusqu'à son décès en 2001.

Monsieur Neil Tillotson était un inventeur, entrepreneur et homme d'affaires avisé. Il a fait fortune au Canada, États-Unis et en Amérique du Sud suite à des inventions de produits en latex dont le ballon et les gants. En 1931, il a fondé entre autres « Tillotson Canada » et « Tillotson Rubber Company ». Il s'est également porté acquéreur du renommé complexe hôtelier The Balsams à Dixville Notch (NH, USA) en 1954, d'où il a été, pendant plus de 40 ans, le premier citoyen à voter aux élections présidentielles américaines. Au fil des années, il a acquis, directement ou par l'entremise de « Les Fermes et Forêts Tillotson Ltée », diverses propriétés entourant le terrain de sa maison natale située dans la municipalité d'East Hereford, province de Québec.

À son apogée, son domaine privé au Québec était constitué de 137 lots formant une propriété de plus de 5 600 hectares. Il comprenait le mont Hereford (875 m) et constituait, étant détenu par un seul et unique propriétaire, un massif forestier important dans l'ensemble naturel des Montagnes blanches. Cette superficie dépassait celle du Parc national du Mont-Mégantic et la hauteur du mont Hereford dépasse celle du mont Orford.

Pour son 100e anniversaire, monsieur Neil Tillotson a fait aménager le chemin Centennial sur cette propriété, permettant d'accéder au sommet du mont Hereford pour admirer le panorama montagneux exceptionnel sur 360 degrés. Ce chemin et le sommet ont toujours été, et resteront, accessibles à la population, en vertu des volontés de monsieur Neil Tillotson.

En juillet 2009, les représentants de la Fiducie Neil et Louise Tillotson, responsable de la mise en exécution des volontés testamentaires de monsieur Neil Tillotson, rencontraient pour une première fois les représentants locaux de la MRC de Coaticook afin de leur faire part de cette volonté testamentaire de léguer, aux communautés des municipalités d'East Hereford et de Saint-Herménégilde, la totalité (5 600 hectares) des lots appartenant à monsieur Neil Tillotson par l'entremise de Les Fermes et Forêts Tillotson Ltée.

C'est en 2011 que la forme que prendrait ce legs a été finalement convenue, soit un don à un organisme de bienfaisance, lequel devant être créé au bénéfice des municipalités d'East Hereford et de Saint-Herménégilde afin de réaliser la condition de la volonté testamentaire. Le transfert direct aux municipalités avait été une option écartée au fil des discussions, étant donné qu'elle ne permettait pas de préserver les revenus d'impôts fonciers essentiels pour chacune des municipalités. En chiffre, ces taxations municipales visant la totalité (5 600 hectares) des lots étaient alors de près de 70 000 \$



annuellement (valeur de 2011) pour une population de moins de 1 000 habitants (289 à la municipalité d'East Hereford et 671 à la municipalité de Saint-Herménégilde).

Les autres conditions essentielles pour la réalisation des volontés testamentaires de monsieur Neil Tillotson portaient sur la nécessité de protéger la propriété à perpétuité contre le morcellement ainsi que sur la mise en place d'une servitude de conservation forestière inspirée du modèle des «*working forest easements*» fréquemment utilisé dans le Nord-est américain.



Plaque commémorative en hommage à monsieur Neil Tillotson, et son œuvre, au sommet du mont Hereford.

En surplus de la mise en place de FHI à titre d'organisme de bienfaisance, de la donation immobilière de la totalité des lots et de la servitude de conservation forestière, plusieurs étapes ont été nécessaires de 2011 à 2013 afin d'obtenir le consentement à la fois de la population locale d'East Hereford et Saint-Herménégilde que de leurs conseils municipaux, tout en les rassurant sur l'impact à long terme de ce projet. Outre les consultations auprès de groupes ciblés et des municipalités d'East Hereford et de Saint-Herménégilde, deux rencontres publiques ont été organisées à laquelle assistaient une centaine de citoyens des environs. Chacune a permis de démontrer la viabilité du projet ainsi que la vision et le modèle de gouvernance permettant de respecter les usagers de la propriété tout en développant une approche de conservation, alliant protection de la biodiversité et restauration de la forêt.

Le « Guide d'information pour les membres des tables de FHI » (Annexe 1), développé en août 2012 pour les participants aux deux tables consultatives de FHI, permet une vue d'ensemble de l'historique du projet. De plus, de nombreux articles ont été écrits sur le projet<sup>1</sup>.

Quelques dates importantes :

- 2 février 2012 : Incorporation de FHI en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*;
- 8 mai 2012 : Première assemblée des membres constatant la constitution de FHI;
- 17 octobre 2012 : Assemblée générale spéciale modifiant les objets des statuts constitutif de FHI afin de se conformer aux exigences de l'Agence de revenu du Canada (« ARC ») pour l'obtention de l'accréditation d'organisme de bienfaisance;
- 31 octobre 2012 : Entrée en vigueur de l'enregistrement de FHI à titre d'organisme de bienfaisance sous le numéro 82319 4881<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Notamment l'article suivant, paru dans le Progrès Forestier en 2015 : [http://forethereford.org/fr/foresterie-conservation/documents/2015-04-Progres\\_forestier.pdf](http://forethereford.org/fr/foresterie-conservation/documents/2015-04-Progres_forestier.pdf) . Aussi, le Web regorge de nombreux articles sur la fondation de FHI, qu'il est simple à consulter : <http://tinyurl.com/zpk3epz> . Finalement, la page Facebook de la Forêt communautaire Hereford, mise en ligne en juillet 2015, expose les activités et les beaux paysages de ce territoire : <https://www.facebook.com/forethereford> .

<sup>2</sup> Les fins de bienfaisance auxquelles est soumis l'organisme FHI inc. sont décrites au site internet de l'Agence de revenu du Canada ( <http://www.cra-arc.gc.ca/bienfaisanceetdons/>) et dans le *Rapport d'activités 2015-2016 de la FHI*, [En ligne], [http://forethereford.org/fr/gouvernance/documents/Rapport\\_activites\\_2015-2016\\_BR.PDF](http://forethereford.org/fr/gouvernance/documents/Rapport_activites_2015-2016_BR.PDF) .

- 26 juin 2013 : Octroi de la donation immobilière par Les Fermes et Forêts Tillotson Ltée en faveur de FHI, laquelle a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Coaticook, sous le numéro 20 071 225 (« Donation »)<sup>3</sup>, émission d'un reçu de bienfaisance au montant de 8 563 393 \$ à Les Fermes et Forêts Tillotson Ltée pour la Donation et l'octroi de la servitude de conservation forestière par FHI en faveur des lots détenus par Conservation de la Nature Canada, laquelle a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Coaticook, sous le numéro 20 071 226 (« Servitude de conservation forestière »)<sup>4</sup>.

Avec les éléments présentés en introduction, FHI souhaite permettre à la Commission d'évaluer les obligations auxquelles l'organisme est légalement soumis face au Donateur et à ses représentants, à Conservation de la nature Canada, à l'ARC et moralement face aux populations locales des deux communautés concernées directement par le projet.

## B. VOCATION UNIQUE DU TERRITOIRE

Les monts Hereford (875 m), Goblet (635 m) et Green Goblet (668 m) sont des territoires de grand intérêt dans la région de la MRC de Coaticook, tout comme le territoire de la Forêt communautaire Hereford qui les englobe.

### ➤ *Brève description de la vocation unique du territoire*

Les fins de bienfaisance de FHI ont été autorisées par l'ARC dans la catégorie « Autre fin utile à la collectivité » comprenant entre autres la protection de l'environnement. Afin de répondre à cette fin, FHI a ajouté aux objets prévus à ses Lettres patentes l'objet suivant : « détenir le Mont Hereford et les territoires adjacents afin de conserver l'équilibre écologique et floristique de la forêt et d'assurer la conservation perpétuelle de sa biodiversité. »

Les fins de bienfaisance, la Donation, la Servitude de conservation forestière et le document de vision globale ([Annexe 2](#)) qui régissent la propriété confèrent au territoire de la Forêt communautaire Hereford une vocation très particulière et unique dans le Québec forestier privé :

#### ***Vocation de la Forêt communautaire Hereford***

*Ce territoire est voué à la conservation des espèces et des écosystèmes, à la protection de la vocation forestière et à la restauration de sa forêt<sup>5</sup>, à la protection des paysages remarquables, à la recherche et à l'éducation forestières et environnementales et à la pratique d'activités récréatives extensives.*

<sup>3</sup> Cette Donation a été la plus grande donation immobilière au niveau provincial en superficie et une des plus grandes donations immobilières en valeur monétaire, équivalente à près de 9 000 000 \$.

<sup>4</sup> Cette Servitude de conservation forestière reste, à ce jour, la plus grande au Québec.

<sup>5</sup> Le territoire de la FHI est certifié selon la norme de certification forestière FSC®. Pour information sur la certification, voir la section *Foresterie et Conservation* du site Web de FHI <http://forethereford.org/fr/foresterie-conservation/index.php>.

La vocation unique de ce territoire n'a pas été décrite dans l'étude d'impacts d'Hydro-Québec (« promoteur ») et elle aurait dû bénéficier d'une meilleure analyse, comparativement à d'autres territoires traversés par le projet et à d'autres territoires protégés.

➤ **Reconnaissance de la vocation unique du territoire**

Cette vocation si unique, pour une forêt privée de surcroît, confère à ce territoire et à ses écosystèmes des reconnaissances régionales variées. Les écosystèmes naturels du secteur du mont Hereford étant peu fragmentés et connectés à un réseau de massifs forestiers dans les Montagnes blanches nord-américaines, leur protection avait été identifiée comme stratégique pour le maintien de la biodiversité et de la connectivité dans les Appalaches, et ceci, bien avant toute reconnaissance régionale.

Voici un survol des différentes reconnaissances de ce territoire et leur importance dans la région et dans le sud du Québec :

- Étude de paysages de la MRC de Coaticook (2009) ([Annexe 3](#))
  - Le mont Hereford et ses versants y sont identifiés comme éléments structurants du paysage et de grand intérêt paysagers. De plus, cette analyse paysagère propose, dans le secteur du mont Hereford, plusieurs points de vue d'intérêt régional et des zones paysagères sensibles au développement.
  - Ce rapport recommande de préserver le caractère naturel du mont Hereford et de ses versants.
- Études (phases I et II) sur les milieux naturels d'intérêts pour la biodiversité, en Estrie (CRRNT de l'Estrie 2011 et 2013). Il faut noter que ces études ont été faites avant la signature de la Donation et de la Servitude de conservation forestière ([Annexes 4 et 5](#))
  - Ces études avaient comme objectifs d'identifier les milieux naturels d'intérêt pour la conservation de la biodiversité en Estrie (phase I) et de cibler les sites prioritaires dans les grands massifs forestiers identifiés (phase II). La fragmentation des forêts est l'un des facteurs importants de ces analyses, avec une foule d'autres paramètres biologiques.
  - Ces études identifient le massif du mont Hereford parmi les milieux d'intérêt dans la région et ciblent plusieurs endroits prioritaires (cartes 1 et 2 dans l'[Annexe 6](#)).
  - Des infrastructures linéaires existantes, telles que les routes régionales et la ligne actuelle de 420 KV du promoteur, y sont identifiées comme des éléments de contrainte et de fragmentation pour la protection de la biodiversité à l'échelle du paysage.
  - La nouvelle ligne proposée par le promoteur évite à plusieurs endroits les milieux naturels d'intérêt. La situation est, par contre, tout autre dans la portion sud du projet, traversant des sites de haute valeur relativement uniques dans cette portion de la région.
- Plan de développement intégré des ressources naturelles et du territoire de l'Estrie (CRÉ de l'Estrie, 2012) ([Annexe 7](#))

- Cette planification régionale a identifié comme objectifs de minimiser les impacts environnementaux et visuels des projets d'infrastructures liés au développement des ressources naturelles et de planifier les futurs tracés de lignes de transport d'électricité en protégeant les sites d'intérêt identifiés et sensibles (paysages, milieux naturels d'intérêt, etc.).
- Étude de planification du territoire en fonction du potentiel de développement économique de la MRC de Coaticook (2014) ([Annexe 8](#))
  - Cette étude des potentiels économiques cite le territoire de la Forêt communautaire Hereford comme levier de développement régional récréotouristique et forestier pour l'ensemble de la MRC de Coaticook.
- Le projet de nouveau Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook (2016)
  - Ce document, adopté par les élus de la MRC de Coaticook, cite, dans le concept d'organisation spatiale (chapitre 3)<sup>6</sup>, le territoire de la Forêt communautaire Hereford comme secteur d'intérêt régional et comme fonction de récréation intensive.
  - Il propose de soutenir la mission forestière de FHI (chapitre 4 Forêt)<sup>7</sup>.
  - Il identifie le territoire de la Forêt communautaire Hereford comme territoire de haute valeur de conservation pour la biodiversité (chapitre 4 Biodiversité)<sup>8</sup>. Il donne comme objectifs de reconnaître la présence de corridors écologiques dans le maintien de la biodiversité et de favoriser la prévention d'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans les milieux naturels qui en sont exempts (comme le mont Hereford).
  - Il cite le mont Hereford et ses environs comme l'un des secteurs récréatifs principaux et propose de mettre en valeur sa beauté naturelle (chapitre 4 Tourisme)<sup>9</sup>.
  - Finalement, il propose de concilier les projets potentiels de ligne de transport électrique avec les préoccupations du milieu, notamment à l'extérieur de certains sites sensibles, et propose de veiller à ce que les éventuelles installations des projets d'interconnexion du promoteur avec les États-Unis soient conformes aux principes et aux critères de la MRC en matière de planification, de sécurité et de protection de l'environnement et du patrimoine paysager (chapitre 4 Énergie)<sup>10</sup>.

---

<sup>6</sup> *Le pari d'aménagement*, projet de SADD de la MRC de Coaticook, [En ligne], [http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/services/documents/Amenagement/Schema-amenagement/CHAPITRE%203\\_LE%20PARI%20D'AM%20C3%89NAGEMENT\\_6-24\\_projet%20SADD.pdf](http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/services/documents/Amenagement/Schema-amenagement/CHAPITRE%203_LE%20PARI%20D'AM%20C3%89NAGEMENT_6-24_projet%20SADD.pdf).

<sup>7</sup> *Section 4.2 Forêt*, projet de SADD de la MRC de Coaticook, [En ligne], [http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/services/documents/Amenagement/Schema-amenagement/CHAPITRE%204\\_FORET\\_6-24\\_projet%20SADD.pdf](http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/services/documents/Amenagement/Schema-amenagement/CHAPITRE%204_FORET_6-24_projet%20SADD.pdf).

<sup>8</sup> *Section 4.12 Biodiversité et services écologiques*, projet de SADD de la MRC de Coaticook, [En ligne], [http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/services/documents/Amenagement/Schema-amenagement/CHAPITRE%204\\_BIODIVERSITE%20ET%20SERVICES%20C3%89COLOGIQUES\\_6-24\\_projet%20SADD.pdf](http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/services/documents/Amenagement/Schema-amenagement/CHAPITRE%204_BIODIVERSITE%20ET%20SERVICES%20C3%89COLOGIQUES_6-24_projet%20SADD.pdf).

<sup>9</sup> *Section 4.10 Tourisme et culture*, projet de SADD de la MRC de Coaticook, [En ligne], [http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/services/documents/Amenagement/Schema-amenagement/CHAPITRE%204\\_TOURISME%20ET%20CULTURE\\_6-24\\_projet%20SADD.pdf](http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/services/documents/Amenagement/Schema-amenagement/CHAPITRE%204_TOURISME%20ET%20CULTURE_6-24_projet%20SADD.pdf).

<sup>10</sup> *Section 4.7 Énergie et télécommunication*, projet de SADD de la MRC de Coaticook, [En ligne], [http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/services/documents/Amenagement/Schema-amenagement/CHAPITRE%204\\_ENERGIE%20ET%20TELECOMMUNICATIONS\\_6-24\\_projet%20SADD.pdf](http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/services/documents/Amenagement/Schema-amenagement/CHAPITRE%204_ENERGIE%20ET%20TELECOMMUNICATIONS_6-24_projet%20SADD.pdf).

➤ **Informations de la vocation unique du territoire par FHI au promoteur**

FHI a informé le promoteur, par voie de résolution en 2015 ([Annexe 9](#)), que son projet est incompatible avec la vocation unique du territoire de la FHI. La Forêt communautaire Hereford est un milieu naturel protégé par les fins de bienfaisance, la Donation et la Servitude de conservation forestière. Sa présence sur le tracé du promoteur et la vocation de son territoire ont été sous-estimées par le promoteur. Pourtant, compte tenu de l'accès public à ces documents, notamment au sein du registre foncier pour certains, nul ne peut faire abstraction de l'opposabilité de la Donation et de la Servitude de conservation forestière.

Depuis août 2015, consciente de ce constat et des impacts que pourraient avoir la ligne sur d'autres propriétaires du milieu et des lois entourant et priorisant la mission du promoteur au Québec, FHI travaille en collaboration avec le promoteur afin que son projet prenne davantage en compte les obligations découlant de la Donation et de la Servitude de conservation forestière ainsi que de la vocation particulière du territoire de la Forêt communautaire Hereford.

Néanmoins, FHI considère que le BAPE, autorité indépendante et objective, est l'organisme le mieux placé pour juger de l'impact d'un tel projet dans un milieu naturel protégé et de la concordance du projet avec la vocation de ce territoire. Compte tenu de l'impact que pourrait avoir cet avis sur la valeur légale des servitudes de conservation au Québec, cette réponse résonnera pendant des décennies et pourrait avoir des répercussions importantes sur les efforts de conservation en intendance privée au Québec (voir section *Respect des obligations de la Donation et de la Servitude de conservation forestière* du présent mémoire).

### **C. RESPECT DES OBLIGATIONS DE DONATION ET DE LA SERVITUDE DE CONSERVATION FORESTIÈRE**

La Donation de la Forêt Hereford est unique au Québec et il est du devoir de la société québécoise d'honorer les volontés testamentaires de monsieur Neil Tillotson.

➤ **Intentions de monsieur Neil Tillotson**

Les volontés testamentaires de monsieur Neil Tillotson ont certes été transposées dans la Donation et la Servitude de conservation forestière. Toutefois, de son vivant, il les a lui-même exprimées publiquement. Dans un article du Progrès de Coaticook paru en décembre 1998 ([Annexe 10](#)), le journaliste rapportait que monsieur Neil Tillotson « confirme avoir créé une fondation ayant pour but spécifique de préserver ces grands espaces et d'en maintenir un accès au public ». Plus loin, l'auteur rapportait les propos de monsieur Neil Tillotson concernant ses terres forestières de la future Forêt communautaire Hereford : « La forêt doit être préservée puisqu'elle est la pierre angulaire du développement économique des milieux ruraux, pour le maintien des emplois dans l'industrie forestière ou dans le secteur touristique ».

Ses volontés furent donc traduites par les termes suivants dans la Donation:

- Que les terres soient maintenues à des fins de conservation forestière;

- Qu'une servitude de conservation forestière soit établie afin d'assurer que les immeubles donnés soient destinés à des fins de conservation forestière et à la protection à perpétuité des caractéristiques naturelles, écologiques et scéniques remarquables; et
- Que FHI s'engage à ne pas vendre ou autrement aliéner les terres, en tout ou en partie, à titre gratuit ou onéreux, à toute autre partie sans le consentement de Les Fermes et Forêts Tillotson Ltée/Tillotson Farms and Forests, Ltd. (société appartenant à monsieur Neil Tillotson).

➤ ***Obligations de la Donation et de la Servitude de conservation forestière***

La Servitude de conservation forestière réelle et perpétuelle assure à la collectivité québécoise le respect du don unique fait par monsieur Neil Tillotson et le respect de la vocation du territoire dictée par les volontés de ce dernier, telles que mentionnées précédemment. Cette servitude décrit en détail les obligations de FHI, les modalités de protection, les hautes valeurs de conservation et les activités permises.

Comme elles sont publiées au registre foncier, la Donation et la Servitude de conservation forestière sont des actes publics et opposables aux tiers en vertu du Code Civil du Québec, et ce, même au promoteur.

Il faut mentionner que la Servitude de conservation forestière réelle et perpétuelle est un démembrement de droit de propriété en faveur du fonds dominant afin de partager l'*usus* des lots y étant visés. La servitude réelle est, en tant que droit réel immobilier, opposable à tout propriétaire subséquent tant du fonds servant que du fonds dominant. La servitude va donc suivre les lots. À ce titre, le propriétaire du fonds dominant peut faire valoir ces droits sur le fonds servant, peu importe l'identité de l'utilisateur. Ce principe contrastant avec la simple obligation personnelle.

En droit québécois, la servitude de conservation forestière est nouvelle, comparée à celle de nos voisins américains. Il y a peu de jurisprudence sur la validité de ce type de servitude. La Cour d'appel a confirmé toutefois, en 2008, la validité d'une servitude réelle visant à protéger un milieu naturel dans *Gottsegen c. Berges du Massawippi* <sup>11</sup>

À ce stade-ci, il importe de se questionner sur la perception des individus si un promoteur pouvait, compte tenu d'un projet d'envergure économique, faire fi de l'opposabilité des actes publiés au registre foncier et de l'objet d'une servitude de conservation forestière.

FHI est d'avis que le promoteur aurait dû intégrer la Donation et la Servitude de conservation forestière et les décrire dans son étude d'impacts, notamment afin que les équipes du promoteur, les ministères impliqués et le BAPE soient pleinement conscients de la vocation unique de la Forêt communautaire Hereford et de ses obligations morales et légales.

Malgré le travail effectué avec la *Table d'information et d'échanges – Secteur mont Hereford* mise en place par le promoteur, plusieurs restrictions prévues dans la Donation et la Servitude de conservation

---

<sup>11</sup> EYB 2008-151631 (C.A.)

forestière ne pourront être respectées à court terme ou à long terme dont notamment l'interdiction d'exercer, d'autoriser ou de tolérer :

- Les dispositions relatives à la stipulation d'inaliénabilité et le morcellement;
- L'activité industrielle;
- L'introduction intentionnelle des espèces exotiques envahissantes;
- La construction et, ou, le cas échéant, l'érection d'infrastructure (les infrastructures de transport d'énergie, telles que projetées par le promoteur, touchent directement cette restriction);
- La conversion de forêts (le déboisement de l'emprise de la ligne est une conversion de forêt);
- La modification des milieux humides, cours d'eau permanents et cours d'eau intermittents, toute coupe ou activité forestière à l'intérieur des milieux humides et d'une bande de protection riveraine et toute circulation de machinerie à l'extérieur des chemins et chemins forestiers et à l'intérieur des milieux humides et d'une bande de protection riveraine (23 cours d'eau sont traversés par le trajet prévu par le promoteur, selon ses données non officielles et non finales).

De plus, FHI et Conservation de la nature Canada ont demandé au promoteur de s'éloigner le plus possible du fonds dominant de la Servitude. Malgré tous les efforts du promoteur, FHI considère que le déboisement de l'emprise, à 28 m du fonds dominant de la Servitude de conservation forestière (incluant la bande d'arbres de 12 m de hauteur) restera trop près de la Réserve naturelle Neil et Louise Tillotson (propriété de Conservation Nature Canada), afin d'y en éviter les perturbations mineures et majeures. Une distance de plus de 100 m aurait dû être respectée, notamment par rapport à la présence éventuelle des espèces exotiques envahissantes et pour éviter tout changement indu dans la dynamique naturelle de cette aire protégée.

Par ailleurs, FHI tient à rappeler que la Servitude de conservation forestière impose d'obtenir l'autorisation de tiers dont celle du fonds dominant, donc de Conservation Nature Canada, pour la signature de la servitude de passage avec le promoteur. Cet élément doit être pris en compte par ce dernier, notamment par rapport aux autorisations à obtenir.

Finalement, l'impact de la violation de la Servitude de conservation forestière, et du manquement aux obligations y étant prévues, pourrait avoir un impact négatif sur la perception des moyens de conservation forestière et les efforts de conservation du territoire en intendance privée au Québec. La conservation avec servitude en forêt privée est en expansion dans le sud du Québec et est essentielle à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de conservation de la biodiversité.

À cet effet, un important groupe de réflexion a produit un rapport concernant les défis de conservation propres à la forêt privée méridionale du Québec<sup>12</sup>. Le développement de la servitude de conservation forestière et la protection de la vocation forestière des boisés privés font partie des recommandations de ce comité. FHI croit donc que le promoteur devrait, dans le cadre de ses projets actuels et futurs, s'engager à éviter les milieux naturels protégés par intendance privée dans le sud du Québec, là où les

---

<sup>12</sup> *Conservation et Foresterie: Contribuer au maintien des forêts privées du Québec méridional*. Corridor Appalachien, 2011, [En ligne], [http://www.corridorappalachien.ca/fran/docs\\_fran/rapport\\_foret.pdf](http://www.corridorappalachien.ca/fran/docs_fran/rapport_foret.pdf).



pressions de développement sont déjà grandes et où les milieux naturels sont déjà passablement fragmentés.

Devant l'impossibilité d'éviter les milieux naturels protégés, le promoteur devrait à tout le moins y développer des projets novateurs et uniques, avec des mesures exceptionnelles, permettant de respecter le plus possible les obligations légales imposées par les servitudes (la Servitude de conservation forestière dans le cas présent). Compte tenu de toutes les heures et des ressources bénévoles et financières investies pour la signature de la Servitude de conservation forestière de la Forêt communautaire Hereford, et de toutes les dizaines d'autres servitudes de conservation au Québec, et compte tenu de la confiance du milieu écologiste et forestier envers cet outil pour la conservation de la forêt privée, il serait accablant que les servitudes de conservation ne passent pas ce test de protection de vocation.

#### **D. PAYSAGES, BIODIVERSITÉ ET FRAGMENTATION**

FHI tenait à revenir sur certains aspects concernant les milieux naturels. Le promoteur présente sa mesure de rétention de lisières (bandes) boisées de 9 m comme étant la solution à bons nombres de préoccupations environnementales et paysagères. Pourtant, des bandes boisées de 9 m de largeur, avec des arbres de 12 m de hauteur, ne pourront pas être considérées comme une forêt. Il est vrai qu'elles contribueront à réduire les impacts visuels de la ligne et les effets de bordure sur les forêts adjacentes, mais elles demanderont un entretien régulier tout comme le reste de l'emprise, avec les coûts que cela impose. Ainsi, ces bandes seront sans effets économiques sur la ressource forestière. Aussi, elles ne réduiront pas l'impact négatif de la fragmentation, avec le maintien d'un corridor ouvert de 35 m de largeur. Tout comme elles ne peuvent être comptabilisées dans les érablières non affectées par le projet, comme le promoteur le présente toutefois au tableau 7-9 de l'étude d'impacts. Il n'est pas possible, écologiquement et économiquement, d'entailler des érables d'un maximum de 12 m de hauteur.

Sur le plan des paysages, FHI considère que l'analyse faite par le promoteur dans le cadre de son étude d'impacts, qui réfère davantage à une analyse socio-économique, ne permet pas d'apprécier les impacts dans le territoire de la Forêt communautaire Hereford. Dans ladite étude, ce territoire a été scindé en plusieurs sections, qui ont été fusionnées, aux fins d'analyse, à d'autres portions des territoires adjacents qui n'ont aucunement la même vocation et la même protection. La Forêt communautaire Hereford n'est donc pas traitée comme un tout.

De plus, les analyses disponibles semblent plutôt limitées en comparaison de celles disponibles pour la portion états-unienne de la même ligne : <http://www.northernpasseis.us/library/draft-eis/visual-impact-assessment>.

Finalement, le territoire de la Forêt communautaire Hereford abriterait plusieurs pylônes de plus de 40 m de hauteur, qui ne seront jamais camouflés par la végétation environnante (les arbres de plus de 100 ans atteignent en moyenne un maximum de 23 m de hauteur dans la forêt feuillue).



Pourtant, dans l'étude d'impacts, il est mentionné que peu de gens seront affectés, au sommet du mont Hereford, par les impacts paysagers de son projet. Pourtant, un décompte sommaire permet d'estimer à plusieurs milliers le nombre de personnes qui s'y rendent annuellement et c'est l'un des sites les plus photographiés du territoire de la MRC de Coaticook<sup>13</sup>. Toutefois, FHI tient à souligner que depuis le dépôt de l'étude d'impacts, le promoteur collabore avec FHI et de nouvelles simulations seront présentées prochainement afin de permettre d'évaluer les secteurs qui seront affectés et les limites de mise en valeur future dans ces secteurs affectés.

Dans l'étude d'impacts, il est mentionné que l'ouverture du territoire dans la portion sud de son projet serait limitée. Autant par rapport à la vocation du territoire que par rapport à la fragmentation, FHI considère que l'impact global de l'ouverture d'un nouveau corridor dans le secteur du mont Hereford est sous-estimé par le promoteur. La protection de la Forêt communautaire Hereford s'inscrit dans un cadre plus vaste où le maintien de la connectivité forestière au sein de l'aire naturelle des Montagnes blanches constitue un objectif de conservation de premier rang<sup>14</sup>. Le territoire de la Forêt communautaire Hereford serait pourtant littéralement scindé en deux par la brèche de 53 m de largeur créée par l'emprise de la ligne projetée par le promoteur. Une telle brèche de 50 ha et de 10,4 km de longueur aurait un impact significatif.

Depuis le début des échanges avec le promoteur, FHI est hautement préoccupé par les effets de fragmentation de cette ligne sur le déplacement des espèces fauniques et floristiques, sur le développement récréotouristique, sur le paysage, sur l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et sur les efforts globaux de conservation de biodiversité et de connectivité. Aussi, l'aspect global de la fragmentation n'a pas été directement adressé dans l'étude d'impacts.

Malgré les nombreuses réponses du promoteur à ce sujet, FHI reste profondément préoccupée sur les conséquences du projet sur ce grand massif forestier qui est reconnu dans les objectifs de conservation à l'échelle nord-américaine<sup>15</sup>. FHI considère donc qu'une analyse globale de la fragmentation du paysage forestier de la Forêt communautaire Hereford aurait dû être présentée dans le cadre du présent projet et que ses conclusions auraient pu influencer la réalisation de celui-ci.

FHI travaille avec le promoteur, depuis juin 2016, sur une approche de revégétalisation hâtive des bandes riveraines de cours d'eau (arbustes de moins de 2,5 m de hauteur) qui seraient déboisées par le projet et pour lesquelles le promoteur n'a pas, en fonction de ses pratiques habituelles, d'autres solutions ou d'autres mesures de mitigation possibles. FHI a récemment pu prendre connaissance de

---

<sup>13</sup> Le lecteur pourra visionner une vidéo dans le site suivant <https://vimeo.com/136962245> pour constater l'intérêt photographique du sommet du mont Hereford. Aussi, une recherche rapide sur Google fournit un large éventail des photos prises du sommet du Mont Hereford : <http://tinyurl.com/zzw6cfm>.

<sup>14</sup> Tiré du *Rapport d'activités 2015-2016 de la FHI*, [En ligne], [http://forethereford.org/fr/gouvernance/documents/Rapport\\_activites\\_2015-2016\\_BR.PDF](http://forethereford.org/fr/gouvernance/documents/Rapport_activites_2015-2016_BR.PDF).

<sup>15</sup> *The Northern Appalachian/Acadian Ecoregion: Priority Locations for Conservation Action*, Two countries One Forest, 2008, [En ligne], <http://www.2c1forest.org/DesktopModules/Bring2mind/DMX/Download.aspx?EntryId=29919&PortalId=151&DownloadMethod=attachment>. En zoomant à la figure 6.7, il est observé que le massif du mont Hereford est identifié parmi les superficies de haute irremplaçabilité et de menaces élevées.

certaines études sur les emprises<sup>16</sup>, reçues du promoteur à la mi-août 2016. Elles démontrent notamment que les lisières boisées résiduelles et perpendiculaires, traversant toute la largeur de l'emprise, sont un excellent moyen de mitigation pour une foule d'espèces (cerf, salamandres, petits mammifères, espèces aquatiques) et offrent donc une solution pour minimiser les impacts de la fragmentation. Il y est également proposé, à des fins de maintien de la biodiversité, de pratiquer une gestion prudente des bandes de protection des cours d'eau et d'y maintenir le plus de végétaux ligneux possible. Si le projet actuel avait pu être adapté dès le départ à la réalité particulière du milieu naturel protégé de la Forêt communautaire Hereford, il aurait pu être envisagé de planifier ses infrastructures, ou son mode de construction habituel, afin de répondre aux enjeux de ce milieu naturel et de ses obligations de protection, notamment en fonction des cours d'eau traversés.

Sur ce point, FHI déplore que les résultats d'inventaire des cours d'eau et des salamandres de ruisseaux n'aient pas été disponibles lors de la confection de l'étude d'impacts. Il s'agit d'éléments parmi les plus affectés négativement par un tel projet. D'ailleurs, le promoteur, dans ses études antérieures, a lui-même démontré que les salamandres évitent de telles emprises. Cette disponibilité de données aurait pu permettre d'évaluer le projet dans sa globalité, avec tous ses impacts négatifs, autant pour le BAPE que pour les ministères concernés. Il faut rappeler que protéger ces sites et leurs bandes riveraines permet de répondre à bons nombres d'enjeux écologiques du même coup et offre un excellent compromis.

Donc, en planifiant les pylônes de façon à optimiser la hauteur de dégagement au-dessus des ruisseaux traversés, tout en évaluant les impacts visuels possibles, il aurait été possible de planifier la rétention de bandes riveraines boisées perpendiculaires à l'emprise (bandes de 12 m ou plus de hauteur et de largeur d'au moins 20 m de part et d'autres du cours d'eau). Ces bandes riveraines, en plus des lisières boisées parallèles telles que déjà proposées par le promoteur à l'extrémité de la largeur de l'emprise, auraient formé tout un réseau de connectivité naturelle et faunique, avec la protection de hautes valeurs de conservation près des cours d'eau.

En somme, FHI propose d'appliquer l'approche du design de conservation<sup>17</sup> dans un projet d'infrastructure linéaire. Cette approche aurait aussi simplifié le respect de la servitude de conservation forestière par le promoteur, en plus de contribuer à la gestion des accès illégaux dans l'emprise. FHI est d'avis que cette approche, malgré l'état d'avancement du projet, devrait être analysée en toute objectivité et dans le contexte propre et unique de la Forêt communautaire Hereford.

---

<sup>16</sup> *Ravages du cerf de Virginie*, Hydro-Québec, non daté, [En ligne], [http://www.hydroquebec.com/developpement-durable/centre-documentation/pdf/17\\_RavagesDuCerfDeVirginie.pdf](http://www.hydroquebec.com/developpement-durable/centre-documentation/pdf/17_RavagesDuCerfDeVirginie.pdf) et *Biodiversité dans les emprises*, Hydro-Québec, non daté, [En ligne], [http://www.hydroquebec.com/developpement-durable/centre-documentation/pdf/16\\_BiodiversiteDansLesEmprises.pdf](http://www.hydroquebec.com/developpement-durable/centre-documentation/pdf/16_BiodiversiteDansLesEmprises.pdf)

<sup>17</sup> *Les défis de la forêt privée*, Louise Gratton et Francine Hone, Revue Téoros, 2006, [En ligne], [http://www.corridorappalachien.ca/fran/docs/fran/art\\_2006\\_gratton\\_hone.pdf](http://www.corridorappalachien.ca/fran/docs/fran/art_2006_gratton_hone.pdf).

## E. MISE EN VALEUR ET DÉVELOPPEMENTS FUTURS

Le promoteur a abordé, lors des audiences de la Commission, la question des développements futurs dans la Forêt communautaire Hereford, en fonction du Plan directeur de Del Degan Massé et ass. de 2011<sup>18</sup>. Cependant, comme FHI l'a déjà expliqué au promoteur, ce plan présente la proposition du consultant de l'époque, et non pas celle du milieu, et ce, deux ans avant la création de l'organisme de bienfaisance FHI. De plus, il n'avait pour but que de démontrer la viabilité du transfert de la propriété vers la communauté. Les scénarios soumis, tout comme le concept de développement, n'étaient que des idées de réalisations que rendait possibles le transfert, sur la base des commentaires recueillis au cours des travaux du consultant.

La réalité de 2016 est toute autre. D'une part, la Forêt communautaire Hereford est maintenant existante et est gouvernée en fonction de règlements généraux propres, avec l'implication d'intervenants et de bénévoles dévoués. Elle est d'ailleurs en plein processus de planification intégrée. Actuellement, nul ne peut prétendre de l'emplacement et de la nature des futurs développements dans la Forêt communautaire Hereford.

FHI n'a que trois ans d'existence. Il faut des décennies avant de bien identifier les potentiels de mise en valeur, dans le respect de ses obligations, les planifier et les réaliser. Ce fait a été reconnu par le donateur et illustré par l'identification d'un secteur de mise en valeur défini par une superficie maximale de 250 hectares dans la servitude et permettant notamment le développement d'activités récréotouristiques intensives. Ce secteur n'a volontairement pas été localisé afin de laisser le temps nécessaire aux communautés de réfléchir au développement à long terme de leur Forêt communautaire.

D'autre part, le développement d'activités, tels les sentiers pédestres ou de vélo de montagne, ne pourra se poursuivre sans contraintes dans le secteur est de la propriété. En effet, il sera grandement limité de par la présence de la zone agricole permanente, tel qu'en témoigne la récente décision ([Annexe 11](#)) de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* concernant les infrastructures récréatives existantes dans la Forêt communautaire Hereford. Le projet du promoteur traverserait le secteur ouest de la Forêt communautaire Hereford, secteur principalement en zone blanche ([Annexe 12](#)) qui devient l'une des parties du territoire présentant le plus de perspectives de développement pour FHI.

FHI a été témoin d'échanges, au moment des audiences de la Commission, concernant la notion de puits de carbone et de crédits carbone. FHI appuie l'idée que le projet du promoteur aurait comme répercussion, tout comme n'importe quel projet d'infrastructures, une émission nette de gaz d'effet de serre (GES) liée directement à la disparition de puits de carbone ou de superficies à vocation forestière (sans analyser l'impact positif sur le bilan de gaz à effet de serre possible grâce à la substitution des sources d'énergie fossile actuellement utilisée aux États-Unis par l'hydroélectricité fournie). Cette

---

<sup>18</sup> Ce plan est disponible dans la page Web suivante : <http://forethereford.org/fr/a-propos/index.php>.

affirmation est d'autant plus vraie plus les forêts sont vieilles, anciennes et composées de beaucoup de biomasse forestière aérienne et souterraine<sup>19</sup>.

D'ailleurs, FHI et Écotierra ont annoncé, en décembre 2015, le lancement d'un projet forestier groupé de séquestration de carbone, générant des crédits de réduction des émissions de GES (ou crédits carbone), le Projet forestier Pivot. Il vise, en fonction de méthodologies reconnues par le Verified Carbon Standard (VCS), à générer des crédits carbone sur le marché volontaire sur la base des changements dans les pratiques d'aménagement forestier, à l'échelle de la forêt privée du Québec méridional.

D'une part, il est simple de constater que les 50 ha de boisés qui disparaîtraient pour la mise en place de la ligne dans la Forêt communautaire Hereford seraient autant d'hectares non disponibles pour le projet Pivot. D'autre part, les emprises du promoteur en milieu forestier sont souvent laissées à l'abandon, compte tenu du peu d'options de mise en valeur forestière possibles sous la ligne (contrairement au milieu agricole). La gestion future des emprises forestières, que ce soit dans la Forêt communautaire Hereford ou ailleurs au Québec, pourrait alors intégrer le développement d'un projet de crédits carbone en fonction d'une méthodologie qui reste à développer (ex. espèce à croissance rapide de 2,5 m de hauteur). Il serait intéressant de voir le promoteur évaluer cette opportunité.

## F. CHOIX DE TRAJETS ET INTERCONNEXIONS

Le promoteur a toujours mentionné rechercher le trajet de moindre impact, mais les alternatives présentées lors des séances d'information se sont toujours limitées aux quatre tracés qu'il proposait. FHI tient à préciser que le déplacement du projet actuel, avec ligne aérienne, vers les propriétés voisines aurait un impact important sur les communautés locales et les paysages de la région. Sa mission communautaire ne serait pas compatible avec un tel déplacement et c'est la raison pour laquelle l'organisme travaille à développer une nouvelle approche avec le promoteur, tant au niveau de la construction que de l'exploitation de ligne projetée.

FHI déplore par contre que l'alternative de ligne souterraine dans les voies publiques et les chemins de gravier n'ait pas été envisagée sérieusement, en raison d'impératifs financiers, d'autant plus que les chemins forestiers permanents qui traversent la propriété de FHI auraient pu présenter une alternative qui aurait au moins pu être analysée. L'enfouissement aurait été une solution de moindre impact écologique et visuel et aurait été beaucoup plus socialement acceptable. Lors des séances du BAPE, FHI a appris qu'un tracé enfoui avait été analysé par le promoteur. L'organisme croit donc que compte tenu des liens d'affaires très forts entre le promoteur et ses partenaires américains, le projet aurait dû être traité comme un tout et il y aurait dû y avoir autant d'efforts d'acceptabilité sociale et d'enfouissement au nord qu'au sud de la frontière canado/états-unienne.

Finalement, FHI est très inquiète des projets futurs de ligne de transport électrique dans le sud du Québec. Si la ligne actuelle vers le Vermont pouvait être élargie, qu'en sera-t-il de la nouvelle vers le New

---

<sup>19</sup> *Rate of tree carbon accumulation increases continuously with tree size*, Revue Nature, 2014, [En ligne], <http://www.nature.com/nature/journal/v507/n7490/full/nature12914.html>.

Hampshire? Le danger d'un éventuel doublement de la ligne projetée d'interconnexion avec le New Hampshire semble réel, d'autant plus que le développement des interconnexions internationales se fait en fonction des opportunités et des besoins dictés par les partenaires états-uniens, plutôt qu'en fonction d'une planification globale du promoteur.

## **G. IMPACTS DANS LES COMMUNAUTÉS**

FHI considère que les retombées économiques régionales du projet, évaluées à 19 M \$ par le promoteur, et ne représentant que 3 % de la valeur globale du projet au Québec, sont dérisoires par rapport aux conséquences négatives du projet dans les communautés. En ce sens, elle est d'avis que le montant octroyé dans le cadre du programme de mise en valeur pour les communautés devrait être calculé sur la valeur totale du projet au Québec (618 M \$) plutôt que seulement sur le coût de la ligne de 79 km (125 M \$). Cela permettrait d'augmenter les retombées réelles du projet dans le milieu, contribuant ainsi, d'une certaine façon, à une meilleure acceptabilité sociale.

## **H. ENGAGEMENTS DU PROMOTEUR POUR LES IMPACTS FUTURS**

Le projet tel que présenté par le promoteur en est un majeur, avec d'imposantes infrastructures. Il affecterait à jamais le milieu naturel protégé de la Forêt communautaire Hereford et ses paysages remarquables, il fragmenterait ce grand massif forestier reconnu par les intervenants canadiens et américains et imposerait des défis énormes à ses gestionnaires, notamment par rapport à l'accessibilité créée. Les risques d'envahissement par des espèces exotiques envahissantes seraient décuplés dans ce territoire relativement exempt de ce fléau écologique, justifiant notamment tous ses efforts de protection. Au surplus, la portion nord de la ligne existante est envahie par le nerprun bourdaine, espèce exotique hautement envahissante, pour laquelle il n'existe aucune méthode de lutte à grande échelle.

La réponse du promoteur aux questionnements soulevés sur ce point par les ministères à l'effet qu'il ne détiendrait qu'une servitude et que ce problème sera de la responsabilité du propriétaire inquiète FHI. Compte tenu de l'ouverture du territoire par le tracé du promoteur, la présence importante des espèces exotiques envahissantes dans la section nord et l'absence dans la portion sud, FHI demande que le promoteur s'engage, pour la durée de vie de la ligne d'interconnexion, à éradiquer toute nouvelle invasion d'espèces exotiques envahissantes dans l'emprise qu'il aménagerait dans le milieu naturel protégé de la Forêt communautaire Hereford.

Compte tenu de l'ouverture du territoire par le tracé du promoteur et l'accessibilité ainsi créée, FHI demande également que le promoteur s'engage, pour la durée de vie de la ligne d'interconnexion, à contrer l'utilisation illégale de l'emprise qu'il aménagerait dans le milieu naturel protégé de la Forêt communautaire Hereford, notamment concernant le passage des véhicules hors route et toutes autres activités illicites.

Pour toutes ces raisons, FHI considère donc que le bilan environnemental du projet présenté dans l'étude d'impacts est incomplet et devrait comprendre des engagements de suivis environnementaux à long terme et pour la durée de vie de la ligne d'interconnexion.

Par ailleurs, la réalisation de ce projet fournirait un laboratoire de recherche unique au promoteur, aux universités et aux ministères concernés. D'autant plus que cela est dans la mission de FHI. FHI recommande donc que le promoteur s'engage à la réalisation d'un réel suivi environnemental à long terme de son projet dans le milieu naturel protégé de la Forêt communautaire Hereford, et ceci dans un contexte de collaboration scientifique. Ce suivi environnemental devrait viser tous les enjeux du milieu naturel que soulèverait un tel projet, et non pas seulement les suivis concernant les deux projets pilotes proposés par le promoteur.

## I. CONCLUSION

FHI considère que pour qu'un tel projet, construit dans un milieu naturel protégé comme la Forêt communautaire Hereford, soit réalisable, l'ensemble de la démarche de planification, de construction et d'exploitation devrait être unique et exemplaire. Le promoteur se devrait d'être créatif et devrait saisir l'opportunité offerte, qui permet du même coup la réalisation d'un projet doublement environnemental : énergie verte transportée et initiatives uniques et novatrices pour minimiser ses impacts paysagers et écologiques.

FHI est donc d'avis :

- Qu'il est encore possible d'apporter des modifications au projet, en regard de toutes les options envisageables, afin de l'adapter encore mieux au contexte particulier de FHI et tenter l'impossible afin de respecter les obligations légales et morales auxquelles FHI est tenue;
- Que des mesures uniques et exceptionnelles devraient être élaborées pour compenser les impacts négatifs impossibles à éviter, répondant à la vocation unique de ce territoire;
- Que le promoteur devrait prendre faits et causes ainsi que la responsabilité extracontractuelle et contractuelle pour la durée de vie de ses infrastructures pour défendre les intérêts de FHI par rapport aux manquements, si tel est le cas, des obligations de la Donation et de la Servitude de conservation forestière; et
- Qu'au-delà des projets-pilotes d'une durée de 15 à 20 ans, le promoteur devrait s'engager à ce que le contrat qui serait accordé à TransÉnergie comprenne des obligations pour maintenir ou mettre en place des mesures particulières visant la protection de la biodiversité dans l'emprise de la ligne projetée et des obligations visant un réel suivi environnemental pour la durée de vie de la ligne d'interconnexion.

## **MISE EN CONTEXTE :**

### Monsieur Tillotson, un millionnaire généreux

Monsieur Neil Tillotson était un inventeur, entrepreneur et homme d'affaires avisé. Né en 1898, il a laissé sa trace au travers des trois siècles qu'il a traversés. Il a inventé le ballon en latex en 1931, année où il a fondé la Tillotson Corporation. On lui doit aussi l'invention du gant d'examen en latex et du gant d'examen en nitrile synthétique. Il a bâti sa fortune et a déployé ses entreprises au Canada, aux États-Unis et même en Amérique du Sud. Il s'est également porté acquéreur du renommé Balsams à Dixville Notch (NH) en 1954. Via la Tillotson Farms & Forests Ltd., il est devenu propriétaire de près de 14 000 acres (5 600 ha) de terrain à East Hereford et Saint-Herménégilde (QC), propriété qui comprend le mont Hereford (872 m) et constitue un massif forestier important dans l'ensemble naturel des Montagnes Blanches.

Lors de son décès en 2001 à l'âge de 102 ans, un Trust a été formé et désigné pour agir à titre d'exécuteur testamentaire de monsieur Tillotson. En effet, les instructions laissées par le riche homme d'affaires indiquent que ses actifs doivent bénéficier à la communauté des régions où il a grandi et implanté ses entreprises. Le Trust doit ainsi liquider les actifs de la Tillotson Corporation afin que les bénéfices soient remis à des œuvres charitables, ce qui a mené à la création de fondations qui soutiennent des initiatives dans ces communautés (Fondation Neil et Louise Tillotson, North Country Foundation). En ce qui a trait aux terrains comprenant le Mont Hereford et propriété de la Tillotson Farms & Forests, le Trust a décidé de remettre cet actif à la communauté qui l'entoure afin que celle-ci puisse continuer de profiter au quotidien de cet espace vert qui lui a toujours été accessible.

### Démarches depuis 2009

C'est donc en 2009 que des représentants du Trust sont entrés en contact avec les municipalités d'East Hereford et de St-Herménégilde pour leur faire part de leurs intentions. Des discussions ont ainsi été entamées pour voir comment un tel projet pouvait se mettre en place.

Après deux ans de restructuration, de discussions et de réflexion, le Trust a finalement établi en 2011 qu'il allait donner à la communauté la totalité des actions de l'entreprise

Tillotson Farms & Forests Ltd. Ce don doit cependant être fait à un organisme à but non lucratif enregistré comme organisme de bienfaisance (OB) auprès de l'Agence du Revenu du Canada (ARC). Cette option est également préconisée par la communauté étant donné que les deux municipalités ne souhaitent pas devenir propriétaire du terrain et perdre ainsi les revenus de taxes foncières évalués à plus de 70 000 \$ en 2011 (augmentation substantielle prévue en 2013). Les termes de ce don comprennent également un virage au niveau de l'exploitation de la forêt afin de préserver la valeur écologique de la propriété. Une servitude de conservation forestière au profit de Conservation de la nature Canada fait donc également partie du projet.

## **LE PROJET :**

Plusieurs étapes ont par la suite été franchies :

1. Création d'un comité de travail formé de représentants des deux municipalités, de la MRC de Coaticook et du CLD de la MRC de Coaticook pour échanger avec les représentants américains pour faire avancer le projet;
2. Élaboration d'un plan directeur d'aménagement et de mise en valeur de la propriété : à l'aide d'une firme d'experts-conseils, un plan, qui établit une vision de développement et les activités possibles, a été élaboré en consultant les différents partenaires, usagers de la propriété et les communautés. Ce plan a démontré la viabilité du transfert de la propriété;
3. Création d'un organisme de bienfaisance, Forêt Hereford Inc., et soumission d'une demande d'enregistrement comme OB auprès de l'ARC;
4. Préparation de prévisions budgétaires et estimations des coûts liés à la transaction : le Trust couvre les frais encourus pour le transfert et souhaite que le don ne devienne pas un fardeau pour la communauté. Le don sera ainsi accompagné d'un fonds de dotation qui viendra éponger le déficit annuel envisagé dans un contexte où l'on doit reconstruire le capital forestier de la propriété, tenir compte de la précarité de l'industrie du bois et les obligations de la servitude de conservation;
5. Préparation d'une servitude de conservation forestière en collaboration avec Conservation de la nature Canada;
6. Mise en place de la gouvernance de Forêt Hereford Inc. afin que tout soit en place lorsque le transfert sera effectué.



## Activités

Le plan directeur a permis d'établir certaines références pour la mise en valeur de la propriété afin d'assurer des revenus suffisants pour ses opérations :

- La propriété conservera sa vocation forestière, des pratiques durables d'aménagement forestier seront mises en place. À cet effet, le conseil d'administration de Forêt Hereford Inc. a adopté une VISION FORESTIÈRE (voir document joint) qui servira de référence dans la gestion de la forêt.
- La pratique de la chasse sera maintenue avec la mise en place d'un partenariat avec le Club de chasse et pêche Hereford. On souhaite un meilleur suivi et implanter des bonnes pratiques d'aménagement faunique.
- Les activités récréotouristiques telles que la randonnée pédestre, le vélo de montagne, la raquette, le ski de fond, etc. seront maintenues, structurées et développées graduellement.
- Des activités communautaires, d'éducation et de recherche seront encouragées afin de faire de la propriété un laboratoire naturel.
- Diverses avenues de développement économique seront également explorées telles que l'acériculture et la culture de produits forestiers non ligneux.
- D'autres volets, tels que la mise en valeur de la culture et de l'histoire, les événements et le développement résidentiel et commercial, vont également être pris en compte par le conseil d'administration de Forêt Hereford Inc. dans le développement à long terme.

## Gouvernance

L'organisme Forêt Hereford Inc. a tenu son assemblée de fondation le 8 mai 2012. Il est géré par un conseil d'administration composé de neuf membres, soit :

- Un (1) représentant provenant du conseil municipal de la municipalité d'East Hereford;
- Un (1) représentant provenant du conseil municipal de la municipalité de Saint-Herménégilde
- Un (1) représentant désigné par le conseil de la MRC de Coaticook
- Un (1) représentant nommé par le conseil d'administration en fonction de son expertise
- Deux (2) administrateurs provenant de la *Table des usagers*
- Un (1) administrateur provenant de la *Table de Foresterie-conservation*
- Deux (2) administrateurs élus par les membres réguliers

Le conseil d'administration travaillera en étroite collaboration avec la Table des usagers et la Table Foresterie-conservation. Elles auront le mandat d'orienter le conseil dans la

gestion des usages et du développement des activités récréotouristiques (Table des usagers) et dans la gestion durable de la forêt en lien avec les activités d'éducation et la conservation de la valeur écologique de la propriété (Table Foresterie-conservation).

### Servitude

Nous sommes en train de préparer le libellé de la servitude de conservation forestière qui sera mise en place entre Conservation de la nature Canada (CNC) et Tillotson Farms & Forests Ltd. (et ultimement Forêt Hereford Inc.).

Pour ce faire, une partie de la propriété d'une superficie de 239 hectares sera léguée à CNC. Il s'agira du fonds dominant de la servitude et ce lot regroupe un échantillon des éléments qui donnent une grande valeur écologique à la propriété, soit les têtes de ruisseau pour la salamandre pourpre, les pentes fortes et des milieux humides. Ce fonds sera nommé la *Réserve naturelle Neil et Louise Tillotson* et aura un rayonnement régional et national. Il sera également un lieu d'éducation et de sensibilisation pour la population.

Le reste de la propriété sera le fond servant et nous devons respecter les restrictions inscrites dans la servitude afin que notre propriété soit « au service » du fonds dominant et permette ainsi de conserver la valeur écologique de la propriété. Certains lots de la propriété actuelle qui ont un potentiel de développement résidentiel ou commercial ont été exclus du fonds servant.

Nous en sommes à finaliser la liste des restrictions. De plus, l'acte de servitude sera accompagné d'un rapport de documentation de base (RDB) qui consiste en une grande carte de la propriété qui identifie physiquement tous les éléments auxquels la servitude fait référence.

### **PARTENAIRES IMPLIQUÉS :**

<b>Organismes</b>	<b>Rôles</b>
<b>Américains</b>	
Tillotson Trust/Tillotson Corporation	Gestionnaire de la succession de Neil Tillotson, notamment du legs de la propriété Tillotson aux communautés locales. The Tillotson Corporation (latex, plastique), fondée en 1931 par Neil Tillotson, est propriétaire de Tillotson Farms & Forests Ltd. et de plusieurs autres compagnies.
Tillotson Farms & Forest Ltd.	Filière de la Tillotson Corporation œuvrant dans la gestion et l'exploitation de terrains dans le nord-est américain et au sud du Québec. Propriétaire de la propriété Tillotson, elle fit l'exploitation forestière de la propriété jusqu'à tout récemment.

The Lyme Timber Company	Organisation privée œuvrant dans la gestion d'investissements dans le marché du bois (TIMO) qui se spécialise dans les propriétés avec des valeurs uniques de conservation. Sa filiale, <i>LTC Conservation Advisory Services</i> (LTCCAS), offre des services de consultation, notamment autour de la vente de terrains et d'ententes de conservation. A été mandatée par le Trust pour l'accompagner tout au long du processus de transfert de la propriété. Lyme Timber est présentement responsable de la gestion de la propriété (contrat donné à Prentiss & Carlisle) pendant la transition. Elle a aussi fait l'inventaire forestier de la propriété et fait produire un plan d'aménagement forestier par Prentiss & Carlisle.
The New Hampshire Charitable Foundation	OBNL localisé à Concord au New Hampshire, qui vise à améliorer la qualité de vie des communautés du New Hampshire en mettant en contact les communautés avec des ressources philanthropiques du milieu et qui administre notamment le <i>Fonds Neil et Louise Tillotson</i> visant à supporter les communautés du nord du New Hampshire, du Vermont et du Québec ainsi que les projets du milieu qu'ils appuient. La NHCF, via Racheal Stuart, accompagne le Trust dans le processus de transfert de la propriété. Mme Stuart vient tout juste de quitter (en juin 2012) la fondation pour travailler à son compte à titre de consultante. Son mandat d'accompagnement dans ce projet se poursuit et elle a été désignée par le Trust pour siéger au conseil d'administration de Forêt Hereford Inc.
<b>Canadiens</b>	
Forêt Hereford Inc.	OBNL constitué en mai 2012 qui deviendra le propriétaire des actions de Tillotson Farms & Forests et ainsi de la propriété du mont Hereford. Géré par un conseil d'administration. En démarche pour devenir un organisme de bienfaisance.
Municipalité d'East Hereford	Municipalité de 353 habitants qui comprend près de la moitié (47,7 %) de la superficie de la propriété Tillotson, soit 6 666 acres, dans la partie est.
Municipalité de St-Herménégilde	Municipalité de 735 habitants qui comprend plus de la moitié (52,3 %) de la superficie de la propriété Tillotson, soit 7 323 acres, dans la partie ouest.
MRC de Coaticook	Organisation régionale qui regroupe les 12 municipalités de son territoire et qui accompagne les municipalités de Saint-Herménégilde et East Hereford dans la démarche qui vise le transfert de la propriété.
Conservation de la Nature Canada	Organisme privé sans but lucratif qui œuvre à la protection directe de la biodiversité canadienne en achetant des terres de grande valeur écologique, en les recevant en don ou en y plaçant des servitudes réelles et perpétuelles de conservation. A reçu le mandat de Lyme Timber pour réaliser l'inventaire écologique de la propriété Tillotson en 2010. Sera le détenteur

	de la servitude de conservation forestière qui sera mise en place sur la propriété.
Appalachian Corridor Appalachien (ACA)	Organisme de conservation à but non lucratif créé en 2002, qui a pour mission de protéger les milieux naturels de la région des Appalaches. A reçu le mandat de Conservation de la Nature Canada de réaliser l'inventaire écologique de la propriété en 2010.
Daniel Parent, arpenteur- géomètre	Responsable de l'arpentage de la réserve naturelle, de la vérification de lignes de lots problématiques et du plan d'ensemble de l'assiette de servitude.
Luc Custeau, notaire	Responsable de la recherche de titres et de la rédaction du rapport de celle-ci, ainsi que de la rédaction de l'acte de servitude.
Mélanie Lafrance, avocate- fiscaliste	Aide à la finalisation de la constitution de Forêt Hereford Inc. et à la préparation de la demande pour le statut d'organisme de bienfaisance. Responsable de la vérification diligente et de la transaction entre le Trust et Forêt Hereford Inc.

*«Une collectivité au service d'une montagne, une montagne au service de la collectivité»*

---

## LA VISION :

- *Une montagne au service de la communauté et ouverte sur le monde, que l'on doit mettre en valeur et protéger pour les générations futures;*
  - *Une montagne accessible à tous, développée en respect de l'environnement et qui répond aux aspirations de la collectivité par une gouvernance exemplaire;*
  - *Une montagne aux activités diverses et berceau d'expériences innovantes, qui contribue au développement local et régional.*
- 

## LA MISSION :

La raison d'être de Forêt Hereford Inc. (FHI) est de détenir et de gérer le mont Hereford et les terres adjacentes de manière à en améliorer le capital écologique et naturel afin que la propriété soit un laboratoire autofinancé de gestion intégrée des ressources naturelles au bénéfice de la communauté. FHI visera par ailleurs à favoriser le rayonnement du projet et ses retombées sur la qualité de vie des citoyens des deux municipalités ainsi que sur le développement régional à l'extérieur des limites de la propriété. Pour y arriver, le conseil d'administration de FHI favorise la mise en valeur durable du territoire par l'application des meilleures pratiques en matière :

1

- D'aménagement forestier;
  - De mise en valeur de la faune;
  - De protection de la biodiversité et des autres éléments naturels du territoire;
  - De mise en valeur de la production acéricole;
  - D'activités récréatives extensives, telles que les randonnées, le vélo de montagne et la tenue d'événements nationaux et régionaux en lien avec les activités de la propriété;
  - D'accueil d'initiatives communautaires et éducatives;
  - De travaux de recherche visant l'innovation dans les pratiques de gestion intégrée des ressources naturelles en forêt privée.
- 

## LA GOUVERNANCE :

Les décisions et actions de FHI sont prises en vue de la saine gestion de la propriété en misant sur la collaboration de la communauté et la participation active des partenaires siégeant aux deux tables conseil mises en place, soit la Table des Usagers et la Table Foresterie Conservation. La gestion de la propriété doit se faire de façon transparente dans le but de respecter les objectifs de FHI et en gardant en tête la vision établie, sans pour autant mettre en péril la capacité de la

---

corporation à respecter ses importantes obligations financières et de conservation. Ayant comme volonté de soutenir le développement économique de sa région, FHI tentera, pourvu qu'elle obtienne des prix compétitifs équivalents, d'encourager l'économie locale dans ses achats et attributions de contrats et de favoriser le développement d'emplois locaux saisonniers ou réguliers.

---

### **LA COHABITATION AVEC LES USAGERS :**

FHI préconise la collaboration entre les usagers afin de mettre en place une cohabitation harmonieuse parmi ceux-ci et ce, dans le respect de la biodiversité, des règles et restrictions reliées à la *Servitude de conservation forestière* et des activités forestières ayant lieu sur la propriété. La volonté est de rendre la propriété accessible à la communauté pour la pratique d'activités de plein air et de loisir selon les meilleures pratiques de gestion des activités récréotouristiques en milieu forestier. La mise en place de partenariats, de conditions et de règles de conduite est essentielle afin d'arrimer les intérêts des différents usagers.

FHI souhaite offrir un environnement naturel invitant pour l'utilisation récréative du territoire par la communauté locale, régionale et touristique. Pour y parvenir, FHI mise sur la préservation du paysage forestier afin que le territoire demeure une destination de choix des différents adeptes. De façon plus spécifique, FHI vise à :

2

- Créer une synergie entre les usagers afin d'entreprendre des projets communs d'infrastructure et de mise en valeur des activités sur le territoire;
- Offrir un forum ouvert pour les discussions entre les usagers pour contribuer à la cohabitation harmonieuse;
- Coordonner les besoins et les demandes des différents groupes d'usagers;
- Développer le potentiel et gérer les activités récréotouristiques du territoire en respect avec la *Servitude de conservation forestière*;
- Contribuer à la qualité de vie des habitants de la région en leur offrant un endroit de choix à proximité pour leurs différentes activités récréatives;
- Promouvoir l'utilisation récréative du territoire auprès de la communauté locale et régionale.

---

### **L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE :**

FHI vise à rehausser la qualité de la forêt tout en conservant son équilibre écologique et floristique, à assurer la conservation perpétuelle de sa biodiversité et à mettre en valeur sur une base durable son potentiel forestier, faunique et acéricole en utilisant les meilleures pratiques

d'aménagement du milieu forestier dans le respect de la *Servitude de conservation forestière* ainsi qu'en favorisant la cohabitation harmonieuse avec les autres usages de la propriété. Plus précisément, FHI vise à :

- Planifier l'aménagement du milieu forestier à court comme à long terme en prenant en compte les besoins et obligations en matière de conservation, de multi usages et de retombées socio-économiques pour la propriété et la région;
- Régénérer la forêt avec l'objectif d'améliorer le capital forestier par des interventions sylvicoles appropriées visant l'enrichissement des peuplements dégradés avec des essences nobles et indigènes de façon à restaurer et hausser la qualité du patrimoine forestier ainsi que par la plantation dont la monoculture pourra être utilisée, dans un objectif d'expérimentation, d'éducation, de démonstration et/ou de rentabilité tout en se limitant aux superficies déjà identifiées dans le *Rapport de documentation de base de la Servitude de conservation forestière* (RDB);
- Assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique et des autres valeurs naturelles du site;
- Promouvoir et utiliser des pratiques rationnelles de gestion et d'intervention afin d'assurer une productivité durable;
- Tenir à jour notre connaissance scientifique de l'aménagement durable de la forêt méridionale;
- Initier ou collaborer à des travaux de recherche visant l'innovation en foresterie et dans les pratiques de gestion intégrée des ressources naturelles en forêt privée;
- Développer des infrastructures en prenant en considération l'accessibilité, la proximité des services, le respect de la réglementation et la minimisation des impacts sur la biodiversité;
- Déployer un réseau routier intelligent où l'on améliorera les chemins actuels, par le développement de nouveaux tronçons et par la remise en production de certains autres (chemins temporaires);
- Mettre en valeur le potentiel acéricole avec les meilleures pratiques dans ce domaine tout en assurant un aménagement forestier durable de ces sites;
- Maximiser les revenus en récoltant la « possibilité forestière » calculée selon les critères compatibles avec l'aménagement forestier durable, en façonnant et destinant le bois aux usages ayant les meilleures valeurs ajoutées et en assurant une mise en marché compétitive;
- Se concerter avec les autres utilisateurs de façon à maximiser la synergie des actions de chacun au bénéfice de la propriété (ex. *Servitude de conservation forestière*, calendrier, sentiers, chemins, habitat faunique, activités).



---

## CARACTÉRISATION ET ÉVALUATION DES PAYSAGES de la MRC de COATICOOK

---

Version finale



Chantal Prud'Homme

ARCHITECTE PAYSAGISTE

EN COLLABORATION AVEC

plania

DÉCEMBRE 2009  
305-P014998-300-00



305-P014998-300-00

**REGISTRE DES RÉVISIONS ET DES ÉMISSIONS**

No de révision	Date	Description de la modification et/ou de la révision
00	2009-12-17	Rapport final
0B	2009-12-02	Rapport final pour commentaires
0A	2009-10-28	Rapport préliminaire pour commentaires

## TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION .....	1
1.1	CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	1
1.2	MANDAT DE L'ÉTUDE.....	1
1.3	TERRITOIRE D'ÉTUDE.....	1
1.4	MÉTHODOLOGIE .....	1
2.	ANALYSE PAYSAGÈRE .....	6
2.1	LE PAYSAGE DE LA MRC DE COATICOOK.....	6
2.1	UNITÉS DE PAYSAGE .....	8
2.2	ANALYSE PAYSAGÈRE.....	15
2.3	DIAGNOSTIC ET ÉVALUATION DES UNITÉS DE PAYSAGE .....	21
3.	ZONES SENSIBLES ET ENJEUX DE PAYSAGE.....	25
3.1	ZONES SENSIBLES .....	25
3.2	ENJEUX DE PAYSAGE .....	25
4.	RECOMMANDATIONS .....	29
4.1	LES GRANDES ORIENTATIONS PROPOSÉES.....	29
4.2	LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE.....	30
4.3	LES RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES .....	31
5.	Conclusion .....	37
	Bibliographie .....	38
	ANNEXES .....	I
	ANNEXE 1 : Lexique des formes de terrain .....	II
	ANNEXE 2 : Fiche de cadrage .....	III
	ANNEXE 3 : La capacité d'absorption visuelle (CAV) comme outil d'intégration d'usages sur des pentes boiséesIV	

---

## 1. INTRODUCTION

---

### 1.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La qualité des paysages préoccupe des groupes comme Paysages estriens, de plus en plus de citoyens, divers intervenants régionaux et des élus. Les professionnels des administrations municipales et régionales sont interpellés pour encadrer des interventions qui ont une influence sur la qualité des paysages. Mais ils s'avèrent peu outillés pour comprendre les qualités du paysage, pour sensibiliser les élus et promoteurs face à de nouveaux projets qui peuvent altérer la qualité des paysages et pour développer de nouveaux outils, règlements ou projets permettant de prendre en compte le paysage. La cohérence entre qualité du paysage et développement, avec les outils de planification, plan d'urbanisme et schéma d'aménagement et de développement, reste à faire.

Le paysage ne se limite pas aux caractéristiques visibles d'un territoire. Il doit plutôt s'élargir afin d'englober l'interaction entre l'activité humaine et le territoire. Pour ce faire, il est essentiel d'avoir les outils nécessaires afin de mieux connaître les éléments paysagers de son territoire. C'est pourquoi Paysages estriens a mis en place un projet pilote de caractérisation et d'évaluation des paysages dans une MRC de la région de l'Estrie, la MRC de Coaticook.

La MRC de Coaticook est connue pour la beauté de ses paysages faits de collines et de vallons. Reconnu comme bassin laitier du Québec, son paysage est marqué par l'agriculture. Elle compte des villages de charme comme Saint-Venant-de-Paquette et une ville dynamique comme Coaticook. La maîtrise de ses paysages agricoles, agroforestiers et forestiers, mais aussi villageois et urbains fait partie de ses défis.

### 1.2 MANDAT DE L'ÉTUDE

Paysages estriens a confié le mandat à la firme Chantal Prud'Homme, architecte paysagiste de réaliser une étude paysagère de caractérisation et d'évaluation des paysages de la MRC de Coaticook en juin 2009. Afin de mener à bien ce mandat, la firme s'est adjoint la collaboration de Plania. Les objectifs du projet visent notamment à :

Identifier et évaluer la qualité des paysages de la MRC de Coaticook ;

Permettre aux gestionnaires de prendre en considération les paysages dans la mise en place de projets ;

Doter les intervenants d'un outil de gestion en matière d'aménagement du territoire pouvant s'intégrer à la révision de leur schéma d'aménagement.

### 1.3 TERRITOIRE D'ÉTUDE

L'étude couvre tout le territoire de la MRC de Coaticook, soit une superficie de 1291,45 km<sup>2</sup>. La MRC regroupe douze municipalités qui sont toutes à caractère rural.

Elle est située au centre sud de la région administrative de l'Estrie et est délimitée à l'est par la MRC de Memphrémagog, au nord par les MRC de Sherbrooke et Haut-Saint-François et à l'ouest et au sud par la frontière américaine avec les états américains du New Hampshire et du Vermont.

### 1.4 MÉTHODOLOGIE

L'approche paysagère propose une approche sensible et plurielle du territoire, ancrée sur les différentes valeurs qui le composent. L'analyse paysagère fait ressortir l'agencement des paysages, les zones où émerge une forte valeur paysagère et définit des principes et critères d'intervention permettant de mettre en valeur les qualités paysagères de ce territoire. Un comité technique composé de deux représentants de Paysages estriens et de deux représentants de la MRC de Coaticook a suivi chaque étape et validé le contenu de l'étude.

L'étude paysagère se compose de quatre grandes étapes :

- Analyse paysagère;
- Diagnostic et évaluation des unités de paysage;
- Identification des zones sensibles et des enjeux de paysage;
- Recommandations.

## ÉTAPE 1 : ANALYSE PAYSAGÈRE

L'analyse paysagère se décline en quatre temps soit, la revue de la documentation, le découpage des unités, la caractérisation des paysages et l'analyse et synthèse.

### Revue de la documentation

Lors de l'analyse paysagère, une revue des documents pertinents remis par la MRC de Coaticook traitant de la connaissance et de la description du territoire à l'étude a été réalisée. Les documents consultés comprenaient entre autres : Schéma d'aménagement révisé et les cartes afférentes, occupation du sol, inventaire des patrimoines, portrait forestier, territoires ou secteurs d'intérêt ayant une reconnaissance ou un statut particulier (au niveau écologique, patrimonial). La MRC a remis au consultant les supports cartographiques géoréférencés nécessaires sur plate-forme ARCGIS, de même que les cartes annexées au schéma d'aménagement révisé.

Cette étude a également tenu compte des résultats de la tournée des MRC collectés par Paysages estriens pour connaître leur patrimoine régional, de même que de documents régionaux présentant une connaissance de la région et des orientations particulières, dont le Plan de développement de l'offre touristique 2007-2011 de la MRC de Coaticook et le Plan stratégique pour le territoire de la MRC de Coaticook. Ont aussi été consultés les Circuits photo découverte de la région de Coaticook.

### Découpage des unités de paysage

Les unités de paysage correspondent « à une échelle donnée, à une portion d'un territoire présentant des caractéristiques paysagères homogènes découlant de la perception et de l'organisation des caractères suivant : morphologie, relief, hydrographie, nature des dépôts, occupation du sol, organisation des vues... ». Les unités de paysage correspondent à une échelle de cohérence pertinente en relation avec la planification du territoire.

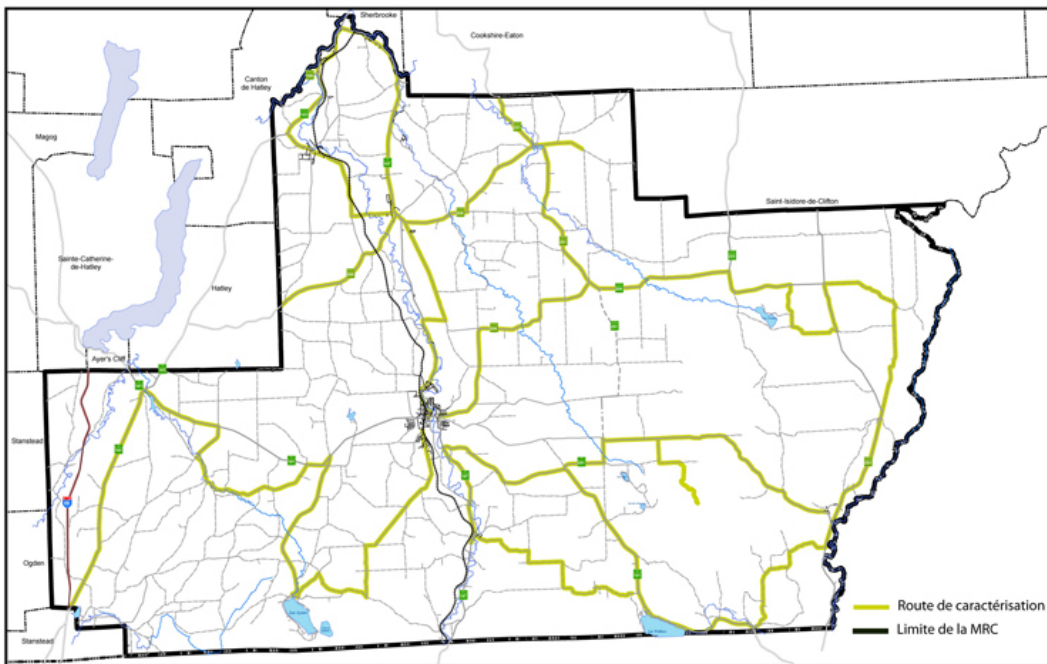
La délimitation des unités de paysage reprend le découpage proposé par le Cadre Écologique de Référence (CER), réalisé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP). Le ministère a fourni le découpage des niveaux de perception correspondant aux régions naturelles, aux ensembles physiographiques et aux districts écologiques. Le niveau de perception des ensembles topographiques n'était pas disponible pour le territoire de la MRC de Coaticook. Ces niveaux découpent le territoire en échelles de perception qui s'emboîtent du plus large au particulier. En annexe, figure le lexique descriptif des différentes formes de terrain considéré par le MDDEP.

Le niveau de perception du district écologique a été utilisé comme référence pour la délimitation des unités de paysage. Un toponyme a été attribué à chaque unité de paysage. La première partie du toponyme reflète la forme de terrain selon la dénomination du MDDEP alors que la seconde partie établit le lien avec un élément physiographique important de l'unité. Certains toponymes ont été révisés avec le comité afin de mieux correspondre à des éléments connus situés sur le territoire de la MRC.

## Caractérisation des paysages

Une fois le territoire découpé en unités de paysage, une visite de terrain a permis de valider le découpage des unités. Cette visite avait également pour but d'identifier leurs caractères distinctifs, les attraits visuels, soit les points de vue d'intérêt, les principaux lieux de découverte du paysage, les zones de forte valeur paysagère comme les versants visibles à partir des corridors routiers, les lieux d'intérêt et les zones perturbées ayant une incidence sur la qualité du paysage. L'inventaire sur le terrain a été effectué en juillet 2009 à partir de corridors routiers choisis. Étant donné l'importance du réseau routier dans la MRC, les corridors routiers empruntés sont constitués d'une sélection de routes municipales et de routes collectrices, régionales et nationales identifiées par la MRC. Toutes les photos prises lors de l'inventaire ont été géoréférencées.

La route de caractérisation est présentée sur la carte ci-dessous.



Carte de la route de caractérisation

## Analyse et synthèse

Chaque unité paysagère fait l'objet d'une fiche de caractérisation rédigée sous une forme synoptique présentant la caractérisation et l'évaluation de l'unité. La caractérisation de l'unité comprend l'identification des niveaux de perception définis par le MDDEP, la description des caractères biophysiques et de l'occupation du sol, l'ambiance paysagère, les perceptions (attraits, organisation visuelle, repères, points « noirs » c.-à-d. les nuisances, espaces banalisés ou de moindre qualité) et les valorisations. Les valorisations concernent les éléments d'intérêt reconnus ou cités dans le schéma d'aménagement ou dans les divers documents consultés ayant une valeur écologique, patrimoniale ou touristique. L'évaluation de l'unité identifie les valeurs accordées pour chaque paramètre d'évaluation. Une fiche de cadrage, localisée en annexe, définit chaque item descriptif de la fiche.

À partir de la base de données de la MRC de Coaticook, la carte 1, Analyse paysagère, présentée en pochette du document, illustre le découpage des unités de paysage et les principaux éléments caractéristiques du paysage, soit les éléments structurants du paysage, les lieux à forte valeur paysagère et les points noirs.

## ÉTAPE 2 – DIAGNOSTIC ET ÉVALUATION DES UNITÉS DE PAYSAGE

Cette étape se réalise en deux temps soit, l'évaluation des unités de paysage et la production d'une carte.

### Évaluation des unités de paysage

Pour chaque unité de paysage, un diagnostic avec évaluation de l'unité sur la base d'un jugement d'expert a été réalisé.

Les équipes techniques, les CCU et les CCA des municipalités et de la MRC sont confrontés à juger de l'intégration d'infrastructures ou de projets résidentiels, commerciaux ou industriels pouvant affecter la qualité des paysages. C'est pourquoi la présente évaluation qualifie chaque unité de paysage selon trois valeurs :

- la diversité soit, le caractère de variété, d'hétérogénéité ou d'homogénéité des composantes naturelles et bâties et de leur agencement. Une faible diversité qualifie un paysage homogène alors qu'une forte diversité précise qu'il s'agit d'un paysage aux composantes variées, voire hétérogènes.
- le caractère identitaire selon la cohérence des composantes dominantes et secondaires à structurer une identité propre et facilement identifiable ;
- la capacité d'absorption selon la capacité de l'unité de paysage à intégrer de nouveaux éléments ou des modifications en raison de la configuration du relief et de la présence de végétation sans dégradation de sa qualité visuelle. Une forte capacité d'absorption sous-entend une forte capacité des composantes du paysage à l'insertion de nouveaux éléments, facilitée par des conditions favorables comme la présence d'un relief découpé, de forêt ou d'arbres, sous réserve de l'application de certaines conditions.

L'évaluation découle de l'inventaire effectué à partir du réseau routier. Une évaluation qualitative (fort, moyen, faible) est accordée à chaque unité de paysage pour chaque valeur.

### Production d'une carte

La carte 2, Regroupement et évaluation des unités de paysage, permet de visualiser la répartition des valeurs de l'évaluation accordée aux unités de paysage.

## ÉTAPE 3 - IDENTIFICATION DES ZONES SENSIBLES ET DES ENJEUX DE PAYSAGE

Les zones paysagères sensibles correspondent à des zones de forte valeur paysagère. Il s'agit de zones d'intérêt régional où l'agencement particulier des composantes naturelles ou bâties crée un paysage unique ou typique qui contribue à l'identité de la MRC de Coaticook.

Également, cette étape précise les principaux enjeux de paysage en regard des zones sensibles.

Dans le cadre de cette étape, un atelier de travail avec des intervenants du milieu (aménagistes, urbanistes, inspecteurs municipaux, élus) a eu lieu afin de valider la lecture du paysage, favoriser l'adhésion d'intervenants à la démarche et de bonifier la lecture du paysage de leur compréhension sensible du lieu.

## ÉTAPE 4 - RECOMMANDATIONS

### Élaboration d'orientations, d'objectifs, de principes et de dispositions

Des enjeux découlent la définition de grandes orientations permettant de relever le défi de la qualité paysagère à l'échelle de la MRC de Coaticook. Des outils sont proposés afin de traduire les orientations visées dans la gestion quotidienne de la MRC. Des objectifs de qualité paysagère visent à assurer la protection et la mise en valeur des qualités des différentes unités de paysage.

De manière à créer des paysages cohérents pouvant être soutenus par des principes et dispositions conséquents, ces objectifs prennent en compte les objectifs poursuivis par la MRC de Coaticook à l'égard du développement récréo-touristique, de la protection de l'environnement, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine sur leur territoire.

Pour chaque objectif, une série de recommandations spécifiques énoncent les principes, dispositions et mesures touchant les territoires d'intérêt paysager. Ils précisent divers aspects, comme le lotissement, le tracé des voies de circulation ou la distribution du bâti de manière à créer des paysages de qualité. Certaines dispositions abordent l'aménagement de l'espace public. Ces principes et dispositions pourront être intégrés dans les divers outils de planification et de réglementation municipaux et régionaux. Une rencontre avec le comité de suivi a permis de valider l'ensemble des recommandations énoncées.

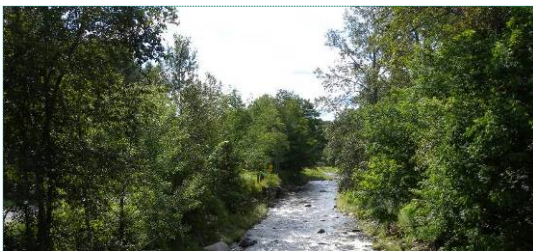


## 2. ANALYSE PAYSAGÈRE

### 2.1 LE PAYSAGE DE LA MRC DE COATICOOK



Paysage agricole



Rivière à méandres



Paysage agroforestier



Lac entouré de monts

Les différents niveaux de perception du CER permettent de faire une lecture rapide du paysage de la région. Sur le territoire de la MRC se trouvent deux régions naturelles (> 10 00 km<sup>2</sup>) soit, le plateau d'Estrie-Beauce dans la partie nord ouest et les montagnes Blanches dans la partie sud-est. Le plateau d'Estrie-Beauce se divise en deux ensembles physiographiques (1 000 km<sup>2</sup>), le bas plateau appalachien dans les pointes nord et nord ouest de la MRC et le haut plateau appalachien dans la partie centrale, occupée par la vallée principale de la rivière Coaticook et quelques vallées secondaires. La portion de la région naturelle des montagnes Blanches, incluse sur le territoire de la MRC, chevauche un seul ensemble physiographiques, celui des hautes collines du Mont Gosford.

Ces données permettent de comprendre la structure paysagère de la MRC. Une limite claire s'établit entre les paysages des parties nord-ouest et sud-est. La partie nord-ouest est découpée par des vallées et rivières à méandres et occupée par un paysage agricole. La large vallée de la rivière Coaticook traverse la MRC du sud au nord. Les quelques vallées secondaires et les lignes de crêtes qui les bordent dégagent des vues impressionnantes sur le territoire. Le couvert boisé et forestier est morcelé par le paysage agricole. Il occupe des fonds de vallée en relation avec les divers cours d'eau du plateau d'Estrie-Beauce.

La partie sud-est est constituée d'une série de basses collines, des monts Hereford (850m), Barnston (736m) et Pinnacle (675m) et de lacs, et est agencée en un paysage agroforestier. Le couvert boisé et forestier se révèle plus uniforme et dense dans le secteur des montagnes Blanches.

#### EN RÉSUMÉ

Les caractères biophysique qui marquent le paysage de la MRC sont :

- Une structure de vallée et de monts;
- Une végétation située dans des creux en relation avec les rivières et les lacs, et sur les versants et les crêtes des vallées et des monts.





Vallée

Même si les ambiances paysagères sont diverses, celle qui prime est celle d'une campagne panoramique. Cette ambiance paysagère se révèle très affirmée au centre dans la vallée de la rivière Coaticook et s'atténue dans les pourtours du bas plateau appalachien.

Le caractère anglo-saxon, propre à la MRC de Coaticook et à l'Estrie, se traduit dans un découpage cadastral typique, le canton, dans l'importance du patrimoine bâti associé aux différentes confessions religieuses, dans l'importance des lisières boisées le long des chemins ou des champs et dans la présence de bâtiments en briques.

#### EN RÉSUMÉ

Les éléments qui marquent l'ensemble du paysage de la MRC sont :

- Une ambiance paysagère de campagne panoramique affirmée;
- Un caractère anglo-saxon lisible.



Tunnels d'arbres marquant le caractère anglo-saxon

Des paysages de vallées et de monts se dégagent deux types de milieu de vie, les milieux de vie dans des creux de vallée et sur des hauteurs.



Saint-Malo : Milieu de vie sur des hauteurs

Les milieux de vie dans des creux sont constitués des hameaux, villages et ville de : Waterville, Compton, Dixville, Stanhope, Moe's River, Martinville, Huntingville, Milby, Barnston, Way's Mills, Saint-Venant-de-Paquette, East Hereford, Baldwin et Coaticook. Ils sont tous situés en fond de vallée à proximité de cours d'eau. Ces lieux offrent peu de perspective visuelle sur l'extérieur. Par contre, ils sont souvent visibles à partir de points de vue d'intérêt.

Les hameaux et villages de : Sainte-Edwidge-de-Clifton, Saint-Malo, Saint-Herménégilde et Kingscroft sont situés sur des hauteurs. Ils surplombent des vallées et offrent des vues imprenables sur le paysage de la région.

#### EN RÉSUMÉ

Deux types d'implantation offrent des perceptions différentes du paysage de la MRC :

- Les milieux de vie dans des creux;
- Les milieux de vie sur des hauteurs.

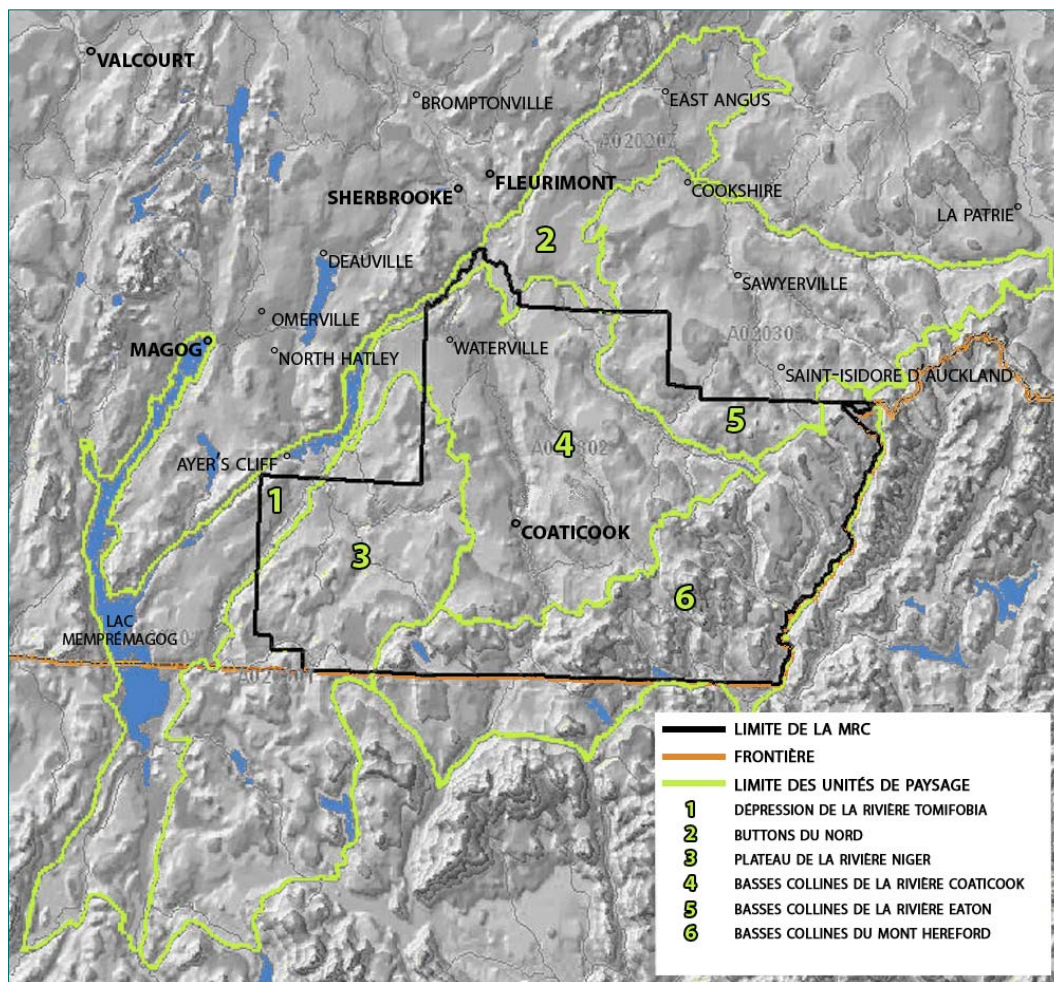


Martinville : Milieu de vie dans un creux de vallée

## 2.1 UNITÉS DE PAYSAGE

Le découpage des unités de paysage est basé sur le CER (cadre écologique de référence) du MDDEP.

Le niveau de perception utilisé correspond au district écologique, tel qu'illustré sur la carte ci-dessous. Le CER découpe le territoire en 6 unités distinctes. Toutes les unités de paysage débordent des limites administratives de la MRC de Coaticook. Particulièrement, la MRC de Coaticook ne comprend qu'une petite partie des unités 1,2 et 5.



Carte des unités de paysage

## FICHES D'UNITÉ DE PAYSAGE

Les fiches suivantes des unités de paysage résument la caractérisation et l'évaluation de chaque unité.

## Unité de paysage no 1 : Dépression de la rivière Tomifobia

### Caractérisation de l'unité

#### Niveau de perception

Région naturelle : Plateau Estrie-Beauce

Ensemble physiographique : Bas plateau appalachien

#### Description

##### Caractères biophysiques

Dépression comprenant des buttes et des fonds de vallée.

Présence de la rivière Tomifobia en méandres et de nombreux ruisseaux.

Forêt dominante feuillue parsemée de conifères.

##### Occupation du sol

Agriculture avec forte présence de fermes laitières et succession de champs et de parcelles boisées. Dans cette unité, aucun village ne fait partie de la MRC.

#### Ambiance paysagère

Une faible partie de l'unité se trouve sur le territoire de la MRC. Ce paysage agricole est dominé par l'autoroute 55 et la rivière Tomifobia. Malgré la forte présence de l'autoroute, une ambiance de paysage naturel à caractère champêtre se dégage des lieux.

#### Perceptions

Champ visuel de l'autoroute séquencé par les boisés et présentant des percées visuelles vers les silos et les monts éloignés qui agrémentent le parcours. Barrière physique due à l'autoroute.

La rivière Tomifobia demeure peu visible, mais perceptible grâce à la frange boisée riveraine.

#### Valorisations

Territoire d'intérêt écologique le long de la rivière Tomifobia et ses rives comprenant des marécages et milieux humides. À proximité se trouve le Sentier Nature Tomifobia, une ancienne emprise ferroviaire aménagée en piste cyclable et piétonne.

Peu patrimoine religieux : un cimetière le long du chemin.



Crête boisée en bordure de l'autoroute 55



Vue de l'autoroute 55



Vue des fermes et silos de l'autoroute 55

## Évaluation de l'unité

### Diversité : Faible

L'unité est relativement homogène due à l'agencement répétitif des composantes naturelles et bâties.

### Caractère identitaire : Faible

Malgré la parenté avec le paysage typique de la MRC, la rupture créée par l'autoroute, la faible partie de l'unité en cause de même que son appartenance à une unité orientée vers lac Memphrémagog ne favorisent pas le développement du caractère identitaire de l'unité.

### Capacité d'absorption : Moyenne

Les vallons boisés facilitent l'intégration de nouveaux éléments. Toutefois, les ouvertures visuelles à partir de l'autoroute sont sensibles à de nouvelles intégrations.



## Unité de paysage no 2 : Boutons du nord

### Caractérisation de l'unité

#### Niveau de perception

Région naturelle : Plateau Estrie-Beauce

Ensemble physiographique : Bas plateau appalachien

#### Description

##### Caractères biophysiques

Buttons comprenant des vallons.

Présence de la rivière Ascot en méandres et de nombreux ruisseaux.

##### Occupation du sol

Fermes, quelques commerces, résidences le long de la route 143.

Fermes et hameaux de Huntingville et Milby en bordure de la route 147.

Forêt mélangée avec forte proportion de pins blancs.

#### Ambiance paysagère

Dans la petite partie de l'unité qui fait partie de la MRC, il s'agit d'une frange agricole d'ambiance champêtre encore bien préservée, ponctuée de hameaux à caractère traditionnel, mais en rupture avec le caractère commercial de la route 147 dans Sherbrooke/Lennoxville.

Le marché et une ferme accessible au public créent une ambiance agrotouristique qui renforce cette porte d'entrée à la MRC de Coaticook.

#### Perceptions

Paysage ouvert par les champs à l'intersection des routes 143 et 147.

L'important couvert boisé le long de la route crée une fermeture visuelle. Les percées visuelles ponctuelles offrent des points de vue d'intérêt sur le paysage (église, pont couvert, grange et rivière).

#### Valorisations

Patrimoines religieux associés aux hameaux (églises et cimetières) dont l'église d'Huntingville est la plus cotée de l'Estrie, patrimoine agricole (fermes et granges) et industriel (scierie) et d'éléments d'intérêt touristique (pont couvert) aux abords de la route 147.

Route 147 : chemin des Cantons, axe touristique patrimonial.



Entrée à la MRC de Coaticook



Vue sur l'église de Milby de la route 147.



Résidence en bordure de route

## Évaluation de l'unité

### Diversité : Faible

La petitesse et le caractère ponctuel des hameaux et des éléments de patrimoine ne diversifient pas suffisamment l'unité en comparaison de l'occupation relativement homogène agricole.

### Caractère identitaire : Moyen

L'intersection des routes 143 et 147 conserve un caractère intègre concordant avec l'image agricole de la MRC qui n'est pas encore gaspillée par l'invasion commerciale. Les deux hameaux et les éléments de patrimoine contribuent à la qualité de l'unité.

### Capacité d'absorption : Faible

L'ouverture visuelle due aux champs en culture et le relief plat annulent la capacité d'intégration de nouveaux éléments à l'intersection des routes 143 et 147. Ailleurs, des boisés peu importants peuvent faciliter de nouvelles insertions.

## Unité de paysage no 3 : Plateau de la rivière Niger

### Caractérisation de l'unité

#### Niveau de perception

Région naturelle : Plateau Estrie-Beauce

Ensemble physiographique : Haut plateau appalachien

#### Description

##### Caractères biophysiques

Plateau comportant quelques buttes, des coteaux et des dépressions. Présence des rivières Niger et Tomifobia.

##### Occupation du sol

Résidences, fermes (laitière, porcine et maraîchère) et quelques lieux de villégiature (golf), dispersés le long de la route. Municipalités de Barnston-Ouest et Stanstead-Est et hameaux de Way's Mills, Barnston et Kingscroft associés à la route 141.

Forêt à dominante feuillue parsemée de conifères.

##### Ambiance paysagère

Ce paysage agricole plus morcelé recèle de hameaux à l'ambiance d'autrefois où le temps semble suspendu. Les hameaux de Way's Mills et Barnston, établis dans des creux au bord d'un cours d'eau, sont modestes, traditionnels et pittoresques.

##### Perceptions

Porte d'entrée au Québec en provenance des États-Unis. Les successions de champs, franges boisées, panoramas, hameaux et sommets éloignés diversifient, dynamisent le parcours et bonifient l'expérience du visiteur. Toutefois, le champ visuel de l'autoroute est fermé par des boisés. Les sommets éloignés en arrière-plan marquent le paysage et créent un point d'intérêt remarquable.

Le manque d'entretien ponctuel des bâtiments donne une impression de dévitalisation et d'abandon. Le manque d'entretien du pavage de l'autoroute et le faible caractère de la halte routière créent une entrée sans éclat au pays. Malheureusement, la halte routière accessible par l'autoroute 55 ne présente aucun lien avec le paysage environnant et ne joue aucun rôle de fenêtre sur la MRC. Forte présence des pylônes d'une ligne hydro-électrique.

##### Valorisations

Patrimoines religieux associés aux hameaux (églises et cimetières) et agricoles (grange ronde).

Territoire d'intérêt faunique (cerf de Virginie).

Routes 141 et 143, chemin des Cantons, axe touristique patrimonial.



Ambiance du passé avec les deux églises de Way's Mills



Bâtiment de ferme en bordure de route



Vue des sommets éloignés à l'arrière de la frange boisée.

## Évaluation de l'unité

### Diversité : Moyenne

Malgré un agencement relativement homogène et répétitif des composantes naturelles et bâties, l'abondance des points de vue et la forte ramification du réseau routier diversifient l'unité.

### Caractère identitaire : Fort

Le caractère plus traditionnel des fermes, le caractère patrimonial des hameaux et leur intégrité et les vues éloignées sur les sommets représentent un autre visage typique de la MRC.

### Capacité d'absorption : Moyenne

La diversité des points de vue créée par le relief, l'ouverture des champs et le réseau routier ramifié réduit les possibilités d'intégration de nouveaux éléments sur les hauteurs et dans les espaces ouverts. En contrepartie, le relief et les masses boisées facilitent les nouvelles insertions dans les contrebas et les hameaux fortement arborisés.

## Unité de paysage no 4 : Basses collines de la rivière Coaticook

### Caractérisation de l'unité

#### Niveau de perception

**Région naturelle :** Plateau Estrie-Beauce

**Ensemble physiographique :** Haut plateau appalachien

#### Description

##### Caractères biophysiques

Basses collines comprenant des coteaux et des vallons. Présence des rivières Coaticook et Moe en méandre, de nombreux ruisseaux et du lac Lindsay. Forêt à dominante feuillue parsemée de conifères et entrecoupée.

##### Occupation du sol

Agriculture avec forte présence de fermes laitières et secteur agro-touristique le long de la route 147. Succession de champs, de parcelles boisées, de résidences, de fermes et de quelques commerces liés aux entrées de villes et villages. Ville de Coaticook, villages de Waterville, Compton, Sainte-Edwidge et hameau de Moe's River.

##### Ambiance paysagère

Les vallons agricoles prospères et l'ambiance de campagne panoramique créent un paysage iconographique de la région avec ses fermes laitières, ses silos et ses vaches qui paissent dans les champs.

##### Perceptions

Le relief de vallons dégage de nombreux panoramas où les vues convergent vers la ville de Coaticook et les creux boisés des rivières. De part et d'autre de la vallée, le champ visuel s'ouvre d'un côté grâce aux champs et se ferme par une frange boisée de l'autre, à plusieurs endroits, le long du parcours. La grande ouverture du paysage favorise la perception des antennes installées sur les crêtes et des lignes de transport d'énergie. La voie ferrée quoique perceptible s'intègre bien dans la composition paysagère. L'entreposage extérieur des fermes et des commerces et l'affichage commercial ne déparent pas trop le paysage rural, villageois et urbain.

##### Valorisations

Patrimoines religieux associés aux hameaux (églises et cimetières), agricoles (fermes, granges et granges rondes) et éléments d'intérêt touristique (parc de la gorge de Coaticook, pont couvert, passerelle suspendue) aux abords des routes 141 et 147.

Territoire d'intérêt faunique (rat musqué).

Routes 147 et 141, chemin des Cantons, axe touristique patrimonial.

### Évaluation de l'unité

#### Diversité : Moyenne

La ville de Coaticook, les villages de Waterville et de Compton et le hameau de Moe's River diversifient l'unité par leur caractère et leur échelle, en comparaison d'une occupation agricole relativement homogène par des fermes laitières. Les fermes d'élevage sur la frange est de l'unité ajoutent à la diversité de l'unité.

#### Caractère identitaire : Fort

Les fermes laitières avec leurs silos et les vaches au champ, la ville de Coaticook, les villages et hameaux encore intègres, conjugués à une organisation paysagère de campagne panoramique créent un caractère identitaire fort.

#### Capacité d'absorption : Faible

Les grands champs et la configuration de vallée ouverte donnent de larges vues sur les versants et sur les crêtes, ce qui les rend sensibles à de nouvelles insertions. Malgré les vues convergentes sur le fond de vallée, les masses boisées facilitent l'intégration de nouveaux éléments. Les versants et crêtes très visibles autour du lac Lindsay sont également très sensibles aux nouvelles insertions.



Ferme laitière



Panorama sur succession de champs



Passerelle suspendue; témoin du passage de la rivière Coaticook



## Unité de paysage no 5 : Basses collines de la rivière Eaton

### Caractérisation de l'unité

#### Niveau de perception

Région naturelle : Plateau Estrie-Beauce

Ensemble physiographique : Bas plateau appalachien

#### Description

##### Caractères biophysiques

Basses collines présentant des coteaux et des vallons.

Présence des rivières Clifton et aux Saumons en méandres et de nombreux ruisseaux. Forêt avec dominante de feuillus et présence de conifères sur les affleurements rocheux.

##### Occupation du sol

Agroforesterie avec quelques secteurs d'agriculture et résidences et fermes (élevage bovin et porcin) implantés de façon dispersée le long de la route. Hameau de Martinville.

##### Ambiance paysagère

Dans la portion d'unité faisant partie de la MRC, les petites fermes à l'ancienne, les pâturages et les fermes porcines, entrecoupées par de grands boisés, s'amalgament en un paysage agroforestier d'ambiance champêtre sur fond de campagne éloignée et dévitalisée.

##### Perceptions

Sur le haut des boutons, l'ouverture du champ visuel offre des vues et des panoramas intéressants sur les sommets éloignés. Hameau de Martinville situé près de la rivière, en fond de vallée.

Présence d'entreposage de balles enrobées dans les champs et d'antenne sur versants éloignés (hors unité). Traversée sur les hauteurs par une ligne à 450 kV.

##### Valorisations

Patrimoines religieux associés aux hameaux (église et cimetière) et éléments d'intérêt touristique (parcs) aux abords de la route 251.

Territoire d'intérêt faunique (cerf de Virginie).



Vues des sommets éloignés



Bâtiment de ferme



Vue du village de Martinville

### Évaluation de l'unité

#### Diversité : Faible

L'unité est relativement homogène par l'agencement répétitif des composantes naturelles et bâties.

#### Caractère identitaire : Faible

Les hameaux modestes, mais surtout l'aspect dévitalisé de l'ensemble intégré dans un paysage fermé en alternance par des boisés lui donne un faible caractère identitaire.

#### Capacité d'absorption : Moyenne

L'ouverture visuelle créée par les champs réduit la capacité d'intégration de nouveaux éléments sur les hauteurs, mais est contrebalancée par le relief de boutons et l'importance des masses boisées.

## Unité de paysage no 6 : Basses collines du mont Hereford

### Caractérisation de l'unité

#### Niveau de perception

Région naturelle : Montagnes blanches

Ensemble physiographique : Hautes collines du Mont-Gosford

#### Description

##### Caractères biophysiques

Basses collines présentant quelques moyennes collines, hautes collines et fonds de vallée. Présence des rivières Hall, Malvina, Clifton et Tomifobia (sur la limite ouest de l'unité) en méandres, de nombreux ruisseaux et des lacs Lyster, petit lac Baldwin et Wallace. Forêt de conifères accompagnée de feuillus et de plantations de sapin de Noël. L'unité s'étend au-delà de la frontière avec le New-Hampshire à l'est et le Vermont au sud.

##### Occupation du sol

Agroforesterie. Résidences et fermes d'élevage dispersées le long de la route. Hameaux et villages de Saint-Malo, Saint-Venant de Paquette, Dixville, Saint-Herménégilde, East Hereford, Hereford, Baldwin et Stanhope.

##### Ambiance paysagère

Ce paysage agroforestier dominé par le mont Hereford et marqué par la culture de conifères tend à se refermer de plus en plus. Le chemin du Gore et la route 253 traversent les vallons comme des rubans déposés de bas en haut des collines et permettent de découvrir le territoire. Les villages pittoresques de Saint-Venant de Paquette, d'East Hereford, de Dixville et de Baldwin joliment confinés au bas de collines contrastent avec le village en hauteur de Saint-Malo.

##### Perceptions

Porte d'entrée au Québec en provenance des États-Unis. Le relief de collines dégage de nombreuses vues et panoramas sur le paysage. Les vues sur les sommets éloignés constituent l'attrait majeur des routes nord-sud. Boisés et plantations ferment le champ visuel des routes est-ouest. La vue des lacs y constitue un événement rare dans la MRC. L'entreposage de balles enrobées, les antennes sur quelques versants, de la compétition visuelle d'antenne avec le clocher d'église, le manque d'intégration de certains bâtiments industriels, la ligne à 450 kV et une gravière altèrent sporadiquement l'unité.

##### Valorisations

Patrimoines religieux associés aux hameaux (église et cimetière), agricoles (granges), industriels (moulin et barrage) et éléments d'intérêt touristique (sentier, musée et galerie d'art) aux abords des routes 253 et 141. Territoires d'intérêt faunique.

### Évaluation de l'unité

#### Diversité : Faible

Malgré l'énergie du relief et la présence de deux lacs, l'agencement de petits champs, de plantations, de forêt, de hameaux et villages demeure relativement homogène.

#### Caractère identitaire : Moyen

Les hameaux bien préservés et la qualité de la forêt sont confrontés à la fermeture graduelle des espaces ouverts par les plantations de sapins de Noël qui altèrent la découverte et l'appréciation du paysage.

#### Capacité d'absorption : Forte

Le découpage du relief et du réseau routier, de même que l'importance du couvert forestier favorise l'intégration de nouveaux éléments sauf sur les versants très visibles autour des lacs Lyster, Baldwin et Wallace et de certains versants très exposés comme ceux du mont Hereford.



Ferme et crête boisée



Culture de sapin de Noël



Village de Saint-Venant-de-Paquette



## 2.2 ANALYSE PAYSAGÈRE

L'analyse paysagère met en évidence les forces en présence pour ensuite poser un diagnostic, faire une évaluation, puis dégager les enjeux du paysage afin de cibler les orientations.

Trois grandes catégories de composantes du paysage retiennent l'attention et ont été cartographiées : les éléments structurants du paysage, les lieux à forte valeur paysagère et les points noirs.

Malgré le fait que l'inventaire a été fait à partir de routes choisies, il est pertinent de mentionner que la forte ramification du réseau routier permet une importante pénétration des usagers sur le territoire, favorise la découverte des paysages et rend les paysages très visibles sous des angles de vue variés. C'est pourquoi l'analyse tient compte en complément d'éléments inventoriés par la MRC.



Vallée principale de la rivière Coaticook



Lac Wallace et ses lieux de villégiature



Lac Lyster et ses versants boisés



Monts

### ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE

Les éléments structurants désignent des éléments naturels et géomorphologiques qui forment les grands traits du paysage. Leur mise en évidence permet de décoder et de comprendre la composition du paysage. Trois éléments structurants qualifient le paysage à l'étude soit : la vallée principale, les lacs et les monts.

#### Vallée principale

Traversant la MRC du nord au sud, la vallée de la rivière Coaticook est sans contredit un élément fort du paysage. La vallée, occupée par de nombreuses exploitations agricoles qui entretiennent de grands espaces ouverts, offrent des vues impressionnantes sur le territoire. La vallée se compose de la rivière Coaticook et de deux versants définis par deux lignes de crête affirmées.

#### Lacs

Les lacs, grâce à leur grande étendue d'eau, dégagent de larges bassins visuels et des vues vers les versants boisés. Dans une MRC dominée par plusieurs rivières et ruisseaux, la présence des lacs, même de petite taille, représente un événement distinctif. Dans le territoire, nous retrouvons quatre lacs (Lyster, Wallace, Lindsay et Petit Baldwin) auxquels sont associés des lieux de villégiature. Aujourd'hui, ils sont remplacés par des résidences permanentes et de nouveaux développements domiciliaires sont pressentis.

#### Monts

En tant que structures émergentes, les monts marquent le paysage. Il s'agit de trois monts principaux (Hereford, Pinnacle et Barnston). Ils sont tous situés au sud du territoire dans l'unité 6 (Basses collines du Mont Hereford).

## LIEUX À FORTE VALEUR PAYSAGÈRE

Les lieux à forte valeur paysagère correspondent à des zones ou des éléments ponctuels qui rehaussent l'expérience du lieu et qui contribuent à la qualité paysagère. Dans cette catégorie se retrouvent les points de vue d'intérêt, les granges d'intérêt patrimonial, les ponts couverts, les hameaux, villages et centre-ville de caractère, le parc de la Gorge de Coaticook, le corridor de la rivière Tomifobia et le parc Harold F. Baldwin.

### Points de vue d'intérêt

Les points de vue d'intérêt représentent des lieux de découverte du paysage, mis en évidence par son caractère panoramique.

Les points de vue analysés tiennent compte de ceux identifiés dans la base cartographique de la MRC. Les points de vue situés le long des parcours d'inventaire ont été validés. Même s'ils peuvent représenter un intérêt à un certain égard, deux points de vue ont été retranchés car ils constituaient une vue locale.

À partir des parcours sélectionnés, sept (7) points de vue ont été ajoutés. Les points de vue répertoriés par la MRC et localisés hors du parcours d'inventaire ont tous été conservés.

Le territoire compte trente (30) points de vue d'intérêt, concentrés de part et d'autre de la vallée de la rivière Coaticook et sur les points hauts de l'unité 6. Leur concentration, principalement dans la moitié sud de la MRC, témoigne du caractère panoramique de ces paysages. Les points de vue favorisent une découverte et une compréhension du territoire.

### Granges d'intérêt patrimonial

Les granges d'intérêt patrimonial représentent des éléments marquants de l'identité agricole de la région de Coaticook. Les données sur les granges ont été extraites intégralement de la base cartographique de la MRC. Parmi les nombreuses granges d'intérêt patrimonial, quatre granges rondes représentent un intérêt particulier et distinct.

Quoique les granges soient généralement éparées sur le territoire, elles se concentrent au centre de la MRC, de part et d'autre de la vallée de la rivière Coaticook, dans les unités de paysage 3 et 4.



Point de vue d'intérêt



Grange d'intérêt patrimonial





Pont couvert



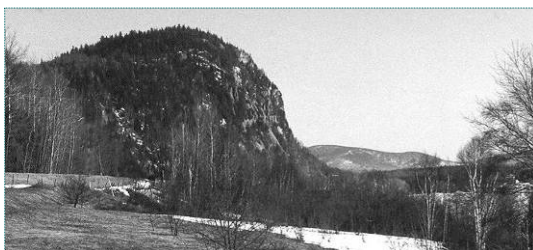
Way's Mills, un hameau de caractère



Passerelle du parc de la gorge de Coaticook



Corridor de la rivière Tomifobia vu de l'autoroute 55



Falaise du mont Pinacle

### Ponts couverts

Outre l'intérêt patrimonial de l'ouvrage, au niveau du paysage, le pont couvert signale la présence d'une rivière en relation avec la route.

Quatre (4) ponts couverts sont dénombrés sur le territoire d'étude : deux (2) aux abords de la rivière Coaticook, un (1) le long de la rivière Massawippi et un (1) près de la rivière Moe. Ces ponts couverts tracent une ligne du nord au sud au centre de la MRC.

### Hameaux, villages et centre-ville de caractère

Le charme des lieux, la typicité, la présence de patrimoine bâti d'intérêt et de milieux de vie distinctifs créent des lieux de caractère. Neuf (9) villages et hameaux se distinguent comme hameaux de caractère soit, Milby, Way's Mills, Barnston, Compton, Moe's River, St-Venant-de-Paquette, Ste-Edwidge-de-Clifton, Waterville, Dixville. Le centre-ville patrimonial de Coaticook retient l'attention pour l'intérêt et la composition de ses bâtiments patrimoniaux.

### Parc de la Gorge de Coaticook

En plus d'être un élément marquant du paysage par l'impressionnant dénivelé créé par la gorge et la fabuleuse passerelle qui l'enjambe, le parc de la Gorge de Coaticook constitue un important lieu d'attrait touristique. Sa situation géographique à l'entrée de la ville de Coaticook lui confère une grande visibilité.

### Corridor de la rivière Tomifobia

Les qualités paysagères du corridor de la rivière Tomifobia résident dans la présence d'une rivière bordée par des milieux humides et de nombreux marécages. L'ancienne emprise du chemin de fer, aménagée en corridor cyclable, rend accessible les abords de la rivière.

### Parc Harold F. Baldwin

La falaise du mont Pinacle s'avère un élément marquant et distinctif en bordure du lac Lyster. Elle abrite une aire de nidification du faucon pèlerin. Cette falaise est un élément visible du paysage qui marque l'imaginaire collectif. Le parc Harold F. Baldwin assure l'accès à un réseau de sentiers.

## POINTS NOIRS

Les points noirs désignent des zones qui perturbent la qualité du paysage de manière localisée. On y retrouve les gravières et sablières, les antennes et tours de retransmission, les zones commerciales mal intégrées, les parcs industriels, les lignes hydroélectriques, les zones d'entreposage diffuses, les fermes à caractère industriel et le chemin de fer. Afin qu'ils n'altèrent pas la qualité des paysages, les points noirs nécessitent une intégration particulière.



Gravières et sablières



Antennes



Zone commerciale mal intégrée



Parc industriel et ligne hydroélectrique

### Gravières et sablières

Le territoire compte trente-neuf (39) gravières et sablières généralement situées à proximité de routes principales et secondaires ou en bordure de cours d'eau. Leur situation aux abords des routes les rend plus visibles. La gravière localisée sur le bord de la route près d'East Hereford altère sporadiquement le paysage.

### Antennes et tours de retransmission

Le territoire compte vingt (20) antennes et tours de retransmission qui se révèlent pour l'instant assez bien intégrées, sauf quelques cas particuliers. Par contre, leur multiplication et/ou l'accroissement de leur taille pourraient venir affecter la qualité paysagère du territoire.

### Zones commerciales mal intégrées

Le long des parcours d'inventaire, trois (3) zones commerciales mal intégrées ont été observées sur la 147 aux entrées nord et sud de la ville de Coaticook, de même que sur la route 143, au nord de Waterville.

### Parcs industriels

Le territoire compte quatre (4) parcs industriels. Deux d'entre eux se situent du côté ouest de la vallée de la rivière Coaticook à l'entrée nord et sud de la ville de Coaticook. Tandis que les deux autres se trouvent en bordure de la rivière Coaticook non loin du village de Waterville.

### Lignes hydroélectriques

On dénombre quatre (4) lignes hydroélectriques. Deux lignes principales, une aux limites ouest et une plus à l'est, traversent la MRC du nord au sud. Deux lignes secondaires ont une trajectoire ouest-est et approvisionnent le centre de la vallée. Les lignes hydroélectriques sont perceptibles mais n'entravent pas, pour l'instant, l'appréciation du paysage de manière significative.



Zone d'entreposage diffuse



Ferme à caractère industriel



Ensemble industriel de transbordement lié au chemin de fer

### Zones d'entreposage diffuses

Les nouvelles techniques d'entreposage du foin, avec l'enrobage de plastique blanc, altèrent de façon ponctuelle les paysages de la MRC. Les zones d'entreposage diffuses attirent l'attention et constituent des points noirs principalement lorsqu'elles sont situées à proximité de la route.

### Fermes à caractère industriel

Quelques fermes à caractère industriel se trouvent sur le territoire de façon éparse. Ces fermes sont souvent implantées sans respect des orientations d'origine et modifient de façon substantielle la perception du paysage.

### Chemin de fer

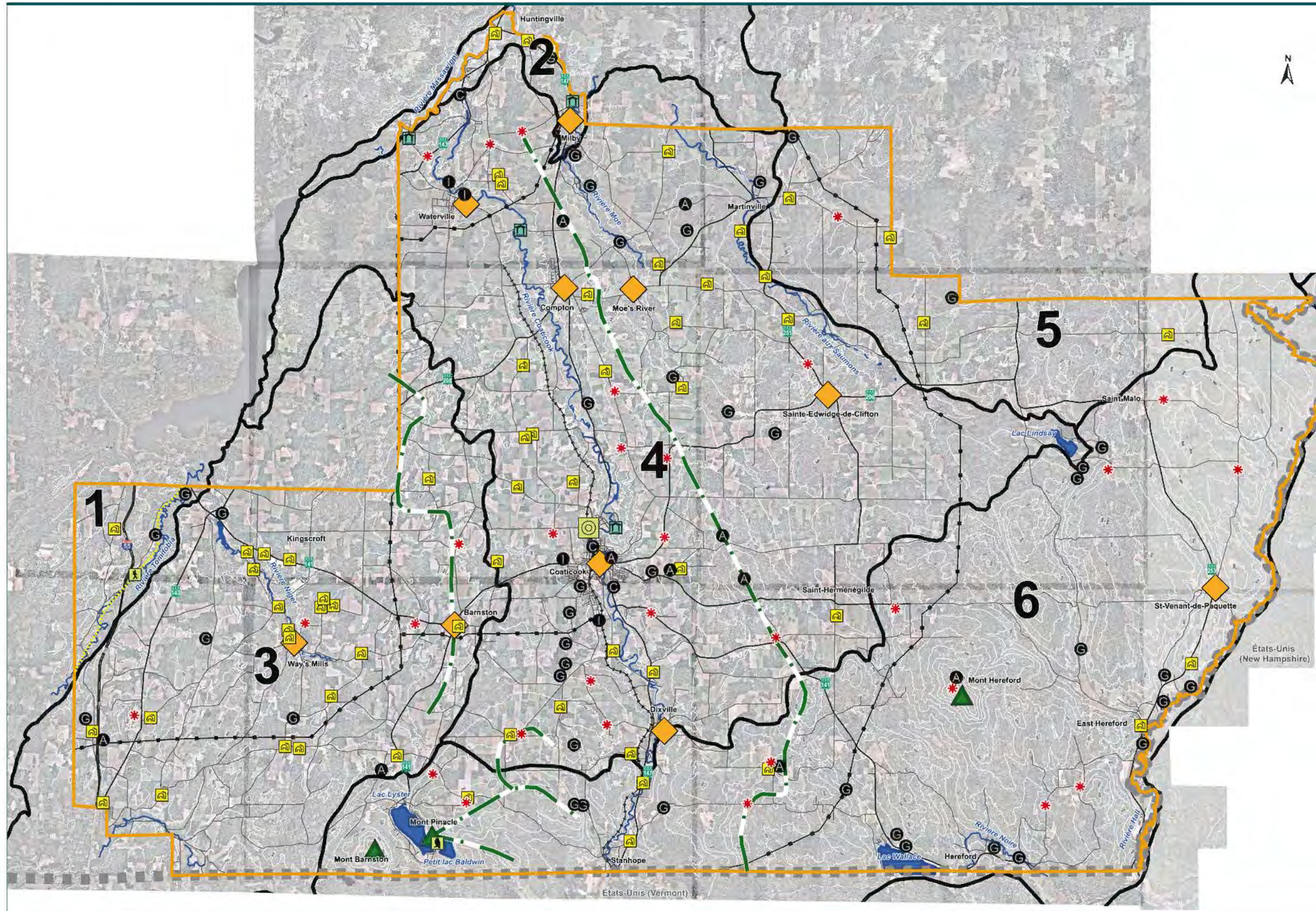
Généralement l'implantation d'un réseau de chemin de fer laisse une cicatrice dans le paysage. Par contre, il n'en est pas ainsi dans le paysage à l'étude. La ligne de chemin de fer se révèle bien intégrée et sa présence souligne les traits marquants du paysage. Tout au plus, certains ensembles industriels de transbordement liés à la voie ferrée déparent quelques endroits.

## CARTE D'ANALYSE PAYSAGÈRE

Les éléments structurants du paysage, les lieux à forte valeur paysagère et les points noirs ont été cartographiés et se retrouvent sur la carte d'analyse paysagère en format 11X17 po. à la page suivante. La carte originale en format A0 est également disponible en pochette du présent rapport.



ANALYSE PAYSAGÈRE



- 50— Courbe topographique maîtresse
- +— Réseau routier
- +— Voie ferrée
- +— Frontière
- +— Limite de la MRC Coaticook

- UNITÉ DE PAYSAGE**
- 1 Dépression de la Rivière Tomfobia
  - 2 Buttes du nord
  - 3 Plateau de la rivière Niger
  - 4 Basses collines de la rivière Coaticook
  - 5 Basses collines de la rivière Eaton
  - 6 Basses collines du mont Hereford

- ÉLÉMENT STRUCTURANT DU PAYSAGE**
- ▲ Mont
  - Lac
  - +— Vallée de la rivière Coaticook
  - +— Ligne de crête
  - +— Rivière

- LIEU À FORTE VALEUR PAYSAGÈRE**
- \* Point de vue d'intérêt
  - ◆ Hameau, village et centre-ville de caractère
  - Grange d'intérêt patrimonial
  - Pont couvert
  - Parc de la Gorge de Coaticook
  - Corridor de la rivière Tomfobia
  - Parc Harold F. Baldwin

- POINT NOIR**
- Parc industriel
  - Antenne et tour de transmission
  - Gravière et sablière
  - Zone commerciale mal intégrée
  - +— Ligne hydroélectrique

17 DÉCEMBRE 2009

ÉCHELLE 0 1 2 3 Km

Sources:  
Base de données territoriales du Québec (BDTQ)  
Photocartographie québécoise  
Ministère des ressources naturelles  
Gouvernement du Québec, 1998  
MDDEP (pour le découpage et les limites des unités de paysage)  
Projection: MTM, fuseau 7, NAD 83

FORMAT ORIGINAL: A0  
305-P014998-301-AM-0101-00

CARACTÉRISATION ET ÉVALUATION DES PAYSAGES DE LA MRC DE COATICOOK

Chantal Prud'Homme

ARCHITECTE PAYSAGISTE

EN COLLABORATION AVEC plania



## 2.3 DIAGNOSTIC ET ÉVALUATION DES UNITÉS DE PAYSAGE

L'évaluation des unités de paysages se base sur trois critères : la diversité paysagère, le caractère identitaire et la capacité d'absorption. Une carte de format 11X17 po. fait état du diagnostic et de l'évaluation des paysages.

### DIVERSITÉ PAYSAGÈRE

La diversité paysagère se définit comme «caractère de variété, d'hétérogénéité ou d'homogénéité des composantes naturelles et bâties et de leur agencement».

Le paysage de la MRC de Coaticook se révèle en général assez homogène. En effet, quatre unités sur six sont jugées de faible diversité et deux unités de diversité moyenne. Aucune unité de paysage n'est jugée de forte diversité. Le mode d'agencement répétitif des espaces ouverts des champs et fermés par les bosquets ou les forêts et l'occupation relativement homogène agricole ou agroforestière combinée à une échelle de hameaux contribuent à la faible diversité des unités qui ceignent la MRC.

Divers facteurs contribuent à diversifier le paysage de la vallée de la rivière Coaticook et du plateau de la rivière Niger :

- L'abondance des points de vue créés par l'ouverture visuelle de la vallée de la rivière Coaticook;
- la forte ramification du réseau routier;
- la diversité de l'occupation agricole par des fermes laitières et des fermes d'élevage;
- la diversité d'échelle et de caractère avec la présence de la ville de Coaticook, du village de Compton et de hameaux comme Moe's River.

#### EN RÉSUMÉ

##### ▲ Forte

Aucune unité de paysage

##### ▲ Moyenne

3. Plateau de la rivière Niger
4. Basses collines de la rivière Coaticook

##### ▲ Faible

1. Dépression de la rivière Tomifobia
2. Buttons du nord
5. Basses collines de la rivière Eaton
6. Basses collines du mont Hereford

## CARACTÈRE IDENTITAIRE

Le caractère identitaire se définit comme : « la cohérence des composantes dominantes et secondaires à structurer une identité propre et facilement identifiable».

Deux unités de paysage qualifient chaque classe de valeur. Quatre unités sur six possèdent un caractère identitaire jugé fort ou moyen. Les basses collines de la rivière Coaticook et le plateau de la rivière Niger expriment les deux visages distinctifs des paysages du centre de la MRC, c'est-à-dire pour la vallée de la rivière Coaticook, un paysage façonné par une agriculture dynamique et prospère et pour le plateau de la rivière Niger, un paysage entretenu par une agriculture plus conservatrice. Malgré la taille importante de certaines fermes et la présence de complexes agricoles plus industriels, le paysage conserve un caractère relativement intègre de campagne panoramique. Jusqu'à maintenant, les paysages de la MRC ne souffrent pas encore de l'invasion de commerces à l'affichage incohérent, d'industries déstructurantes, de développement domiciliaire mal intégré ou de déboisement.

Les principales qualités qui contribuent au caractère identitaire sont les suivantes :

- des paysages agricoles dominés par des fermes laitières repérables par leurs silos;
- la présence de fermes avec des animaux aux champs et un patrimoine bâti d'intérêt;
- des hameaux et une toponymie qui traduisent l'influence anglo-saxonne;
- un agencement panoramique des lieux favorisant une expérience mémorable;
- la présence de lisières boisées associées aux fonds et aux crêtes des vallées, au pourtour des champs et aux versants boisés autour des lacs et des monts;
- la présence de tunnels d'arbres qui agrémentent le réseau routier.

Deux unités se voient attribuer un faible caractère identitaire. L'aspect dévitalisé des hameaux et des fermes, la fermeture des espaces visuels par le reboisement ou des friches, de même que leur localisation sur les marges de la MRC influencent cette perception. La présence de l'autoroute 55 crée également un effet de rupture.

### EN RÉSUMÉ

#### ● Forte

3. Plateau de la rivière Niger

4. Basses collines de la rivière Coaticook

#### ● Moyenne

2. Boutons du nord

6. Basses collines du mont Hereford

#### ● Faible

1. Dépression de la rivière Tomifobia

5. Basses collines de la rivière Eaton



## CAPACITÉ D'ABSORPTION

La capacité d'absorption se définit comme : « la capacité de l'unité de paysage à intégrer de nouveaux éléments et des modifications en raison de la configuration du relief et de la présence de végétation sans dégradation de sa qualité visuelle».

Quatre unités présentent une capacité d'absorption forte ou moyenne. Ces unités se caractérisent par :

- des paysages morcelés par le relief et fermés par la forêt ou par des lisières boisées.

Toutefois, des situations locales réduisent leur capacité d'absorption :

- l'ouverture des champs visuels vers les versants boisés autour des lacs
- les abords du réseau routier plus vulnérables aux transformations mal maîtrisées
- les versants visibles des collines et des monts.

En contrepartie, le caractère de large vallée de la rivière Coaticook, occupée par de grosses fermes qui cultivent de grands champs créent de larges étendues visuelles et de nombreux panoramas facilement accessibles à partir du réseau routier. Cette unité possède ainsi une faible capacité d'absorption. Les versants exposés de la vallée avec leur ligne de crête respective se révèlent sensibles aux transformations intrusives. Le caractère ouvert des espaces de l'unité 2 qui sert d'entrée à la vallée de Coaticook la rend aussi très vulnérable aux transformations.

Le couvert boisé et forestier de l'unité 6, conjugué à un relief plus important, donne un paysage plus fermé. Les paysages de l'unité 6 ont qu'en à eux une forte capacité d'absorption. Toutefois, certains versants des monts et autour des lacs demeurent visibles. Malgré sa capacité d'absorption, des règles régissant la qualité des insertions et des transformations demeurent pertinentes.

### EN RÉSUMÉ

**■ Forte**

**6. Basses collines du mont Hereford**

**■ Moyenne**

**1. Dépression de la rivière Tomifobia**

**3. Plateau de la rivière Niger**

**5. Basses collines de la rivière Eaton**

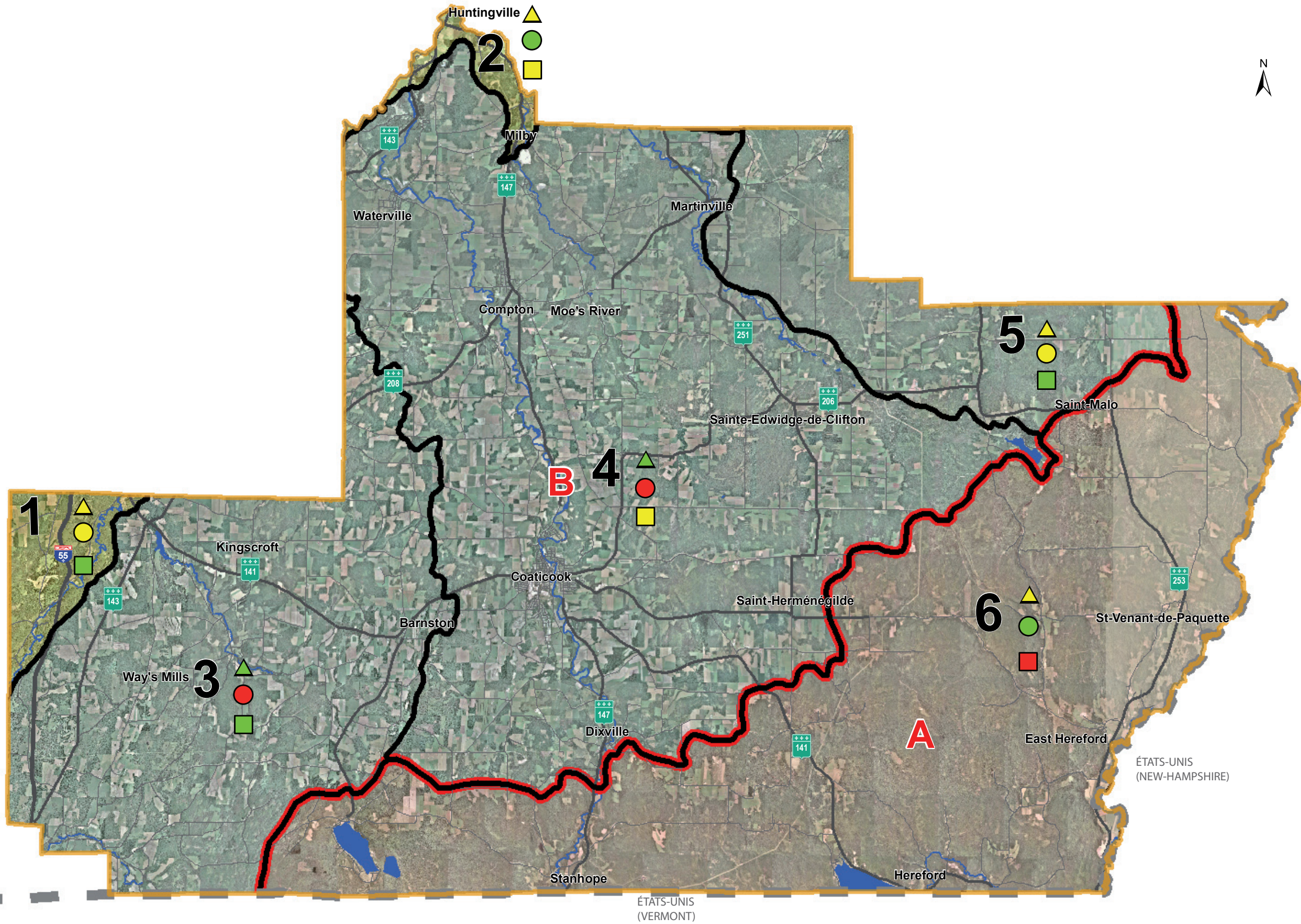
**■ Faible**

**2. Boutons du nord**

**4. Basses collines de la rivière Coaticook**



## REGROUPEMENT ET ÉVALUATION DES UNITÉS DE PAYSAGE



- Réseau routier
- Lac et rivière
- Limite de la MRC Coaticook
- Frontière

### Découpage

- Région naturelle
- A Montagne blanche
  - B Plateau d'Estrie-Beauce
- Ensemble physiographique
- Bas-plateau appalachien
  - Haut-plateau appalachien
  - Hautes collines du Mont-Gosford
- District écologique
- 1 Dépression de la rivière Tomifobia
  - 2 Boutons du nord
  - 3 Plateau de la rivière Niger
  - 4 Basses collines de la rivière Coaticook
  - 5 Basses collines de la rivière Eaton
  - 6 Basses collines du mont Hereford

### Évaluation des unités de paysage

	Faible	Moyen	Fort
Diversité			
Caractère identitaire			
Capacité d'absorption			

17 DÉCEMBRE 2009  
ÉCHELLE 0 1 2 3 Km

Source: Base de données territoriales du Québec (BDTQ)  
Photocartotheque québécoise  
Ministère des ressources naturelles  
Gouvernement du Québec, 1998  
MDDEP (pour le découpage et les limites des unités de paysage)  
Projection: MTM, fuseau 7, NAD 83  
FORMAT ORIGINAL: 11x17 po.  
305-P014998-301-AM-0102-00

# CARACTÉRISATION ET ÉVALUATION DES PAYSAGES DE LA MRC DE COATICOOK



## 3. ZONES SENSIBLES ET ENJEUX DE PAYSAGE

### 3.1 ZONES SENSIBLES

Les zones paysagères sensibles correspondent à des éléments structurants du paysage et à des zones de forte valeur paysagère. Il s'agit de lieux d'intérêt où l'agencement particulier des composantes naturelles ou bâties crée un paysage unique ou typique qui contribue à l'identité de la MRC de Coaticook.

Les zones sensibles correspondent aux éléments suivants :

- Crêtes et versants boisés de la vallée de la rivière Coaticook
- Versants boisés des monts Hereford, Pinnacle et Barnston et falaise du mont Pinnacle
- Versants boisés autour des lacs Wallace, Lyster et Lindsay
- Points de vue et panoramas d'intérêt
- Paysages agricoles et agroforestiers
- Hameaux, village et centre-ville de caractère
- Entrées des hameaux, villages et ville
- Entrées à la MRC de Coaticook
- Chemin des Cantons et circuits photos découverte
- Tunnels d'arbres

### 3.2 ENJEUX DE PAYSAGE

La MRC de Coaticook se distingue par la qualité de ses paysages. Le principal enjeu concerne la préservation de la qualité de ses paysages tout en poursuivant ses objectifs de développement. Malgré le fait que la MRC ne soit pas confrontée à l'heure actuelle à des enjeux de paysage marquants ou flagrants, divers enjeux menacent la qualité des paysages.

Dans une région reconnue pour la beauté et l'authenticité de ses paysages, pour son patrimoine anglo-saxon et comme destination agrotouristique d'intérêt par son caractère agricole, deux grands enjeux sont identifiés :

1. La perte du caractère identitaire des paysages par la banalisation
2. La perte de l'intégrité naturelle des paysages par la dégradation

Des enjeux particuliers concernent les différents types de paysages:

#### PAYSAGES DE VALLÉES ET DE MONTS

##### A. La transformation des crêtes et hauts de versants sensibles et très visibles de la vallée et des monts

Les crêtes et les versants sont particulièrement sensibles à l'implantation d'antennes de télécommunication. Les antennes ou les tours actuelles laissent déjà une empreinte perceptible sur les crêtes de la vallée de la rivière Coaticook et en bordure de versants de certains monts comme les monts Hereford et Barnston. Toutefois, la nouvelle génération d'antennes laisse présager des impacts visuels beaucoup plus invasifs à cause de leur nombre et de leur plus grande envergure. Près de quarante tours de télécommunication ou d'antennes sont à prévoir à court et moyen terme.

## **B. Les qualités boisées des cours d'eau dans le paysage et leur accessibilité**

Les rivières représentent des éléments marquants des paysages de la MRC de Coaticook. Elles sont facilement repérables par leurs rives boisées. Mais elles demeurent peu accessibles à la collectivité par la forte privatisation de leurs abords alors qu'elles représentent une occasion de découverte de leur richesse naturelle et des divers patrimoines qui leur sont associés (patrimoine industriel d'anciens moulins, ou d'anciennes usines et patrimoine routier comme les ponts couverts). L'accessibilité au corridor de la rivière Tomifobia par le Sentier Nature Tomifobia fait partie de cette problématique de valorisation des rivières par des réseaux récréatifs. Malgré la présence du parc de la Gorge de Coaticook, les gorges et la rivière elle-même ont une faible inscription paysagère dans la trame de la ville de Coaticook alors qu'il s'agit d'un de ses éléments naturels structurants. La rivière Coaticook se révèle aussi peu accessible dans les autres localités riveraines comme Waterville, Compton ou Dixville.

## **C. Le caractère naturel des versants boisés perceptibles à partir des lacs**

Des versants boisés très intègres encadrent les lacs Wallace, Lyster, Petit Baldwin et Lindsay. Toute modification sur les crêtes et dans les versants sera grandement perceptible et affectera leur qualité naturelle. Ces modifications peuvent concerner l'apparition de trouées disgracieuses par l'abattage d'arbres ou l'implantation de résidences en des situations élevées, très attrayantes pour les vues à longue portée qu'elles offrent.

## **PAYSAGES DE CAMPAGNE OUVERTE ET PANORAMIQUE**

### **A. La présence d'espaces ouverts, de points de vue ou de panoramas**

De nombreux points de vue et panoramas caractérisent les paysages de la MRC de Coaticook et font sa richesse. Ils favorisent la découverte des paysages par les visiteurs et l'appréciation de leur milieu de vie par la population. Bon nombre d'espaces ouverts sont entretenus par les agriculteurs comme espaces cultivés. Dans les secteurs agricoles plus dynamiques, les superficies, de plus en plus répandues, avec des cultures hautes comme le maïs accentuent l'homogénéité du paysage et risquent de bloquer la vue à partir du réseau routier. Ailleurs, dans les secteurs agricoles dévitalisés, des friches, du reboisement ou des cultures sylvicoles comme le sapin de Noël peuvent limiter les champs visuels perceptibles à partir de certains circuits, particulièrement le long des circuits photo découverte.

### **B. La découverte des paysages le long du réseau routier à partir de belvédères ou de haltes**

Peu de haltes sont disponibles pour les visiteurs pour apprécier les différents points de vue et panoramas. Ils peuvent aussi servir d'opportunité pour interpréter le paysage.

## **PAYSAGES AGRICOLES ET AGROFORESTIERS**

### **A. La transformation et la disparition de patrimoine bâti**

Les anciennes résidences rurales, les granges rondes ou avec toit à deux versants, de même que les petits patrimoines comme les laiteries, contribuent à l'authenticité des paysages agricoles de la MRC. Toutefois, les transformations au goût du jour altèrent les qualités architecturales de résidences patrimoniales. D'anciennes granges, des bâtiments connexes traditionnels, comme les laiteries, poulaillers ou porcheries, sont modifiées ou disparaissent avec la modernisation et la standardisation des bâtiments agricoles, ou sont laissés à l'abandon. L'insertion de nouveaux bâtiments agricoles modifient également les implantations typiques. Il s'ensuit une perte de diversité et une homogénéisation des paysages agricoles.

## **B. L'intégration et la qualité architecturale d'ensembles agricoles**

Certains ensembles agricoles d'allure industrielle appauvrissent la qualité des parcours par une implantation peu discrète dans le paysage ou par l'emploi de matériaux homogènes comme la tôle.

La qualité du ciel nocturne étoilé s'avère une des caractéristiques typiques du milieu rural. Toutefois, l'éclairage trop puissant ou mal dirigé des ensembles agricoles crée une lumière diffuse pouvant nuire à l'observation du ciel étoilé.

## **C. La qualité de l'affichage et des kiosques le long des circuits valorisés pour l'agrotourisme**

Alors que l'agrotourisme représente un des produits touristiques d'appel de la MRC, on peut noter que l'affichage des fermes et la qualité architecturale des kiosques gagneraient à être améliorés pour renforcer l'image et l'attractivité des circuits agrotouristiques.

## **D. L'intégration de divers modes d'entreposage**

Avec la modification des modes d'entreposage, l'emploi des balles enrobées se répand de plus en plus. La localisation de ces entreposages très près de la route ou dans des lieux sensibles comme un point de vue ou un panorama affecte l'appréciation des paysages par les visiteurs.

## **E. Le maintien des lisières boisées autour des champs et aux abords des cours d'eau**

L'encadrement des champs par de belles lisières boisées généralement feuillues représente un trait de caractère typique de la MRC de Coaticook et de l'Estrie, hérité de la culture anglophone qui aime les arbres d'ombrage. L'intensification et l'expansion des cultures contribuent généralement à la disparition de nombreuses bordures boisées générant une homogénéisation du paysage.

## **F. L'intégration des divers usages (commerces, gravières, sablières et industries)**

Diverses activités commerciales, industrielles ou d'extraction peuvent s'implanter en zone agricole. L'implantation et l'architecture des bâtiments, les accès, les aires de stationnement, les zones d'entreposage, la localisation des zones d'extraction et l'aménagement des terrains conditionnent la qualité des parcours agrotouristiques et des routes principales. Déjà, certains commerces et zones d'extraction contribuent à la dégradation visuelle de certains parcours.

## **G. La qualité des forêts**

La qualité des forêts influence la qualité des parcours, de l'expérience des visiteurs et l'appréciation par les résidents de leur milieu de vie. De nombreux propriétaires entretiennent des lots forestiers d'envergure variable et de tenure privée. Des pratiques sylvicoles comme les coupes à blanc ont un impact visuel d'importance sur des versants et des crêtes exposés à la vue. En contrepartie, des coupes de jardinage favorisent le maintien du caractère naturel des versants et des crêtes tout en permettant le prélèvement d'arbres. L'intégration de scieries ou d'aires d'entreposage de billots est aussi une préoccupation.

## **HAMEAUX, VILLAGES, VILLE**

### **A. La perte de l'ambiance des lieux de caractère et des lieux de proximité par la banalisation**

Le patrimoine bâti de style anglo-saxon, la présence de nombreux arbres, l'échelle de hameau ou villageoise sont autant de caractères qui forgent le charme et la typicité de ces milieux de vie. Leur qualité demeure fragile face au développement commercial, résidentiel ou industriel non respectueux. D'autres hameaux et villages correspondent à des paysages de proximité ordinaires qui requièrent une attention pour ne pas être banalisés davantage.

### **B. La qualité des portes d'entrée aux hameaux, villages et villes**

Des commerces, le parc industriel et le futur grand parc industriel altèrent la qualité des entrées de la Ville de Coaticook, pourtant nommée la « Perle-des-Cantons-de-l'Est ». Ailleurs, la localisation de commerces ou d'industries aux entrées de ville et de village est aussi préoccupante en regard de la préservation de leur cachet et de leur caractère identitaire.

## ROUTES

### **A. La qualité des portes d'entrée à la MRC**

La faible qualité de l'entrée au Québec par l'autoroute 55 crée un piètre reflet de la MRC de Coaticook. En contrepartie, l'aménagement d'une nouvelle sortie d'autoroute au nord de la MRC menace les qualités agricoles de cette entrée à la MRC et ouvre l'opportunité à un développement commercial conventionnel peu attractif.

### **B. Le caractère identitaire du chemin des Cantons**

Le développement commercial et domiciliaire banal menace la qualité du chemin des Cantons, particulièrement du fait qu'il coïncide en grande partie avec la route 147, la principale voie de transit de la MRC.

### **C. La présence de tunnels d'arbres, patrimoine paysager distinctif de la région de Coaticook et de l'Estrie**

Les tunnels d'arbres représentent un héritage anglo-saxon typique à l'Estrie. Ils peuvent être menacés par des travaux routiers non respectueux ou par le déplacement de tracés du réseau de distribution d'Hydro-Québec.

### **D. L'identification des cours d'eau à partir du réseau routier**

L'importance des rivières et des ruisseaux représente un trait caractéristique de la MRC de Coaticook. Peu d'identification des cours d'eau en relation avec le réseau routier permet de découvrir leur toponyme.

## 4. RECOMMANDATIONS

### 4.1 LES GRANDES ORIENTATIONS PROPOSÉES

Afin de réaliser les défis de qualité paysagère propres à la MRC de Coaticook, sont proposées les grandes orientations suivantes :

- Préserver et mettre en valeur les caractères identitaire et naturel des paysages de la MRC de Coaticook
- Sensibiliser les décideurs et la population aux qualités distinctives des paysages de la MRC de Coaticook et aux orientations, principes et critères retenus.

Les outils suivants visent à ancrer les principes et critères dans la gestion quotidienne des dossiers à l'échelle régionale :

**La reconnaissance du paysage au niveau régional comme toile de fond à l'aménagement et au développement du territoire en assurant l'interface avec le Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Coaticook :**

- Par l'insertion d'une grande orientation visant à : « préserver et mettre en valeur les paysages de la MRC de Coaticook par une intégration harmonieuse et cohérente des implantations et des usages ».
- Par l'identification des six (6) unités de paysage qui marquent la diversité et l'unicité de la MRC de Coaticook (*Concept d'organisation spatiale* et *Les territoires d'intérêt*).
- Par l'identification des lieux sensibles suivants comme territoires d'intérêt paysager :
  - Les lignes de crête et versants de la vallée de la rivière Coaticook
  - Les versants des monts Hereford, Pinnacle et Barnston
  - Les versants situés dans le bassin visuel autour des lacs Wallace, Lyster et Lindsay
  - Les abords boisés des rivières et cours d'eau et les ponts couverts
  - Le corridor de la rivière Tomifobia
  - Le parc de la Gorge de Coaticook
  - Le parc Harold F. Baldwin
  - Les points de vue et panoramas d'intérêt et leur bassin visuel
  - Les paysages agricoles et agroforestiers, notamment les espaces ouverts cultivés, les boisés, les patrimoines bâtis et le modèle de la ferme familiale
  - Les hameaux, villages et centre-ville de caractère, de même que les autres noyaux urbains et villageois
  - Les entrées des hameaux, villages et ville et leur bassin visuel
  - Les entrées à la MRC de Coaticook et leur bassin visuel
  - Le chemin des Cantons et les circuits photos découverte et leur bassin visuel
  - Les tunnels d'arbres.
  - Par l'identification des principes énoncés en relation avec ces territoires d'intérêt paysager.

### **La création d'une Table de concertation en paysage.**

Cette table de concertation aurait pour rôle d'établir et de mettre en œuvre le processus de sensibilisation et de diffusion d'information concernant la préservation du paysage de la MRC de Coaticook. Elle pourrait précéder la création d'un Comité consultatif en paysage. Elle rassemblerait notamment, des élus municipaux, des professionnels, des promoteurs, des industriels, des commerçants, etc.

La table de concertation pourrait également gérer la réalisation et la diffusion d'outils de sensibilisation par rapport à la protection du paysage, notamment par :

- La création d'un Fonds destiné à la préservation du paysage. Le financement de ce fonds pourrait provenir de différentes sources dont les municipalités, les ministères, une taxe spéciale, etc.
- La mise en place d'un concours régional sur les paysages. Ce concours régional a pour but de soutenir les projets de valorisation des bonnes pratiques auprès des résidents, des commerçants, des agriculteurs et des entités municipales. La diffusion des objectifs du concours et des qualités des projets récipiendaires aura pour effet de susciter une émulation au sein de la population et des municipalités et une meilleure compréhension des bonnes pratiques à l'égard du paysage.

La reconnaissance du paysage comme préoccupation transversale

À l'instar de l'environnement et du développement durable, il est proposé que le paysage soit reconnu comme une préoccupation transversale à prendre en compte par les comités existants et la MRC dans le cadre de leurs décisions et de leur gestion quotidienne. La MRC de Coaticook possède quatre (4) comités très actifs (gestion de l'eau, milieu agricole (CCA), forêt privée, aménagement du territoire). Le rôle des comités consistera à assurer le respect des principes et des dispositions énoncés en ciblant prioritairement les territoires d'intérêt.

Les comités pourront également émettre des recommandations pour :

- Toute modification touchant le volet paysage, au Schéma d'aménagement révisé, au document complémentaire et/ou au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Coaticook;
- La conformité au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook de toute modification de règlements et de plans d'urbanisme des municipalités locales en regard des objectifs, principes et dispositions proposés.

## **4.2 LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE**

Voici les objectifs retenus afin d'assurer la protection et la mise en valeur des qualités paysagères des différentes unités de paysage. Leur intégration aux objectifs d'aménagement et moyens de mise en œuvre du SAR permettrait en conséquence de les rendre obligatoires pour les municipalités locales. Elles devraient s'y conformer en intégrant la notion de paysage dans leur plan et leur réglementation d'urbanisme. Les objectifs de qualité paysagère se résument aux points suivants :

- Préserver le caractère naturel et forestier des crêtes et des versants structurants
- Préserver et mettre en valeur les points de vue d'intérêt
- Préserver et mettre en valeur les paysages agricoles
- Préserver et mettre en valeur le cachet des noyaux urbains villageois et des entrées de ville et de village
- Mettre en valeur le caractère des routes.



## 4.3 LES RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Pour chaque objectif, sont définis les principes pour lesquels des dispositions normatives peuvent s'appliquer au document complémentaire du SAR et aux différents outils de réglementation locale. Des mesures particulières complètent l'énoncé des dispositions de manière à citer des actions pertinentes de mise en valeur. L'ensemble des recommandations spécifiques correspond à une « boîte à outil ». Des choix devront être faits quant à l'applicabilité de ces dispositions et mesures sur l'un ou l'autre, ou sur l'ensemble, des territoires municipaux de la MRC. Le schéma d'aménagement et de développement pourra exiger dans certains cas, une réglementation uniforme pour toutes les municipalités concernées alors que pour d'autres éléments, la réglementation pourra être exigée (ou tout simplement suggérée) selon les caractéristiques propres de la municipalité locale et ce, en fonction de l'outil sélectionné.

### 4.3.1 PRÉSERVER LE CARACTÈRE NATUREL ET FORESTIER DES CRÊTES ET DES VERSANTS STRUCTURANTS

#### Principes

- Préserver le caractère naturel et forestier des crêtes et des versants structurants de la vallée de la rivière Coaticook
- Préserver le caractère naturel et forestier des crêtes et des versants structurants des monts Hereford, Pinnacle et Barnston
- Préserver le caractère naturel et forestier des crêtes et des versants structurants autour des lacs Wallace, Lyster, Petit Baldwin et Lindsay
- Préserver la qualité du cadre arborescent et du relief sur les crêtes et les versants par une meilleure gestion des usages, par la protection de la végétation et par le réaménagement végétal et/ou la plantation.

#### Dispositions et mesures

- Limiter les usages impliquant du déboisement important (par exemple, les activités d'extraction, les industries à gros gabarit, les tours de télécommunication, les éoliennes commerciales et domestiques, les usages agricoles à gros gabarit, etc.)
- Encadrer les implantations des tours de télécommunication sur les crêtes :
  - Éviter les sommets des principaux monts et privilégier les élévations secondaires;
  - Éviter les conflits visuels avec des éléments marquants du paysage : clochers d'église, repères visuels, belvédères, etc.;
  - Éviter toute localisation d'une tour comme point focal d'une route;
  - Définir une distance minimale par rapport aux corridors routiers, plus particulièrement en relation avec le chemin des Cantons et l'autoroute 55. Une distance de trois (3) fois la hauteur d'une antenne en retrait latéral d'une route est recommandée.
  - Éviter la concentration de tours et la confusion visuelle entre plusieurs tours.
- Limiter les opérations de remblai et déblai, notamment interdire toute construction de route ou chemin sur des pentes de 30 % et plus (voir analyse de la capacité d'absorption visuelle (CAV) en annexe).
- Limiter l'abattage d'arbres et prescrire des normes harmonisées de contrôle des activités forestières afin de maintenir l'apparence naturelle des crêtes et des versants boisés.
- Dans le cas de trouées disgracieuses sur des versants, prescrire le reboisement par des espèces d'arbres en respect de la nature des espèces du milieu environnant.
- Autour des lacs, limiter l'abattage d'arbres et identifier des superficies maximales de déboisement en relation avec le développement domiciliaire ou récréotouristique.

- Autour des lacs, encadrer la qualité et les implantations des bâtiments dans les pentes :
  - Application rigoureuse des normes de protection des rives;
  - Application de dispositions en fonction des catégories de pentes, soit interdire toute construction sur les pentes de 30 % et plus;
  - Application de dispositions en fonction de la dominance des essences arborescentes. Par exemple : résineux, mélangés, feuillus;
  - Application de dispositions en fonction de l'indice de capacité d'absorption visuelle (CAV) d'un terrain; (voir la grille d'analyse présentée en annexe)
  - Gestion du morcellement des lots afin d'empêcher les constructions obstruant les vues ou dégradant les paysages;
  - Respect de la topographie par les limites du ou des lots créés, lors de la demande de permis de lotissement;
  - Exiger des superficies minimales de lot, des superficies minimales de 3 000 à 5 000 m<sup>2</sup> sont recommandées avec occupation unifamiliale;
  - Interdiction de construction de bâtiment et de ligne de distribution de services aériens sur les lignes de crête;
  - Respect de la topographie par l'implantation et l'orientation du bâtiment ainsi que la pente et la forme du toit, lors de la demande de permis de construction;
  - Encadrement de la localisation des lignes de distribution de services aériens afin de minimiser l'impact visuel des corridors de déboisement sur les versants;
  - Encadrement de l'état naturel des propriétés. Il est recommandé de conserver à l'état naturel un minimum de 60 % de la superficie des lots avec une répartition des superficies conservées sur tout le pourtour du terrain;
  - Limiter les surfaces gazonnées;
  - Interdiction des matériaux ou revêtements réfléchissant la lumière pour les fenêtres, les vitres ainsi que pour les revêtements extérieurs;
  - Limiter l'usage de couleurs contrastantes et privilégier l'emploi de couleurs sobres harmonisées avec le milieu naturel;
  - Limiter la hauteur maximale d'un bâtiment sur un terrain en pente en fonction de la ligne correspondant aux deux tiers de la hauteur des arbres matures adjacents poussant à la même altitude.
  - Le cas échéant, voir à l'application d'un règlement de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou de Plan d'aménagement d'ensemble (PAE).

## 4.3.2 PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES POINTS DE VUE D'INTÉRÊT

### Principe

Préserver la qualité du bassin visuel perceptible à partir d'un point de vue ou d'un panorama de manière à créer une image unique et distinctive par une meilleure gestion des usages, par une analyse et des choix cohérents quant à la structuration des usages, par la protection des patrimoines naturel et bâti et par la réalisation d'aménagements appropriés.

### Dispositions et mesures

- Gérer ou prohiber les usages pouvant affecter la qualité du bassin visuel des points de vue d'intérêt (par exemple, les activités d'extraction, les industries à gros gabarit, les tours de télécommunication, les éoliennes commerciales et domestiques, les usages agricoles à gros gabarit, les zones d'entreposage, le reboisement ou la culture d'espèces sylvicoles, etc.).
- Limiter l'abattage d'arbres afin de maintenir le caractère naturel des lisières boisées, des boisés et des forêts visibles à partir des points de vue d'intérêt.
- Maintenir l'agriculture dans les espaces ouverts visibles dans le champ visuel des points de vue d'intérêt.
- Gérer la qualité de l'architecture et l'implantation des bâtiments visibles à partir des points de vue d'intérêt :
  - Restreindre la démolition des bâtiments d'intérêt patrimonial;
  - Intégration harmonieuse des nouveaux bâtiments et des rénovations en considérant la continuité architecturale, le style, la forme, le volume, l'implantation, les pentes et les toits, la couleur des matériaux autorisés, le traitement des rez-de-chaussée et des vitrines, l'utilisation de détails architecturaux tels que des corniches, des pignons, des lucarnes, selon les caractéristiques de la région.
- Prévoir l'aménagement de haltes permettant l'accès à des points de vue d'intérêt par les cyclistes et les automobilistes et les identifier.
- Limiter les traverses par des lignes de distribution de services aériens dans le champ visuel des haltes et belvédères.
- Limiter la plantation d'arbres, le reboisement ou toute culture pouvant obstruer la vue dans le premier plan du champ visuel visible à partir d'une halte ou d'un point de vue d'intérêt sélectionné.

### 4.3.3 PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES AGRICOLES ET AGROFORESTIERS

#### Principe

Préserver les qualités des paysages agricoles et les mettre en valeur de manière à maintenir leur caractère champêtre par la protection des patrimoines naturel et bâti, par l'intégration architecturale des ensembles agricoles, par une meilleure gestion des usages, de même que par le contrôle de l'entreposage et de l'éclairage extérieur.

Préserver la qualité des paysages agroforestiers par l'entretien des forêts et par une meilleure gestion des usages en conformité des objectifs et dispositions de qualité paysagère.

#### Dispositions et mesures

- Protéger les haies, les haies brise-vent et les lisières boisées autour des champs et le long des cours d'eau.
- Favoriser l'utilisation de végétaux semblable au milieu environnant (feuillu ou conifère) dans l'implantation de nouvelles haies brise-vent ou d'écrans. Par exemple, dans un milieu feuillu, privilégier une haie brise-vent composée d'arbres et d'arbustes feuillus.
- Sensibiliser la population et les agriculteurs à la préservation des bâtiments agricoles d'intérêt patrimonial et mettre en place des mesures incitatives.
- Localiser les fossés en préservant le découpage foncier d'origine.
- Favoriser le maintien du modèle de la ferme familiale.
- Sensibiliser les agriculteurs à une disposition discrète de l'entreposage (par exemple des balles enrobées) en relation avec les points de vue le long des routes.
- Limiter l'intensité de l'éclairage extérieur et promouvoir l'usage de sources lumineuses dirigées vers le bas de manière à protéger le ciel étoilé, typique au milieu rural.
- Protéger et mettre en valeur les points de vue d'intérêt.
- Le long du chemin des Cantons et du chemin Cochrane, appliquer un règlement de PIIA visant le contrôle de la qualité de l'affichage des fermes et des kiosques de vente.
- Harmoniser les pratiques forestières en regard de la préservation du caractère naturel boisé des territoires d'intérêt paysager cités.

#### 4.3.4 PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE CACHET DES NOYAUX URBAINS ET VILLAGEOIS, ET DES ENTRÉES DE VILLE ET DE VILLAGE

##### Principes

- Enrichir l'expérience urbaine de Coaticook dans le centre-ville à caractère patrimonial et aux entrées de ville de manière à créer une image distinctive et invitante par une meilleure gestion des usages, par la cohérence architecturale et de l'aménagement de premier plan et plus particulièrement les cours, les façades, l'affichage et l'entreposage, et par l'amélioration de l'encadrement végétal et de l'aménagement paysager.
- Mettre en valeur le cachet des noyaux villageois et des entrées de ville et de village afin de créer une image distinctive, appuyée par la présence de paysage champêtre et forestier d'intérêt, par une meilleure gestion des usages, par la cohérence architecturale et de l'aménagement de premier plan, par la protection des patrimoines naturel et bâti et par la protection des points de vue d'intérêt.
- Préserver et mettre en valeur les abords de rivières.
- Créer des portes d'entrée municipales locales, harmonisées aux entrées régionales par une signalisation distinctive et propre à la MRC de Coaticook, inspirée des éléments d'appel et adaptée au paysage de la MRC.

##### Dispositions et mesures

Dans les noyaux urbains et villageois et le long des corridors d'entrées de ville et de village :

- Encadrer l'architecture, l'implantation, les couleurs, les revêtements extérieurs et les gabarits des commerces, des industries ou autres bâtiments en relation avec le caractère typique des lieux et dans le respect du patrimoine bâti.
- Restreindre la démolition des bâtiments d'intérêt patrimonial.
- Encadrer l'implantation des lignes de distribution de services aériens de manière à les rendre plus discrets.
- Limiter les stationnements, les zones d'entreposage en marge avant.
- Délimiter les entrées charretières par des bandes gazonnées et prévoir une largeur maximale.
- S'assurer de la plantation d'arbres feuillus le long de la route, du maintien de lisières boisées existantes ou de la conservation d'arbres d'intérêt.
- Contrôler la qualité de l'affichage en respect du caractère identitaire du lieu.
- Protéger et mettre en valeur les points de vue d'intérêt.
- Doter les portes d'entrée municipales d'un affichage distinctif et d'un aménagement de qualité mettant en valeur les matériaux inertes et végétaux typiques à l'échelle locale et régionale.
- Appliquer un règlement de PIIA, le cas échéant.

Dans les noyaux urbains et villageois, en bordure des rivières :

- Promouvoir des accès publics aux cours d'eau et les valoriser par des aménagements à caractère extensif.
- Contrôler la qualité des aménagements des terrains de manière à préserver le caractère naturel, les arbres, la topographie, les murs existants le cas échéant, ou tout élément typique.
- Préserver ou créer des points de vue d'intérêt vers les rivières, particulièrement à partir des voies publiques.
- Restreindre la démolition des bâtiments d'intérêt patrimonial et assurer leur mise en valeur, particulièrement des patrimoines industriels.

### 4.3.5 METTRE EN VALEUR LE CARACTÈRE DES ROUTES

#### Principes

- Mettre en valeur les entrées à la MRC de Coaticook et leur bassin visuel.
- Créer des portes d'entrée régionales, harmonisées aux entrées municipales locales par une signalisation distinctive et propre à la MRC de Coaticook, inspirée des éléments d'appel et adaptée au paysage de la MRC.
- Orienter la transformation du paysage dans le contexte de réalisation d'un carrefour giratoire à l'intersection des routes 143 et 147 de manière à traduire l'image agricole distinctive de la MRC.
- Préserver et valoriser le caractère de certains axes routiers particuliers.

#### Dispositions et mesures

Aux entrées régionales (autoroute 55 sud, carrefour des routes 143 et 147) :

- Limiter les usages pouvant influencer la qualité du bassin visuel perceptible à partir des d'entrées régionales (par exemple, les activités d'extraction, les commerces et les industries à gros gabarit, les tours de télécommunication, les éoliennes commerciales et domestiques, les lignes de transport d'énergie électrique, les bâtiments agricoles à gros gabarit, l'affichage, etc.).
- Encadrer l'architecture, l'implantation, les couleurs, les revêtements extérieurs et les gabarits des nouveaux bâtiments perceptibles à partir des corridors routiers et la restauration des bâtiments existants en relation avec le respect des patrimoines bâtis.
- Restreindre la démolition des bâtiments d'intérêt patrimonial.
- Préserver les alignements d'arbres et le caractère naturel des boisés perceptibles dans le bassin visuel à partir des corridors routiers.
- Contrôler la qualité de l'affichage en respect du caractère identitaire du lieu.
- Protéger et mettre en valeur les points de vue d'intérêt.
- Doter les portes d'entrée régionales d'un affichage distinctif avec aménagement de qualité, à l'échelle du corridor routier et évocateur de l'image agricole distinctive de la MRC et mettant en valeur les matériaux inertes et végétaux typiques régionaux.
- Coordonner avec Transports Québec la modification architecturale et l'aménagement de la halte routière de l'autoroute 55 en concordance avec les matériaux inertes et végétaux typiques de la MRC de Coaticook.

Aux endroits inventoriés de tunnels d'arbres :

- Limiter les usages (entrées charretières, lignes de distribution de services aériens, affichage, etc.) pouvant avoir une incidence sur la conservation des arbres.
- Coordonner une entente avec Transports Québec concernant les futurs travaux routiers de manière à maximiser la protection des tunnels d'arbres.

Aux croisements des cours d'eau :

- Prévoir l'identification des cours d'eau le long des routes.

---

## 5. Conclusion

---

Le territoire de la MRC de Coaticook recèle de beaux paysages, de paysages identitaires et de milieux de vie uniques et distinctifs qui participent également à la richesse de l'Estrie. La dépression de la rivière Tomifobia, les buttes du nord, le plateau de la rivière Niger et les basses collines de la rivière Coaticook, de la rivière Eaton et du mont Hereford sont autant d'unités paysagères caractéristiques de la région de Coaticook. Elles contribuent à faire de la MRC une région appréciée par ses résidents et par les visiteurs qui la découvrent.

L'agencement typique forge des paysages de vallées et de monts. Les lisières boisées se déploient le long de nombreux cours d'eau et autour des champs et la forêt entretenue sur les versants des monts. Ces paysages cultivés se démarquent par une ambiance de campagne panoramique et un fort caractère anglo-saxon.

Mais ces qualités demeurent fragiles et peuvent être compromises par des constructions diverses et des aménagements incohérents ou mal intégrés et par des pratiques non adaptées. Les versants boisés des vallées et des monts, les points de vue d'intérêt, les paysages agricoles et agroforestiers, les forêts privées, les hameaux, villages et centre-ville de caractère, de même que les routes requièrent une attention particulière pour préserver et mettre en valeur leurs qualités paysagères. Tous sont concernés par la préservation et la mise en valeur des paysages : l'agriculteur, le forestier, le commerçant, l'industriel, le résident en ville, dans le village ou au hameau, de même que les planificateurs et les divers intervenants. Le présent document décode les clés de lecture des paysages de la MRC de Coaticook et propose des mesures pour les mettre en valeur. Seule la reconnaissance du paysage comme une préoccupation transversale permettra d'ancrer la vision de paysages de qualité tout en conciliant le développement de la région.

## Bibliographie

- MRC Coaticook, *Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook et le document complémentaire*, version définitive, règlement numéro 6-23, en vigueur depuis le 22 juin 2000.
- DBSF, *Plan stratégique de développement touristique 2007-2011*, Février 2007.
- P.Prévost et B. Roy, *Plan stratégique Coaticook*, Version pour approbation, 2009.
- Tourisme Coaticook, *Circuits photos découverte de la région de Coaticook*, première édition.
- Tourisme Québec, *Guide touristique Cantons-de-L'Est*, 2009-2010.



---

## **ANNEXES**

---

## ANNEXE 1 : Lexique des formes de terrain

SYMBOLE	FORME DE TERRAIN	DÉFINITION
BC	Basse colline	Relief convexe dont le dénivelé compris entre 100 et 200 mètres
BN	Button	Relief convexe dont le dénivelé compris entre 25 et 50 mètres
BU	Butte	Relief convexe dont le dénivelé compris entre 50 et 100 mètres
CT	Coteau	Forme de terrain de faible convexité avec une partie sommitale importante et de dénivelé généralement inférieur à 100 m
DE	Dépression	Étendue de terrain de forme généralement concave et qui comporte au moins une zone d'écoulement vers l'extérieur, sans toutefois être une unité d'écoulement marqué
FV	Fond de vallée	Partie de la vallée de part et d'autre du cours d'eau à l'exclusion des versants
HC	Haute colline	Relief convexe dont le dénivelé compris entre 300 et 500 mètres
MC	Moyenne colline	Relief convexe dont le dénivelé compris entre 200 et 300 mètres
PN	Plaine	Grande étendue plane de terrain
PT	Plateau	Portion de territoire de grande amplitude horizontale à subhorizontale en position surélevée par rapport aux terrains environnants
TR	Terrain	Portion de terrain sans forme bien définie
VN	Vallon	Petite vallée courte et peu profonde dont les versants sont peu prononcés et à faible déclivité (< 10 %)

## ANNEXE 2 : Fiche de cadrage

<b>Unité de paysage No :</b>	<b>Nom :</b>
<b>Caractérisation de l'unité</b>	
<b>Niveau de perception</b> <b>Région naturelle :</b>	<b>Ensemble physiographique :</b>
<b>Description</b> <b>Caractères biophysiques</b> Types de relief, noms des principaux cours d'eau, type de forêt dominante.	Photo
<b>Occupation du sol</b> Agriculture, récréation, forêt, eau (nommer les principaux cours d'eau), ville, village, hameau (nommer les principaux)	
<b>Ambiance paysagère</b> Arrangement ou agencement d'ensemble présentant les interrelations de la topographie, des éléments bâtis et des éléments naturels.	
<b>Perceptions</b>  Attraits : présenter succinctement la nature des attraits et des points remarquables et les situer. Vues : décrire succinctement l'organisation spatiale (espaces ouverts et fermés) et visuelle (orientation et organisation des points de vue et panoramas) et situer les points de vue les plus importants. Points « noirs » et nuisances : décrire brièvement les éléments qui altèrent la qualité du paysage et les situer.	
<b>Valorisations</b> Identifier brièvement la nature des composantes reconnues par le schéma d'aménagement concernant les volets : écologique, patrimonial, touristique et préciser leur répartition. Présenter les patrimoines par catégorie : patrimoine religieux, agricole, industriel	
<b>Évaluation de l'unité</b> Fort, moyen, faible et expliquer brièvement les motivations du jugement. <b>Diversité</b> : caractère de variété, d'hétérogénéité ou d'homogénéité des composantes naturelles et bâties et de leur agencement <b>Caractère identitaire</b> : cohérence des composantes dominantes et secondaires à structurer une identité propre et facilement identifiable <b>Capacité d'absorption</b> : capacité de l'unité de paysage à intégrer de nouveaux éléments ou des modifications en raison de la configuration du relief et de la présence de végétation sans dégradation de sa qualité visuelle.	

## ANNEXE 3 : La capacité d'absorption visuelle (CAV) comme outil d'intégration d'usages sur des pentes boisées

**La capacité d'absorption visuelle (CAV) du paysage correspond à la capacité physique du paysage à absorber ou à dissimuler des interventions anthropiques, qu'elles soient liées à l'introduction d'éléments construits ou à l'exploitation forestière.**

L'approche privilégiée pour établir la capacité d'absorption visuelle du paysage s'appuie sur une méthode développée ces dernières années par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, et plus particulièrement par le Service de mise en valeur des forêts privées. Intitulée «*Aménagement de la qualité visuelle : Inventaire de la sensibilité des paysages*»<sup>1</sup>, cette méthode a été développée pour permettre une meilleure planification des interventions forestières basée sur la perceptibilité des paysages d'un territoire donné. Destinée en premier lieu aux gestionnaires de la ressource forestière désireux de souscrire aux objectifs de préservation des paysages sensibles, cette méthode de qualification des CAV du paysage, s'est avéré un outil de référence et de gestion tant dans la planification de l'exploitation forestière que dans l'introduction d'éléments construits dans le paysage.

La CAV du paysage est dictée non seulement par la typologie du couvert végétal mais également par la topographie et le degré de perceptibilité qui les caractérisent. Conséquemment, pour obtenir le niveau de capacité d'absorption visuelle des paysages du territoire, l'information sur le couvert végétal est superposée au relief existant. Par la suite, une lecture du degré de perceptibilité des paysages en relation avec le réseau routier et le réseau bleu est réalisée. Le degré de perceptibilité est étroitement lié à la notion de profondeur de champ visuel qui est défini par l'avant-plan, le moyen-plan et l'arrière-plan. Le tableau ci-dessous résume de façon succincte ces informations :

**TABLEAU 1 : Indice de capacité d'absorption visuelle**

Pentes	Résineux (arbres matures)	Mélangés (arbres matures)	Feillus (arbres matures)	Coupes 10 ans (arbres âgés de 0 à 19 ans)
+ de 30%	Moyenne	Faible	Très faible	Nulle
15 à 30 %	Moyenne	Moyenne	Faible	Très faible
0 à 15%	Élevée	Moyenne	Moyenne	Faible

En milieu naturel, la composition du couvert végétal joue un rôle important face à la CAV d'un paysage. Dans la composition du couvert végétal nous retrouvons, l'indice densité-hauteur du peuplement et de sa composition floristique. Par densité on entend, le pourcentage de couverture obtenu par la projection au sol des cimes qui composent le peuplement ayant dépassé le stade de régénération, alors que la hauteur représente la hauteur des sujets dominants et co-dominants de ce même peuplement. Par exemple, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, un peuplement de conifères, même situé en pente forte (plus grande perceptibilité par l'observateur) et arborant une bonne densité-hauteur aura une capacité d'absorption visuelle supérieure à un peuplement feuillus, en raison de la pérennité des aiguilles, au cours des saisons, qui procure aux conifères une opacité permanente.

Au niveau normatif, la gestion des lieux d'implantation de nouveaux éléments et de leur densité en fonction de la vulnérabilité des unités paysagères permet d'encadrer les nouveaux projets de développement. Cette méthode permet d'atténuer l'impact visuel des futurs développements sur les paysages et ainsi conserver leur intégrité, les protéger et les bonifier.

<sup>1</sup> Aménagement de la qualité visuelle : Inventaire de la sensibilité des paysages, département des sciences du bois et de la forêt. Faculté de foresterie et de géomatique, Université Laval, Sainte-Foy (Québec), 65 pages. Avril 1994

---

# PORTRAIT DE L'IDENTIFICATION DES MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT POUR LA BIODIVERSITÉ EN ESTRIE

## Phase 1

---



Commission régionale  
sur les ressources naturelles  
et le territoire *Estrie*

**Commission régionale sur les ressources naturelles  
et le territoire**

**Plan régional de développement intégré des ressources naturelles  
et du territoire (PRDIRT)**

---

# PORTRAIT DE L'IDENTIFICATION DES MILIEUX NATURELS POUR LA BIODIVERSITÉ EN ESTRIE

## Phase 1

---

### Coordination de l'édition

Dany Senay, ing. f., chargé de projet du PRDIRT

Commission régionale sur les ressources naturelles et  
le territoire de l'Estrie

### Recherche et rédaction

Louise Gratton, directrice de la science

Conservation de la nature Canada,  
région du Québec



Patrick Desautels, chargé de projet

Agence géomatique montréalaise Géomont



*Les auteurs remercient la Conférence régionale des élus de l'Estrie pour la contribution financière au projet de même que les organismes qui ont rendu disponibles les données numériques essentielles à sa réalisation : le MDDEP, le MRNF, la CRRNT de l'Estrie, Canards Illimités, Conservation de la nature Canada et Géomont.*

### Personnes consultées

*Membres du comité technique régional sur les aires protégées de la CRRNT de l'Estrie :*

Karine Bonneville  
Laurier Busque

MRC du Val-Saint-François  
Société de conservation du corridor naturel de la rivière  
au Saumon

Jacinthe Caron  
Jean-François Cloutier

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie  
Ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et des Parcs

Lise Dubord  
Marie-Christine Foucault  
Catherine Frizzle  
Patrice Gagné  
Martin Lajeunesse  
François Martel

Ville de Sherbrooke  
MRC des Sources  
COGESAF  
MRC du Granit  
Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie  
Association des consultants en génie forestier de  
l'Estrie-Montérégie

Marie-Josée Martel  
Hughes Ménard  
Nathalie Laberge  
Anton (Tony) Kemp  
Steve Otis  
Sylvain Rajotte  
Jeanne Thériault  
François Thomas

Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie  
MRC de Coaticook  
MRC du Haut-Saint-François  
Fondation Marécages Memphrémagog  
MRC de Memphrémagog  
Société d'aménagement de l'Estrie  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
UPA de l'Estrie

*Le contenu du document n'engage aucunement les personnes consultées.  
Version de juin 2011.*

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Mandat.....	1
1 Territoire .....	2
2 Méthodes.....	2
2.1 Les sources de données.....	3
2.2 Objectifs.....	4
2.3 Cadre de référence, base territoriale et attributs.....	4
2.3.1 Cadre de référence .....	4
2.3.2 Base territoriale.....	5
2.3.3 Attributs des cibles du filtre grossier.....	6
2.3.4 Attributs des cibles du filtre fin.....	8
2.4 Sélection des milieux naturels d'intérêt.....	11
2.4.1 Processus de sélection .....	11
2.4.2 Validation par les partenaires .....	12
3 Résultats .....	12
3.1.1 Analyse du filtre fin et du filtre grossier .....	12
3.1.2 Informations sensibles.....	13
3.1.3 Informations complémentaires .....	13
4 Limites et portée de la planification .....	13
5 Enjeux de conservation de la biodiversité.....	14
6 Prochaines étapes.....	16
Tableau 1. Résultats du filtre grossier par ensemble physiographique.....	19
Tableau 2. Résultats du filtre grossier par MRC.....	21
Références.....	23
Annexe 1. Liste des types de peuplements regroupés pour l'analyse des fragments forestiers.....	25
Annexe 2. Liste des dépôts de surface pour l'analyse des fragments forestiers.....	26
Annexe 3. Liste des écosystèmes forestiers exceptionnels de la région de l'Estrie.....	28
Annexe 4. Liste des espèces menacées, vulnérables et susceptibles dans la région de l'Estrie.....	31
Annexe 5. Liste des habitats fauniques désignés de la région de l'Estrie.....	34
Annexe 6. Cartes des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité de la région de l'Estrie.....	40
Annexe 7. Liste et définitions des attributs complémentaires.....	45



## Introduction

Dans le contexte de mise en œuvre du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT), la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie souhaitait que soient identifiés les milieux naturels d'intérêt pour la conservation de la biodiversité dans la région administrative de l'Estrie. Le mandat fut confié à Conservation de la nature Canada (CNC) et à Géomont : ces deux organismes réalisent des exercices similaires pour les CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, la Montérégie-Est, Chaudière-Appalaches et l'Estrie.

À la lumière des conclusions du *Portrait des milieux naturels protégés et de la conservation de la biodiversité* du PRDIRT de l'Estrie (CRRNT de l'Estrie, 2009), le comité technique régional sur les aires protégées a jugé stratégique, afin de mieux orienter les prochaines actions pour le maintien de la biodiversité en Estrie, de procéder à l'identification des milieux naturels d'intérêt. Au surplus, cette démarche régionale commune avait comme bien-fondé de répondre en partie à des besoins similaires d'organismes différents : certification forestière, mise à jour du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de la forêt privée, intrants aux nouveaux plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) en territoire public, intrants à la révision des schémas d'aménagement et de développement des MRC, outils d'aide à la planification de l'aménagement du territoire, planification stratégique pour les groupes de conservation, outils additionnels aux directions régionales des ministères provinciaux concernés, etc.

## Mandat

Au cours des 10 dernières années, CNC a collaboré à plusieurs initiatives visant la sélection de sites prioritaires pour la conservation<sup>1</sup>. CNC participait ainsi à l'évaluation de l'état et du potentiel de conservation pour l'ensemble de la région des Appalaches nordiques, incluant les provinces atlantiques et les états de la Nouvelle-Angleterre (Anderson et al., 2006). Avec une approche plus fine, CNC publiait récemment un plan de conservation de l'écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du Lac Champlain<sup>2</sup> (Gratton, 2010). Dans les deux cas, l'exercice visait à identifier les sites prioritaires qui, par leur complémentarité, permettraient d'augmenter la contribution du réseau des aires protégées, ou gérées en conséquence, de conserver des échantillons représentatifs de cette écorégion et de sauvegarder les espèces en situation précaire ainsi que les communautés végétales et animales et les écosystèmes rares.

Le mandat visait à utiliser la même méthodologie à l'aide des données plus récentes et précises et, avec le soutien d'un comité d'experts familiers avec le territoire, à dresser le portrait des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité de la région administrative de l'Estrie en collaboration avec les acteurs du milieu.

---

<sup>1</sup> Le terme conservation est défini comme un ensemble de mesures d'intensité variable visant la protection, le maintien ou la restauration de la diversité génétique, des espèces, des écosystèmes et des phénomènes évolutifs auxquels ils sont soumis (MDDEP, 2005).

<sup>2</sup> L'écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain correspond essentiellement au Québec à la province naturelle des Basses-terres du Saint-Laurent (Gratton, 2010).

D'ailleurs, il correspond à l'une des actions du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles du territoire de l'Estrie (PRDIRT), laquelle était identifiée dans l'orientation 2.2 Conservation et protection des écosystèmes, plus précisément, à l'objectif 2.2.2 Maintenir la biodiversité des milieux naturels (CRÉ Estrie, 2010).

Il est entendu que ce mandat ne comprenait aucune validation sur le terrain, ni la planification de corridors fauniques, l'évaluation des services écologiques ou la mise en œuvre de stratégies de conservation spécifiques à des sites particuliers.

Pour toutes ces raisons, le portrait servira de point de départ aux démarches futures pour répondre aux enjeux liés à la conservation de la biodiversité.

## 1 Territoire

Le territoire ayant fait l'objet de cette analyse est celui de la région administrative de l'Estrie (carte 1). Selon du cadre écologique de référence du ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) cette région se trouve dans la province naturelle des Appalaches (Li et Ducruc, 1999). Elle chevauche quatre régions naturelles, soit celles des Montagnes-Vertes, des Montagnes-Blanches et du Plateau Estrie-Beauce et de la Plaine de Québec. Sur le plan bioclimatique, la région de l'Estrie appartient à la zone tempérée nordique plus précisément à la sous-zone de la forêt décidue caractérisée par le domaine de l'érablière à tilleul et celui de l'érablière à bouleau jaune (Saucier, 1991).

Au niveau administratif, la région de l'Estrie compte 7 MRC et 89 municipalités. La plus grande agglomération urbaine est la ville de Sherbrooke.

## 2 Méthodes

L'objectif de l'analyse est d'identifier les milieux naturels qui favoriseraient la conservation à long terme de toutes les espèces et communautés présentes dans la région administrative. Pour capter toute la diversité biologique de la région tout en tenant compte de sa répartition sur le territoire, l'approche du filtre grossier et celle du filtre fin développée par *The Nature Conservancy* (Pressey et al., 1993; Pressey et al., 1994; Pressey, 1999 in Groves et al., 2003) reprise par Gérardin et al. (2002), Anderson et al. (2006) et Gratton (2010).

L'analyse du filtre grossier vise à capturer les communautés les plus fréquentes et les espèces les plus communes par l'identification des écosystèmes représentatifs à conserver. À cause de leur répartition, certaines espèces et milieux naturels rares peuvent échapper à cette analyse. Aussi, l'analyse du filtre fin permet de saisir, par le biais de différentes sources d'informations, les espèces et les communautés naturelles que le filtre grossier n'aurait pu capturer.

## 2.1 Les sources de données

Les principales données à référence spatiale utilisées pour faire l'analyse des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité sont les suivantes :

- a) Le cadre écologique de référence du MDDEP.
- b) Les feuillets topographiques à l'échelle du 1/20 000 de la Base de données topographiques du Québec du MRNF (BDTQ 20K). Cette base de données fut employée pour renseigner sur l'occupation du territoire (forêt, routes et voies ferrées, cours d'eau et plans d'eau, etc.).
- c) Les feuillets du Système d'information écoforestière (SIEF) au 1/20 000 du MRNF. Les informations qui composent cette base de données ont été récoltées dans le cadre du troisième programme d'inventaire écoforestier du territoire québécois.
- d) Le plan régional des milieux humides de la région administrative de l'Estrie de Canards Illimités (2007).
- e) Les occurrences fauniques et floristiques du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) du MDDEP. Version janvier 2010. Cette base de données renseigne sur la localisation des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être.
- f) Les habitats fauniques légalement désignés du MRNF. Cette base de données renseigne sur la localisation des habitats fauniques essentiels définis par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Version août 2007.
- g) Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) du MRNF, à savoir les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges. Version mai 2010.
- h) La base de données des milieux naturels protégés de l'Estrie. Il s'agit des différentes zones géographiques faisant l'objet d'une protection particulière par les différents paliers gouvernementaux qui apparaissent au Registre du gouvernement du Québec incluant les parcs nationaux provinciaux et fédéraux, les refuges d'oiseaux migrateurs, les réserves nationales de faune, les réserves écologiques, etc. Elle inclut également d'autres sites répertoriés par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT, 2009).
- i) Les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO). Ces zones géographiques font partie d'un programme international sous la gouverne de *Birdlife International* et mis en œuvre au Québec par Nature Québec. En Estrie, il n'y a qu'une seule ZICO, celle du Massif-du-Mont-Gosford pour laquelle il existe un plan de conservation (UQCN, 2002).
- j) Les photos aériennes de l'Estrie datant de 2007, afin de vérifier à l'écran l'existence des sites sélectionnés au moment de la validation par le comité technique régional sur les aires protégées.

## 2.2 Objectifs

Les objectifs sont inspirés des travaux de Gratton (2010), c'est-à-dire :

- que soient retenus de préférence les sites dans les milieux naturels déjà protégés; les sites contigus à des aires protégées ou des projets de conservation en cours ou planifiés; les sites rapportés prioritaires dans les études connues et les revendications notoires en la matière;
- que les sites contribuant à la protection des espèces menacées ou vulnérables soient choisis en priorité;
- qu'au moins 20 % de chaque type d'écosystèmes forestiers et de milieux humides présents dans un ensemble physiographique soient représentés;
- à contribution égale, que les sites irremplaçables soient choisis en priorité.

## 2.3 Cadre de référence, base territoriale et attributs

Pour capter toute la diversité biologique de la région tout en tenant compte de sa répartition sur le territoire, l'approche du filtre grossier et celle du filtre fin ont été privilégiées. Quelques étapes préalables ont été requises pour réaliser la sélection des milieux naturels d'intérêt. Elles consistent d'une part, à définir le cadre de référence et à créer une base de données territoriale sur laquelle portera l'analyse du filtre grossier et d'autre part, à déterminer les attributs des cibles du filtre grossier et du filtre fin qui peuvent être tirés des couches numériques disponibles.

### 2.3.1 *Cadre de référence*

À l'instar des analyses de Gérardin et al. (2002), l'analyse du filtre grossier s'articule autour du cadre écologique de référence qui découpe l'ensemble du Québec en unités cartographiques, selon un système hiérarchique de niveaux de perception et dont les niveaux supérieurs s'inscrivent dans une perspective nord-américaine.

Le troisième niveau, celui de l'ensemble physiographique, est utilisé comme référence spatiale pour évaluer la contribution des milieux naturels d'intérêt aux objectifs de conservation. Ce découpage cartographique selon les lignes de force du milieu physique est indépendant du couvert végétal, des limites de coupe ou de feu, des lacs, des rivières et de leurs bassins versants ou des limites administratives. Il représente des limites naturelles d'éléments permanents du paysage qui influencent la répartition de la biodiversité et qui sont reconnaissables sur le terrain.

La région de l'Estrie chevauche 14 ensembles physiographiques (figure 1). Certains de ces ensembles physiographiques touchent très peu le territoire de la région administrative; c'est pourquoi ils ont été couplés aux ensembles voisins pour les fins d'analyse.

### 2.3.2 Base territoriale

Pour les milieux forestiers, la source de référence spatiale utilisée fut le Système d'information écoforestière du ministère des Ressources naturelle et de la faune (SIEF, troisième décennal). Celle-ci a été superposée au réseau routier de la Base de données topographiques du Québec (BDTQ), de manière à fragmenter les polygones forestiers traversés par les infrastructures routières incluant une emprise de cinq mètres de chaque côté.

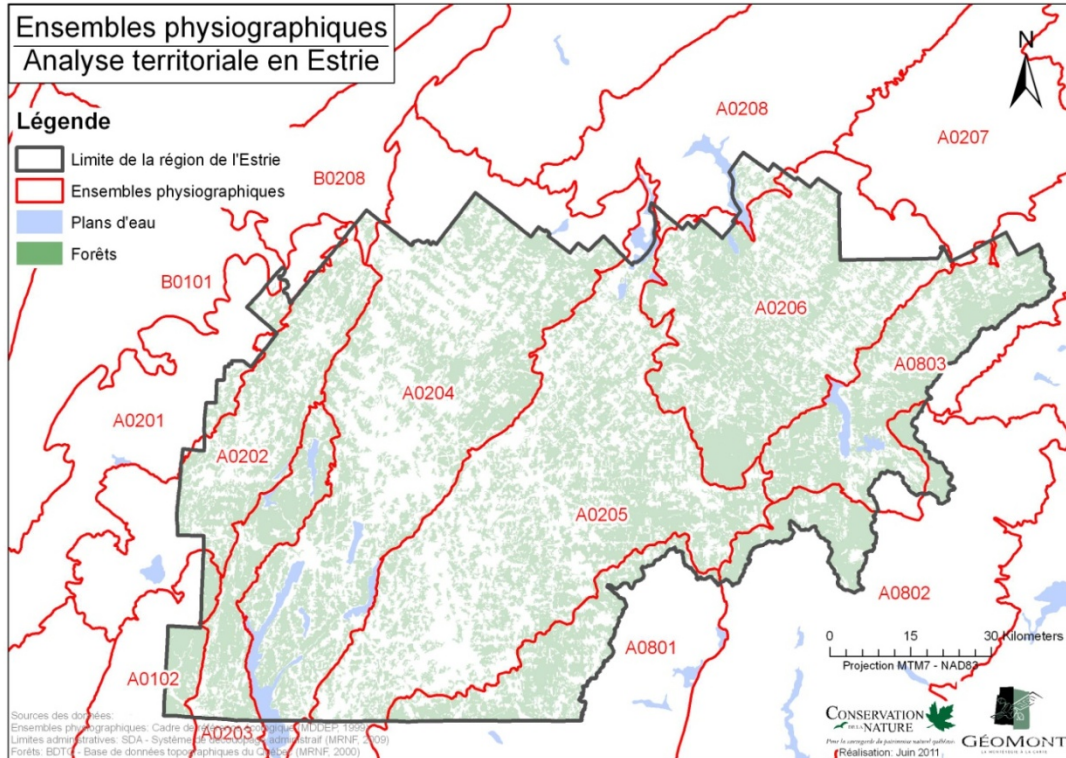


Figure 1.

Ont été pris en compte dans cet exercice les autoroutes, les routes nationales, régionales ou locales pavées, les rues pavées et les chemins carrossables pavés, considérés comme les barrières les plus significatives pour la faune à grand domaine. N'ont pas été considérés les chemins carrossables non pavés, les routes locales non pavées, les routes d'accès aux ressources, les routes collectrices non pavées, les voies de communication abandonnées et en construction ainsi que les voies ferrées. De plus, les lignes de transport d'énergie de la BDTQ n'ont pas été considérées. De ce fractionnement fut extraite une couche comportant tous les boisés de 40 ha et plus et plus, utiles aux analyses subséquentes.

Cette superficie minimale de 40 ha fut choisie de manière à inclure les conditions minimales requises pour qu'un écosystème forestier puisse abriter des espèces caractéristiques de la forêt profonde. Elle se base sur les études les plus sérieuses sur la question, qui estiment que des superficies allant de 20 à 80 ha constituent l'aire minimale requise pour maintenir les communautés forestières dans les forêts tempérées nordiques (Nudds, 1993; Leaks et al., 1994; Shafer, 1995; Gratton et Nantel, 1999).

En fait, selon Langevin et Bélanger (1994), les oiseaux seraient de bons bio-indicateurs de la valeur des boisés en milieu agricole puisqu'ils sont largement répandus sur le territoire et qu'une grande variété d'entre eux montre des exigences écologiques bien précises, tout particulièrement celles reliées aux caractéristiques de l'intérieur de la forêt.

Certaines espèces sont en effet beaucoup plus sensibles à la taille des boisés et ne sont que rarement observés dans les parcelles de forêts de faible superficie ou isolées, notamment le pic chevelu (*Picoides villosus*), la grive fauve (*Catharus fuscescens*) et la paruline du Canada (*Wilsonia canadensis*).

Ces auteurs estiment qu'à partir de 35 ha, un boisé possède un fort potentiel pour la conservation dans un contexte où le couvert forestier est très fragmenté. Environnement Canada (2004) considère que des boisés de 20 à 50 ha sont requis pour soutenir certaines espèces d'oiseaux sensibles à la superficie de l'habitat.

En Estrie, les milieux forestiers de plus de 40 ha se chiffrent à 1413 fragments boisés représentant 5691 km<sup>2</sup>, soit quelque 54,2 % du territoire. Le milieu forestier le plus vaste occupe 349 km<sup>2</sup>, par contre 83 % des milieux forestiers ont moins de 5 km<sup>2</sup>.

Les milieux humides n'ont pas fait l'objet d'un découpage par la fragmentation par le réseau routier. Les milieux humides, même de très petites superficies, peuvent être utilisés pour la reproduction des amphibiens ou peuvent offrir un habitat à la sauvagine pour la formation des couples au printemps et pour l'alimentation. Même aussi petit qu'un hectare, un milieu humide peut soutenir des petites populations permanentes de rat musqué et d'herpétofaune. Plus leur superficie est étendue, plus leur diversité augmente (Environnement Canada, 2004). On estime qu'à partir de quatre ou cinq hectares, un milieu humide est suffisamment grand pour être utilisé régulièrement par des oiseaux aquatiques (Gratton, 2010). Ceux considérés aux fins de l'analyse du filtre grossier sont ceux de 4 ha et plus tirés de la base de données du plan régional des milieux humides de la région administrative de l'Estrie de Canards Illimités (2007). Il représente 1092 milieux humides soit une superficie de près de 183 km<sup>2</sup>, soit 1,8 % du territoire. Le milieu humide le plus vaste occupe 709 ha, cependant 74 % des milieux humides ont moins de 20 ha.

#### ***Protection par la conservation volontaire***

*En collaboration avec Conservation de la nature du Canada et ses membres affiliés, Corridor appalachien (ACA), œuvre depuis 2002 à la conservation des grands massifs forestiers, des écosystèmes et des espèces menacées dans le prolongement des Montagnes Vertes au Québec. Entre 2002 et 2012, les superficies ayant un statut de conservation ont plus que doublé, passant de 6 km<sup>2</sup> à près de 160 km<sup>2</sup>. Ces organismes utilisent la conservation volontaire<sup>1</sup> pour mettre en œuvre leur stratégie de conservation :*

- *protéger des **noyaux de conservation** suffisamment grands pour assurer le maintien de tous les écosystèmes et la survie des espèces représentatives de cette aire naturelle;*
- *conserver autour de ces noyaux de conservation, des **zones tampons** qui assurent également le maintien des caractéristiques des milieux naturels tout en permettant de nombreux usages;*
- *relier ces noyaux de conservation par des **corridors** fauniques de manière à conserver la connectivité, une fonction essentielle à la viabilité des populations animales à grands domaines vitaux*

### ***2.3.3 Attributs des cibles du filtre grossier***

Les fragments boisés de 40 ha et plus ainsi que les milieux humides de 4 ha et plus composent les cibles du filtre grossier. Les attributs utilisés pour sélectionner les milieux naturels d'intérêt concernent trois particularités distinctes.



### *Couvert végétal et substrat*

Les fragments ou polygones boisés sont caractérisés par 26 groupes de peuplements forestiers du SIEF qui, pour les fins de l'analyse, résultent du regroupement des 125 types de peuplement forestier. Le SIEF identifie 23 dépôts de surface. En combinant les groupes de peuplements et les dépôts, 326 types d'écosystèmes forestiers de la région de l'Estrée ont été retenus pour l'analyse.

Les annexes 1 et 2 illustrent les 26 groupes de peuplements forestiers et les 23 dépôts de surface.

#### ***Les milieux humides de la MRC Memphrémagog***

*Se basant sur les milieux humides identifiés dans le Plan régional de conservation des milieux humides de Canards Illimités (2007), la MRC de Memphrémagog a cartographié les milieux humides de son territoire à l'aide de photographies aériennes.*

*Le schéma d'aménagement reconnaît les milieux humides de 4 ha et plus comme zone de contraintes. Ainsi, près de 66 % des milieux humides sont dorénavant protégés; plusieurs dispositions qui visent à assurer leur protection sont prévues au document complémentaire accompagnant le schéma.*

Les milieux humides ou polygones de milieux humides sont caractérisés par les catégories de la couche produite de Canards Illimités en 2007 soit : eau peu profonde, herbier, marais, prairie, marécage, tourbière et non classé.

En vue d'assurer la meilleure représentativité possible, la base de données qui accompagne ce rapport comporte, pour chaque milieu d'intérêt, l'importance de chaque type d'écosystème forestier ou de catégorie de milieux humides qui le caractérisent.

### *Irremplaçabilité*

L'application du logiciel C-plan, développé par R. L. Pressey en 1994, permet de calculer une valeur d'irremplaçabilité d'un polygone par rapport à un territoire de référence. Cette valeur a été établie pour chaque fragment (forestier ou humide) situé dans un ensemble physiographique donné, territoire de référence pour la présente étude. Elle est déterminée en comparant les différents types d'écosystèmes dont se compose un fragment à ceux de chaque fragment présent dans l'ensemble physiographique. Plus un milieu naturel ou une portion de celui-ci est rare, plus sa valeur est élevée.

Tous les fragments hautement irremplaçables (valeur = 1) contribuent fortement à conserver la biodiversité. Comme il n'existe pas d'alternative, il n'y a donc pas de solution de rechange dans le territoire de référence (ensemble physiographique).

À l'opposé, les fragments de faible irremplaçabilité contribuent moins à l'atteinte des objectifs de conservation de la biodiversité, car ils représentent des fragments composés d'écosystèmes communs, en ce sens qu'il existe plusieurs solutions de rechange dans le territoire de référence (Gérardin et al., 2002).

Par ailleurs, le logiciel C-plan permet d'accorder à certains éléments une importance plus grande dans le calcul d'irremplaçabilité. Ainsi, pour la région de l'Estrée, certains groupes de peuplements forestiers représentatifs de la forêt naturelle ont reçu une valeur de pondération deux fois plus élevée

(2 vs 1) en raison de l'importance d'en conserver des échantillons dans le réseau de milieux naturels d'intérêt (CRRNT de l'Estrie, 2010). Ces groupes de peuplements forestiers et leur valeur de pondération sont indiqués à l'annexe 1.

Dans le cas où un ensemble physiographique n'occupe qu'une petite partie de la région administrative, la valeur d'irremplaçabilité a été calculée en l'intégrant à l'ensemble physiographique voisin bien représenté dans la région administrative.

#### *Contribution à l'objectif de 20 % de représentation*

Le principe général selon lequel il existe une relation entre la superficie occupée par un type d'écosystème et le nombre d'espèces qu'il supporte se trouve à la base de l'objectif de conservation de 12 % établi à l'origine par les pays membres de l'UICN lors du Sommet de Rio de Janeiro (United Nations, 1987). Pour sa part, Wilson (1992) suggère cependant que cet objectif est nettement insuffisant.

En octobre 2010, avait lieu la Conférence des Parties à Nagoya, au Japon, au cours de laquelle 165 pays ont ratifié la Convention sur la diversité biologique. À ce moment, ils ont convenu d'augmenter respectivement à 10 % et à 17 %, d'ici 2020, la superficie des zones marines et terrestres qui devront faire l'objet de mesures de protection (Convention sur la diversité biologique, 2011).

Groves et al. (2003) estiment que conserver de 80 à 90 % des espèces requiert de 30 à 40 % de la superficie occupée par un écosystème et que la persistance de plusieurs espèces serait compromise en deçà d'un seuil de 20 %. L'objectif de représenter 20 % de chaque type d'écosystèmes forestiers et de milieux humides a donc été fixé comme un seuil minimal pour l'identification des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité.

En corollaire à la valeur d'irremplaçabilité, le logiciel C-Plan permet, pour tout type d'écosystème composant un fragment forestier ou un milieu humide, de lui attribuer une valeur qui détermine sa contribution de 20 %. Cette valeur permet ainsi de choisir de façon optimale les sites permettant d'atteindre cet objectif (Pressey et al., 1994; Pressey, 1998 *in* Gérardin et al., 2002).

Comme pour la valeur d'irremplaçabilité, le cas où un ensemble physiographique n'occupe qu'une petite partie de la région administrative, la contribution à l'objectif de 20 % a été calculée en l'intégrant à l'ensemble physiographique voisin.

### **2.3.4 Attributs des cibles du filtre fin**

#### *Écosystèmes forestiers exceptionnels*

Au Québec, les données sur les communautés végétales rares sont très fragmentaires. Les seules sources de données colligées en lien avec l'ensemble du Québec méridional sont celles pour les écosystèmes forestiers exceptionnels.

Depuis 1996, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec travaille à définir et inventorier les territoires qui comprennent des écosystèmes forestiers exceptionnels dans le but de les protéger. Il reconnaît trois types d'écosystèmes forestiers exceptionnels au Québec : la forêt rare,

la forêt ancienne et la forêt refuge. Ces écosystèmes contribuent à maintenir la diversité des espèces qui caractérisent la forêt du sud du Québec. Sur les terres du domaine de l'État, ces forêts sont protégées légalement contre toute activité susceptible d'en modifier les caractéristiques. Cette protection légale n'existe pas pour les écosystèmes sur les terres privées; leur conservation est actuellement basée uniquement sur la bonne volonté de propriétaires sensibles à la valeur de leurs attributs écologiques.

Les 75 écosystèmes forestiers exceptionnels rapportés dans la région de L'Estrie, se répartissent comme suit : 9 forêts anciennes, 13 forêts rares et 43 forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables, certaines cumulant les caractéristiques des deux (1 : ancien-refuge; 9 : rare-refuge). L'annexe 3 liste des écosystèmes forestiers exceptionnels. La rareté de ces communautés végétales justifie que leur seule présence constitue un attribut.

### *Espèces menacées et vulnérables*

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) représente, par des occurrences<sup>3</sup>, une liste des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de la flore et de la faune répertoriées par.

Celles considérées pour l'analyse ont été les occurrences précises (S)<sup>4</sup> possédant ou non une cote de qualité déterminée (A, B, C, D) ou non (E)<sup>5</sup>. Ces occurrences incluent pour certaines espèces fauniques des bandes de protection délimitées. Elles ne comprennent pas les occurrences d'espèces candidates ou non suivies, les occurrences considérées historiques (H : observations datant de plus de 25 ans), les occurrences recherchées mais non retrouvées (F) et les occurrences extirpées (X).

Pour la région de l'Estrie, ceci représente 990 occurrences. La liste des espèces est présentée en

#### ***La tortue des bois en milieu agricole***

*Le gouvernement du Québec a désigné la tortue des bois au nombre des espèces vulnérables en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables. Depuis plusieurs dizaines d'années les populations de tortues des bois se font de plus en plus rares. Le développement agricole et rural a considérablement modifié son habitat, et la rareté de cette tortue est directement liée à la perte de ses habitats de prédilection. Les accidents de la route ou dus à la machinerie agricole contribuent aussi à la forte mortalité de la tortue des bois.*

*En Estrie, c'est entre autres par la sensibilisation des propriétaires riverains à l'importance de protéger l'habitat de la tortue des bois le long de la rivière Missisquoi que le Corridor Appalachien (ACA) vise à protéger cette espèce.*

*Ce sont les agriculteurs, et plus particulièrement ceux qui cultivent le foin aux abords des rivières Tomifobia, Missisquoi et Missisquoi Nord, qui ont le plus à apporter à ce projet. Ils sont appelés à s'engager dans une modification de leurs pratiques de fauche en faisant passer celle-ci de deux à quatre pouces sur une bande de 200 m le long des cours d'eau. À ce jour, une quarantaine de propriétaires riverains ont été contactés.*

<sup>3</sup> Ce mot désigne un territoire (point, ligne ou polygone cartographique) abritant ou ayant jadis abrité un élément de la biodiversité. L'occurrence peut correspondre à une plage cartographique unique (ou point d'observation) ou à un regroupement de plusieurs plages rapprochées (MDDEP, 2005).

<sup>4</sup> Trois niveaux de précision sont associés aux occurrences suivies dans le système d'information du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) selon la qualité de la localisation des observations (S : son emplacement sur la carte est précis à 150 m près; M : (précision à la minute); son emplacement sur la carte est précis à 1,5 km près; G : son emplacement sur la carte est précis à 8 km près).

<sup>5</sup> La cote de qualité d'une occurrence exprime la viabilité et la valeur de conservation de celle-ci. Sa détermination s'appuie sur des données biologiques et d'habitats relatives à chaque élément (A : excellente; B : bonne; C : passable, D : faible et E : existante, à déterminer).

annexe 4. Selon le contexte, plusieurs initiatives existent déjà dans la région afin d'assurer la protection de certains sites abritant une ou plusieurs de ces occurrences les plus importantes (CRRNT, 2009).

### *Habitats fauniques légalement désignés*

Même s'il ne s'agit pas de cibles considérées prioritaires en raison de leur rareté, les habitats fauniques légalement désignés en vertu du Règlement sur les habitats fauniques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune représentent des indicateurs importants de la biodiversité. Ceux situés sur les terres du domaine de l'État bénéficient d'un statut de protection où les activités d'exploitation forestière sont permises selon certaines modalités afin de maintenir les attributs de l'habitat faunique.

#### ***Protection en milieu forestier public***

*Durant la saison hivernale, un chemin forestier fut construit dans le secteur Louise de la ZEC Louise-Gosford.*

*De retour sur le terrain au printemps, l'industriel forestier responsable réalisait que des nids de hérons étaient présents à proximité du chemin et dans le secteur de coupe de jardinage prévu. À la suite d'une visite terrain en présence du MRNF, il a été convenu de soustraire ce secteur du plan annuel afin de protéger cette héronnière qui comptait 5 nids. Depuis, le secteur est protégé de toute intervention, en vertu du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) sur les terres du domaine de l'État.*

*Dans le cadre du Plan général d'aménagement forestier (PGA) 2008-2013, les industriels forestiers ont soustrait 2 % de la superficie de l'unité d'aménagement de l'Estrie à des fins de conservation. Ces refuges biologiques ont été choisis en fonction des critères définis par le MRNF. En Estrie, ils occupent plus de 1000 ha et leur sélection s'est également basée sur des intrants sociaux et écologiques propres au contexte de la région.*

Les habitats fauniques localisés sur les terres privées, bien que cartographiés, ne sont actuellement pas protégés par ce règlement. Les MRC identifient néanmoins ces habitats dans leur schéma d'aménagement et peuvent y appliquer des modalités et les inclure dans un site d'intérêt écologique (CRRNT, 2009).

Au total, 134 habitats fauniques appartenant à quatre types d'habitats fauniques sont reconnus en l'Estrie : 23 aires de concentration des oiseaux aquatiques, 38 aires de confinement du cerf de Virginie, 69 habitats du rat musqué et 4 héronnières.

L'annexe 5 liste les habitats fauniques désignés de la région de l'Estrie. Pour les héronnières, il inclut les aires de nidification ainsi que les bandes de protection 0-200 m et 200-500 m.

### *Milieus naturels protégés*

Cet attribut correspond à la superficie d'un fragment forestier ou d'un milieu humide se superposant totalement ou en partie aux milieux naturels jouissant déjà d'un statut de protection. La présence d'un statut de protection vient augmenter la valeur d'un fragment pour la conservation. Par ailleurs, la sélection de polygones abritant en partie ou en totalité un milieu naturel protégé permet de choisir par la suite les milieux naturels d'intérêt de manière à combler les carences du réseau en éléments du filtre fin (occurrences d'espèces menacées et vulnérables et d'écosystèmes forestiers exceptionnels) et de représentation de chaque type d'écosystème forestier ou de type de milieu humide.

## 2.4 Sélection des milieux naturels d'intérêt

### 2.4.1 Processus de sélection

Le processus de sélection des milieux forestiers suit des étapes reproductibles proposées par Gratton (2010) mais simplifiées.

#### *Filtre grossier*

- Étape 1 : Sélectionner parmi les polygones de milieux forestiers de 40 ha et plus et de milieux humides de 4 ha et plus, ceux abritant en partie ou en totalité un milieu naturel protégé ou un site jugé important par un membre du comité technique régional sur les aires protégées lors de la validation.<sup>6</sup>
- Étape 2 : Sélectionner les polygones abritant en partie ou en totalité une occurrence d'espèce menacée, vulnérable ou susceptible ou, dans le cas de certaines occurrences fauniques, sa bande de protection.
- Étape 3 : Sélectionner les polygones abritant en partie ou en totalité un ou des écosystèmes forestiers exceptionnels.
- Étape 4 : Si l'objectif de 20 % de représentation de chaque type d'écosystème forestier ou de type de milieu humide n'est pas atteint, sélectionner parmi les polygones ayant la valeur d'irremplaçabilité de 1. À contribution égale, choisir les sites de plus grandes superficies ou abritant un habitat faunique.
- Étape 5 : Si l'objectif de 20 % de représentation de chaque type d'écosystème forestier ou de type de milieu humide n'est pas atteint, sélectionner parmi les polygones restant ayant la valeur d'irremplaçabilité de plus de 0,6. À contribution égale, choisir les sites de plus grandes superficies ou abritant en totalité ou en partie un habitat faunique.
- Étape 6 : Si l'objectif de 20 % de représentation de chaque type d'écosystème n'est pas atteint, poursuivre la sélection parmi les polygones restants jusqu'à l'atteinte de l'objectif. À contribution égale, choisir les sites de plus grandes superficies ou abritant en totalité ou en partie un habitat faunique.

#### *Filtre fin*

- Étape 7 : Sélectionner toutes les occurrences d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles et d'écosystèmes forestiers exceptionnels et d'habitats fauniques désignées non capturés dans les fragments boisés de 40 ha et plus et de milieux humides de 1 ha et plus.

---

<sup>6</sup> En changeant l'ordre des critères de sélection, le résultat obtenu est sensiblement le même du fait que les données sur les éléments du filtre fin sont souvent concentrées dans les milieux naturels protégés.

Le processus de sélection des milieux humides a suivi un cheminement différent. Vu l'inégalité du niveau de protection accordée aux milieux humides sur le territoire, le comité technique régional sur les aires protégées a proposé d'ordonner les étapes de manière à prioriser la sélection des polygones abritant les éléments de biodiversité et permettant d'atteindre les cibles d'irremplaçabilité et de représentativité. Ainsi, l'étape 1 visant à sélectionner les polygones abritant en partie ou en totalité un milieu naturel protégé a été reléguée à la fin du processus du filtre grossier.

### ***2.4.2 Validation par les partenaires***

Les partenaires siégeant au comité technique régional sur les aires protégées ont participé tant à l'élaboration de la méthodologie qu'aux discussions sur les résultats de la sélection des milieux naturels d'intérêt. Par ailleurs, des commentaires détaillés nous sont également parvenus du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Cette validation a permis de confirmer la valeur des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité et, dans le cas contraire, de puiser dans la base de données pour choisir des milieux alternatifs qui permettraient d'atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité, notamment au plan de la représentation.

De plus, cette validation corrigeait également des situations aberrantes détectées par les partenaires, de même que des erreurs systématiques inhérentes à la qualité des données ou à certaines applications du système d'information géographique.

## **3 Résultats**

### ***3.1.1 Analyse du filtre fin et du filtre grossier***

Les cartes à l'annexe 6 illustrent les milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité de la région administrative de l'Estrie superposés au découpage du territoire par ensemble physiographique et par MRC.

Une première cartographie illustre les milieux naturels d'intérêt sélectionnés à partir des critères intégrant les éléments les plus distinctifs de la biodiversité (occurrences d'espèces menacées ou vulnérables, écosystèmes forestiers exceptionnels, écosystème forestier ou milieu humide irremplaçable) ou la présence d'une aire protégée. Une seconde cartographie ajoute les milieux naturels d'intérêt sélectionnés pour atteindre l'objectif de représentation de 20 % de chaque type d'écosystème forestier et de milieu humide.

Au terme de l'analyse, 911 milieux issus de l'analyse du filtre grossier et 63 de l'analyse du filtre fin sont représentés. Leur répartition et les superficies qu'ils occupent par ensemble physiographique et par MRC sont présentées aux tableaux 1 et 2. Leur contribution globale à la conservation des éléments du filtre fin est présentée au tableau 3. Les données ayant servi à sélectionner les milieux naturels d'intérêt sont colligées dans la base de données numériques accompagnant le rapport.



Le tableau 1 illustre ainsi que ce sont environ 50 % des milieux humides actuels et 50 % des milieux forestiers actuels qui sont sélectionnés par la présente méthodologie. Cela représente un peu moins de 40 % de l'ensemble du territoire administratif de l'Estrie. **Ces résultats indiquent donc qu'en gérant en conséquence minimalement 40 % du territoire de la région, il serait possible de maintenir à long terme la biodiversité présente en Estrie (dans le contexte des connaissances actuelles).** Naturellement, afin d'y arriver, des modalités générales devront être convenues entre tous les intervenants concernés et les milieux naturels d'intérêt actuels devront faire l'objet d'une priorisation, sur la base des espèces qu'ils abritent et de leur vulnérabilité aux perturbations. Ces deux éléments sont d'ailleurs abordés dans la section 6 portant sur les prochaines étapes.

### 3.1.2 *Informations sensibles*

Dans le but d'éviter la diffusion d'informations sensibles, ce rapport ne précise pas les données sur les occurrences d'espèces menacées, vulnérables et susceptibles ni les localités d'écosystèmes forestiers exceptionnels. Seuls les noms des espèces et des types de peuplements considérés comme EFE apparaissent en annexes. Dans la base de données, il n'est fait mention que de leur nombre par fragments forestiers ou milieux humides et, sur la carte, elles sont illustrées seulement dans les milieux naturels d'intérêt du filtre fin sans distinction.

### 3.1.3 *Informations complémentaires*

Dans la base de données, des attributs complémentaires ont été mesurés pour chaque polygone représentant un écosystème forestier de 40 ha et plus et chaque milieu humide de 1 ha et plus. Ces attributs pourront servir à une étape ultérieure pour sélectionner les milieux naturels d'intérêt prioritaires dans la mise en place d'un réseau de milieux naturels protégés plus significatifs et représentatifs, que ce soit par l'établissement d'aires protégées en vertu d'un statut de protection de catégorie I à VI ou la prise en compte de forêts de haute valeur écologique dans la certification forestière. La liste et la description de ces attributs apparaissent à l'annexe 7.

## 4 **Limites et portée de la planification**

Tout exercice de planification fait face à diverses embûches, qui doivent être connues des lecteurs afin d'en bien cerner les limites et la portée. Les plus importantes limites sont liées à la disponibilité et à la qualité des données qui en sont les assises. Ainsi, la présente analyse a examiné tous ces facteurs :

- La caractérisation des milieux forestiers repose sur les données du SIEF récoltées dans le cadre du troisième programme d'inventaire écoforestier du territoire québécois (photographies aériennes datant de 1995) alors que les résultats du quatrième programme décennal sont sur le point de paraître.
- La cartographie du SIEF est inégale quant aux fractionnements des polygones forestiers par des infrastructures d'une largeur significatives (ex. ligne de transport d'énergie).
- Le réseau routier de la BDTQ n'est pas à jour.

- La cartographie des milieux humides est imprécise et plusieurs milieux humides sont de type indéterminé.
- Les données sur la répartition des espèces menacées et vulnérables de la flore vasculaire et de la faune vertébrée ne sont pas uniformes à l'ensemble de la région.
- Les données des groupes entiers d'espèces ne sont pas disponibles (invertébrés, invasives).
- Les données sur les communautés et les écosystèmes rares se limitent aux écosystèmes forestiers exceptionnels et celles-ci ne sont pas à jour.
- Les données sur les assemblages d'espèces<sup>7</sup> tels les hibernacles de couleuvres et de chauve-souris, les sites de ponte des tortues, les frayères et les habitats ouverts pour les oiseaux champêtres ne sont pas disponibles.

De plus, il est important de rappeler que l'identification des milieux naturels d'intérêt n'a fait l'objet d'aucune validation sur le terrain. La contribution des membres du comité régional sur les aires protégées, par leur connaissance du territoire, a permis de corriger la situation dans certains cas mais il demeure que, pour valider la pertinence d'entreprendre des actions de conservation sur un site donné, une analyse plus approfondie sera requise.

Cette analyse devrait également permettre d'identifier les limites du site pour le conserver adéquatement, puisqu'en aucun cas la cartographie des milieux naturels d'intérêt de l'Estrie ne devrait être interprétée comme identifiant le périmètre définitif d'un site à conserver. Finalement, il est important de préciser que cette cartographie n'a aucune portée légale.

## 5 Enjeux de conservation de la biodiversité

Le récent portrait du réseau des aires protégées du Québec, faisant le bilan de la mise en œuvre de la stratégie québécoise sur les aires protégées entre 2002 et 2009, révèle que dans la province naturelle des Appalaches, la superficie en aires protégées n'a progressé que de 4,21 % à 4,89 %. Ce résultat est conséquent avec le contexte de tenure privée et d'utilisation urbaine, agricole et agroforestière du sud du Québec. Les auteurs constatent qu'une stratégie adaptée s'avérera nécessaire pour améliorer la représentativité et l'efficacité du réseau des aires protégées en termes de superficie, de taille et de connectivité.

Selon Brassard et al. (2010), entre 2002 et 2009, la superficie en aires protégées n'a que très peu progressé dans la province naturelle des Appalaches. Les carences du réseau dans le sud du Québec en termes de représentativité et d'efficacité sont entre autres associées à la plaine agricole au sud du Saint-Laurent et au contrefort agroforestier des Appalaches, notamment dans sa portion sud-ouest.

À l'exception des formes de terrains associées aux monts, hautes collines et aux vallées d'un dénivelé supérieur à 200 m, tous les autres types de milieux physiques sont sous-représentés ou absents du réseau d'aires protégées. Le couvert feuillu est sous-représenté dans le réseau actuel d'aires protégées

---

<sup>7</sup> Les assemblages fauniques sont des concentrations d'espèces animales qui utilisent un même lieu, notamment pour une phase de leur cycle vital (alimentation, reproduction, migration, hivernage, etc.) (MDDEP, 2005).

des Appalaches. Ce résultat est conséquent avec le contexte de tenure privée et d'utilisation urbaine, agricole et agroforestière du sud du Québec.

Plus spécifiquement, parmi les types de végétation potentielle pour lesquels les milieux naturels d'intérêt de l'Estrie seraient en mesure de contribuer se trouvent l'érablière à tilleul, l'érablière à bouleau jaune, l'érablière à bouleau jaune et à hêtre, la bétulaie jaune à sapin et à érable à sucre, la sapinière à érable rouge, la sapinière à épinette rouge, la cédrière tourbeuse à sapin et la pessière noire à sphaignes. Toujours pour cette province naturelle, les aires protégées sont, sauf quelques exceptions, d'une superficie inférieure à 100 km<sup>2</sup> et, à l'exclusion de la péninsule gaspésienne, la connectivité y est faible, ce qui contrevient à son efficacité.

Par ailleurs, depuis plus 30 ans, de nombreux exercices de planification de la conservation ont été réalisés partout au Québec et les mêmes constats sont faits : outre quelques territoires protégés, l'état des connaissances sur les éléments qui composent la diversité biologique, leur répartition et leur condition de survie est incomplète (Gratton, 2010).

Bien que des progrès aient été réalisés, les lacunes à combler restent grandes, à commencer par la capacité de classer l'ensemble des espèces, des communautés et des écosystèmes, de les décrire et d'en bien connaître la répartition, la rareté et la vulnérabilité. En Estrie, les inventaires effectués dans seulement quelques portions du territoire par divers organismes ont révélé une très grande richesse, permettant aujourd'hui de mieux prédire les potentiels de conservation de la biodiversité.

De fait, l'identification des milieux naturels d'intérêt en Estrie gagnerait en précision avec l'approfondissement des connaissances sur les sujets ci-dessous :

- la répartition des espèces menacées et vulnérables les plus à risque;
- la répartition et la caractérisation des communautés et des écosystèmes rares;
- la localisation des habitats fauniques critiques tels les hibernacles de couleuvres et de chauve-souris, les sites de ponte des tortues, les frayères et les habitats ouverts pour les oiseaux champêtres.

On sait aujourd'hui que les enjeux de la conservation ne se limitent pas à la seule protection de la biodiversité au sens strict (gènes, espèces, écosystèmes) et que l'organisation spatiale des écosystèmes naturels joue un rôle déterminant dans la préservation de la biodiversité et des services écologiques qu'elle procure.

En effet, la taille des habitats est étroitement liée au maintien des populations viables de nombreuses espèces et, pour les espèces à grands domaines vitaux, la capacité de se déplacer sur de vastes territoires est essentielle.

De plus, les liens entre les superficies du territoire ayant conservé leurs attributs naturels et les bénéfiques indirects qu'ils procurent sont mieux compris, notamment au niveau des bassins versants en regard du contrôle de l'érosion et des inondations.

Aussi, il est de plus en plus admis que les changements climatiques risquent d'affecter la résilience des écosystèmes qui soutiennent la vie et la capacité d'adaptation de plusieurs espèces dans les régions où les milieux naturels ont été détruits ou dégradés.

## 6 Prochaines étapes

En Estrie, il est encore possible de développer un réseau efficace et résilient de milieux naturels d'intérêt gérés pour le bénéfice de la biodiversité et des collectivités.

Or, les connaissances sur la répartition de la diversité biologique demeurent incomplètes et une analyse éventuelle de l'organisation spatiale des écosystèmes pourrait grandement améliorer l'efficacité du réseau en termes de connectivité et de services écologiques.

Malgré tout, ces commentaires ne devraient pas être un frein à la mise en place d'une stratégie de conservation des milieux naturels d'intérêt en Estrie.

Conformément aux actions maintenant identifiées dans le PRDIRT de l'Estrie, il reviendra au comité technique régional sur les aires protégées de poursuivre ses travaux et ses réflexions, afin de faire des recommandations à la CRRNT qui puissent par la suite être diffusées et portées par l'ensemble des intervenants de la région.

C'est ainsi que les prochaines étapes pourraient envisager de proposer les actions suivantes :

- fixer les objectifs à atteindre et leurs échéanciers;
- déterminer les sites prioritaires en fonction de leur haute valeur pour la biodiversité connue ou potentielle, des attributs permettant d'estimer les services écologiques et économiques qu'ils rendent et le niveau de menace à court terme qui pèsent sur eux;
- valider la qualité des sites prioritaires;
- identifier les responsables et les partenaires des projets de conservation;
- définir, pour chaque site prioritaire, les exigences écologiques des espèces et des communautés ainsi que des espèces et écosystèmes ciblés;
- évaluer les meilleurs outils de conservation (protection, restauration et utilisation durable) pouvant contrer les menaces affectant ces cibles et les processus écologiques dont elles dépendent.

### *La certification en milieu forestier privé*

*Le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie a reconnu que la certification du Forest Stewardship Council (FSC) était probablement la plus applicable au contexte des forêts privées du Québec; c'est pourquoi il a entrepris les démarches de certification forestière pour les propriétaires de boisés privés.*

*Il s'agit d'un processus volontaire d'encadrement qui vise à démontrer que les entreprises qui l'adoptent aménagent les forêts et utilisent les ressources forestières sur un territoire donné selon des principes d'aménagement durable des forêts.*

*La certification vise, entre autres, le maintien des forêts à haute valeur de conservation, c'est-à-dire que les activités d'aménagement doivent maintenir ou améliorer les attributs qui les définissent. Les décisions concernant les forêts de haute valeur pour la conservation doivent prendre en compte le principe de précaution.*

En vue d'augmenter l'efficacité du réseau des milieux naturels d'intérêt en Estrie et d'adapter notre démarche au contexte de la région, il serait donc pertinent :

- de procéder à une analyse de la connectivité à l'échelle de la région administrative;
- d'évaluer les superficies requises par les milieux naturels pour bénéficier des services écologiques qu'ils procurent à l'échelle des bassins versants;
- de poursuivre le développement d'outils de conservation mieux adaptés au contexte socio-économique de la région.

***Conjuguer urbanisme et développement durable***

*Par sa réglementation, une municipalité désireuse d'appliquer les principes de base de développement durable pourrait délimiter certaines parties de son territoire où la pérennité des milieux naturels représente un enjeu au maintien ou à l'essor des activités sociales, économiques et culturelles de sa communauté.*

*Par exemple, dans une région où l'économie est basée sur l'exploitation forestière, la chasse, la pêche et le récréotourisme, une municipalité pourrait favoriser la conservation d'un massif forestier en limitant l'établissement et la longueur de nouvelles rues publiques ou privées, en augmentant la taille des lots ou en proposant un lotissement écologique qui permet d'éviter l'implantation des constructions dans les secteurs les plus sensibles et d'accroître les densités autorisées en fonction de la proportion du terrain conservée.*

Ces propositions vont dans le sens qu'évoquaient Brassard et al. (2010) lorsqu'ils observaient que, pour le sud du Québec, une stratégie adaptée s'avérera nécessaire pour améliorer la représentativité et l'efficacité du réseau d'aires protégées, c'est-à-dire en termes de superficie, de taille et de connectivité.

Elles s'harmonisent parfaitement aux orientations stratégiques 2011-2015 que le Québec a récemment adopté (Gouvernement du Québec, 2011) et qui s'inscrivent directement dans la mise en œuvre des décisions prises à Nagoya.

En vue d'améliorer la représentativité du réseau des aires protégées dans la zone sud, laquelle inclut la région de l'Estrie, on peut lire parmi les orientations stratégiques qu'il faudra :

- assurer, en partenariat avec les instances de planification et d'aménagement régionales, une plus forte présence d'aires protégées, notamment par l'utilisation d'une gamme élargie des catégories de gestion de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), tels les habitats d'espèces menacées ou vulnérables, les paysages humanisés ou les autres aires protégées où est faite une utilisation durable des ressources naturelles.

Pour consolider son réseau d'aires protégées, le gouvernement du Québec convient de :

- protéger de noyaux de conservation capables d'assurer la sauvegarde des espèces fauniques particulièrement sensibles à l'activité humaine;



- maintenir ou améliorer la connectivité entre les différentes aires protégées et la réduction de l’empreinte humaine;
- protéger les écosystèmes et les espèces les plus sensibles aux changements climatiques ainsi que les écosystèmes menacés de disparition en raison de l’activité humaine;
- attribuer de nouveaux statuts d’aires protégées avec utilisation durable des ressources répondant aux catégories de gestion IV à VI de l’UICN.

Enfin, dans un territoire entièrement habité et municipalisé comme celui de l’Estrée, une sensibilisation des élus au contenu de ce rapport sera primordiale à l’implantation d’initiatives de conservation de la biodiversité et au succès des prochaines étapes.

En conséquence, le rôle des instances municipales est incontournable, tout comme celui des propriétaires de boisés maintenant sensibilisés à ce défi qui rejoint de plus en plus leurs valeurs. Les outils et les incitatifs en développement, adaptés au contexte de la petite forêt privée, démontrent d’ailleurs de façon éloquente, le besoin de cohérence et de dialogue entre ces groupes.

Des présentations de ce présent rapport, aux élus estriens, devraient donc fournir l’une des pierres d’assise des prochaines étapes des démarches de maintien de la biodiversité en Estrie.

**Tableau 1. Résultats du filtre grossier par ensemble physiographique**

UNITÉ DE RÉFÉRENCE	Terres publiques			Milieux naturels protégés		Milieux forestiers de 40 ha et plus		Milieux forestiers d'intérêt		Milieux humides de 4 ha et plus		Milieux humides d'intérêt <sup>8</sup>		Total (% de l'unité de référence)		Total (%)
	Superficie (ha)	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Milieux forestiers d'intérêt	Milieux humides d'intérêt	
<i>Identifiant et source des résultats</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>B/A</i>	<i>C</i>	<i>C/A</i>	<i>D</i>	<i>D/A</i>	<i>E</i>	<i>E/D</i>	<i>F</i>	<i>F/A</i>	<i>G</i>	<i>G/F</i>	<i>E/A</i>	<i>G/A</i>	
<b>Région administrative de l'Estrie</b>	1050820	78604	7.5%	29504	2.8%	569130	54.2%	414354	72.8%	18398	1.8%	9132	49.6%	39.4%	0.9%	40.3%
<b>Province naturelle</b>																
Appalaches (A)	1047560	78604	7.5%	29479	2.8%	568236	54.2%	413583	72.8%	18277	1.7%	9073	49.6%	39.5%	0.9%	40.3%
Basses-terres du Saint-Laurent (B)	3260	0	0.0%	25	0.8%	893	27.4%	770	86.2%	121	3.7%	59	48.6%	23.6%	1.8%	25.4%
<b>Région naturelle</b>																
Montagnes-Vertes (A01)	13752	0	0.0%	3695	26.9%	12369	89.9%	12369	100.0%	46	0.3%	40	86.0%	89.9%	0.3%	90.2%
Plateau Estrie/Beauce (A02)	856055	43742	5.1%	24791	2.9%	432522	50.5%	296854	68.6%	16170	1.9%	7745	47.9%	34.7%	0.9%	35.6%
Montagnes-Blanches (A08)	177754	34861	19.6%	993	0.6%	123345	69.4%	104360	84.6%	2061	1.2%	1288	62.5%	58.7%	0.7%	59.4%
Plaine de Montréal (B01)	789	0	0.0%	0	0.0%	72	9.2%	72	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	9.2%	0.0%	9.2%
Plaine de Québec (B02)	2471	0	0.0%	25	1.0%	821	33.2%	698	85.0%	121	4.9%	59	48.6%	28.3%	2.4%	30.6%
<b>Ensemble physiographique</b>																
A0102	13752	0	0.0%	3695	26.9%	12369	89.9%	12369	100.0%	46	0.3%	40	86.0%	89.9%	0.3%	90.2%
A0201	10195	0	0.0%	5	0.0%	4665	45.8%	3811	81.7%	1017	10.0%	626	61.6%	37.4%	6.1%	43.5%
A0202	80089	346	0.4%	6455	0.8%	44140	55.1%	28913	65.5%	1318	1.6%	552	41.9%	36.1%	0.7%	36.8%
A0203	47409	7126	15.0%	6341	13.4%	33159	69.9%	32414	97.8%	1241	2.6%	792	63.8%	68.4%	1.7%	70.0%
A0204	256775	11475	4.5%	2516.42	1.0%	119028	46.4%	78405	65.9%	4230	1.6%	2373	56.1%	30.5%	0.9%	31.5%
A0205	284779	2295	0.8%	654	0.2%	128186	45.0%	71647	55.9%	4024	1.4%	1514	37.6%	25.2%	0.5%	25.7%
A0206	167583	20651	12.3%	14405	8.6%	100557	60.0%	79343	78.9%	3798	2.3%	1531	40.3%	47.3%	0.9%	48.3%
A0207	1017	0	0.0%	0	0.0%	282	27.7%	181	64.2%	154	15.1%	154	100.0%	17.8%	15.1%	32.9%
A0208	8208	1849	22.5%	225	2.7%	2506	30.5%	2141	85.4%	388	4.7%	203	52.3%	26.1%	2.5%	28.6%
A0801	50510	500	1.0%	22	0.0%	33412	66.1%	26412	79.0%	327	0.6%	143	43.9%	52.3%	0.3%	52.6%
A0802	31799	16229	51.0%	680	2.1%	27131	85.3%	26965	99.4%	109	0.3%	32	29.1%	84.8%	0.1%	84.9%

<sup>8</sup> Les superficies de milieux humides d'intérêt comprennent également celles des milieux humides entre 1 ha et 4 ha où se trouvent des éléments du filtre fin.

UNITÉ DE RÉFÉRENCE	Superficie (ha)	Terres publiques		Milieux naturels protégés		Milieux forestiers de 40 ha et plus		Milieux forestiers d'intérêt		Milieux humides de 4 ha et plus		Milieux humides d'intérêt <sup>8</sup>		Total (% de l'unité de référence)		Total (%)
		Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Milieux forestiers d'intérêt	Milieux humides d'intérêt	
<i>Identifiant et source des résultats</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>B/A</i>	<i>C</i>	<i>C/A</i>	<i>D</i>	<i>D/A</i>	<i>E</i>	<i>E/D</i>	<i>F</i>	<i>F/A</i>	<i>G</i>	<i>G/F</i>	<i>E/A</i>	<i>G/A</i>	
A0803	95444	18132	19.0%	290	0.3%	62802	65.8%	50982	81.2%	1625	1.7%	1113	68.5%	53.4%	1.2%	54.6%
B0101	789	0	0.0%	0	0.0%	72	9.2%	72	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	9.2%	0.0%	9.2%
B0208	2471	0	0.0%	25	1.0%	821	33.2%	698	85.0%	121	4.9%	59	48.6%	28.3%	2.4%	30.6%

**Tableau 2. Résultats du filtre grossier par MRC**

UNITÉ DE RÉFÉRENCE	Terres publiques			Milieux naturels protégés		Milieux forestiers de 40 ha et +		Milieux forestiers d'intérêt		Milieux humides de 1 ha et +		Milieux humides d'intérêt		Total (% de l'unité de référence)		Total (%)
	Superficie (ha)	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Milieux forestiers d'intérêt	Milieux humides d'intérêt	
<i>Identifiant et source des résultats</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>B/A</i>	<i>C</i>	<i>C/A</i>	<i>D</i>	<i>D/A</i>	<i>E</i>	<i>E/D</i>	<i>F</i>	<i>F/A</i>	<i>G</i>	<i>G/F</i>	<i>E/A</i>	<i>G/A</i>	
Région administrative de l'Estrie	1050820	78604	7.5%	29504	2.8%	569130	54.2%	414354	72.8%	18364	1.7%	9132	49.7%	39.4%	0.9%	40.3%
<b>MRC</b>																
Coaticook	134969	424	0.3%	204	0.2%	61430	45.5%	35653	58.0%	1170	0.9%	619	52.9%	26.4%	0.5%	26.9%
Le Granit	282726	50070	17.7%	11261	4.0%	176761	62.5%	143831	81.4%	4967	1.8%	2325	46.8%	50.9%	0.8%	51.7%
Le Haut-Saint-François	230169	9145	4.0%	4810	2.1%	126424	54.9%	88005	69.6%	4339	1.9%	1809	41.7%	38.2%	0.8%	39.0%
Le Val-Saint-François	142685	928	0.7%	364	0.3%	71586	50.2%	49619	69.3%	3046	2.1%	1448	47.5%	34.8%	1.0%	35.8%
Les Sources	79233	988	1.2%	448	0.6%	35878	45.3%	18009	50.2%	1646	2.1%	905	54.9%	22.7%	1.1%	23.9%
Memphrémagog	144391	16471	11.4%	11880	8.2%	85913	59.5%	72008	83.8%	2938	2.0%	1864	63.4%	49.9%	1.3%	51.2%
Sherbrooke	36646	579	1.6%	537	1.5%	11138	30.4%	7229	64.9%	257	0.7%	162	62.9%	19.7%	0.4%	20.2%

**Tableau 3. Résultats du filtre fin pour la région administrative de l'Estrie**

<b>Cibles de biodiversité</b>	<b>Nombre total d'occurrences</b>	<b>Réseau actuel de milieux protégés</b>	<b>Filtre grossier</b>	<b>%</b>	<b>Filtre grossier et filtre fin</b>	<b>%</b>
Occurrence d'espèce menacée, vulnérable ou susceptible	990	273	853	86,2 %	990	100,0 %
Écosystème forestier exceptionnel	75	9	65	86,7 %	75	100,0 %
Habitat faunique désigné	134	45	110	82,0 %	134	100,0 %



## Références

- Anderson, M. G., Vickery, B., Gorman, M., Gratton, L., Morrisson, M., Maillet, J., Olivero, A., Ferree, C., Morse, D., Kehm, G., Rosalska, K., Khanna, S. and Berstein, S. The Northern Appalachian / Acadian Ecoregion: Conservation Assessment, Conservation Status and Resource CD. *The Nature Conservancy: Eastern Regional Science*, in collaboration with the Nature Conservancy of Canada: Atlantic and Quebec regions, 2006.
- Brassard, F. A.R. Bouchard, D. Boisjoly, F. Poisson, A. Bazoge, M.- A. Bochart, G. Lavoie, B. Tardif, M. Bergeron, J. Perron, R. Balej et D. Blais. *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec. Période 2002-2009*. Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs, 2010, 229 p.
- Convention sur la diversité biologique, 2011. <http://www.cbd.int/abs/text/>
- CRRNT de l'Estrie. *Portrait de la forêt naturelle et des enjeux écologiques de l'Estrie – Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire de l'Estrie*, 2010, 114 p.
- CRRNT de l'Estrie. *Milieus naturels protégés et conservation de la biodiversité en Estrie*. Portrait et diagnostic. Version préliminaire. Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire de l'Estrie, 2009, 43 p.
- Environnement Canada. *Quand l'habitat est-il suffisant ?* Cadre d'orientation pour la revalorisation de l'habitat dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs. Travaux publics et services gouvernementaux, Canada, 2004, 80 p.
- Gérardin, V., J.-P. Ducruc et P. Beauchesne. « Planification du réseau d'aires protégées du Québec ». *VertigO – La revue électronique en sciences de l'environnement sur le WEB*, 2002, vol. 3, No 1, 13 p.
- Gratton, L. *Plan de conservation pour l'écorégion de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain*. La société canadienne pour la conservation de la nature, région du Québec, Montréal, Québec, Canada, 2010, 150 p.
- Gratton, L. et P. Nantel. *Conservation d'aires de faible superficie. Bilan de connaissances applicables aux écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec*. Ministère des Ressources naturelles du Québec, 1999, 62 p.
- Groves, C., Beck M. W., J.V. Higgins and E.C. Saxxon. *Drafting a Conservation Blueprint. A practitioner's Guide to Planning for Biodiversity*. The Nature Conservancy. Island Press, 2003, 457 p.
- Langevin, R. et L. Bélanger. « Conservation des îlots boisés en paysage agricole. I » - *Revue de littérature et synthèse des connaissances sur l'utilisation par l'avifaune*, Série de rapports techniques no 221. Service canadien de la faune, région du Québec, 1994, 44 p.

- Li, T. et J.P. Ducruc. *Les provinces naturelles*. Niveau I du cadre écologique de référence du Québec. Ministère de l'Environnement du Québec, 1999, 90 p.
- Leak, W.B., M. Yamasaki, M.L. Smith and D.T. Funk. « Selection criteria for forested natural areas in New England, USA », *Natural Areas Journal* 14 : 1994, p. 300-305.
- Nudds, T.D. *Use of estimated pristine species-area relations to generate indices of conservation value for nature reserves*. Pages 25-33 in S.F. Poser, W.J. Crins and T.J. Beechery (Eds.). Size and integrity standards for natural heritage areas in Ontario, Proceedings of a seminar. Parks and Natural Heritage Policy Branch, Ontario Ministry of Natural Resources, Huntsville, Ontario, 1993.
- MDDEP. <http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/glossaire.htm>, 2005.
- Pressey, R.L. *Systematic conservation planning for the real world*. Parks, 1999, vol. 9, p. 1-6.
- Pressey, R.L., C.J. Humphries, C.R. Margules, R.I. Vane-Wright et P.H. Williams, *Beyond opportunism: key principles for systematic reserve selection*. *Trends in Ecology and Evolution*, 1993, vol. 8, p. 124-128.
- Pressey, R.L., I.R. Johnson et ES, P.D. Wilson. *Shades of irreplaceability: towards a mesure of the contribution of sites to a reservation goal*. *Biodiversity and Conservation*, 1994, vol. 3, p. 242-262.
- Saucier J.P. *Les zones de végétation au Québec*. Ministère des Forêts du Québec, Québec (une carte en couleurs) 1993.
- Shafer, C.L. *Terrestrial nature reserve design at the urban/rural interface*. Pages 345-378 in M.W. Schwartz (Ed). *Conservation in Highly Fragmented Landscapes*. Chapman & Hall, New York, 1995.
- Union québécoise pour la conservation de la nature. *ZICO du Massif-du-Mont-Gosford*. Le plus haut sommet du Sud du Québec. Plan de conservation, 2002, 53 p.
- United Nations. *Report of the World Commission on Environment and Development*, General Assembly Resolution 42/187, 11 December 1987.  
(<http://www.un-documents.net/wced-ocf.htm>)
- Wilson, E.O., *The Diversity of Life*, Norton, New York, 1992.

## Annexe 1. Liste des types de peuplements regroupés pour l'analyse des fragments forestiers

Code	Peuplements forestiers	Description	Pondération
Boj_Res	Bétulaie jaune avec résineux	Tous les peuplements mélangés dominés par le bouleau jaune	1
BopPe	Bétulaie blanche avec peupliers	Tous les peuplements dominés par le bouleau blanc et/ou le peuplier	1
BopPe_Res	Bétulaie blanche avec peupliers et résineux	Tous les peuplements mélangés dominés par le bouleau blanc et/ou le peuplier	1
EpnEpr	Pessière	Tous les peuplements dominés par l'épinette noire ou l'épinette rouge	1
Err	Érablière rouge	Tous les peuplements dominés par l'érable rouge	1
Err_Res	Érablière rouge avec résineux	Tous les peuplements mélangés par dominés par l'érable rouge	1
Ers	Érablière à sucre	Tous les peuplements dominés par l'érable à sucre	2
Fnc	Peuplement de feuillus d'essences non commerciales	Tous les peuplements dominés par des essences feuillues non commerciales dont les amélanchiers, l'aulne rugueux, les érables à Giguère, de Pennsylvanie et à épis, les cerisiers de Pennsylvanie et de Virginie) les sorbiers et les saules.	1
Foret_sh	Peuplement de feuillus sur station humide	Tous les peuplements dominés par des essences feuillues sur station humide dont les frênes noir ou de Pennsylvanie, l'érable argenté, le bouleau jaune et, l'érable rouge	1
Ft	Peuplement de feuillus sur station humide	Tous les peuplements dominés par des essences feuillues tolérantes dont les chênes et le hêtre	2
Mel	Mélèzaie	Tous les peuplements dominés par le mélèze laricin	1
Mx	Peuplement de feuillus et de résineux	Tous les peuplements mélangés d'essences feuillues et résineuses	1
PibPir	Pinède à pins blancs ou pina rougea	Tous les peuplements dominés par le pin blanc et/ou le pin rouge	2
Pig	Pinède à pins gris	Tous les peuplements dominés par le pin gris	2
Pru	Prucheraie	Tous les peuplements dominés par la pruche de l'Est	2
Pru_Boj	Prucheraie à bouleaux jaunes	Tous les peuplements dominés par la pruche de l'Est et le bouleau jaune	2
Res	Peuplement de résineux	Tous les peuplements dominés par des essences résineuses	1
Res_Err	Peuplement de résineux avec érables rouges	Tous les peuplements dominés par des essences résineuses et l'érable rouge	1
Res_Ft	Peuplement de résineux et de feuillus totérants	Tous les peuplements dominés par des essences résineuses et feuillues tolérantes	1
Rt	Peuplement de résineux	Tous les peuplements dominés par des essences résineuses tolérantes	1
Sab	Sapinière	Tous les peuplements dominés par le sapin baumier	1
Sab_EpnEpr	Sapinière à épinettes noires ou rouges	Tous les peuplements dominés par le sapin baumier, l'épinette noire ou l'épinette rouge	2
Sab_PibPir	Sapinière à pins blancs ou rouges	Tous les peuplements dominés par le sapin baumier, le pin blanc ou le pin rouge	2
SabEpb	Sapinière à épinettes blanches	Tous les peuplements dominés par le sapin baumier et l'épinette blanche	1
Tho	Cédrière	Tous les peuplements dominés par le thuya occidental	1

## Annexe 2. Liste des dépôts de surface pour l'analyse des fragments forestiers

Code	Description	
	Type	Épaisseur
1A	Dépôt glaciaire sans morphologie particulière	Dépôt épais : épaisseur modale supérieure à 1 m. Les affleurements rocheux sont nuls ou très rares.
1AM	Dépôt glaciaire sans morphologie particulière	Dépôt mince : épaisseur modale de 25 cm à 50 cm. Les affleurements rocheux sont rares ou peu abondants.
1AR	Dépôt glaciaire sans morphologie particulière	Dépôt très mince ou absent : les affleurements rocheux, qui sont très abondants, représentent plus de 50 % de la surface.
1AY	Dépôt glaciaire sans morphologie particulière	Dépôt d'épaisseur moyenne : épaisseur modale de 50 cm à 1 m. Les affleurements rocheux sont très rares ou rares.
1BD	Drumlin et drumlinoïde	
1BF	Moraine frontale	
2A	Dépôt juxtaglaciaire	
2AE	Esker	
2AK	Kame	
2BD	Delta fluvioglaciaire	
2BE	Épandage	
3AN	Dépôt fluviatile ancien	
4GA	Dépôt glaciolacustre (faciès d'eau profonde)	
4GAY	Dépôt glaciolacustre (faciès d'eau profonde)	
4GS	Dépôt glaciolacustre (faciès d'eau peu profonde)	

Code	Description	
	Type	Épaisseur
5A	Dépôt marin (faciès d'eau profonde)	
5S	Dépôt marin (faciès d'eau peu profonde)	
7	Dépôt organique	
7E	Dépôt organique épais	
7T	Dépôt organique mince	
M1A	Non déterminée	Dépôt très mince : épaisseur modale inférieure à 25 cm. Les affleurements rocheux sont peu abondants.
R	Roc	Dépôt très mince ou absent : les affleurements rocheux, qui sont très abondants, représentent plus de 50 % de la surface.
R1A	Non déterminée	Dépôt de mince à très mince : épaisseur modale inférieure à 50 cm. Les affleurements rocheux sont abondants.

### Annexe 3. Liste des écosystèmes forestiers exceptionnels de la région de l'Estrie<sup>9</sup>

Numéro d'identification du MRNF	Type	Groupement végétal	Tenure	Superficie (ha)
1014	refuge	Aulnaie	Privée	87
858	rare-refuge	Bétulaie blanche à thuya	Privée	27
940	ancien	Cédrière à sapin	Privée	21
854	refuge	Cédrière sèche et érablière à frêne blanc	Privée	36
339	refuge	Cédrière sèche et pinède blanche sur serpentine	Privée	27
337	rare-refuge	Cédrière sèche sur serpentine	Publique	61
942	ancien	Cédrière tourbeuse	Privée	20
981	refuge	Cédrière tourbeuse	Privée	15
898	rare	Chênaie rouge	Privée	4
924	rare	Chênaie rouge	Privée	10
1248	rare	Chênaie rouge	Privée	48
1117	refuge	Érablière à bouleau blanc	Privée	16
1119	refuge	Érablière à bouleau blanc	Privée	4
926	ancien	Érablière à bouleau jaune	Privée	23
1049	refuge	Érablière à bouleau jaune	Privée	23
1054	refuge	Érablière à bouleau jaune	Privée	31
1047	refuge	Érablière à bouleau jaune	Privée	20
1048	refuge	Érablière à bouleau jaune	Privée	62
1044	refuge	Érablière à bouleau jaune	Privée	34
338	refuge	Érablière à bouleau jaune	Privée	260
1050	refuge	Érablière à bouleau jaune	Privée	36
1046	refuge	Érablière à bouleau jaune	Publique	22
141	rare	Érablière à caryer ovale	Privée	6

<sup>9</sup> La base de données sur les EFE soumise par le MRNF ne comportait pas celles incluses dans le périmètre des parcs nationaux.



Numéro d'identification du MRNF	Type	Groupement végétal	Tenure	Superficie (ha)
853	rare-refuge	Érablière à frêne blanc	Privée	34
857	refuge	Érablière à frêne blanc	Privée	36
859	refuge	Érablière à frêne blanc	Privée	36
1052	refuge	Érablière à frêne blanc	Privée	7
856	refuge	Érablière à frêne blanc et tilleul	Privée	42
1171	refuge	Érablière à frêne noir	Privée	8
921	ancien	Érablière à hêtre	Privée	6
1055	refuge	Érablière à hêtre	Privée	71
1045	refuge	Érablière à hêtre	Privée	23
7	ancien	Érablière à hêtre	Privée	13
7	ancien	Érablière à hêtre	Publique	13
1120	refuge	Érablière à hêtre et frêne blanc	Privée	28
1122	refuge	Érablière à hêtre et frêne blanc	Privée	34
1116	refuge	Érablière à hêtre et frêne blanc	Privée	19
892	ancien-refuge	Érablière à hêtre et prucheraie	Privée	34
925	ancien	Érablière à ostryer	Privée	8
626	refuge	Érablière à tilleul	Privée	10
983	refuge	Érablière à tilleul	Privée	46
1051	refuge	Érablière à tilleul	Privée	14
982	refuge	Érablière à tilleul	Privée	10
855	refuge	Érablière à tilleul	Privée	65
1172	refuge	Érablière à tilleul	Privée	12
342	refuge	Érablière à tilleul	Privée	74
1118	refuge	Érablière à tilleul et frêne blanc	Privée	46
1121	refuge	Érablière à tilleul et frêne blanc	Privée	28
1111	refuge	Érablière à tilleul et frêne blanc	Privée	69
1286	rare	Érablière argentée	Privée	26
1077	refuge	Érablière rouge	Privée	7

Numéro d'identification du MRNF	Type	Groupement végétal	Tenure	Superficie (ha)
1082	refuge	Érablière rouge à pin blanc	Privée	58
531	refuge	Érablière rouge sur tourbe	Privée	4
122	rare	Groupement à noyer cendré	Privée	1
899	rare	Groupement à noyer cendré	Privée	4
941	ancien	Pessière blanche à sapin	Publique	41
1348	ancien	Pinède blanche	Privée	11
1080	rare-refuge	Pinède blanche à érable rouge / Pinède rouge	Privée	37
1081	refuge	Pinède blanche à pin rouge	Privée	28
530	rare	Pinède blanche à sapin	Privée	111
883	refuge	Pinède blanche et tremblaie	Privée	20
897	rare	Pinède rouge	Privée	8
923	rare	Pinède rouge	Privée	2
922	rare-refuge	Pinède rouge	Privée	4
1084	rare-refuge	Pinède rouge sur serpentine	Privée	36
1078	rare-refuge	Prucheraie à érable rouge	Privée	40
1085	rare-refuge	Prucheraie à érable rouge	Privée	79
1079	refuge	Prucheraie à érable rouge et bouleau blanc	Privée	7
1076	rare-refuge	Prucheraie à pin blanc et érable rouge	Privée	28
1086	refuge	Sapinière à bouleau blanc	Privée	63
1083	refuge	Sapinière à bouleau blanc	Privée	44
1087	refuge	Sapinière à bouleau blanc	Publique	58
157	rare	Sapinière à épinette rouge montagnarde	Publique	15
1381	rare	Sapinière à oxalide des montagnes	Publique	102
261	rare	Sapinière à oxalide des montagnes	Publique	77

## Annexe 4. Liste des espèces menacées, vulnérables et susceptibles dans la région de l'Estrie

Classe	Nom français	Nom scientifique
amphibien	Salamandre sombre du Nord	<i>Desmognathus fuscus</i>
amphibien	Salamandre pourpre	<i>Gyrinophilus porphyriticus</i>
amphibien	Grenouille des marais	<i>Lithobates palustris</i>
mammifère	Chauve-souris argentée	<i>Lasionycteris noctivagans</i>
mammifère	Chauve-souris rousse	<i>Lasiurus borealis</i>
mammifère	Chauve-souris cendrée	<i>Lasiurus cinereus</i>
mammifère	Chauve-souris pygmée	<i>Myotis leibii</i>
mammifère	Pipistrelle de l'Est	<i>Perimyotis subflavus</i>
mammifère	Campagnol-lemming de Cooper	<i>Synaptomys cooperi</i>
mollusque	Alasmidonte rugueuse	<i>Alasmidonta marginata</i>
mollusque	Obovarie olivâtre	<i>Obovaria olivaria</i>
oiseau	Troglodyte à bec court	<i>Cistothorus platensis</i>
oiseau	Faucon pèlerin var. Anatum	<i>Falco peregrinus anatum</i>
oiseau	Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>
oiseau	Petit blongios	<i>Ixobrychus exilis</i>
plante	Adiante des Alouetiennes	<i>Adiantum aleuticum</i>
plante	Adiante des Montagnes-Vertes	<i>Adiantum viridimontanum</i>
plante	Ail des bois	<i>Allium tricoccum</i>
plante	Aréthuse bulbeuse	<i>Arethusa bulbosa</i>
plante	Arnica à aigrette brune	<i>Arnica lanceolata</i> ssp. <i>Lanceolata</i>
plante	Doradille ébène	<i>Asplenium platyneuron</i>
plante	Doradille ambulante	<i>Asplenium rhizophyllum</i>
plante	Botryche d'Oneida	<i>Botrychium oneidense</i>

<b>Classe</b>	<b>Nom français</b>	<b>Nom scientifique</b>
plante	Carex des Appalaches	<i>Carex appalachica</i>
plante	Carex de Bailey	<i>Carex baileyi</i>
plante	Carex folliculé	<i>Carex folliculata</i>
plante	Carex à tiges faibles	<i>Carex laxiculmis var. lax</i>
plante	Carex de Swann	<i>Carex swanii</i>
plante	Cypripède royal	<i>Cypripedium reginae</i>
plante	Dryoptère de Clinton	<i>Dryopteris clintoniana</i>
plante	Éleocharide de Robbins	<i>Eleocharis robbinsii</i>
plante	Élyme velu	<i>Elymus riparius</i>
plante	Vergerette de Provancher	<i>Erigeron philadelphicus var. Provancheri</i>
plante	Galearis remarquable	<i>Galearis spectabilis</i>
plante	Gentiane clause	<i>Gentiana clausa</i>
plante	Houstonie à feuilles longues	<i>Houstonia longifolia</i>
plante	Hydrophyllle du Canada	<i>Hydrophyllum canadense</i>
plante	Millepertuis à grandes fleurs	<i>Hypericum ascyron</i>
plante	Noyer cendré	<i>Juglans cinerea</i>
plante	Lysimaque à quatre feuilles	<i>Lysimachia quadrifolia</i>
plante	Sabline à grandes feuilles	<i>Moehringia macrophylla -p01</i>
plante	Muhlenbergie des bois	<i>Muhlenbergia sylvatica</i>
plante	Ginseng à cinq folioles	<i>Panax quinquefolius</i>
plante	Pelléade glabre	<i>Pellaea glabella ssp. glabella</i>
plante	Pletandre de Virginie	<i>Peltandra virginica</i>
plante	Persicaire faux-poivre-d'eau	<i>Persicaria hydropiperoides</i>
plante	Phégoptère à hexagones	<i>Phegopteris hexagonoptera</i>
plante	Platanthère à gorge frangée	<i>Platanthera blephariglottis var. blephariglottis</i>
plante	Platanthère à grandes feuilles	<i>Platanthera macrophylla</i>
plante	Polémoine de Van-Brunt	<i>Polemonium vanbruntiae</i>

<b>Classe</b>	<b>Nom français</b>	<b>Nom scientifique</b>
plante	Proserpinie des marais	<i>Proserpinaca palustris</i>
plante	Sélaginelle apode	<i>Selaginella eclipes</i>
plante	Verge d'or de Cutler	<i>Solidago leiocarpa</i>
plante	Verge d'or de la serpentine	<i>Solidago simplex ssp. randii var. monticola</i>
plante	Verge d'or à grappes	<i>Solidago simplex ssp. randii var. racemosa</i>
plante	Sipranthe de Case	<i>Spiranthes casei var. casei</i>
plante	Spiranthe lustrée	<i>Spiranthes lucida</i>
plante	Stellaire fausse-alsine	<i>Stellaria alsine</i>
plante	Utriculaire à scapes geminées	<i>Utricularia geminiscapa</i>
plante	Utriculaire à bosse	<i>Utricularia gibba</i>
plante	Valériane des tourbières	<i>Valeriana uliginosa</i>
plante	Viorne litigieuse	<i>Viburnum recognitum</i>
reptile	Couleuvre à collier	<i>Diadophis punctatus</i>
reptile	Tortue des bois	<i>Glyptemys insculpta</i>

## Annexe 5. Liste des habitats fauniques désignés de la région de l'Estrie

Type	Nom	Superficie (ha)
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	LAC MEGANTIC	455
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	BURBANK 81	71
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	LES TROIS LACS	92
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	RIVIERE AUX CERISES 70	94
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	LAC VASEUX	48
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	LOUISE 228	118
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	LAC LOUISE 28	66
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	BAIE FITCH 57	61
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	BISHOPTON	75
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	KINGSBURY	43
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	LAC BOISSONNEAULT 91	97
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	SUCKER POND	34
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	KATEVALE	156
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	LAC BROMPTON	234
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	BETHEL	23
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	LAC MCIVER	41
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	DUDSWELL	30
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	LAC DES ATACAS 50	81
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	RIVIERE NICOLET SUD-OUEST	49
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	LAC MAGILL-SUD	37
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	MARAIS LEVESQUE	24
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	LAC DU RAT-MUSQUE	39
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	RIVIERE MASKINONGE	26
Aire de confinement du cerf de Virginie	LIME RIDGE	2516



Type	Nom	Superficie (ha)
Aire de confinement du cerf de Virginie	LAC LOUISE	8515
Aire de confinement du cerf de Virginie	RIVIERE AU SAUMON	549
Aire de confinement du cerf de Virginie	WEST ELY	3254
Aire de confinement du cerf de Virginie	GOULD	4022
Aire de confinement du cerf de Virginie	MARBLETON	483
Aire de confinement du cerf de Virginie	FELTON	730
Aire de confinement du cerf de Virginie	TRENHOLM	499
Aire de confinement du cerf de Virginie	ULVERTON	365
Aire de confinement du cerf de Virginie	ASBESTOS	387
Aire de confinement du cerf de Virginie	TIGEHURST CORNER	623
Aire de confinement du cerf de Virginie	STANSTEAD-EST	509
Aire de confinement du cerf de Virginie	POINTE MAGOON	1045
Aire de confinement du cerf de Virginie	BUNKER	671
Aire de confinement du cerf de Virginie	AIRE D'AMENAGEMENT DE SAINT-GEDEON	14635
Aire de confinement du cerf de Virginie	RIVIERE AUX CERISES	2734
Aire de confinement du cerf de Virginie	ISLAND BROOK	9959
Aire de confinement du cerf de Virginie	LAC A LA TRUITE	5260
Aire de confinement du cerf de Virginie	DE L'AEROPORT	2196
Aire de confinement du cerf de Virginie	RUISSEAU AU CASTOR	418
Aire de confinement du cerf de Virginie	LISGAR	827
Aire de confinement du cerf de Virginie	ERLE	315
Aire de confinement du cerf de Virginie	COLLINE PINE	589
Aire de confinement du cerf de Virginie	RUISSEAU LEACH	702
Aire de confinement du cerf de Virginie	BARNSTON	1533
Aire de confinement du cerf de Virginie	GOOSE-NECK	382
Aire de confinement du cerf de Virginie	MARLINGTON	1521
Aire de confinement du cerf de Virginie	NORBESTOS	2351

Type	Nom	Superficie (ha)
Aire de confinement du cerf de Virginie	TROIS-LACS	610
Aire de confinement du cerf de Virginie	PERKINS	639
Aire de confinement du cerf de Virginie	BOLTON-EST	1047
Aire de confinement du cerf de Virginie	MASSAWIPPI	1032
Aire de confinement du cerf de Virginie	EAST-CLIFTON	1239
Aire de confinement du cerf de Virginie	FOSTER	2394
Aire de confinement du cerf de Virginie	ROCKLAND	449
Aire de confinement du cerf de Virginie	WEEDON	1042
Aire de confinement du cerf de Virginie	WATOPEKA	10170
Aire de confinement du cerf de Virginie	GALLUP HILL	849
Héronnière (aire de nidification)	SAINTE-ANNE DE LA ROCHELLE SUD	0
Héronnière (aire de nidification)	MAGOG	7
Héronnière (bande de protection 0-200 m)	MAGOG	38
Héronnière (bande de protection 200-500 m)	MAGOG	75
Héronnière (bande de protection 0-200 m)	RUISSEAU QUILLIAMS	22
Héronnière (bande de protection 200-500 m)	RUISSEAU QUILLIAMS	80
Héronnière (bande de protection 0-200 m)	SAINTE-ANNE DE LA ROCHELLE SUD	16
Héronnière (bande de protection 200-500 m)	SAINTE-ANNE DE LA ROCHELLE SUD	71
Héronnière (aire de nidification)	WATOPEKA	2
Héronnière (bande de protection 0-200 m)	WATOPEKA	24
Héronnière (bande de protection 200-500 m)	WATOPEKA	84
Habitat du rat musqué	RUISSEAU BRADLEY	32
Habitat du rat musqué	LAC BONNE ALLÉE	26
Habitat du rat musqué	LE MARECAGE	35
Habitat du rat musqué	SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE	58
Habitat du rat musqué	RIVIERE AUX ARAIGNEES	139
Habitat du rat musqué	LAC LAROUCHE	18
Habitat du rat musqué	LAC BRAIS	25

Type	Nom	Superficie (ha)
Habitat du rat musqué	RIVIERE DES INDIENS	43
Habitat du rat musqué	RUISSEAU DE LA CLE	11
Habitat du rat musqué	RIVIERE AU SAUMON	22
Habitat du rat musqué	SCOTSTOWN BOG	234
Habitat du rat musqué	BAIE VICTORIA	36
Habitat du rat musqué	RUISSEAU DELL	57
Habitat du rat musqué	LAC A LA LOUTRE	117
Habitat du rat musqué	LE GOLFE	25
Habitat du rat musqué	RIVIERE STOKE	149
Habitat du rat musqué	LINGWICK	42
Habitat du rat musqué	LAC DELL	31
Habitat du rat musqué	LAC MAGILL-EST	25
Habitat du rat musqué	ETANG BISHOPTON	13
Habitat du rat musqué	LAC MAGILL NORD	23
Habitat du rat musqué	LA COMTE	23
Habitat du rat musqué	LAC WHITTON	42
Habitat du rat musqué	PIET	31
Habitat du rat musqué	WATOPEKA	31
Habitat du rat musqué	MCCARTHY	49
Habitat du rat musqué	ULVERTON	44
Habitat du rat musqué	GALSON	186
Habitat du rat musqué	GEE	27
Habitat du rat musqué	RIVIERE AU SAUMON	15
Habitat du rat musqué	HIND POUND	47
Habitat du rat musqué	LAC DES ILES	70
Habitat du rat musqué	LA MEDER	25
Habitat du rat musqué	TICEHURST	18
Habitat du rat musqué	TOMIFOBIA	25

Type	Nom	Superficie (ha)
Habitat du rat musqué	LAVOIE	21
Habitat du rat musqué	BAIE FITCH	19
Habitat du rat musqué	BOYNTON	14
Habitat du rat musqué	SAINT-HERMENEGILDE	26
Habitat du rat musqué	LAC LOVERING	19
Habitat du rat musqué	AYER'S CLIFF	37
Habitat du rat musqué	LAC A LA SANGSUE	42
Habitat du rat musqué	WEEDON	130
Habitat du rat musqué	WHITTON	44
Habitat du rat musqué	LAC LEGENDRE	17
Habitat du rat musqué	DE LA MINE	26
Habitat du rat musqué	ETANG MOOSE	25
Habitat du rat musqué	WINSLOW-SUD	27
Habitat du rat musqué	RIVIÈRE LEGENDRE	78
Habitat du rat musqué	TINGWICK	44
Habitat du rat musqué	RIVIÈRE BISSONNETTE	34
Habitat du rat musqué	LAC DES ILES-OUEST	55
Habitat du rat musqué	LAC AU CANARD	65
Habitat du rat musqué	LAC A LA BARBUE	33
Habitat du rat musqué	STRATFORD	36
Habitat du rat musqué	LAC À LA BARBUE	35
Habitat du rat musqué	NORBESTOS	16
Habitat du rat musqué	AMY CORNERS	48
Habitat du rat musqué	DE LA SCIERIE	49
Habitat du rat musqué	MONT ELEPHANT	19
Habitat du rat musqué	BUNKER	38
Habitat du rat musqué	ETANG MUD	7
Habitat du rat musqué	MARLINGTON	8

Type	Nom	Superficie (ha)
Habitat du rat musqué	TOMKINS	53
Habitat du rat musqué	LE BRULE	38
Habitat du rat musqué	ETANG GEORGES	20
Habitat du rat musqué	MILLINGTON	34
Habitat du rat musqué	LAC ARNOLD	58
Habitat du rat musqué	PEASLY	93

## **Annexe 6. Cartes des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité de la région de l'Estrie**



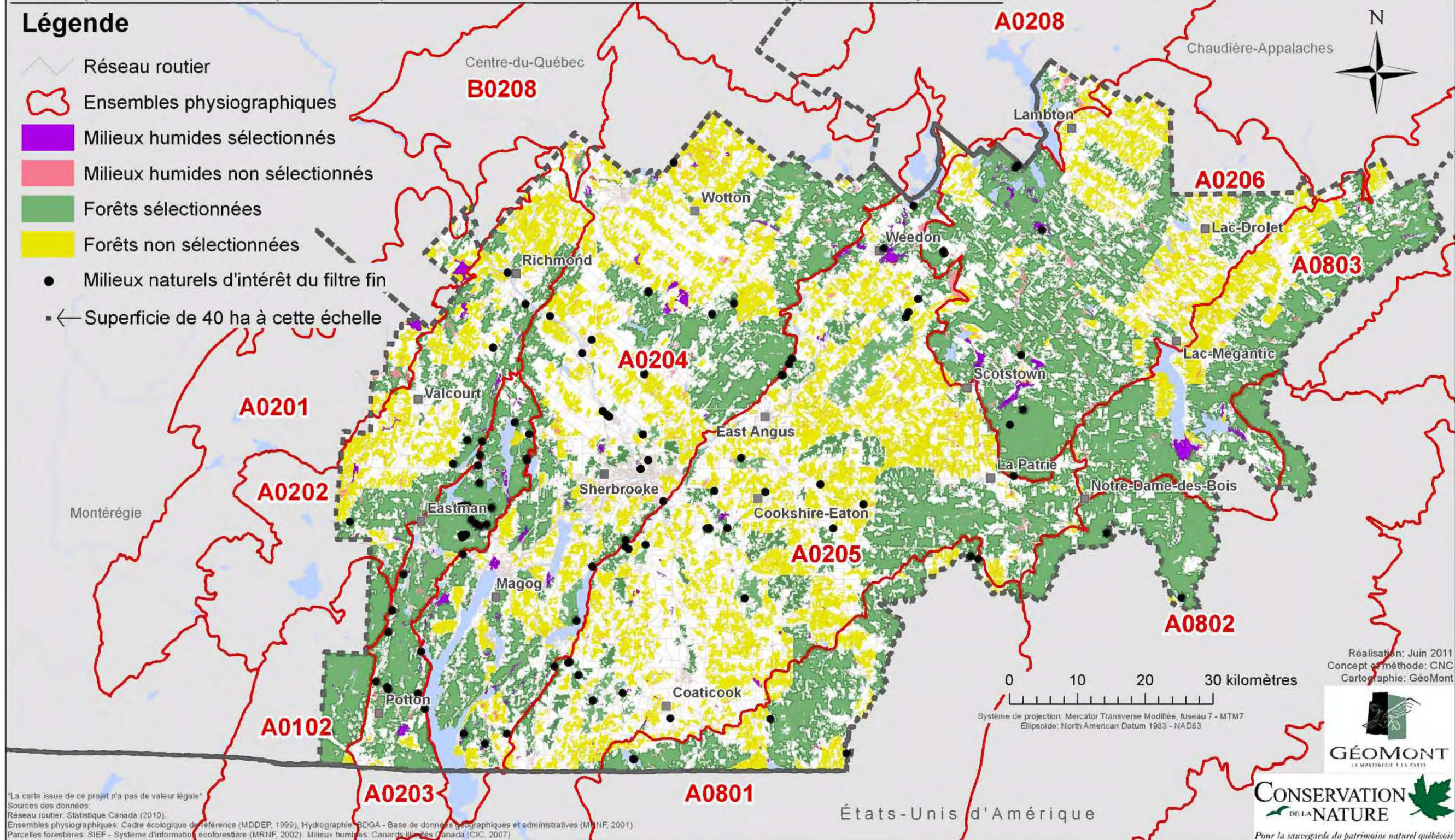
# Planification écorégionale en Estrie

Sélections des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité sans prendre en compte la représentation de 20% de chaque type d'écosystème



## Légende

- Réseau routier
- Ensembles physiographiques
- Milieux humides sélectionnés
- Milieux humides non sélectionnés
- Forêts sélectionnées
- Forêts non sélectionnées
- Milieux naturels d'intérêt du filtre fin
- ← Superficie de 40 ha à cette échelle



"La carte issue de ce projet n'a pas de valeur légale"  
 Sources des données:  
 Réseau routier: Statistique Canada (2010).  
 Ensembles physiographiques: Cadre écologique de référence (MDDEP, 1999). Hydrographie: BDGA - Base de données géographiques et administratives (MRNF, 2001).  
 Parcelles forestières: SIEF - Système d'information écoforestière (MRNF, 2002). Milieux humides: Canards illustrés Canada (CIC, 2007).

Réalisation: Juin 2011  
 Concept et méthode: CNC  
 Cartographie: GéoMont  
 0 10 20 30 kilomètres  
 Système de projection: Mercator Transverse Modifiée, fuseau 7 - MTM7  
 Ellipsoïde: North American Datum 1983 - NAD83





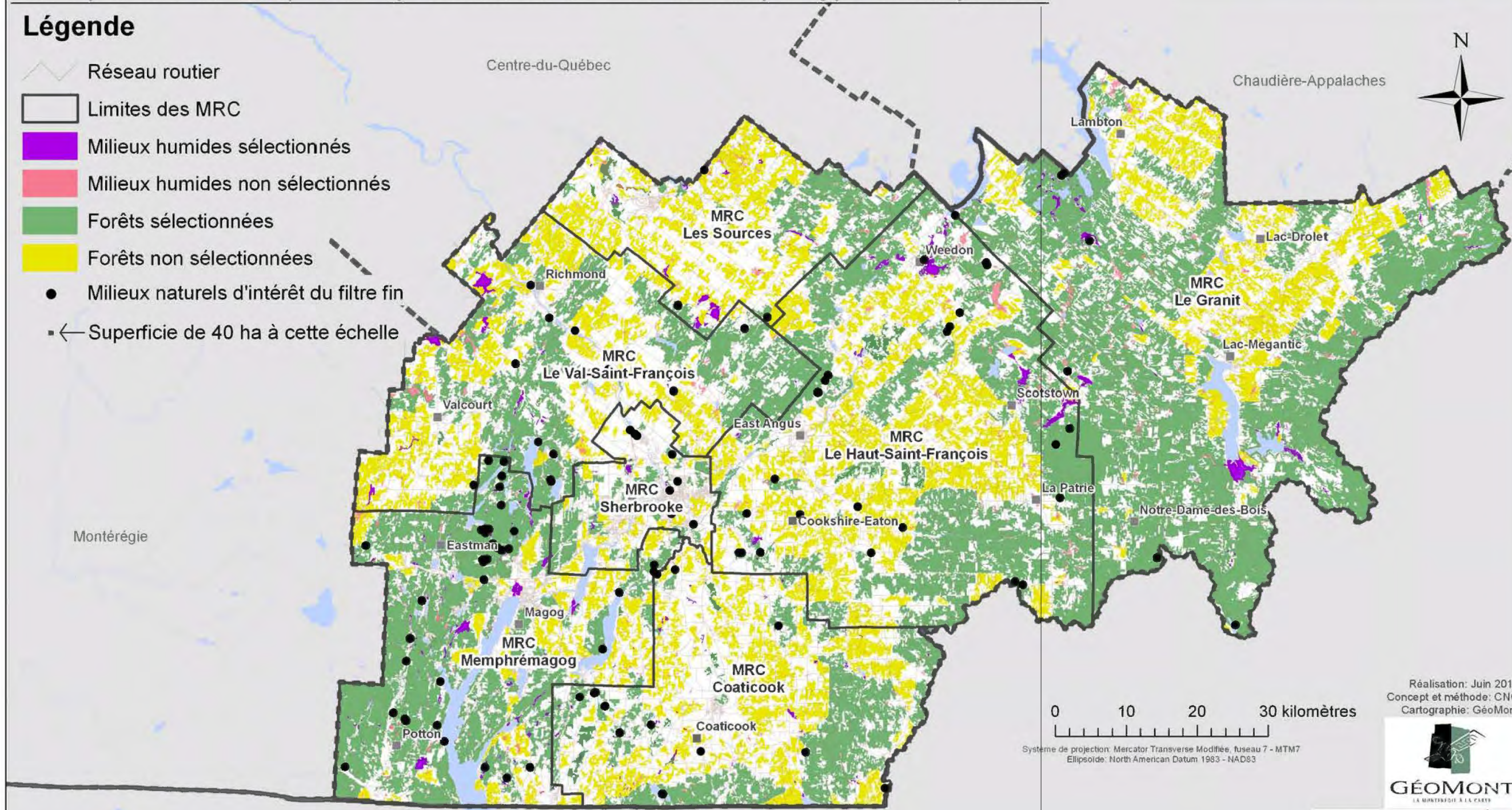
# Planification écorégionale en Estrie

Sélections des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité  
sans prendre en compte la représentation de 20% de chaque type d'écosystème



## Légende

- Réseau routier
- Limites des MRC
- Milieux humides sélectionnés
- Milieux humides non sélectionnés
- Forêts sélectionnées
- Forêts non sélectionnées
- Milieux naturels d'intérêt du filtre fin
- ← Superficie de 40 ha à cette échelle



0 10 20 30 kilomètres  
Système de projection: Mercator Transverse Modifiée, fuseau 7 - MTM7  
Ellipsoïde: North American Datum 1983 - NAD83

Réalisation: Juin 2011  
Concept et méthode: CNC  
Cartographie: GéoMont



"La carte issue de ce projet n'a pas de valeur légale"  
Sources des données:  
Réseau routier: Statistique Canada (2010).  
Ensembles physiographiques: Cadre écologique de référence (MDDEP, 1999). Hydrographie: BDGA - Base de données géographiques et administratives (MRNF, 2001).  
Parcelles forestières: SIEF - Système d'information écoforestière (MRNF, 2002). Milieux humides: Canards Illimités Canada (CIC, 2007).

États-Unis d'Amérique





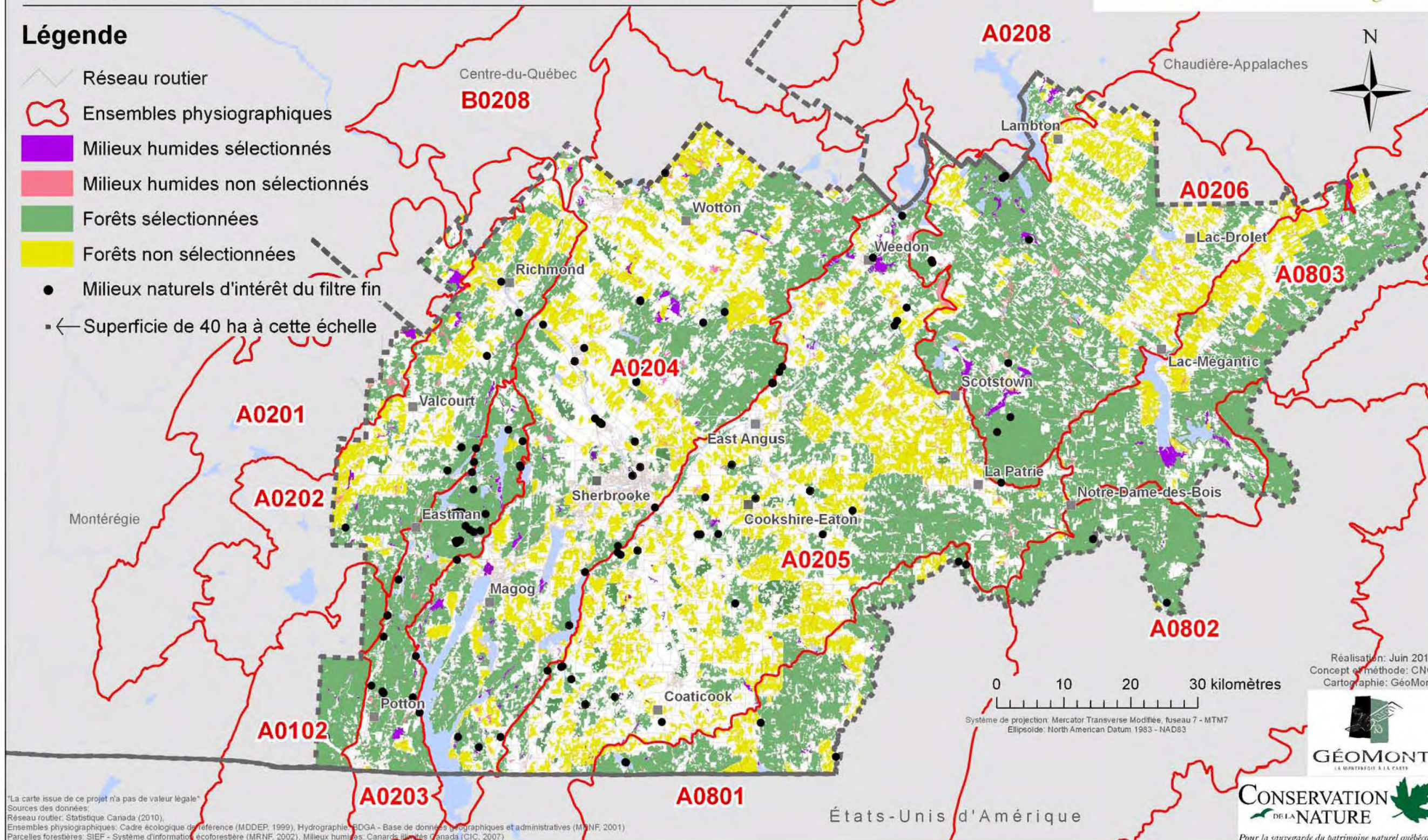
# Planification écorégionale en Estrie

## Sélections finales des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité



### Légende

- Réseau routier
- Ensembles physiographiques
- Milieux humides sélectionnés
- Milieux humides non sélectionnés
- Forêts sélectionnées
- Forêts non sélectionnées
- Milieux naturels d'intérêt du filtre fin
- ← Superficie de 40 ha à cette échelle



"La carte issue de ce projet n'a pas de valeur légale"  
 Sources des données:  
 Réseau routier: Statistique Canada (2010).  
 Ensembles physiographiques: Cadre écologique de référence (MDDEP, 1999). Hydrographie: BDGA - Base de données géographiques et administratives (MRNF, 2001).  
 Parcelles forestières: SIEF - Système d'information écoforestière (MRNF, 2002). Milieux humides: Canards illustrés Canada (CIC, 2007).

Réalisation: Juin 2011  
 Concept et méthode: CNC  
 Cartographie: GéoMont

0 10 20 30 kilomètres

Système de projection: Mercator Transverse Modifiée, fuseau 7 - MTM7  
 Ellipsoïde: North American Datum 1983 - NAD83

**GÉOMONT**  
 LA MONTÉRÉGIE À LA CARTE





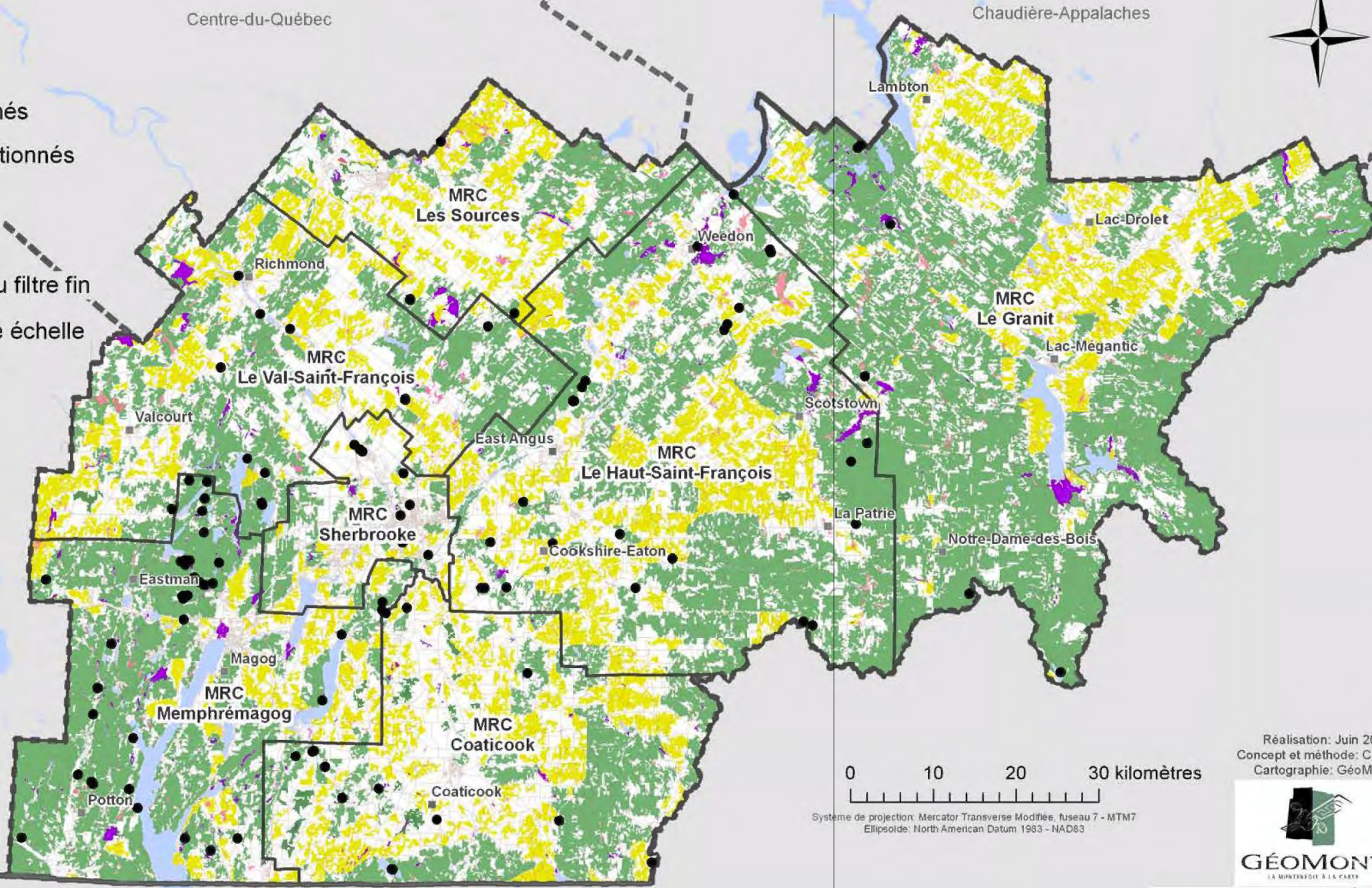
# Planification écorégionale en Estrie

## Sélections finales des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité



### Légende

-  Réseau routier
-  Limites des MRC
-  Milieux humides sélectionnés
-  Milieux humides non sélectionnés
-  Forêts sélectionnées
-  Forêts non sélectionnées
-  Milieux naturels d'intérêt du filtre fin
-  ← Superficie de 40 ha à cette échelle



0 10 20 30 kilomètres

Système de projection: Mercator Transverse Modifiée, fuseau 7 - MTM7  
Ellipsoïde: North American Datum 1983 - NAD83

Réalisation: Juin 2011  
Concept et méthode: CNC  
Cartographie: GéoMont



"La carte issue de ce projet n'a pas de valeur légale"  
Sources des données:  
Réseau routier: Statistique Canada (2010).  
Ensembles physiographiques: Cadre écologique de référence (MDDEP, 1999). Hydrographie: BDGA - Base de données géographiques et administratives (MRNF, 2001).  
Parcelles forestières: SIEF - Système d'information écoforestière (MRNF, 2002). Milieux humides: Canards illimités Canada (CIC, 2007).

États-Unis d'Amérique



## Annexe 7. Liste et définitions des attributs complémentaires

### *Superficie*

La superficie des sites est celle établie à partir des bases de données territoriales. La littérature scientifique reconnaît de manière générale que plus la superficie d'un écosystème intacte est grande, plus la diversité est élevée et plus les processus écologiques en place sont susceptibles de se maintenir dans le temps. Ainsi, plus la superficie est importante, plus elle contribue à faire augmenter la valeur d'un site pour la biodiversité.

### *Superficie de l'habitat intérieur dans un fragment forestier*

La superficie (en ha) de l'habitat intérieur pour les fragments forestiers est mesurée à 200 m de la lisière forestière. Le maintien de l'intégrité d'un écosystème forestier est étroitement lié à la présence d'un noyau d'habitat intérieur à l'abri des effets de lisière.

### *Type d'occupation du sol dans le contexte immédiat environnant*

Selon l'hypothèse que moins le contexte environnant d'un site est perturbé, plus celui-ci a de chances de maintenir ses caractéristiques, alors une valeur d'intégrité du milieu environnant a été calculée à l'intérieur de 200 m autour des milieux humides et de deux kilomètres autour des fragments forestiers. Le type d'occupation du sol est donc exprimé en % occupé par des milieux naturels (par opposition aux milieux urbains et agricoles identifiés sur les cartes de la BDTQ).

### *Fragmentation par les routes tertiaires*

Le taux de fragmentation (km par km<sup>2</sup>) d'un polygone est un indicateur d'atteinte à l'intégrité d'un site; il est calculé en évaluant la distance linéaire occupée par le réseau routier tertiaire, c'est-à-dire n'ayant pas servi à établir la base de données territoriale, soit les chemins non carrossables et les voies abandonnées ou en construction. Les chemins forestiers essentiellement utilisés pour l'aménagement de la forêt n'ont pas été utilisés.

### *Fragmentation par d'autres corridors utilitaires*

Le taux de fragmentation (km par km<sup>2</sup>) d'un polygone par d'autres corridors utilitaires correspond à l'empreinte des gazoducs, les lignes de transport d'énergie hydro-électrique et des voies ferrées.

### *Fragmentation de la zone tampon*

Le taux de fragmentation du contexte environnant est un indicateur de l'accessibilité du site et des menaces à son intégrité; il est calculé en évaluant la distance (km par km<sup>2</sup>) occupée par le réseau routier et les autres corridors dans une zone tampon de 200 m autour des fragments forestiers et des milieux humides.

### *Occupation par un cours d'eau*

La surface occupée en % par un cours d'eau à l'intérieur d'un fragment forestier ou d'un milieu humide est un indicateur de son importance pour la biodiversité.

### *Occupation par un milieu humide dans un fragment forestier*

La surface occupée en % par un milieu humide à l'intérieur d'un fragment forestier est un indicateur de son importance pour la biodiversité.

### *Contiguïté à un cours d'eau*

La distance (en km) contiguë à un cours d'eau à l'intérieur d'un fragment forestier ou d'un milieu humide est un indicateur de son importance pour la biodiversité.

### *Contiguïté à un plan d'eau dans un milieu humide*

La distance (en km) contiguë à un plan d'eau à l'intérieur d'un milieu humide est un indicateur de son importance pour la biodiversité.

## **Annexe 5 – Mémoire de Forêt Hereford déposé au BAPE**

---

Le document présenté dans cette annexe fait l'objet d'une restriction de partage et de publication, principalement en raison des cartes situées en annexe. Comme l'organisme détenant la propriété intellectuelle dudit document (CRÉ de l'Estrie) n'existe plus aujourd'hui, seulement un extrait du rapport est soumis au BAPE, sans les cartes en annexe, permettant de comprendre la méthodologie de l'analyse présentée.



**EXTRAITS – OCTOBRE 2016**

---

**SITES FORESTIERS PRIORITAIRES À LA CONSERVATION  
DE LA BIODIVERSITÉ EN ESTRIE**

---

Phase 2 du Portrait de l'identification des milieux naturels  
d'intérêt pour la biodiversité en Estrie

*Version du 23 décembre 2011. Modifiée en mars 2013*

**Réalisé par la Commission régionale sur les  
ressources naturelles et le territoire de l'Estrie**

**Dans le cadre du Plan régional de développement intégré des  
ressources naturelles et du territoire (PRDIRT)**

## **Introduction**

Le bureau du Québec de Conservation de la nature Canada (CNC), en collaboration avec Géomont, a récemment réalisé pour le compte de la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ) l'identification de milieux d'intérêt pour la conservation de la biodiversité en Estrie (CRRNT, 2011). Sur la base de la mise en commun des besoins de plusieurs intervenants, cette approche visait à identifier les milieux naturels qui, protégés ou gérés en conséquence par les intervenants concernés, permettraient la conservation à long terme de toutes les espèces, des communautés et des écosystèmes présents dans la région administrative. Les résultats montrent qu'en comparaison avec les autres régions administratives du sud-ouest du Québec, la région administrative de l'Estrie jouit d'un excellent potentiel de biodiversité qu'il convient de protéger adéquatement. Néanmoins, il s'est avéré que la sélection des milieux forestiers d'intérêt devait être raffinée, question de mieux cibler à court terme des actions régionales convergentes et cohérentes.

## **Mandat**

Dans le but de procéder à l'identification des sites prioritaires pour lesquels des actions de conservation ou de gestion pourraient être mises en œuvre à plus ou moins court terme, un mandat a été confié à CNC. Également réalisée avec la collaboration de Géomont, cette nouvelle analyse vient donc compléter la précédente ayant permis d'identifier des milieux d'intérêt pour la conservation de la biodiversité en Estrie (CRRNT, 2011).

Il est entendu que ce mandat ne comprend pas la validation des sites sur le terrain, ni la planification de corridors fauniques qui pourraient se faire à une date ultérieure.

## **1. Territoire**

Le territoire ayant fait l'objet de cette analyse est celui de la région administrative de l'Estrie. Cette région compte 7 MRC et 89 municipalités. La plus grande agglomération urbaine est la ville de Sherbrooke. Selon le cadre écologique de référence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), cette région se trouve dans la province naturelle des Appalaches (Li et Ducruc, 1999). Elle chevauche quatre régions naturelles, soit celles des Montagnes-Vertes, des Montagnes-Blanches, du Plateau Estrie-Beauce et de la Plaine de Québec, en plus de 14 ensembles physiographiques.

## **2. Méthodes**

### **2.1. Les sources de données**

Les données à référence spatiale utilisées pour prioriser les sites prioritaires sont celles utilisées dans le cadre du mandat précédent et celles produites pour identifier les milieux naturels d'intérêt pour la conservation de la biodiversité (CRRNT, 2011).

- a) Le cadre écologique de référence du MDDEP.
- b) Les feuillets topographiques à l'échelle du 1/20 000 de la Base de données topographiques du Québec du MRNF (BDTO 20K). Cette base de données fut employée pour renseigner sur l'occupation du territoire (forêts, routes et voies ferrées, cours d'eau et plans d'eau, etc.).
- c) Les feuillets du Système d'information écoforestière (SIEF) au 1/20 000 du MRNF. Les informations qui composent cette base de données ont été récoltées dans le cadre du troisième programme d'inventaire écoforestier du territoire québécois (1995).
- d) Le plan régional des milieux humides de la région administrative de l'Estrie de Canards Illimités (2007).
- e) Les occurrences fauniques et floristiques du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNO) du MDDEP. Version janvier 2010. Cette base de données renseigne sur la localisation des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être.
- f) Les valeurs d'irremplaçabilité par fragment forestier calculées pour l'identification des milieux naturels d'intérêt pour la conservation de la biodiversité (CRRNT, 2011).
- g) Les habitats fauniques légalement désignés du MRNF. Cette base de données renseigne sur la localisation des habitats fauniques essentiels définis par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Version août 2007.
- h) Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) du MRNF, à savoir les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges. Version mai 2010.
- i) La base de données des milieux naturels protégés de l'Estrie. Il s'agit des différentes zones géographiques faisant l'objet d'une protection particulière par les différents paliers gouvernementaux qui apparaissent au Registre du gouvernement du Québec incluant les parcs nationaux provinciaux et fédéraux, les refuges d'oiseaux migrateurs, les réserves nationales de la faune, les réserves écologiques, etc. Elle inclut également d'autres sites répertoriés par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT, 2009).

À ces données s'ajoute une couche numérique produite par la CRRNT représentant une synthèse des grandes affectations du territoire de chaque MRC (CRRNT, 2009). Cette couche devrait permettre d'identifier les sites les plus susceptibles de faire l'objet d'un développement anthropique à court terme ou moyen terme. Certaines zones de cette couche, intégrées dans l'affectation Récréation, sont regroupées avec l'affectation Villégiature (surtout dans le cas de la MRC du Val-Saint-François).

## **2.2. Analyse par maille**

L'analyse par maille vient compléter le projet d'identification des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité (CRRNT, 2011), plus spécifiquement celui des fragments forestiers. La notion de fragment forestier provient de l'information contenue dans la base territoriale du projet d'identification des milieux naturels d'intérêt de l'Estrie et fait référence aux fragments forestiers de 40 ha et plus. Cette superficie minimale de 40 ha fut choisie de manière à inclure les conditions minimales requises pour qu'un écosystème forestier puisse abriter des espèces caractéristiques de la forêt profonde (CRRNT, 2011).

La première étape de cette analyse consiste à utiliser cette unité de base et à « pixeliser » en mailles de 40 ha tous les fragments forestiers, qu'ils aient été sélectionnés ou non lors de cette première étude. Si une maille chevauchait la limite d'un fragment forestier, elle était incluse dans l'analyse.

La seconde étape vise l'attribution, à chacune des mailles, d'une valeur d'importance pour la conservation de la biodiversité. Les résultats cartographiques viennent illustrer d'une part, pour chaque maille de 40 ha au sein de chaque fragment forestier, son importance pour la conservation de la biodiversité compte tenu des connaissances actuelles et, d'autre part, sa vulnérabilité potentielle en fonction des menaces appréhendées compte tenu de l'affectation du territoire.

### **2.2.1. Valeur d'importance pour la conservation**

L'évaluation de la valeur d'importance pour la conservation de la biodiversité est déterminée pour chaque maille et se base sur une série d'attributs regroupés sous trois critères : les éléments de biodiversité, les fonctions écologiques et la condition. Ces critères et attributs sont inspirés des travaux de Henson et al. (2005) et ont été modifiés par le comité technique régional sur les aires protégées de la CRRNT de l'Estrie. Une brève description des attributs est ici présentée.

## **A. Éléments de biodiversité**

À partir des connaissances actuelles, les éléments de biodiversité considérés dans l'analyse par maille se décrivent ainsi :

### a. Présence d'un peuplement irremplaçable

Cet attribut fait référence à la valeur d'irremplaçabilité obtenue pour chaque fragment forestier, par rapport à un territoire de référence, par l'application du logiciel C-plan développé par Pressey (1994) (CRRNT, 2011).

Tous les fragments forestiers hautement irremplaçables (valeur = 1) sont considérés comme ayant une plus haute valeur pour la conservation de la biodiversité. Comme il n'existe pas d'alternative, il n'y a donc pas de solution de rechange dans le territoire de référence (ensemble physiographique).

À l'opposé, les fragments de faible irremplaçabilité contribuent moins à l'atteinte des objectifs de conservation de la biodiversité, car ils représentent des fragments composés d'écosystèmes communs, en ce sens qu'il existe plusieurs solutions de rechange dans le territoire de référence (Gérardin et al., 2002).

### b. Présence d'une forêt mature

Cet attribut fait référence à la présence de peuplements forestiers matures chevauchant une maille de 40 ha en ayant pour hypothèse que les peuplements matures sont susceptibles de présenter des caractéristiques qui contribuent davantage à la biodiversité des milieux forestiers en termes de couvert, de structure, de chicots et de débris ligneux au sol (Crête et al., 2004).

Les peuplements matures sont les peuplements feuillus de 120 ans et plus et les peuplements résineux ou mixtes de 90 ans et plus, incluant les peuplements vieux inéquiennes (VIN), selon les feuillets du Système d'information écoforestière (SIEF) du MRNF (1995).

### c. Présence d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) répertorie les occurrences<sup>1</sup> d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de la flore et de la faune. Pour certaines espèces fauniques, ces occurrences peuvent inclure des bandes de protection délimitées.

---

<sup>1</sup> Ce mot désigne un territoire (point, ligne ou polygone cartographique) abritant ou ayant jadis abrité un élément de la biodiversité. L'occurrence peut correspondre à une plage cartographique unique (ou point d'observation) ou à un regroupement de plusieurs plages rapprochées (MDDEP, 2005).



Pour l'analyse par maille, la présence d'une occurrence a été considérée en deux catégories selon qu'il s'agisse d'espèces ayant un rang global de G1 à G4 ou d'espèces reconnues au Québec comme endémiques, et les espèces ayant un rang global de G5.

- d. Présence d'habitats fauniques désignés sauf les aires de confinement du cerf de Virginie

Même s'il ne s'agit pas de cibles considérées prioritaires en raison de leur rareté, les habitats fauniques légalement désignés en vertu du Règlement sur les habitats fauniques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune représentent des indicateurs importants de la biodiversité qui ont fait l'objet d'une validation sur le terrain. Pour les fins de l'analyse par maille, ils comprennent les aires de concentration des oiseaux aquatiques, les habitats du rat musqué et les héronnières, incluant les bandes de protection de 500 m autour de ces dernières, telles que définies par le MRNF (2011).

Les aires de confinement du cerf de Virginie n'ont pas été prises en compte dans l'analyse par maille, étant donné la densité actuelle du cerf de Virginie en Estrie. Il a été jugé que l'habitat du cerf de Virginie, débordant amplement des aires de confinement originellement désignées, ne fournit pas actuellement d'informations pertinentes à la biodiversité aux fins du présent projet.

- e. Présence d'un écosystème forestier ancien ou rare

Les trois types d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) reconnus au Québec sont la forêt rare, la forêt ancienne et la forêt refuge (MRNF, 2003-2010). Ces écosystèmes contribuent à maintenir la diversité des espèces qui caractérisent la forêt du sud du Québec.

Dans le cadre de l'analyse par maille, seules les forêts rares ou anciennes ont été utilisées puisque la présence d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles, associée aux forêts refuges, est déjà prise en compte dans l'attribut portant sur la présence d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles.

- f. Superficie de l'habitat forestier profond

La superficie de l'habitat forestier profond, aussi appelé forêt intérieure pour les fragments forestiers, est mesurée en calculant la superficie du fragment forestier après avoir exclu une zone tampon de 200 m à l'intérieur de la limite du fragment forestier (Bridge et al., 2000 dans Henson et al., 2005). Le maintien de l'intégrité d'un écosystème forestier est étroitement lié à la présence d'un noyau d'habitat forestier profond, c'est-à-dire à l'abri des effets de lisière. Il s'agit d'une valeur minimale puisque l'effet de lisière peut, selon les espèces forestières, se répercuter sur une distance plus grande. La valeur obtenue exprimée en hectares est celle attribuée à chaque maille pour un fragment forestier donné.

## **B. Fonctions écologiques**

### a. Distance d'un milieu naturel protégé

Cet attribut correspond à la distance d'un fragment forestier d'un milieu naturel jouissant déjà d'un statut de protection. La contiguïté d'un statut de protection vient augmenter la valeur d'un fragment pour la conservation puisque sa connectivité avec d'autres milieux naturels situés à proximité permet des échanges entre les individus de métapopulations qui se répartissent à une échelle régionale. En effet, la théorie de la biogéographie insulaire, qui s'applique aux aires protégées, démontre que les zones protégées plus petites et plus isolées risquent de perdre davantage d'espèces que les grandes zones bien reliées entre elles. Ainsi, un paysage naturel qui entoure une aire protégée exerce une grande influence sur les taux de perte d'espèces (Environnement Canada, 2005).

### b. Distance d'un milieu humide

La distance d'un milieu humide exprimée en mètres est un indicateur des fonctions écologiques procurant une protection aux milieux humides et un habitat pour la faune qui requiert à la fois des milieux forestiers et humides au cours de leur cycle de vie. Les milieux humides sont davantage susceptibles de soutenir les fonctions ou les attributs directement reliés au fonctionnement de la terre humide s'ils comprennent également des milieux naturels adjacents servant d'habitats saisonniers (Environnement Canada, 2004).

### c. Longueur de rives des cours d'eau permanents et des lacs

En intégrant la distance occupée par les rives d'un cours d'eau ou d'un lac à l'intérieur d'une maille comme attribut, l'analyse permet de capturer indirectement certaines fonctions écologiques des milieux naturels. Il s'agit d'un indicateur de l'importance de la zone riveraine procurant à la fois un habitat pour la faune, le contrôle de l'érosion, de la sédimentation et des inondations et le maintien de la qualité de l'eau (Environnement Canada, 2004). La longueur des rives d'un cours d'eau permanent n'est mesurée que sur une rive.

## **C. Conditions**

### a. Pourcentage de milieux naturels dans un rayon de deux kilomètres

Les habitats situés à proximité d'autres zones naturelles peuvent accueillir, à superficie égale, plus d'espèces que des habitats isolés. Un couvert forestier abondant et relativement peu perturbé dans un rayon de deux kilomètres d'un îlot boisé particulier s'avère être un indice important de la présence d'espèces d'oiseaux de l'intérieur des forêts (Environnement Canada, 2004).

Selon l'hypothèse que moins le contexte environnant d'un site est perturbé, plus celui-ci a de chances de maintenir ses caractéristiques, un attribut associé au milieu environnant a été calculé à l'intérieur de deux kilomètres autour de chaque maille. Le type d'occupation du sol est donc exprimé en pourcentage (%) occupé par des milieux naturels (par opposition aux milieux urbains et agricoles identifiés sur les cartes de la BDTQ).

- b. Fragmentation par des routes de troisième ordre, une voie ferrée ou une ligne de transmission

Le taux de fragmentation correspond à la distance occupée par une infrastructure linéaire à l'intérieur d'un fragment forestier et n'ayant pas servi à établir les fragments de 40 ha. Il s'agit d'un indicateur d'atteinte à l'intégrité d'un site et est calculé en évaluant la distance en mètres par hectare occupé par le réseau routier tertiaire (les chemins non carrossables et les voies abandonnées ou en construction) et les corridors utilitaires (gazoducs, les lignes de transport d'énergie hydro-électrique et des voies ferrées). Les chemins forestiers estriens, essentiellement utilisés pour l'aménagement de la forêt et de faible largeur, n'ont pas été pris en compte. Cette analyse pourrait cependant être fort différente dans une autre région forestière du Québec, où les chemins forestiers sont des éléments majeurs de la fragmentation des milieux naturels.

#### ***D. Valeur globale d'une maille pour la conservation***

La pondération des pointages cumulés pour les attributs de chacun ces critères correspond à la valeur globale d'une maille pour la conservation. Établie par le comité technique sur les aires protégées, cette pondération est la suivante : les éléments de biodiversité (50 %), les fonctions écologiques (35 %) et sa condition (15 %).

Le tableau 1 (voir Annexe 1) présente pour chaque critère les attributs considérés, les pointages utilisés et la pondération attribuée à chaque critère tels que proposés par le comité technique sur les aires protégées.

#### **2.2.2. Vulnérabilité potentielle**

Bien qu'elle ne traduise pas l'ensemble des perturbations anthropiques possibles, l'affectation du territoire est utilisée comme indicateur de la vulnérabilité potentielle ou du stress que pourrait subir un milieu naturel à plus ou moins court terme. Il s'agit de la seule donnée régionale uniforme (en fonction du regroupement régional fait par la CRRNT de l'Estrie<sup>2</sup>).

---

<sup>2</sup> Portrait des affectations régionales regroupées du PRDIRT de l'Estrie, [En ligne], [http://www.creestrie.qc.ca/pdf/crrnt/Portrait\\_Affectations\\_MRC\\_Estrie.pdf](http://www.creestrie.qc.ca/pdf/crrnt/Portrait_Affectations_MRC_Estrie.pdf) (consulté en septembre 2011).

Cette vulnérabilité potentielle est évaluée par maille. Une affectation définie comme urbaine et périurbaine, villégiature, enfouissement-entreposage, extraction, industrielle et institutionnelle indique un niveau de vulnérabilité potentielle en comparaison de tout autre type d'affectation du territoire.

### 3. Résultats

Les cartes à l'annexe 2 présentent les sites prioritaires pour la conservation de la biodiversité de la région administrative de l'Estrie avec le découpage du territoire par MRC (carte 1).

Le nombre de classes a été établi par un algorithme de classification du logiciel ArcGIS par intervalles géométriques; celui-ci crée des classes contenant approximativement le même nombre de valeurs tout en s'assurant que l'amplitude des différentes classes demeure dans un même ordre de grandeur. La représentation cartographique qui en résulte permet de mieux discriminer les résultats. Les classes se répartissent comme suit :

<b>Valeur d'importance pour la méthode initiale<sup>3</sup></b>	<b>Intervalle de la classe</b>
Faible	0,00 et 9,20
Moyenne	9,21 et 13,50
Bonne	13,51 à 17,80
Très bonne	17,81 à 22,10
Exceptionnelle	22,11 à 28,80 <sup>4</sup>

La carte 2, également présentée à l'annexe 2, illustre simplement les secteurs les plus vulnérables en fonction des menaces appréhendées en raison des affectations urbaine et périurbaine, villégiature enfouissement-entreposage, extraction, industrielle et institutionnelle. La carte 3 superpose les résultats des cartes 1 et 2.

Toujours avec le découpage du territoire par MRC, la carte 4 présente également les résultats par maille mais en ne considérant que les critères A1, A2, A6, B2, B3, C1 et C2. Cette méthode du filtre brut<sup>5</sup> est qualifiée de plus objective que la méthode initiale, car elle exclut les intrants qui dépendent de la présence d'inventaires sur le terrain ou qui intègrent les efforts de conservation actuels. Elle permet donc d'illustrer la valeur d'importance pour la biodiversité sans le biais accordé par la présence d'éléments sensibles de biodiversité et de milieux naturels déjà protégés dont la répartition sur le territoire de l'Estrie est le reflet des efforts consentis, à ce jour, aux inventaires et à la conservation. À noter que le nombre de

---

<sup>3</sup> Référence à la colonne CLASSE\_FNL dans la base de données des fichiers numériques.

<sup>4</sup> Le pointage le plus élevé est de 28,80 pour cette approche (cartes 1 et 3).

<sup>5</sup> Le filtre brut désigne l'approche globale de conservation de la biodiversité des milieux naturels par une gestion à l'échelle du paysage ou de la région. Cette approche vise le maintien de la diversité des écosystèmes à l'intérieur des proportions assurant une variabilité naturelle. À l'opposée, le filtre fin fait plutôt référence aux mesures plus spécifiques qui s'appliqueront à chaque espèce, ou population d'espèces, dont la survie ne peut être assurée par l'approche du filtre brut. Il s'agit d'actions précises au cas par cas.

classes pour cette méthode a aussi été établi par un algorithme de classification du logiciel ArcGIS, utilisant les mêmes paramètres. Cette répartition se présente comme suit :

<b>Valeur d'importance pour la méthode du filtre brut <sup>6</sup></b>	<b>Intervalle de la classe</b>
Faible	0,00 et 5,00
Moyenne	5,01 et 8,50
Bonne	8,51 à 11,00
Très bonne	11,01 à 14,00
Exceptionnelle	14,01 à 18,90

Cette approche permet donc, d'une certaine façon et en fonction des ressources disponibles pour le présent projet, de contourner l'inégalité des données disponibles, et leur absence dans beaucoup de cas. Cette méthode permet donc d'illustrer l'importance écologique des milieux naturels de la région dans une autre perspective, soit en diminuant l'importance accordée au niveau de connaissance et à la protection actuelle (actions de conservation, efforts d'acquisition de connaissances, etc) sur la valeur de l'importance de la biodiversité dans chaque maille. La carte 5 superpose les résultats des cartes 2 et 4.

À noter qu'il n'est pas nécessairement conseillé de comparer, entre eux, les résultats obtenus par les deux méthodes pour une maille donnée, sauf lors de cas précis et en appliquant les précautions applicables (notamment au plan de l'interprétation des résultats). Par exemple, les résultats de la méthode initiale pourraient être fort utiles dans un contexte de développement du réseau de milieux naturels protégés, car elle prend en considération les milieux déjà protégés. Cette notion de proximité peut contribuer à assurer une meilleure gestion et une mise en valeur optimale de milieux naturels voués à la conservation de la biodiversité. D'un autre côté, la méthode du filtre brut pourrait être tout à fait pertinente à l'intégration des notions de biodiversité (filtre brut) dans la planification forestière ou dans la planification de l'aménagement du territoire (au plan municipal par exemple).

Finalement, il est normal de constater que le nombre de mailles de classe «Exceptionnelle» est plus élevé dans la méthode du filtre brut, étant donné que le nombre de facteurs discriminants est plus faible et que la valeur accordée à leur présence était importante dans les calculs de la méthode initiale (voir Annexe 1) . En d'autres termes, en excluant l'importance accordée au niveau de connaissance et à la protection actuelle, la valeur de l'importance de la biodiversité, sur la base du filtre brut, ressort plus facilement.

---

<sup>6</sup> Référence à la colonne CLASSE\_OBJ dans la base de données des fichiers numériques.



## 4. Limites et portée de l'analyse

Les limites et la portée de cette analyse sont les mêmes que celles précisées par la CRRNT (2011). Tout exercice de planification fait face à diverses embûches, qui doivent être connues des lecteurs afin d'en bien cerner les limites et la portée. Les plus importantes limites sont liées à la disponibilité et à la qualité des données qui en sont les assises. Ainsi, la présente analyse a examiné tous ces facteurs :

- La caractérisation des milieux forestiers repose sur les données du SIEF récoltées dans le cadre du troisième programme d'inventaire écoforestier du territoire québécois (photographies aériennes datant de 1995) alors que les résultats du quatrième programme décennal sont sur le point de paraître.
- La cartographie du SIEF est inconsistante (ou non uniforme) quant aux fractionnements des polygones forestiers par des infrastructures d'une largeur significative (ex. ligne de transport d'énergie).
- Le réseau routier de la BDTQ n'est pas à jour.
- La cartographie et la délimitation des milieux humides sont imprécises et plusieurs milieux humides sont de type indéterminé.
- Les données sur la répartition des espèces menacées et vulnérables de la flore vasculaire et de la faune vertébrée font l'objet d'un fort biais (non uniforme) en raison de la répartition inégale des efforts d'inventaire en Estrie (beaucoup d'information dans l'ouest de la région et très peu dans l'est).
- Les données de groupes entiers d'espèces ne sont pas disponibles (faune invertébrée, flore invasculaire).
- Les données sur les communautés et les écosystèmes rares se limitent aux écosystèmes forestiers exceptionnels désignés et ne sont pas à jour.
- Les données sur les assemblages d'espèces<sup>7</sup>, comme les hibernacles de couleuvres et de chauve-souris, les sites de ponte des tortues, les frayères et les habitats ouverts pour les oiseaux champêtres, ne sont pas disponibles.

De plus, il est important de rappeler que l'identification des mailles prioritaires n'a fait l'objet d'aucune validation sur le terrain. Pour valider la pertinence d'entreprendre des actions de conservation sur un site donné, une analyse plus approfondie sera requise.

**Par ailleurs, il est important de préciser que cette cartographie n'a aucune portée légale.**

---

<sup>7</sup> Les assemblages fauniques sont des concentrations d'espèces animales qui utilisent un même lieu, notamment pour une phase de leur cycle vital (alimentation, reproduction, migration, hivernage, etc.) (MDDEP, 2005).

**Tableau 1. Critères d'évaluation de la valeur d'importance pour la biodiversité (d'après Henson et al., 2005, modifié par le comité technique régional sur les aires protégées de la CRRNT de l'Estrie)**

<b>Critères et pondération</b>	<b>Attributs</b>	<b>Échelle de mesure</b>	<b>Valeurs<sup>8</sup></b>
A. Éléments de biodiversité (résultat ajusté à 50 % du pointage final)	1. Présence d'un peuplement irremplaçable (valeur d'irremplaçabilité = 1 dans les milieux naturels d'intérêt)	Maille	Présence : 4 Absence : 0
	2. Présence d'une forêt mature (feuillus 120 ans et plus; résineux et mixtes 90 ans et plus)	Maille	Présence : 4 Absence : 0
	3. Présence d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles (EMV)	Maille	Présence d'espèces G1 à G4 ou endémiques : 8 Présence d'espèces G5 : 4 Absence : 0
	4. Présence d'habitats fauniques désignés sauf l'aire de confinement du cerf de Virginie	Maille	Présence : 4 Absence : 0
	5. Présence d'un EFE de forêt ancienne et rare	Maille	Présence : 4 Absence : 0

<sup>8</sup> Dans le cas d'attributs dont les valeurs sont attribuées en fonction de la présence ou de l'absence, la présence d'une seule occurrence est considérée et donc la valeur ne peut être que la plus élevée.

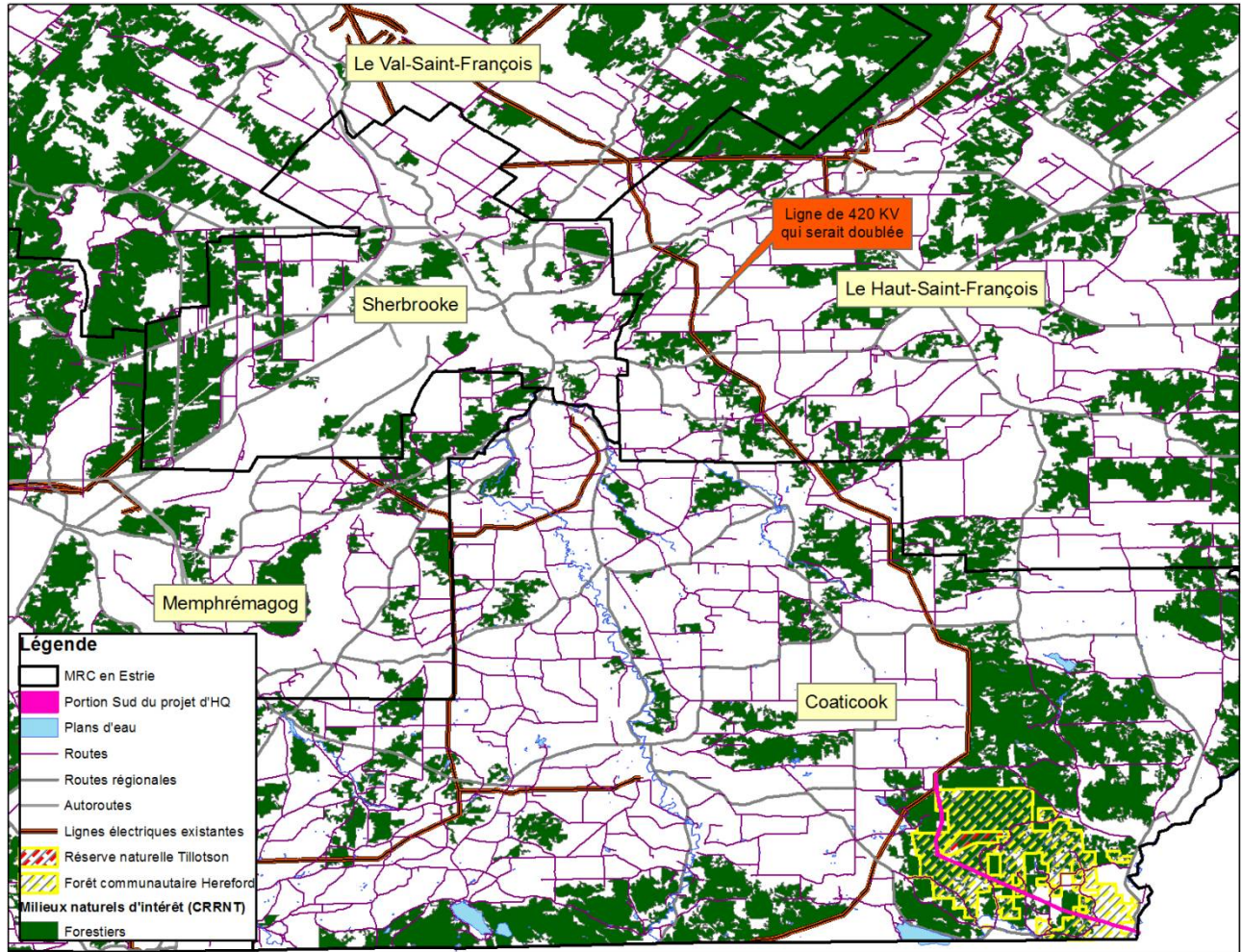
Critères et pondération	Attributs	Échelle de mesure	Valeurs <sup>8</sup>
	6. Superficie de forêt profonde (200 m)	Fragment (résultat rapporté à la maille)	0 – 40 ha : 0 41 – 100 ha : 4 101 – 500 ha : 8 > 500 ha : 15
B. Fonctions écologiques (résultat ajusté à 35 % du pointage final)	1. Distance d'un milieu naturel protégé	Maille	0 – 1000 m : 10 1000 – 2000 m : 8 2000 – 4000 m : 6 > 4000 m : 0
	2. Distance d'un milieu humide (couche de Canards Illimités)	Maille	0 – 100 m : 8 100 – 500 m : 4 500 – 1000 m : 2 > 1000 m : 0
	3. Longueur des rives des cours d'eau permanents et des lacs <sup>9</sup>	Maille	0 – 10 m/ha : 0 10 – 20 m/ha : 2 20 – 30 m/ha : 4 > 30 m/ha : 8
C. Condition (résultat ajusté à 15 % du pointage final)	1. % de milieu naturel dans un rayon de 2 km	Maille	0 – 40% : 0 41 – 70% : 2 71 – 90% : 4 91 – 100% : 6
	2. Fragmentation par des routes de troisième ordre, une voie ferrée ou ligne de transmission	Maille	0 – 10 m/ha : 8 10 – 20 m/ha : 4 20 – 30 m/ha : 2 > 30 m/ha : 0

<sup>9</sup> La longueur des rives d'un cours d'eau permanent n'est mesurée que sur une rive.

## Annexe 6 – Mémoire de Forêt Hereford déposé au BAPE

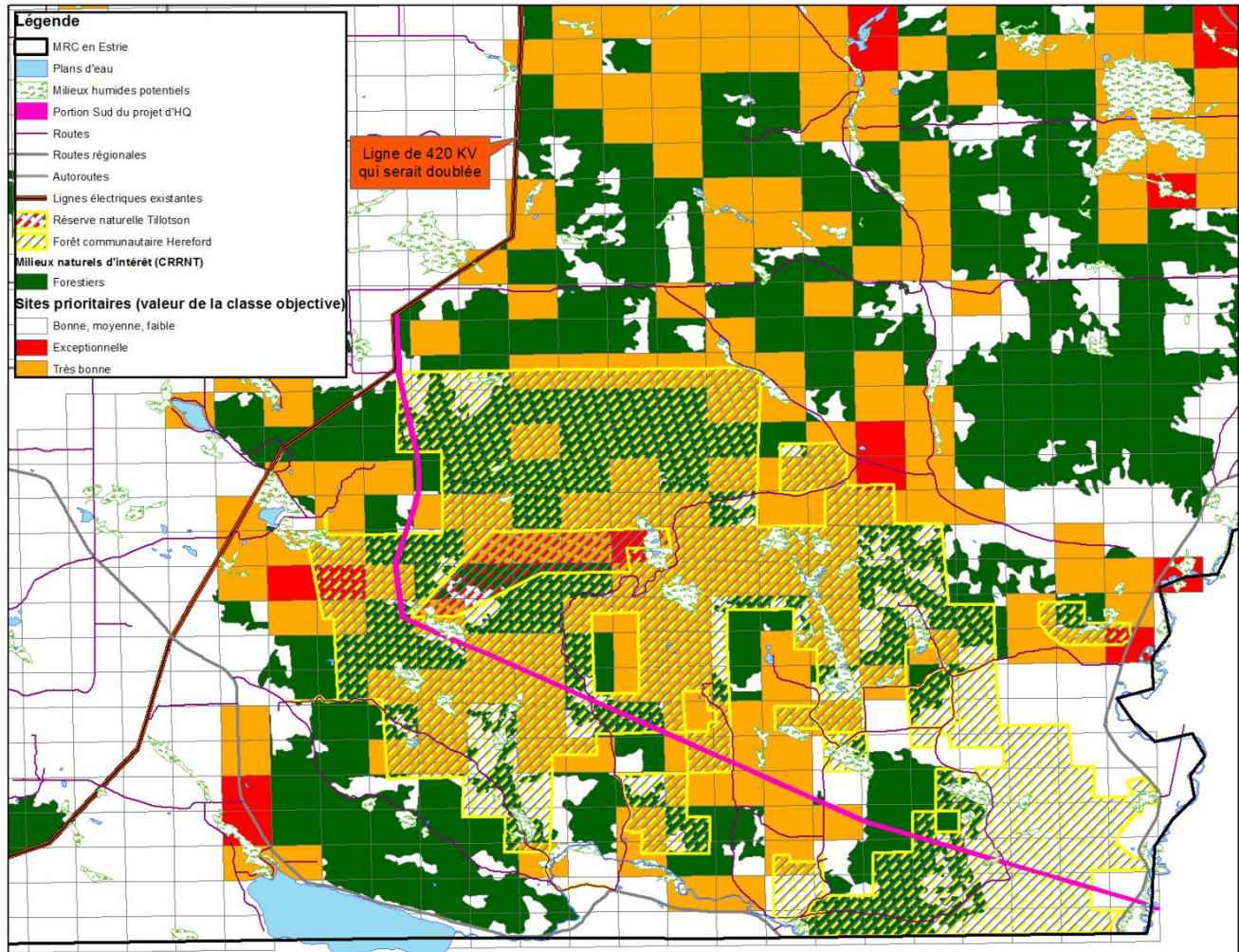
**Carte 1:** Milieux naturels d'intérêt en Estrie et dans le secteur du Mont Hereford

(Sources: HQ, MRC de Coaticook, CRRNT de l'Estrie, MFFP, Forêt Hereford, etc; octobre 2016)





**Carte 2:** Milieux naturels d'intérêt et sites prioritaires dans le secteur du Mont Hereford  
 (sources: HQ, MRC de Coaticook, CRRNT de l'Estrie, MFFP, Forêt Hereford, etc; octobre 2016)



---

**PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES  
RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE DE L'ESTRIE**

---

**ADOPTÉ PAR LA CRÉ DE L'ESTRIE  
LE 23 FÉVRIER 2011**





# PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE DE L'ESTRIE

---

## Coordination et rédaction

Dany Senay, ing. f., chargé de projet du PRDIRT

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Estrie

## Révision interne

Marie-Hélène Wolfe, directrice générale

Conférence régionale des élus de l'Estrie

Jean-Louis Blanchette, coordonnateur

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Estrie

## Support externe

Jim Routier

Direction des affaires régionales de la Direction générale régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, région de Laval-Laurentides-Lanaudière et Estrie, Montérégie-Montréal

Paule Têtu, vice-présidente

Del Degan, Massé et ass.

## Collaboration externe

Plus de 100 intervenants ont été sollicités afin de commenter les portraits sectoriels, les actions, les maîtres d'œuvre et les partenaires potentiels du PRDIRT. Leurs noms se retrouvent au début de chaque portrait sectoriel du PRDIRT ([http://www.creestrie.qc.ca/crrnt\\_plan\\_regional.html](http://www.creestrie.qc.ca/crrnt_plan_regional.html)).

Ce document fut produit à la suite de consultations, de validations locales et régionales et à l'aide des diagnostics disponibles dans les 14 portraits sectoriels du PRDIRT, traitant des différents thèmes, et des sujets afférents, abordés dans cette démarche régionale. Ces documents sont disponibles dans la page Internet suivante : [http://www.creestrie.qc.ca/crrnt\\_plan\\_regional.html](http://www.creestrie.qc.ca/crrnt_plan_regional.html).

**La CRRNT de l'Estrie tient à remercier sincèrement les commissaires ainsi que tous les partenaires impliqués dans cette démarche entamée depuis décembre 2008.**

Déposé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune le 20 décembre 2010 et révisé en août 2011.

2<sup>e</sup> édition - août 2011

ISBN 978-2-921809-72-6 (version imprimée)

ISBN 978-2-921809-73-3 (PDF)

Publié en février 2011 - ISBN 978-2-921809-66-5 (version imprimée) et ISBN 978-2-921809-67-2 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2011

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2011

Ce document est disponible dans la page Internet du PRDIRT de l'Estrie :

[http://www.creestrie.qc.ca/crrnt\\_plan\\_regional.html](http://www.creestrie.qc.ca/crrnt_plan_regional.html)

Le genre masculin est utilisé comme générique sans discrimination aucune et à la seule fin d'alléger le texte. Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à condition d'en mentionner la source.

## Liste des sigles

<b>ACIA :</b>	Agence canadienne d'inspection des aliments
<b>AFCE :</b>	Association forestière des Cantons-de-l'Est
<b>AIPL :</b>	Aire d'intensification de la production ligneuse
<b>AMFE :</b>	Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
<b>CEHQ :</b>	Centre d'expertise hydrique du Québec
<b>Centre ACER :</b>	Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole inc.
<b>ACLD :</b>	Association des CLD de l'Estrie
<b>CLD :</b>	Centre local de développement
<b>CRÉ :</b>	Conférence régionale des élus de l'Estrie
<b>CREE :</b>	Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
<b>CRRNT :</b>	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Estrie
<b>CSHC :</b>	Commission scolaire des Hauts-Cantons
<b>CSLE :</b>	Conseil Sport Loisir de l'Estrie
<b>DEC :</b>	Développement économique Canada
<b>FQCP :</b>	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
<b>FSC :</b>	Forest Stewardship Council (certification forestière)
<b>FRFCE :</b>	Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est
<b>Groupe SAGE :</b>	Groupe de recherche sur les Stratégies et les Acteurs de la Gouvernance environnementale
<b>MAMROT :</b>	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec
<b>MAPAQ :</b>	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
<b>MDDEP :</b>	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
<b>MDEIE :</b>	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec
<b>MESS :</b>	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec
<b>MRC :</b>	Municipalités régionales de comté (dans le PRDIRT, le territoire de Sherbrooke est également considéré comme une MRC par les responsabilités qui sont conférées à la Ville)
<b>MRNF :</b>	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
<b>MTQ :</b>	Ministère des Transports du Québec
<b>MW :</b>	Mégawatt
<b>OBV :</b>	Organisme de bassins versants
<b>PPMV :</b>	Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée
<b>PRDIRT :</b>	Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire
<b>Q-WEB :</b>	Quebec Wood Export Bureau
<b>RAPPEL :</b>	Regroupement des associations pour la protection de l'environnement, des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la Saint-François
<b>RLQ :</b>	Réseau Ligniculture Québec
<b>RNI :</b>	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
<b>SAD :</b>	Schéma d'aménagement et de développement des MRC
<b>SADC :</b>	Société d'aide au développement des collectivités
<b>SADF :</b>	Stratégie d'aménagement durable des forêts
<b>SIB :</b>	Service intégré du bois de l'Estrie
<b>SPAE :</b>	Syndicat des producteurs acéricoles de l'Estrie
<b>SPBE :</b>	Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie
<b>Table de GIRT :</b>	Table de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire public, coordonnée par la CRRNT
<b>Table VHR :</b>	Table de concertation estrienne sur les véhicules hors route, coordonnée par la CRÉ
<b>TAFE :</b>	Table de concertation agroforestière de l'Estrie
<b>TECFE :</b>	Table estrienne de concertation formation-emploi
<b>TCE :</b>	Tourisme Cantons-de-l'Est
<b>Tma :</b>	Tonne métrique anhydre
<b>UA :</b>	Unité d'aménagement, désigne, à partir de 2013, le territoire public sous aménagement
<b>UAF :</b>	Unité d'aménagement forestier, désigne, jusqu'en 2013, le territoire public sous aménagement
<b>UPA :</b>	Union des producteurs agricoles
<b>ZEC :</b>	Zone d'exploitation contrôlée (faune)

## Mot du président de la CRRNT

Chers Estriennes et Estriens,

Au nom de mes collègues administrateurs de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie et commissaires de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), c'est avec enthousiasme et fierté que je vous présente le premier plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) de la région de l'Estrie.

Définir une vision régionale intégrée de la contribution des ressources naturelles et du territoire au développement durable de l'Estrie : voilà un défi de taille à relever! Pour ce faire, nous avons travaillé sans relâche pendant plus de deux ans, et avec plus d'une centaine de partenaires, pour concevoir ce plan des plus prometteurs pour la région.

Certes, vous le constaterez à sa lecture, le PRDIRT résulte de réflexions sérieuses et approfondies, et il propose une certaine innovation. Néanmoins, ce PRDIRT reconnaît plusieurs approches actuelles, mais nous convie également à revoir nos façons de faire puisque sa valeur ajoutée réside dans une approche d'intégration. Il est donc important que tous voient le PRDIRT comme un tout, où les objectifs proposés sont pour la plupart interreliés et où les intervenants sectoriels devraient retrouver leurs particularités. En d'autres termes, nous basons notre avenir sur les forces, les atouts et les acquis actuels.

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des intervenants qui ont contribué significativement au développement de cette vision régionale intégrée. Ce ne fut pas toujours facile de confronter nos intérêts, mais cette démarche aura permis de jeter les bases d'un dialogue, qui saura, souhaitons-le, perdurer longtemps. La mise en œuvre du PRDIRT dépend d'ailleurs autant de ce dialogue que de l'engagement collectif des intervenants ciblés et concernés.

Bonne lecture! Mais surtout : bon déploiement du PRDIRT en Estrie!



Réjean Masson

Président de la CRRNT de l'Estrie

## Table des matières

<b>1. Mise en contexte .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Méthodologie .....</b>	<b>2</b>
2.1. Thèmes et sujets abordés.....	2
2.2. Chronologie méthodologique .....	3
<b>3. Faits marquants des portraits des ressources naturelles et du territoire de l'Estrie .....</b>	<b>5</b>
3.1. Milieu socio-économique.....	6
3.2. Milieu biophysique.....	6
3.3. Affectations régionales regroupées des MRC (schémas d'aménagement et de développement).....	6
3.4. Milieux naturels protégés et conservation de la biodiversité.....	7
3.5. Milieux naturels d'intérêt .....	7
3.6. Gestion faunique et halieutique .....	8
3.7. Activités récréatives en milieu naturel .....	8
3.8. Forêt naturelle et enjeux écologiques de l'aménagement écosystémique .....	8
3.9. Milieu forestier et forêt privée .....	9
3.10. Forêt publique .....	9
3.11. Activités d'éducation, de sensibilisation, de recherche et de transfert des connaissances reliées au milieu forestier .....	10
3.12. Industrie forestière.....	10
3.13. Production énergétique.....	11
3.14. Production minière.....	11
<b>4. PRDIRT de l'Estrie.....</b>	<b>12</b>
<b>5. Effets attendus du PRDIRT en Estrie.....</b>	<b>43</b>
<b>6. Conditions de réussite du PRDIRT de l'Estrie .....</b>	<b>47</b>

## 1. Mise en contexte

La conception du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) est l'un des principaux mandats de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de l'Estrie. L'identification d'une vision régionale intégrée de la contribution des ressources naturelles au développement durable de l'Estrie est la résultante du PRDIRT. Cette vision intégrée s'obtient en confrontant les enjeux de l'exploitation et de la conservation d'une ressource naturelle par rapport aux autres et elle se définit dans les actions du PRDIRT. Outre l'aspect durable de cette approche, soit la maximisation des opportunités sociales, économiques et environnementales pour les générations futures, le défi réside dans l'intégration de la gestion actuelle des ressources naturelles, renouvelables ou non. Cette vision intégrée doit mener à la création de richesse en s'appuyant, notamment, sur les potentiels de la région et sur les idées novatrices, et ce, dans la perspective d'un développement durable.

### Prémisse de base du PRDIRT

L'atteinte du plein potentiel de la contribution des ressources naturelles et du territoire au développement durable de l'Estrie doit passer par **l'intégration** des **outils de planification** sectoriels actuels.

Les objectifs du PRDIRT<sup>1</sup> sont de :

- dresser le portrait et le diagnostic régional des ressources naturelles et du territoire;
- préciser les orientations stratégiques du développement des ressources naturelles dans une approche de développement durable;
- définir des objectifs régionaux de protection, d'aménagement et de mise en valeur des ressources naturelles;
- définir des actions et suggérer leurs maîtres d'œuvre;
- créer un outil de consultation de référence simple et accessible pour la population et les intervenants.

L'une des valeurs ajoutées du PRDIRT provient de son approche d'intégration des cinq thèmes traités (voir figure 1), dans le dessein de définir une vision régionale intégrée. Il est donc important de voir le PRDIRT comme un tout, où les objectifs proposés sont pour la plupart interreliés et où les intervenants sectoriels devraient néanmoins retrouver leurs particularités prioritaires.

La **vision régionale intégrée** dépasse la somme des intérêts de chacun des secteurs abordés dans le PRDIRT.

<sup>1</sup> CRÉ de l'Estrie - CRRNT - PRDIRT - Cadre de référence du PRDIRT de l'Estrie, [En ligne], [http://www.creestrie.qc.ca/pdf/crrnt/cadre\\_reference.pdf](http://www.creestrie.qc.ca/pdf/crrnt/cadre_reference.pdf) (consultée le 10 décembre 2010).

Compte tenu de l'échelle stratégique du PRDIRT, les détails sont relativement limités. Cette approche est fondamentale, puisque la mise en œuvre du PRDIRT ne doit pas se substituer aux responsabilités et à l'expertise des acteurs estriens présents. Ce plan se veut davantage une reconnaissance des actions convergentes qui existent déjà et un levier pour de nouvelles initiatives en matière de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire.

La première génération du PRDIRT doit donc être vue comme le commencement de l'utilisation de cet outil évolutif et itératif, dont le contenu et la portée évolueront dans le temps.

### Durée de vie du PRDIRT

Il est envisagé, pour ce premier PRDIRT et dans le contexte administratif du nouveau régime forestier, que sa durée de vie s'échelonne jusqu'en 2018, avec une mise à jour possible en 2013.

Le PRDIRT doit être rédigé en concordance avec les orientations émises dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF). Le PRDIRT se veut aussi l'assise régionale de la SADF, en modulant les objectifs de cette dernière au contexte régional. À la suite de l'adoption de la SADF, prévue à l'été 2011, une mise à jour du PRDIRT pourrait s'avérer nécessaire.

## 2. Méthodologie

### 2.1. Thèmes et sujets abordés

Les thématiques abordées dans le PRDIRT ont été proposées par la CRRNT en fonction des enjeux locaux et de la réalité estrienne. Elles ont été entérinées par la CRÉ de l'Estrie à la fin novembre 2008. Il avait alors été convenu que le PRDIRT de l'Estrie aborderait les cinq domaines d'affaires du MRNF, soit la forêt, la faune, la production énergétique, les ressources minérales, le territoire et les sujets connexes à ces cinq thèmes, et ce, tant en **territoire privé que public** (figure 1). La CRÉ de l'Estrie acceptait ainsi de relever le défi ambitieux d'aborder autant les sujets obligatoires que facultatifs, proposés dans le cadre de référence du MRNF pour l'élaboration des PRDIRT<sup>2</sup>.

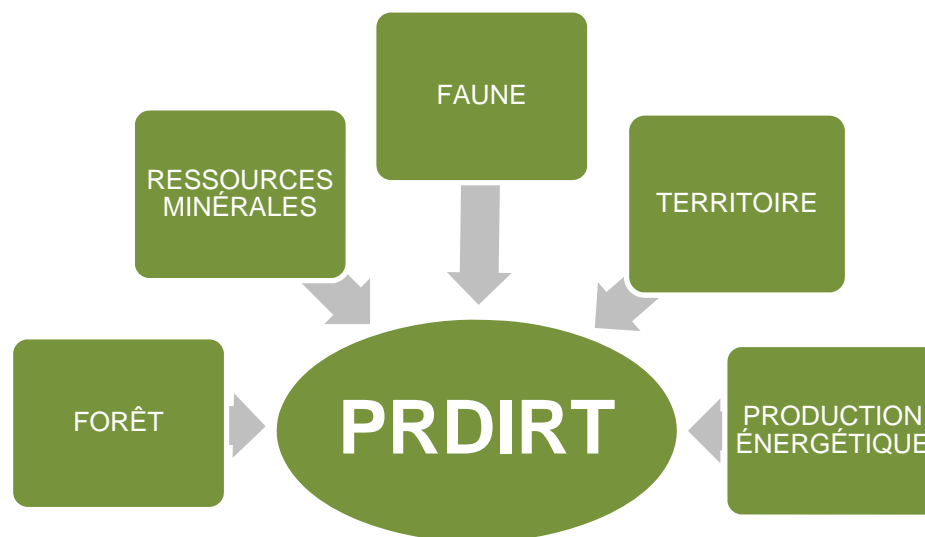
Néanmoins, le développement intégré du territoire estrien peut difficilement faire fi de certaines autres thématiques, dont quelques aspects concernant le territoire agricole et la gestion de l'eau. Ces deux sujets ont donc été abordés dans le contexte territorial et de gestion intégrée, et non en tant que ressources naturelles proprement dites. Les interactions entre les différents sujets abordés dans le PRDIRT ont été considérées afin que leur traitement conduise à une vision intégrée du développement.

---

<sup>2</sup> MRNF - Régions - Une gestion intégrée et régionalisée – Cadre de référence pour l'élaboration d'un PRDIRT, [En ligne], [http://www.mrnf.gouv.qc.ca/regions/pdf/cadre\\_reference\\_v2008-12-08.pdf](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/regions/pdf/cadre_reference_v2008-12-08.pdf) (consultée le 14 décembre 2010).



Figure 1 : Thèmes abordés dans le PRDIRT de l'Estrie



## 2.2. Chronologie méthodologique

La rédaction du PRDIRT de l'Estrie s'est échelonnée de décembre 2008 à décembre 2010. La participation et l'engagement du plus grand nombre d'intervenants concernés ont constitué, pour la CRRNT, le principal gage de succès dans cette démarche. Elle a donc mis en place divers comités et fait appel à des comités déjà formés :

- Table sur la Recherche et le transfert de connaissances de la CRRNT de l'Estrie;
- Table de Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire public de l'Estrie;
- Table Faune régionale de l'Estrie;
- Comité ad hoc sur les activités récréatives en milieu naturel de la CRRNT de l'Estrie;
- Groupe des partenaires de l'aménagement écosystémique de la CRRNT de l'Estrie;
- Comité technique régional sur les aires protégées de l'Estrie;
- Comité ad hoc sur les ressources minérales de la CRRNT de l'Estrie;
- Comité ad hoc sur la production énergétique de la CRRNT de l'Estrie;
- Comité élargi du PPMV de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie;
- Regroupement des aménagistes régionaux de l'Estrie;
- Service intégré du bois de l'Estrie.

Certains autres comités ou groupes ont également été sollicités pour la validation du document final du PRDIRT, notamment pour ce qui concerne les actions, les maîtres d'œuvre et les partenaires potentiels. Cette étape correspond à la deuxième consultation du PRDIRT, tandis que la première consultation prit la forme d'un forum d'échanges qui a réuni plus de 125 personnes durant une journée complète<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> CRÉ de l'Estrie - CRRNT - PRDIRT - Rapport de consultation du PRDIRT de l'Estrie, [En ligne], [http://www.creestrie.qc.ca/crrnt\\_plan\\_regional.html](http://www.creestrie.qc.ca/crrnt_plan_regional.html) (consultée en décembre 2010).

La CRRNT de l'Estrie a respecté la chronologie méthodologique suivante afin de réaliser le PRDIRT :

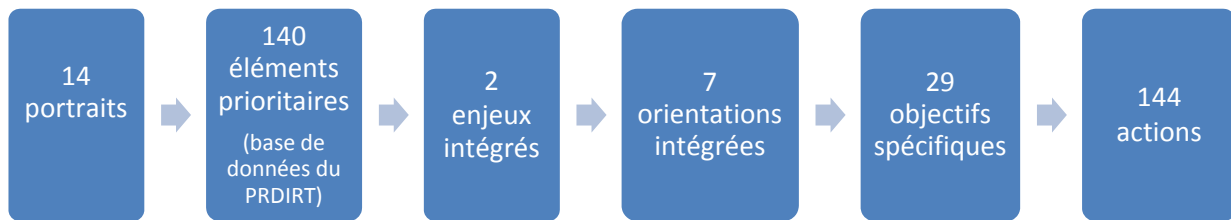
Étapes	Périodes de réalisation
1- Sélection des thèmes et des sujets abordés dans le PRDIRT.	Octobre à décembre 2008
2- Mise sur pied de comités sectoriels, ou participation à d'autres comités existants, afin d'aborder, en concertation, les sujets traités dans le PRDIRT.	Janvier 2009 à juin 2010
3- Rédaction de 14 portraits et diagnostics sectoriels portant sur tous les sujets sélectionnés dans le PRDIRT.	Janvier 2009 à août 2010
4- Validation des 14 portraits par les comités sectoriels et par les commissaires de la CRRNT.	Mai 2009 à septembre 2010
5- Intégration, dans une base de données, des éléments prioritaires soulevés dans les portraits afin de les confronter dans une perspective intégrée.	Septembre 2010
6- Définition des enjeux intégrés, des orientations intégrées et des objectifs spécifiques à l'aide de la base de données.	Septembre 2010
7- Présentation et approbation de principe des enjeux intégrés, des orientations intégrées et des objectifs spécifiques, à des fins de consultation, par les commissaires de la CRRNT.	13 octobre 2010
8- Consultation régionale (particulière) à des fins de validation des enjeux, des orientations et des objectifs, de priorisation des objectifs et d'identification de pistes d'action.	2 novembre 2010
9- Intégration, au PRDIRT, des résultats de la consultation régionale.	Novembre 2010
10- Approbation, par les commissaires de la CRRNT, de la version définitive des enjeux, des orientations et des objectifs et approbation de principe des actions à des fins de validation auprès des comités sectoriels (deuxième consultation du PRDIRT).	7 décembre 2010
11- Dépôt officiel du PRDIRT (sans plan d'action) au MRNF.	Décembre 2010
12- Validation (deuxième consultation du PRDIRT), auprès des comités sectoriels, des actions, des maîtres d'œuvre et des partenaires potentiels, et intégration de ces résultats au PRDIRT.	Janvier 2011
13- Approbation, par les commissaires de la CRRNT, de la version définitive du PRDIRT et de son plan d'action.	8 février 2011
14- Approbation, par les membres du conseil d'administration de la CRÉ, du PRDIRT et de son plan d'action.	23 février 2011
15- Dépôt final du PRDIRT et de son plan d'action au MRNF.	Mars 2011

Tout au long de ce processus, des présentations régionales sur le PRDIRT eurent lieu à des colloques ou lors de rencontres avec des intervenants de tous les horizons, afin de sensibiliser le plus de personnes possible à l'importance de ce nouvel outil.

Effectivement, plus de 100 intervenants auront contribué directement à la production des portraits sectoriels et à la confection du PRDIRT (deuxième consultation du PRDIRT), en plus des 125 personnes présentes à la consultation régionale sur le PRDIRT de l'Estric (2 novembre 2010).

Pour plusieurs de ces intervenants, une certaine zone d'inconfort est apparue au début des travaux d'intégration de l'information de base, dans la base de données du PRDIRT (figure 2). À partir de ce moment, la vision régionale intégrée a commencé à prendre forme et ce fut, pour plusieurs, un premier face-à-face avec une approche différente de celle habituellement utilisée, soit l'approche sectorielle. Les intervenants se sont par la suite approprié le contenu du PRDIRT et ont pu se retrouver facilement dans les objectifs et les actions, qui se veulent davantage spécifiques au contexte sectoriel.

Figure 2 : Structure méthodologique du PRDIRT de l'Estric



### 3. Faits marquants des portraits des ressources naturelles et du territoire de l'Estric

Les portraits sectoriels exhaustifs, dans le cadre du PRDIRT, visaient deux objectifs :

- 1- La production d'une information de base, faisant partie intégrante de la démarche du PRDIRT et servant à cerner les potentiels, les forces, les faiblesses, les contraintes et les contextes actuels entourant le développement et la conservation des ressources naturelles et du territoire de l'Estric;
- 2- La production de portraits régionaux, destinés à devenir les références régionales à jour en Estrie concernant les cinq grands thèmes couverts par les travaux de la CRRNT de l'Estric.

La production des 14 portraits s'est faite avant tout afin de répondre aux besoins du PRDIRT. À noter que quiconque veut mieux comprendre le PRDIRT de l'Estric ou connaître l'origine de son

contenu devrait se référer à ces portraits<sup>4</sup>. Finalement, les faits marquants, énoncés ici, ne sont pas en soi les éléments prioritaires (ou enjeux sectoriels) soulevés dans les portraits et intégrés dans la base de données du PRDIRT.

Sont présentés ici les grands éléments factuels relatifs aux ressources naturelles et au territoire de l'Estrie.

### **3.1. Milieu socio-économique**

Ce portrait fut réalisé par la CRÉ de l'Estrie dans un contexte autre que celui du PRDIRT<sup>5</sup>. Seuls les éléments pouvant être touchés par le développement et la conservation des ressources naturelles et du territoire furent retenus.

- La démographie régionale est en légère hausse, malgré la baisse observée dans la MRC des Sources.
- Malgré plusieurs initiatives locales, la région fait face à un phénomène d'exode rural de la jeune population active.
- Une augmentation de l'occupation citadine du territoire est observée depuis plusieurs décennies (plus de 60 % de la population estrienne en fait maintenant partie).
- La viabilité économique de certaines communautés rurales, dont plusieurs dépendent directement de l'exploitation et de la transformation des ressources naturelles, est relativement précaire et préoccupante.

### **3.2. Milieu biophysique**

- L'utilisation du sol en Estrie est largement agricole et forestière. Néanmoins, des impacts grandissants sont observés sur la mosaïque agroforestière de la région, malgré le fait que près de 70 % du territoire de la région est dans la zone agricole permanente (zone verte).
- La qualité de la ressource eau est encore aujourd'hui menacée.
- L'Estrie abrite une grande biodiversité, tant animale que végétale.
- Plusieurs populations fauniques et floristiques présentes en Estrie font face à des menaces continues et grandissantes.
- Les impacts des changements climatiques sur les milieux naturels et les activités en région inquiètent sur plusieurs aspects.

### **3.3. Affectations régionales regroupées des MRC (schémas d'aménagement et de développement)**

- Les affectations des SAD informent sur les utilisations permises actuellement dans le territoire et sont le fruit de réflexions locales et supralocales sur le développement et la conservation du territoire et de ses ressources à moyen terme.
- L'affectation régionale regroupée *agricole* couvre 33,7 % du territoire de l'Estrie.
- L'affectation régionale regroupée *forestière* couvre 31,2 % du territoire de l'Estrie.

---

<sup>4</sup> CRÉ de l'Estrie - PRDIRT, [En ligne], [http://www.creestrie.qc.ca/crrnt\\_plan\\_regional.html](http://www.creestrie.qc.ca/crrnt_plan_regional.html) (consultée en décembre 2010).

<sup>5</sup> CRÉ de l'Estrie - Publications - Portraits socio-économiques, [En ligne], <http://www.creestrie.qc.ca/publications.html> (consultée le 10 décembre 2010).

- L'affectation régionale regroupée *rurale* couvre 22 % du territoire de l'Estrie.
- L'affectation régionale regroupée *récréation* couvre 5,9 % du territoire de l'Estrie.
- Les affectations régionales regroupées *urbaine-périurbaine* et *villégiature* couvrent respectivement 2,9 % et 2,7 % du territoire de la région.

### 3.4. Milieux naturels protégés et conservation de la biodiversité

- Les origines, les besoins et les justifications de la conservation de la biodiversité sont très nombreux, tant à l'échelle locale que mondiale.
- Les forêts de l'Estrie sont parmi les plus riches en biodiversité du Québec.
- Le gouvernement du Québec s'est engagé à protéger 12 % de son territoire d'ici 2015.
- En date de mars 2009, 2,8 % du territoire de l'Estrie est considéré en milieux naturels protégés (aires protégées et autres<sup>6</sup>), principalement en territoire public.
- Il existe beaucoup d'initiatives de protection d'éléments sensibles et particuliers de biodiversité en Estrie, mais peu de démarches de conservation globale de la biodiversité à l'échelle du paysage (filtre brut).
- Il y a un manque de coordination à l'échelle régionale et une absence de maillage entre les nombreuses organisations impliquées dans la conservation de la biodiversité.

### 3.5. Milieux naturels d'intérêt

Le portrait des milieux naturels d'intérêt vise à développer, à l'échelle régionale, une démarche de filtre brut d'identification des milieux humides et forestiers d'intérêt (ou sites à haute valeur de conservation). Il fait suite aux constats soulevés dans le Portrait des milieux naturels protégés du PRDIRT (voir section précédente). En résumé, ce projet fournit de l'information géographique inédite, localisant les milieux naturels qui, gérés en conséquence, permettront le maintien à long terme de la biodiversité présente en Estrie. Il y avait une volonté régionale claire d'acquiescer ces données dans le contexte de la confection du PRDIRT, notamment afin de répondre aux nombreux besoins régionaux communs (certification forestière, aménagement du territoire, etc.) et afin de donner suite à une orientation régionale datant de plus de 40 ans. Cette démarche permettra à tous de travailler à partir d'une information commune, ce qui apportera inévitablement une synergie et une convergence dans les actions de maintien de la biodiversité en Estrie. Par la suite, des modalités d'intervention dans ces milieux naturels d'intérêt pourraient être proposées afin d'y maintenir les attributs écologiques. De futurs milieux naturels protégés, ou d'éventuelles aires protégées pourraient également être identifiés à partir de ce portrait. Finalement, une phase II de ce portrait sera disponible à l'hiver 2012 et raffinerait l'information dans les grands massifs forestiers, en identifiant, parmi les milieux forestiers d'intérêt, ceux étant prioritaires, à court terme, à l'échelle régionale.

---

<sup>6</sup> Selon le MDDEP, une aire protégée est une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées pour ces fins. Cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres, et reconnu dans le registre officiel québécois. Les milieux naturels protégés font référence à des territoires protégés, par le biais de différents outils (servitudes de conservation, zonage municipal, activités permises restreintes, etc.), mais qui n'apparaissent pas nécessairement dans le registre officiel des aires protégées.

Pour la CRRNT, les aires protégées considérées parmi les milieux naturels protégés de l'Estrie, sont uniquement celles de catégories I à III selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

### **3.6. Gestion faunique et halieutique**

- La gestion faunique et halieutique présente un réel défi en région, étant donné la dualité, particulière à l'Estrie, des densités humaines et fauniques.
- La demande pour la pratique de la chasse et de la pêche est très présente en Estrie, et ces activités génèrent des retombées économiques importantes.
- L'offre pour la pratique de la chasse et de la pêche de même que l'accès à ces activités sont grandement limités par la prédominance de la tenure privée.
- Plusieurs populations de poissons dépendent directement des efforts d'ensemencement des associations locales et du MRNF.
- La chasse est le seul outil de gestion pour plusieurs populations fauniques présentes dans la région.
- Il existe actuellement une éclosion de plusieurs réglementations municipales limitant l'utilisation des armes de chasse, donc la pratique de la chasse.
- Une grande partie du territoire de l'Estrie fait l'objet d'une entente signée entre le gouvernement du Québec et les communautés autochtones Abénaquis d'Odanak et de Wôlinak. Cette entente détermine des modalités particulières d'exercice des activités de chasse, de pêche et de piégeage, à des fins alimentaires, rituelles et sociales, excluant les activités à des fins commerciales.

### **3.7. Activités récréatives en milieu naturel**

- Les activités récréatives en milieu naturel représentent une composante importante du produit touristique de l'Estrie et de sa qualité de vie reconnue. Ces activités sont en forte demande dans la région.
- Les principales activités récréatives pratiquées en milieu naturel sont le vélo, la courte randonnée et la baignade. La région dispose d'un peu plus de 5000 km de sentiers récréatifs variés.
- La randonnée pédestre génère à elle seule des retombées régionales annuelles de près 25 000 000 \$.
- Les projets de développement, aussi présents en territoire privé, se font principalement en territoire public et dans les boisés municipaux.

### **3.8. Forêt naturelle et enjeux écologiques de l'aménagement écosystémique**

- L'aménagement écosystémique est le moyen, actuellement privilégié par le MRNF, pour l'atteinte des objectifs de l'aménagement forestier durable. Le but de cette approche est de diminuer les écarts identifiés par les enjeux écologiques afin d'assurer une variabilité forestière dans le paysage, répondant aux besoins du plus grand nombre possible d'espèces fauniques et végétales.
- La comparaison du portrait de la forêt naturelle, soit la forêt précoloniale présente au début du XIX<sup>e</sup> siècle en Estrie, avec le portrait de la forêt actuelle, permet d'identifier les enjeux écologiques de l'aménagement écosystémique.
- Il en ressort que la forêt naturelle de l'Estrie était fort différente de la forêt actuelle.
- Les principaux enjeux écologiques de l'aménagement écosystémique en Estrie sont :
  - o la diminution de la présence de certaines espèces (épinette rouge, hêtre, pruche, certains feuillus nobles, dont le chêne) et la surabondance des espèces pionnières peu longévives (sapin, érable rouge, bouleau blanc et peupliers);



- le maintien de l'étendue du territoire à vocation forestière;
- la diminution de la présence des forêts matures et surannées par rapport à la forêt précoloniale;
- la diminution de la présence des forêts inéquiennes par rapport à la forêt précoloniale;
- la rareté de bois mort de grande dimension sur pied et au sol;
- les impacts du cerf de Virginie et de certaines espèces exotiques envahissantes, comme le nerprun, sur la composition et la structure des forêts.

### **3.9. Milieu forestier et forêt privée**

- La ressource forestière est actuellement la ressource naturelle dominante de la région.
- Le couvert forestier couvre environ 75 % du territoire de l'Estrie (proportion relativement stable de 1988 à 1995, soit les données les plus récentes).
- Les vieilles forêts sont peu présentes (environ 16 % du couvert forestier) et l'érable à sucre domine parmi les essences forestières.
- Près de 93 % du territoire forestier, à l'extérieur des parcs nationaux, est détenu par des propriétaires privés.
- Près de 65 % des forêts sont incluses dans la zone agricole permanente (zone verte).
- Un peu moins de 30 % des forêts régionales sont certifiées FSC, dont aucune en territoire public.
- L'Estrie était la deuxième région acéricole du Québec en 2007.
- La forêt régionale offre un potentiel élevé pour la récolte et l'aménagement des produits forestiers non ligneux (PFNL).
- La disponibilité de la biomasse forestière est actuellement considérée restreinte en Estrie.
- La rareté et le vieillissement de la main-d'œuvre en forêt crée déjà son lot de défis.
- Le profil des propriétaires de boisés, qui sont environ 9200 en Estrie (dont environ 4000 avec le statut de producteur forestier), a énormément évolué depuis les dernières décennies : l'environnement, le loisir et l'approche multiresources sont de plus en plus au centre de leurs valeurs.
- Le nombre d'intervenants en forêt privée, dont ceux offrant des services aux propriétaires, a énormément augmenté depuis la dernière décennie.
- En Estrie, 65 règlements municipaux d'abattage d'arbres sont appliqués par 82 responsables différents.
- Le degré d'utilisation de la matière ligneuse, dans la forêt privée estrienne, est actuellement estimé à 90 %.
- La crise forestière complexifie énormément la mise en marché du bois récolté en forêt privée.
- Depuis 1993, plus de 70 000 000 \$ furent investis par l'État en travaux d'aménagement forestier dans la forêt privée estrienne.
- Il y aurait de 15 000 à 30 000 hectares de friches et de territoires agricoles sous-utilisés en Estrie.

### **3.10. Forêt publique**

- Le territoire public (forestier et autre) couvre environ 9 % de la région de l'Estrie. Trois parcs nationaux et deux ZEC y sont dénombrés.
- Le territoire public sous aménagement (portion estrienne de l'UAF 034-52 et forêt habitée du mont Gosford) représente environ 7 % du couvert forestier régional et est présent

uniquement dans les MRC des Sources (3 %), du Haut-Saint-François (14 %) et du Granit (83 %).

- Le territoire public estrien est fortement utilisé (plus de 100 droits y cohabitent) et son accès est limité par l'enclavement des terres privées.
- L'Estrie abrite l'un des derniers projets de forêt habitée subsistant en terres publiques, soit celui du mont Gosford.
- De 1995 à 2007, la quantité de vieilles forêts du territoire estrien de l'UAF 034-52 a augmenté de 15 %, tandis que les peuplements en régénération ont diminué de plus de 90 %. Cela s'explique principalement par la prédominance des coupes partielles dans ce territoire.
- Le territoire public de l'Estrie fournit un approvisionnement stable, à proximité et non négligeable pour sept usines de transformation du bois du sud du Québec.
- Contrairement à ce qui a été constaté dans certains autres territoires publics du Québec, celui de l'Estrie n'a jamais connu, depuis 1990, de diminution importante de sa possibilité forestière.
- La qualité des travaux d'aménagement forestier réalisés dans les terres publiques de l'Estrie est reconnue tant en Estrie que dans le reste de la province.
- Les trois régions administratives, concernées par l'UAF 034-52, ont entrepris des démarches auprès du MRNF afin que le territoire de l'UAF soit réaménagé, en fonction des limites des régions administratives, à partir de 2013.
- De nombreuses municipalités de l'Estrie sont impliquées dans des projets locaux de développement récréotouristique en territoire public.

### **3.11. Activités d'éducation, de sensibilisation, de recherche et de transfert des connaissances reliées au milieu forestier**

- Un bien-fondé des besoins justifie les démarches de sensibilisation des citoyens et des jeunes aux bienfaits de la mise en valeur du milieu forestier. Il en est de même pour les démarches de diffusion de la culture forestière.
- Le grand public manque d'occasions et d'outils pour entrer en contact avec la culture forestière.
- De nombreux outils éducatifs sont destinés aux milieux scolaires.
- Plusieurs projets de recherche forestière sont menés, mais ils ne répondent pas toujours aux besoins estriens, et il y a peu de contacts entre les intervenants forestiers de l'Estrie et les chercheurs.
- Il n'existe pas de porteur de dossier officiel en Estrie pour la mise en commun des besoins et la diffusion des connaissances sur les composantes du milieu naturel (forestier, faunique, etc.).

### **3.12. Industrie forestière**

- L'industrie du bois demeure un secteur d'activité très ancré dans les mœurs estriennes et joue un rôle important sur le plan du développement rural et dans le maintien de la vitalité de plusieurs municipalités.
- Les industries de transformation du bois fournissent 18 % des emplois manufacturiers de l'Estrie et représentent 25 % des entreprises régionales.
- Près de 70 % du nombre d'emplois et d'entreprises de transformation du bois proviennent de l'industrie de la deuxième et troisième transformation du bois.

- Les emplois créés par la première transformation du bois sont surtout présents dans les MRC du Granit et du Haut-Saint-François, tandis qu'ils le sont dans la ville de Sherbrooke et dans la MRC du Granit pour la deuxième et la troisième transformation.
- L'Estrie est la région où il se consomme le plus de bois feuillu au Québec (près de 25 % de la consommation québécoise) et la seule région à avoir des entreprises dans toutes les catégories d'usines de première transformation du bois.
- En fonction des stratégies d'aménagement forestier actuelles, les forêts régionales peuvent répondre à environ 30 % des besoins d'approvisionnement de l'industrie de première transformation : l'industrie régionale dépend, depuis presque toujours, de l'importation de bois.
- La crise forestière a causé une plus grande diminution de la consommation de bois en Estrie qu'ailleurs au Québec, mais une plus faible quantité de fermetures définitives d'usines de première transformation. Théoriquement, les entreprises seraient donc bien positionnées pour une reprise prochaine des marchés.
- L'Estrie est un chef de file de la deuxième et troisième transformation du bois.
- La rétention et la formation de la main-d'œuvre dans les usines de transformation du bois présentent de nombreux défis.
- Plusieurs usines ont implanté des chaînes de traçabilité du bois, principalement FSC.

### **3.13. Production énergétique**

- L'hydroélectricité fait partie de l'histoire de l'Estrie et présente encore quelques possibilités de développement. Néanmoins, le besoin actuel est davantage sur le plan de la modernisation et de la consolidation des centrales vieillissantes.
- Les 18 centrales hydroélectriques de la région produisent moins d'électricité (46 MW) que les 3 centrales de cogénération (53 MW), lesquelles produiraient moins d'électricité que les deux projets d'éoliennes (52 éoliennes au total) à Saint-Robert-Bellarmin (104 MW).
- Hydro-Sherbrooke est toujours le deuxième plus important distributeur d'électricité dans la province, après Hydro-Québec.
- Le potentiel éolien en Estrie est géographiquement limité et le principal gisement, avec deux projets sur la table, est en voie d'être exploité.
- En Estrie, la disponibilité potentielle de biomasse est importante et variée. Elle peut atteindre 600 000 tma et provient en grande partie de la biomasse urbaine (en partie utilisée) et du potentiel de production de la biomasse agricole.
- La région de l'Estrie dispose déjà d'une structure importante et variée de transformation et d'utilisation, à des fins énergétiques, de la biomasse produite, limitant ainsi plusieurs risques, notamment ceux associés aux distances de transport.
- Actuellement, le potentiel théorique en gisements de gaz naturel pourrait être qualifié de limité en Estrie, par rapport à d'autres régions du Québec et de l'Amérique du Nord.
- Les projets de développement d'infrastructures, reliés à la production énergétique et à son transport, font face à des défis importants d'acceptabilité sociale en Estrie.

### **3.14. Production minière**

- L'histoire de l'Estrie est fortement liée à la présence de l'industrie minière depuis le début de la colonisation.
- Il n'y a aujourd'hui qu'une seule mine à échelle industrielle en activité, soit la mine Jeffrey à Asbestos, qui exploite sporadiquement une mine de chrysotile à ciel ouvert. Un projet a été

déposé en 2010 afin de relancer ses activités par l'exploitation d'une mine souterraine au même endroit.

- Les sites d'extraction (mines, carrières, gravières et sablières), actifs ou non, couvrent environ 0,3 % du territoire de la région.
- Il y aurait 54 sites miniers abandonnés en Estrie. Certains ont fait l'objet de travaux de restauration ou d'aménagement.
- L'Estrie dispose d'un important potentiel minier, pour plusieurs substances métalliques et non métalliques, notamment en raison de son patrimoine géologique particulier.
- Depuis décembre 2009, la région est l'objet d'un intérêt important des sociétés d'exploration minière. Plus de 30 % du territoire fera sous peu l'objet de claims.
- Des travaux d'exploration minière ont été réalisés récemment dans les secteurs de Weedon, de Saint-Sébastien, de Stoke et de Sherbrooke.
- Du côté de l'exploitation de la pierre industrielle, la société Graymont est le principal producteur de chaux au Québec et le troisième en Amérique du Nord.
- En 2005, on comptait un peu plus de 20 carrières en activité continue ou intermittente. Plus de la moitié de ces carrières produisaient de la pierre concassée (granulats). Le granit, l'ardoise et le calcaire sont exploités comme pierre architecturale.
- Un nombre indéterminé de gravières et de sablières (plus de 400) sont exploitées sur une base permanente ou selon les besoins du marché.
- Le potentiel en sable et en gravier de qualité est dorénavant fortement limité. À cet effet, une augmentation de la quantité de pierres extraites en Estrie, notamment à des fins granulaires (concassées), a été observée ces dernières années.

#### 4. PRDIRT de l'Estrie

Le PRDIRT de l'Estrie est structuré ainsi :

- 2 **enjeux** intégrés;
- 7 **orientations** intégrées;
- 29 **objectifs** spécifiques;
- 144 **actions**.

Les enjeux et les orientations (figure 3) ont été choisis de sorte qu'ils seront vraisemblablement statiques à moyen terme, ce qui est tout le contraire des objectifs et des actions. Les verbes apparaissent quand il est question des objectifs et des actions, car ils commandent des gestes, des changements ou des démarches. Les objectifs et les actions seront dynamiques et feront l'objet des futures mises à jour du PRDIRT.

Les objectifs spécifiques sont présentés en fonction de la priorisation et des consensus observés lors de la consultation régionale du PRDIRT<sup>7</sup> (première consultation). À cet effet, **la numérotation des objectifs expose cette priorisation**. Il est ressorti de la consultation qu'aucun objectif ne devait être mis de côté, quoique certains semblent plus importants que d'autres. Cela permet, pour chaque orientation, d'ordonner les objectifs selon leur importance. Les **actions sont également**

---

<sup>7</sup> CRÉ de l'Estrie - CRRNT - PRDIRT - Rapport de consultation du PRDIRT de l'Estrie, [En ligne], [http://www.creestrie.qc.ca/crrnt\\_plan\\_regional.html](http://www.creestrie.qc.ca/crrnt_plan_regional.html) (consultée en décembre 2010).

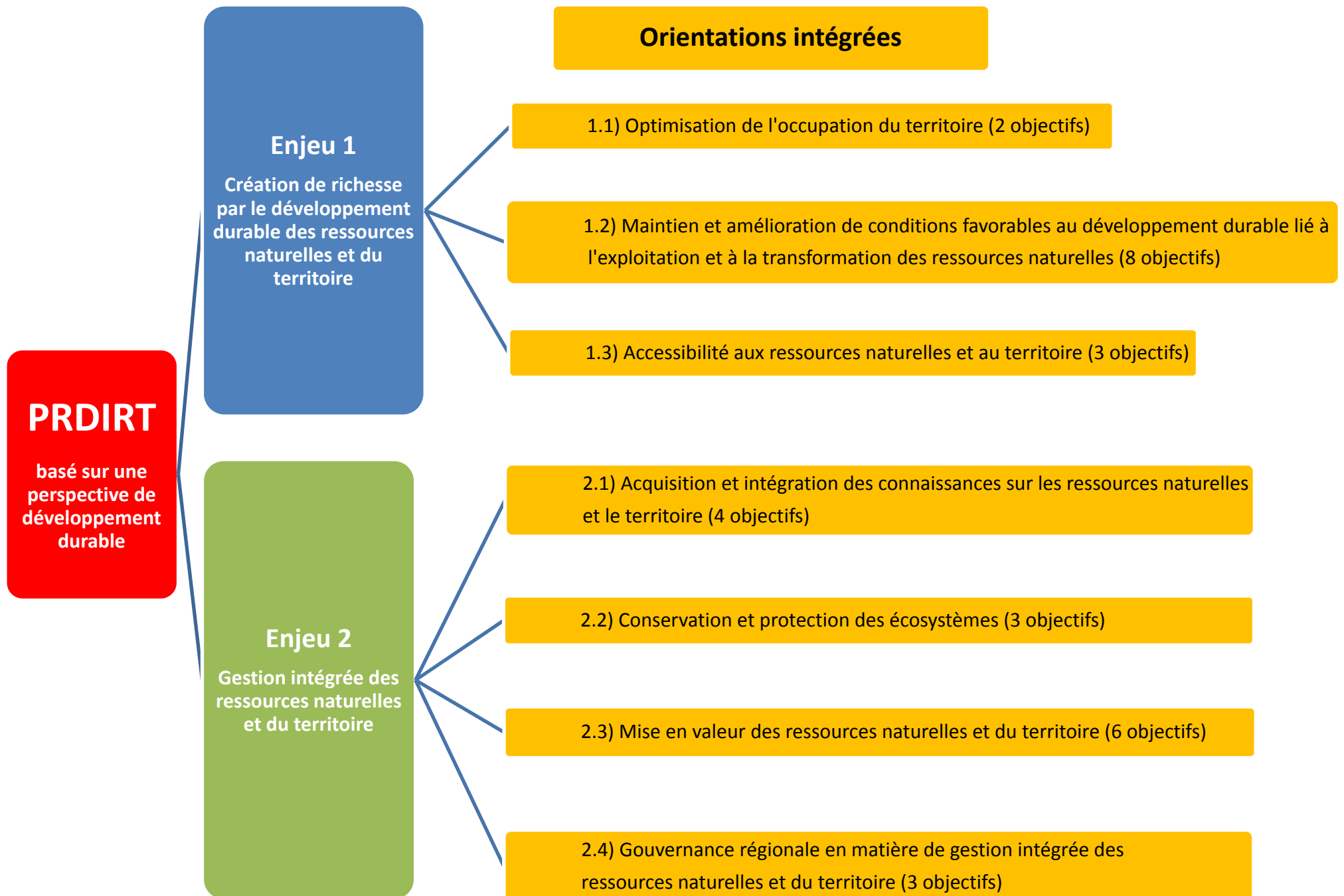
**présentées sous forme d'un ordonnancement**, selon la priorisation qui est fonction de leur impact pour l'atteinte de l'objectif, de l'information colligée lors de la confection des différents portraits sectoriels du PRDIRT et des différentes discussions ayant eu lieu à la CRRNT et à la consultation régionale (première consultation).

Les maîtres d'œuvre et les partenaires potentiels pour la réalisation des actions ont été identifiés en fonction de leurs mandats respectifs et des actions qu'ils accomplissent déjà. Cette démarche d'identification se voulait la plus englobante possible. En fonction des actions inscrites au PRDIRT, il est attendu que les maîtres d'œuvre (ou leurs délégués) coordonnent volontairement la réalisation des actions en question, dans le contexte de leurs mandats actuels ou en amorçant de nouvelles démarches ou façons de faire. Cela n'implique pas nécessairement qu'ils en soient les exécutants, ni même les bailleurs de fonds. Les maîtres d'œuvre pourraient collaborer avec des partenaires financiers, afin de réaliser les actions concernées.

Les prochaines pages présentent donc les enjeux, les orientations, les objectifs et les actions. Ces informations sont en soi le cœur du PRDIRT de l'Estrie. Certaines informations complémentaires ou clarifications sont également intégrées aux endroits propices. Finalement, ce ne sont pas tous les objectifs qui seront assortis d'un indicateur. Dans le contexte de première génération du PRDIRT, la CRRNT a voulu faire preuve de simplicité et de réalisme. Il apparaît plus stratégique pour la CRRNT, notamment pour la mobilisation des acteurs, d'y aller avec prudence plutôt qu'avec audace. Parallèlement, les indicateurs choisis pour certains objectifs ont été considérés simples à quantifier et à documenter.

De surcroît, un suivi sera fait, à la fin de la première période de mise en œuvre (2013 ou 2018, selon le cas), afin de survoler tant l'évolution de l'atteinte de chacun des objectifs que les actions ciblées pour les atteindre. Cette étape servira d'ailleurs comme référence aux suivis subséquents. Finalement, aucune cible n'a été identifiée pour les indicateurs, notamment afin d'éviter de mauvaises perceptions lors du suivi de la mise en œuvre du PRDIRT et afin d'éviter les attentes irréalistes dans le milieu. Au surplus, l'identification de cibles requiert une profondeur d'analyse nécessitant du temps, ressource dont la CRRNT de l'Estrie ne disposait pas dans le contexte des échéanciers imposés par le MRNF.

Figure 3 : Enjeux et orientations du PRDIRT de l'Estric





## ENJEU 1: Création de richesse par le développement durable des ressources naturelles et du territoire

	Objectifs (en ordre de priorité)	Nombre d'actions
<b>ORIENTATION 1.1: Optimisation de l'occupation du territoire</b>	1.1.1. Optimiser la vocation des territoires agricoles et forestiers privés et publics.	4
	1.1.2. Accroître l'engagement des propriétaires privés dans la mise en valeur intégrée des ressources naturelles de leurs propriétés.	9
<b>ORIENTATION 1.2: Maintien et amélioration de conditions favorables au développement durable lié à l'exploitation et la transformation des ressources naturelles</b>	Objectifs (en ordre de priorité)	Nombre d'actions
	1.2.1. Accroître la productivité et la création de valeur ajoutée en forêt privée et publique, tout en modulant les interventions en fonction des besoins régionaux de l'aménagement écosystémique.	8
	1.2.2. Sensibiliser les citoyens, les propriétaires fonciers, les intervenants, les autorités municipales et les gouvernements sur les potentiels de développement durable des ressources naturelles et du territoire.	9
	1.2.3. Développer la mise en marché du bois récolté en Estrie.	3
	1.2.4. Développer une relève de la main-d'œuvre dans le secteur forestier (forêt et usine).	3
	1.2.5. Accroître la compétitivité et la productivité des usines régionales de produits forestiers.	8
	1.2.6. Favoriser les retombées économiques régionales issues de la production acéricole.	3
	1.2.7. Augmenter la production régionale d'énergie à partir de ressources renouvelables.	6
1.2.8. Maintenir la contribution du secteur minier (extraction et transformation) à l'économie régionale.	4	
<b>ORIENTATION 1.3: Accessibilité aux ressources naturelles et au territoire</b>	Objectifs (en ordre de priorité)	Nombre d'actions
	1.3.1. Optimiser l'accès général aux territoires publics de la région.	4
	1.3.2. Favoriser l'accès aux plans d'eau publics pour la pêche et les autres activités légères.	2
1.3.3. Favoriser l'accès aux territoires privés pour la pratique d'activités récréatives et éducatives, de chasse et de piégeage.	5	

## ENJEU 2: Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire

	Objectifs (en ordre de priorité)	Nombre d'actions
<b>ORIENTATION 2.1: Acquisition et intégration des connaissances sur les ressources naturelles et le territoire</b>	2.1.1. Améliorer l'acquisition et l'intégration des connaissances sur les composantes du milieu naturel, les espèces à statut particulier, les espèces envahissantes et les ravageurs.	6
	2.1.2. Actualiser et diffuser l'information de base, sur les ressources naturelles et le territoire, acquise et utilisée lors de l'élaboration du PRDIRT de l'Estrie.	1
	2.1.3. Considérer les mesures d'adaptations aux changements climatiques dans la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire.	2
	2.1.4. Poursuivre le suivi et la diffusion des résultats des travaux de recherche en Estrie sur les gisements minéraux, les gisements de gaz naturel et leurs impacts sur le milieu naturel et humain.	2
	<b>Objectifs (en ordre de priorité)</b>	<b>Nombre d'actions</b>
<b>ORIENTATION 2.2: Conservation et protection des écosystèmes</b>	2.2.1. Assurer la protection de l'eau dans la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire.	3
	2.2.2. Maintenir la biodiversité des milieux naturels.	9
	2.2.3. Minimiser les impacts environnementaux et visuels des projets d'infrastructures liés au développement des ressources naturelles et du territoire.	3
	<b>Objectifs (en ordre de priorité)</b>	<b>Nombre d'actions</b>
<b>ORIENTATION 2.3: Mise en valeur des ressources naturelles et du territoire</b>	2.3.1. Promouvoir l'exploitation durable de la matière ligneuse en territoire privé.	4
	2.3.2. Développer et structurer l'offre des activités récréatives en milieu naturel.	8
	2.3.3. Mettre en valeur les paysages régionaux.	2
	2.3.4. Maintenir à un niveau écologiquement et socialement acceptable les populations fauniques exploitées.	16
	2.3.5. Développer l'acériculture en territoire public en concertation avec le milieu.	3
	2.3.6. Planifier le développement minier régional en fonction des réserves minérales, des besoins, des obligations de réhabilitation des sites et des impacts sur le milieu.	5

ENJEU 2: Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (SUITE)		
	Objectifs (en ordre de priorité)	Nombre d'actions
<b>ORIENTATION 2.4: Gouvernance régionale en matière de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire</b>	2.4.1. Favoriser l'harmonisation, à l'échelle des MRC, des réglementations municipales et des suivis concernant la gestion des ressources naturelles en territoire privé.	3
	2.4.2. Favoriser l'implication du milieu local et régional dans la gouvernance du territoire public dans une perspective de décentralisation des moyens et des compétences.	3
	2.4.3. Intégrer les enjeux locaux de gestion des ressources naturelles et du territoire dans une perspective de cohésion et une synergie régionales, en collaboration avec les autorités municipales.	6

Les pages suivantes présentent les actions du PRDIRT pour chacun des objectifs. Rappelons que les objectifs comme les actions sont présentés en **ordre de priorité** : les objectifs le sont pour chaque orientation et les actions le sont pour chaque objectif.

## Enjeu 1 : Création de richesse par le développement durable des ressources naturelles et du territoire

### ORIENTATION 1.1 : OPTIMISATION DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

*Objectif 1.1.1 : Optimiser la vocation des territoires agricoles et forestiers privés et publics.*

Selon de nombreuses perspectives, les territoires agricoles et forestiers (et non les ressources s'y retrouvant) devraient être perçus comme une ressource non renouvelable, notamment dans le contexte d'un changement de vocation (exemple : vocation résidentielle urbaine). À cet effet, l'aménagement du territoire, relevant des autorités municipales, est la clé de voûte de toutes les actions régionales visant le développement harmonieux et durable de l'utilisation de ces territoires.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.1.1.1 Réaliser un portrait à l'échelle des MRC qualifiant les territoires agricoles et forestiers valorisables en fonction de leur potentiel.	MRC	AMFE, CRRNT, MAPAQ, MRNF et municipalités
1.1.1.2 Planifier tout changement de vocation en considérant les milieux naturels d'intérêt identifiés, les éléments sensibles de biodiversité, les milieux humides, les paysages et les potentiels agricoles et forestiers.	MRC et municipalités	CRRNT, groupes de conservation, MDDEP, MRNF, OBV, SPBE et UPA
1.1.1.3 Limiter les changements de vocation à l'intérieur de la mosaïque agroforestière.	MRC et municipalités	MAPAQ et MRNF
1.1.1.4 Limiter la diminution de l'étendue du territoire à vocation forestière, causée par l'étalement urbain, périurbain et la villégiature.	MRC et municipalités	AFCE, AMFE, CRRNT, MAMROT et MRNF

Exemple d'indicateur : Évolution des superficies forestières et agricoles.

*Objectif 1.1.2 : Accroître l'engagement des propriétaires privés dans la mise en valeur intégrée des ressources naturelles de leurs propriétés.*

Dans une région comme l'Estrie, où une très grande proportion du territoire est de propriété privée, l'optimisation de l'occupation du territoire passe inévitablement par l'intérêt et la motivation des propriétaires fonciers concernés. Les incitatifs destinés à stimuler la mise en valeur des ressources naturelles de leurs propriétés, ce qui constitue un moyen d'optimiser l'occupation du territoire, sont également incontournables. Pour ces raisons, les actions suivantes visent d'une part à fournir ces incitatifs et d'autre part à favoriser la cohérence des actions des intervenants régionaux concernés.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.1.2.1 Promouvoir la révision du programme de remboursement des taxes foncières afin qu'il réponde aux besoins de mise en valeur intégrée.	CRRNT	AMFE, FQCP, gestionnaires de sentiers, groupes de conservation, MDDEP, MRNF et SPBE
1.1.2.2 Obtenir de nouveaux incitatifs fiscaux et financiers, destinés aux propriétaires privés, pour le développement intégré et la conservation des ressources naturelles de leurs propriétés.	CRRNT	AMFE, FQCP, gestionnaires de sentiers, groupes de conservation, MDDEP, MRNF et SPBE
1.1.2.3 Poursuivre l'adaptation, des services-conseils rendus aux propriétaires de boisés, en fonction des changements dans le profil de ces derniers.	AMFE	Conseillers forestiers et groupes de conservation
1.1.2.4 Mettre en commun et diffuser l'information aux propriétaires de boisés, actuels et nouveaux, concernant tous les potentiels de mise en valeur intégrée.	AMFE	AFCE, conseillers acéricoles, agricoles et forestiers et SPBE
1.1.2.5 Favoriser le développement de programmes d'aménagement intégré en territoire privé.	AMFE	CRRNT
1.1.2.6 Mettre en valeur les friches et les territoires agricoles sous-utilisés avec une politique régionale intégrée sur leur utilisation multiple.	CRRNT	AMFE, CRRNT, FRFCE, MAPAQ, MRC, MRNF, RLQ, SPBE et UPA
1.1.2.7 Développer la mise en valeur intégrée des propriétés faisant l'objet d'une demande à portée collective (article 59 de la LPTAAQ).	MRC	CRRNT, MAMROT et municipalités
1.1.2.8 Identifier, dans chaque MRC, des territoires privés modèles de mise en valeur intégrée et en faire la promotion.	MRC	AMFE, AFCE et CRRNT
1.1.2.9 Sensibiliser les intervenants au potentiel intégré que représente la revégétalisation des bandes riveraines agricoles et l'installation de haies brise-vent pour la protection de l'eau, la biodiversité, la séquestration de carbone et la diversification éventuelle des sources de revenus des propriétaires fonciers.	Réseau Agriconseils	FRFCE, MAPAQ, MDDEP, MRNF, municipalités, OBV, RAPPEL et RLQ

Exemples d'indicateurs : Superficie de friches mises en valeur. Nombre de programmes d'aménagement intégré développé en territoire privé. Évolution du nombre de propriétaires impliqués dans la mise en valeur intégrée des ressources naturelles de leurs propriétés (producteurs forestiers et agricoles, autres).

**ORIENTATION 1.2 : MAINTIEN ET AMÉLIORATION DE CONDITIONS FAVORABLES  
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE LIÉ À L'EXPLOITATION ET LA  
TRANSFORMATION DES RESSOURCES NATURELLES**

*Objectif 1.2.1 : Accroître la productivité et la création de valeur ajoutée en forêt privée et publique, tout en modulant les interventions en fonction des besoins régionaux de l'aménagement écosystémique.*

L'objectif 1.2.1 inclut les positions que la CRRNT a eu le temps de développer par rapport au concept d'aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL). Dans le contexte où l'Estrie présente l'un des potentiels forestiers théoriques les plus importants du Québec, les AIPL qui pourraient être définies géographiquement en Estrie devraient être relativement englobantes, mais également priorisées par rapport à celles d'autres régions forestières qui ont un potentiel plus faible. En conséquence, les actions de l'objectif 1.2.1 du PRDIRT de l'Estrie indiquent que l'intensification de la production ligneuse en Estrie doit se traduire par la création de valeur ajoutée, en priorisant la sylviculture écosystémique des peuplements naturels, tout en permettant le recours à la ligniculture en des endroits particuliers et restreints.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.2.1.1 Intensifier les investissements sylvicoles et les efforts de protection, en territoires privés et publics, en misant prioritairement sur les secteurs productifs.	AMFE et MRNF	Conseillers forestiers, propriétaires privés et Table de GIRT
1.2.1.2 Évaluer les rendements forestiers et financiers des travaux sylvicoles réalisés en Estrie.	AMFE et MRNF	Chercheurs et FRFCE
1.2.1.3 Moduler les normes et les méthodes de gestion forestière des territoires publics en fonction des besoins et des réalités de la région.	MRNF	CRRNT
1.2.1.4 Permettre aux industriels ayant investi dans des travaux sylvicoles en territoire public d'avoir accès à leurs investissements à long terme, notamment en visant le maintien des volumes récoltés.	MRNF	Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement et CRRNT
1.2.1.5 Maintenir une stratégie d'investissement basée sur les coupes partielles en territoire public, minimisant les impacts sur les autres ressources.	Table de GIRT	MRNF
1.2.1.6 Accélérer le maillage et la mise en place d'une chaîne de valeur ajoutée entre les sylviculteurs et les entreprises de première, de deuxième et de troisième transformation du bois, notamment en forêt publique.	MRNF	Entreprises, CRRNT, SIB et SPBE
1.2.1.7 Développer l'utilisation et la mise en marché des produits forestiers non ligneux.	MAPAQ	Cultur'Innov, FRFCE, MRNF et TAFE
1.2.1.8 Promouvoir la coordination de la mise en valeur des PFNL dans les territoires publics de l'Estrie.	CRRNT	CLD, MRNF et Table de GIRT

Exemples d'indicateurs : Nombre de projets d'acquisition d'information sur les rendements forestiers et financiers des travaux sylvicoles. Évolution des investissements sylvicoles.



*Objectif 1.2.2 : Sensibiliser les citoyens, les propriétaires fonciers, les intervenants, les autorités municipales et les gouvernements aux potentiels de développement durable des ressources naturelles et du territoire.*

Les potentiels de développement des ressources naturelles et du territoire, identifiés dans les portraits sectoriels du PRDIRT et plus spécifiquement dans les différentes actions des objectifs de l'orientation 1.2, ont été documentés comme jamais auparavant en Estrie. La sensibilisation permettra d'améliorer l'acceptabilité sociale du développement régional associé aux ressources naturelles et au territoire. La forêt est actuellement reconnue comme la principale ressource naturelle de l'Estrie. La diffusion de la culture forestière revêt donc une grande importance pour la région. Cette culture forestière doit être renforcée, notamment en diffusant de l'information sur toute la gamme de matériaux produits à partir de cette ressource et sur les avantages de ces matériaux par rapport à d'autres.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.2.2.1 Sensibiliser le milieu régional et local aux retombées de la mise en valeur des ressources fauniques et forestières, notamment en exploitant davantage tous les indicateurs.	CRRNT	AFCE, AMFE, FQCP et MRNF
1.2.2.2 Poursuivre la diffusion et la valorisation de la culture forestière auprès des jeunes et des citoyens.	AFCE	AMFE, conseillers forestiers, FRFCE, groupes de conservation, MRNF et SPBE
1.2.2.3 Sensibiliser les intervenants forestiers aux attentes et aux valeurs de la société en matière d'aménagement forestier durable.	AFCE	AMFE, conseillers forestiers, FRFCE, MRNF et SPBE
1.2.2.4 Sensibiliser les intervenants à l'importance de l'utilisation du matériau bois dans la construction.	CRRNT	AFCE, MRNF et SIB
1.2.2.5 Favoriser l'embauche locale pour l'exploitation et la transformation des ressources naturelles, dans un contexte équitable et juste.	CLD-SADC	Entreprises et MESS
1.2.2.6 Favoriser la transformation et la mise en valeur locales des ressources naturelles de la région.	CLD-SADC	Entreprises
1.2.2.7 Sensibiliser le milieu régional et local au potentiel énergétique de la région.	CRRNT	CLD
1.2.2.8 Sensibiliser le milieu régional et local au potentiel minier et granulaire de la région.	CRRNT	CLD
1.2.2.9 Identifier des projets communautaires de développement des ressources naturelles portés par le milieu.	MRC et municipalités	

Exemples d'indicateurs : Nombre de citoyens et d'intervenants rejoints. Nombre d'activités de sensibilisation organisées. Nombre de projets de construction non résidentielle utilisant massivement le bois.

*Objectif 1.2.3 : Développer la mise en marché du bois récolté en Estrie.*

Le maintien des conditions favorables à l'exploitation et l'aménagement de la principale ressource de l'Estrie, soit sa forêt, passe inévitablement par des conditions avantageuses de mise en marché, dans le respect des mécanismes légaux existants. La situation des dernières années, somme toute difficile, a démontré que l'innovation et la diversification doivent être au cœur de ces démarches.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.2.3.1 Obtenir et maintenir une certification forestière pour un maximum du territoire régional privé et public.	MRNF et SPBE	AMFE, bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, conseillers forestiers, CRRNT et propriétaires privés
1.2.3.2 Poursuivre les initiatives pour créer de nouveaux débouchés ou pour accroître la valeur ajoutée du bois récolté.	MRNF et SPBE	Entreprises de transformation du bois
1.2.3.3 Veiller à l'application du principe de résidualité pour le bois de la forêt privée.	SPBE	CRRNT et MRNF

Exemples d'indicateurs : Évolution des superficies des territoires forestiers certifiés. Évolution des volumes de bois certifiés mis en marché. Évolution des volumes de bois mis en marché en forêt privée et publique.

*Objectif 1.2.4 : Développer une relève de la main-d'œuvre dans le secteur forestier (forêt et usine).*

L'Estrie, tout comme le reste du Québec, fait déjà face à des défis importants de relève de main-d'œuvre, pour l'aménagement des forêts et la transformation du bois. Dans un désir de maintenir des conditions favorables, la région devra donc continuer à s'adapter aux problèmes affectant sa main-d'œuvre en forêt et en usine.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.2.4.1 Donner suite au rapport final du diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre concernant le secteur forestier de l'Estrie.	MESS et SIB	AMFE, CRRNT et CSHC
1.2.4.2 Soutenir les programmes régionaux d'enseignement reliés au secteur forestier et en faire la promotion.	Établissements d'enseignement	CRRNT, FRFCE et TECFE
1.2.4.3 Soutenir la Mutuelle de formation du secteur du bois.	SIB	Entreprises de transformation du bois

Exemple d'indicateur : Évolution du nombre d'inscriptions et de finissants dans les programmes d'enseignement régionaux concernés.

*Objectif 1.2.5 : Accroître la compétitivité et la productivité des usines régionales de produits forestiers.*

L'industrie forestière régionale occupe toujours aujourd'hui une part importante de l'économie. Par contre, la mondialisation, la conjoncture économique actuelle et certains problèmes structurels la confrontent à des défis importants.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.2.5.1 Appuyer la modernisation des usines de produits forestiers performantes et compétitives.	MDEIE et MRNF	CLD-SADC, DEC et entreprises
1.2.5.2 Poursuivre les démarches d'innovation en entreprise et de développement de nouveaux créneaux, notamment en mettant sur pied le projet régional Innobois.	SIB	Entreprises, MDEIE et MRNF
1.2.5.3 Soutenir le développement des produits de deuxième et de troisième transformation du bois destinés notamment à la construction non résidentielle.	MDEIE et MRNF	CRRNT, entreprises et SIB
1.2.5.4 Soutenir les entreprises de transformation du bois dans l'obtention d'une chaîne de traçabilité.	SIB	CRRNT, entreprises et Q-WEB
1.2.5.5 Développer une variété de possibilités de mise en marché pour les sous-produits des usines de sciage régionales et pour la biomasse, produite notamment en Estrie (forestière et agricole).	Entreprises	CLD-SADC
1.2.5.6 Maximiser, autant que possible, la transformation régionale du bois récolté dans les forêts de l'Estrie.	Entreprises	CRRNT
1.2.5.7 Soutenir le créneau ACCORD sur les bois d'apparence et composites ainsi que la concertation et la cohésion régionales entre les usines de transformation du bois.	SIB	CRRNT, MDEIE et MRNF
1.2.5.8 Informer les entreprises de transformation du bois sur la Stratégie de développement industriel forestier du Québec.	MRNF	CLD-SADC et SIB

Exemples d'indicateurs : Évolution du nombre d'usines de produits forestiers disposant d'une chaîne de traçabilité. Évolution du nombre de nouveaux produits forestiers fabriqués en Estrie. Évolution de la production des usines de première transformation du bois.

*Objectif 1.2.6 : Favoriser les retombées économiques régionales issues de la production acéricole.*

La transformation de la sève d'érable fait partie des principales activités économiques estriennes liées aux ressources naturelles. Notons que, outre son importance économique et historique pour la région, certaines pratiques propres à cette exploitation peuvent avoir un impact négatif sur d'autres ressources et sur elle-même également. Aussi, l'augmentation de la production depuis la dernière décennie s'est faite à un rythme très rapide. La priorité régionale se situe donc au plan de la productivité : celle des installations et des entreprises actuelles, afin d'en consolider l'existence, et celle en forêt (production de la sève et accroissement forestier, tous deux par une approche d'aménagement forestier durable).

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.2.6.1 Soutenir les intervenants acéricoles dans l'aménagement écosystémique des érablières afin de maintenir à long terme la productivité acéricole et forestière des sites exploités pour la sève.	MAPAQ et MRNF	AMFE, réseau Agriconseils et SPAE
1.2.6.2 Augmenter la productivité des équipements de transformation de la sève d'érable.	Acériculteurs	Centre ACER, MAPAQ et réseau Agriconseils
1.2.6.3 Poursuivre le développement de produits à valeur ajoutée.	Acériculteurs	MAPAQ

Exemple d'indicateur : Évolution des revenus déclarés par les acériculteurs.

*Objectif 1.2.7 : Augmenter la production régionale d'énergie à partir de ressources renouvelables.*

L'Estrie dispose de potentiels importants en termes de production d'énergie à partir de ressources renouvelables. Jusqu'à récemment, cette forme d'exploitation de ressources naturelles prenait principalement la forme de la production hydroélectrique. Par contre, le développement des connaissances et la demande croissante en énergie ont fait émerger de nouvelles filières tout aussi prometteuses en Estrie, dont l'énergie éolienne et de biomasse. Finalement, la région bénéficie de nombreux experts et organismes, la positionnant favorablement au plan provincial et national, pour se démarquer comme pôle d'excellence en production d'énergie à partir de ressources renouvelables.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.2.7.1 Mettre en valeur le potentiel éolien identifié dans la région.	Entreprises et MRC	CLD, Hydro-Québec et MRNF
1.2.7.2 Poursuivre le développement de la production énergétique à base de biomasse urbaine.	Municipalités	CLD, CREE, Créneau ACCORD sur les bio-industries environnementales, entreprises, MDDEP, MRC et MRNF
1.2.7.3 Favoriser la production de biomasse dans les friches et les territoires agricoles sous-utilisés.	MAPAQ	AMFE, Créneau ACCORD sur les bio-industries environnementales, CLD, FRFCE, MRNF, réseau Agriconseils, RLQ et UPA
1.2.7.4 Développer des pratiques pour encadrer et mettre en valeur la biomasse forestière disponible en forêts privées et publiques.	MRNF	AMFE, conseillers forestiers, CRRNT et SPBE
1.2.7.5 Moderniser et consolider les centrales hydroélectriques existantes.	Entreprises et municipalités	Hydro-Québec
1.2.7.6 Poursuivre la concertation et la synergie mises en place par le créneau ACCORD sur les bio-industries environnementales, notamment en participant à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique du Québec.	Comité du créneau ACCORD sur les bio-industries environnementales	CREE, CRRNT, MDEIE et MRNF

Exemples d'indicateurs : Évolution de la production régionale d'électricité à partir de ressources renouvelables. Évolution de la quantité de biomasse utilisée pour la production d'énergie.

*Objectif 1.2.8 : Maintenir la contribution du secteur minier (extraction et transformation) à l'économie régionale.*

L'industrie minière est présente en Estrie depuis le début de l'occupation historique de ce territoire. Le contexte minier actuel, confronté aux autres thèmes du PRDIRT, a mené à l'intégration de l'exploitation minière dans l'orientation 1.2, mais sans toutefois la présenter comme une priorité régionale. L'accent, en termes réalistes de développement économique à court terme, est donc davantage mis au plan du maintien des acquis régionaux actuels. Les objectifs 2.2.3 et 2.3.6 démontrent d'ailleurs que l'exploration minière est toujours active et présente dans la région, mais que les conditions de réussite ont évolué avec les volontés des citoyens et les impératifs environnementaux.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.2.8.1 Soutenir l'industrie d'exploitation du chrysotile, sur la base de l'avis déposé par la CRÉ de l'Estrie en décembre 2010.	MDEIE et Mine Jeffrey	CRÉ, MRC et CLD-SADC des Sources et municipalité d'Asbestos
1.2.8.2 Poursuivre la recherche de créneaux de transformation pour le granite et l'ardoise extraits dans la région.	Entreprises	CLD-SADC, DEC, MDEIE et MRNF
1.2.8.3 Maintenir la part estrienne du marché des différents produits du calcaire extrait en région.	Entreprises	CLD-SADC, DEC, MDEIE et MRNF
1.2.8.4 Augmenter la productivité des complexes de transformation de produits miniers en Estrie (ex. : efficacité énergétique, équipements de transformation, etc.).	Entreprises	CLD-SADC, DEC, MDEIE et MRNF

Exemple d'indicateur : Évolution du nombre de nouveaux produits miniers transformés en région.



### ORIENTATION 1.3 : ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES NATURELLES ET AU TERRITOIRE

*Objectif 1.3.1 : Optimiser l'accès général aux territoires publics de la région.*

Outre les parcs nationaux et les ZEC, le territoire public de l'Estrie est fragmenté par des terres privées, avec peu ou pas d'accès public et souvent méconnu de la population. Il en résulte donc une pression d'utilisation qui varie beaucoup en fonction de son degré d'accessibilité. De plus, l'entretien du réseau routier qu'il abrite est un défi important, ce qui limite dans certains cas l'accessibilité aux terres publiques.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.3.1.1 Diminuer l'enclavement des territoires publics, en misant notamment sur leur remembrement.	MRNF	CRRNT, MRC, municipalités et propriétaires privés
1.3.1.2 Diffuser l'information sur la localisation et l'accès aux territoires publics.	CRRNT	MRNF et MRC
1.3.1.3 Susciter la création de nouveaux territoires structurés, fauniques ou autres, pour la pratique de la chasse, de la pêche et des activités récréatives en territoires publics.	CRRNT	MRC, MRNF, municipalités et organismes gestionnaires
1.3.1.4 Définir et mettre en œuvre un programme de suivi et d'entretien du réseau routier du territoire public et de ses accès (dont les chemins municipaux).	MRNF et Table de GIRT	MRC, municipalités et organismes gestionnaires

Exemple d'indicateur : Évolution de la superficie du territoire public en territoire structuré.

*Objectif 1.3.2 : Favoriser l'accès aux plans d'eau publics pour la pêche et les autres activités légères.*

Les difficultés d'accessibilité aux plans d'eau de l'Estrie ont toujours été présentes. Étant donné les connaissances acquises sur la fragilité de ces milieux naturels, la région souhaite miser sur la pratique d'activités légères. Ces dernières peuvent se pratiquer sans embarcation, avec une embarcation sans moteur ou avec une embarcation dont la force du moteur est proportionnelle à la capacité de support du plan d'eau concerné, limitant ainsi les impacts sur l'écosystème aquatique.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.3.2.1 Diffuser l'information sur les conditions et la localisation des accès publics aux plans d'eau, notamment pour la pratique de la pêche et d'activités légères.	FQCP	CLD, CSLE, MRNF, OBV, RAPPEL et TCE
1.3.2.2 Favoriser l'accès public, aux fins d'activités légères, à des espaces riverains disponibles.	MRC et municipalités	CSLE, FQCP, MRNF, OBV et RAPPEL

Exemple d'indicateur : Évolution du nombre d'accès publics aux plans d'eau.

*Objectif 1.3.3 : Favoriser l'accès aux territoires privés pour la pratique d'activités récréatives et éducatives, de chasse et de piégeage.*

Les activités récréatives sont en forte demande en Estrie, tant par les citoyens que les visiteurs. De plus, les retombées de ces activités demeurent importantes pour l'économie de la région. Par contre, étant donné la prédominance de la tenure privée des terres, le développement de ces activités dépend fortement de l'accessibilité à ces terres. La situation est fortement similaire pour les activités de prélèvement faunique mais, qui plus est, l'accessibilité aux terres privées pour ces activités représente le seul moyen pour maintenir existant l'unique outil de gestion de plusieurs populations fauniques estriennes. L'objectif 2.3.4 complète d'ailleurs cet aspect sous l'angle de la mise en valeur.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.3.3.1 Développer des incitatifs destinés aux propriétaires privés, afin de favoriser l'accès à leurs propriétés pour des activités récréatives et de prélèvement faunique.	SPBE et UPA	Conseillers forestiers et agricoles, CRRNT, CSLE, FQCP, gestionnaires de sentiers et MRNF
1.3.3.2 Développer les services de liaison entre les propriétaires et les chasseurs en fonction des besoins régionaux.	Cerfchasse	Associations locales de chasse et pêche, clubs de chasse sous protocole, conseillers forestiers et agricoles, MRNF, SPBE Table faune régionale et UPA
1.3.3.3 Développer une entente type favorisant la durabilité et l'encadrement des droits de passage pour les sentiers récréatifs en territoire privé.	Gestionnaires de sentiers	CLD, CSLE, TCE, Table VHR, UPA et SPBE
1.3.3.4 Suivre, encadrer et diffuser l'information concernant l'existence des clubs de chasse sous protocole avec le MRNF en territoire privé (articles 36 et 37 de la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> ).	MRNF	CRRNT et FQCP
1.3.3.5 Favoriser, à l'intérieur ou en périphérie des secteurs urbanisés, l'accès à des espaces verts et naturels, notamment pour la pratique d'activités récréatives.	MRC et municipalités	Organismes gestionnaires

Exemple d'indicateur : Évolution du taux de renouvellement des chasseurs membres de Cerfchasse.

## Enjeu 2 : Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire

### ORIENTATION 2.1 : ACQUISITION ET INTÉGRATION DES CONNAISSANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE

*Objectif 2.1.1 : Améliorer l'acquisition et l'intégration des connaissances sur les composantes du milieu naturel, les espèces à statut particulier, les espèces envahissantes et les ravageurs.*

L'intégration des connaissances fait référence autant à la diffusion de ces connaissances qu'au changement de pratiques qu'elles apportent. Les besoins d'acquisition de connaissances, pour ce qui est des ressources naturelles et du territoire en Estrie, font principalement référence à des besoins de recherche appliquée.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.1.1.1 Désigner un porteur de dossier régional responsable de la mise en commun des besoins et de la diffusion des connaissances sur les composantes du milieu naturel, qui pourra être soutenu par les travaux de Table de recherche et de transfert de connaissances de la CRRNT de l'Estrie.	CRRNT	MDDEP et MRNF
2.1.1.2 Améliorer les connaissances et les mécanismes d'actualisation de l'information sur les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles.	MDDEP et MRNF	AMFE, conseillers forestiers, FRFCE, groupes de conservation, et SPBE
2.1.1.3 Accroître les connaissances sur les espèces fauniques faisant l'objet de prélèvement.	MRNF	FQCP, chasseurs, chercheurs, pêcheurs et piégeurs
2.1.1.4 Soutenir des projets de suivi d'espèces envahissantes ou de ravageurs (ex. : moules zébrées, nerprun, phragmites, agrile du frêne, etc.).	MDDEP et MRNF	ACIA, AMFE, chercheurs, conseillers forestiers, FRFCE, groupes de conservation et SPBE
2.1.1.5 Poursuivre les travaux d'acquisition de connaissances entamés sur le cougar.	MRNF	Chercheurs et groupes de conservation
2.1.1.6 Entreprendre des travaux d'acquisition de connaissances en Estrie sur le loup de l'Est.	MRNF	Chercheurs, groupes de conservation et piégeurs

*Objectif 2.1.2 : Actualiser et diffuser l'information de base sur les ressources naturelles et le territoire, acquise et utilisée lors de l'élaboration du PRDIRT de l'Estrie.*

Les portraits sectoriels rédigés dans le cadre du PRDIRT ont permis de centraliser et de colliger beaucoup d'information utile à l'ensemble des intervenants de l'Estrie. Il est fortement souhaité que ces documents soient maintenus à jour, parce qu'il reste beaucoup plus simple et rapide d'actualiser plutôt que de tout rédiger à nouveau.

Action	Maître d'œuvre	Partenaires principaux
2.1.2.1 Mettre à jour périodiquement et diffuser l'information contenue dans les différents portraits sectoriels du PRDIRT.	CRRNT	Tous

Exemple d'indicateur : Nombre de mises à jour des portraits sectoriels régionaux de la CRRNT.

*Objectif 2.1.3 : Considérer les mesures d'adaptations aux changements climatiques dans la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire.*

L'impact des changements climatiques est déjà perceptible à l'échelle locale et régionale. L'évolution de ces phénomènes préoccupe les intervenants régionaux, qui sont par contre disposés à modifier leurs approches conventionnelles afin de faire face adéquatement à ces nouvelles situations. À ce propos, il est donc question ici de suivre les travaux provinciaux et nationaux sur le sujet et d'en adapter l'application au contexte régional.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.1.3.1 Diffuser et soutenir des mesures d'adaptation régionales pour faire face aux impacts des changements climatiques sur les milieux naturels.	MDDEP et MRNF	Chercheurs, CREE, CRRNT, OBV et Ouranos
2.1.3.2 Diffuser et soutenir des mesures d'adaptation régionales pour faire face aux impacts des changements climatiques sur l'aménagement forestier et faunique de même que sur les activités récréatives.	MDDEP et MRNF	ACLD, AFCE, AMFE, chercheurs, CREE, CRRNT, Ouranos et TCE

*Objectif 2.1.4 : Poursuivre le suivi et la diffusion des résultats des travaux de recherche en Estrie sur les gisements minéraux, les gisements de gaz naturel et leurs impacts sur le milieu naturel et humain.*

L'accès aux résultats des travaux de recherche et d'exploration sur les gisements minéraux et gaziers est relativement ardu, étant donné que les compagnies privées et les prospecteurs leur confèrent souvent une valeur confidentielle. Pourtant, il serait utile et stratégique pour tous que cet accès soit simplifié (information, planification territoriale, acceptabilité sociale, etc.). Certains moyens pertinents ne sont plus mis à jour tandis que d'autres doivent être développés.

Actions (en ordre de priorité)	Maître d'œuvre	Partenaires principaux
2.1.4.1 Poursuivre la veille entreprise par la CRRNT de l'Estrie et transmettre l'information aux autorités municipales et aux intervenants concernés.	CRRNT	MRNF, MRC et municipalités
2.1.4.2 Inciter le MRNF à maintenir à jour l'information régionale sur les gîtes minéraux contenue dans le système d'information géominière (SIGÉOM) du Québec.	CRRNT	MRC et MRNF

## ORIENTATION 2.2 : CONSERVATION ET PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES

*Objectif 2.2.1 : Assurer la protection de l'eau dans la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire.*

Toutes les activités de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire ont un impact potentiel sur la qualité de l'eau. La ressource eau ne fait pas officiellement partie des sujets abordés par le PRDIRT (voir section 2.1). Par contre, il était impossible de faire abstraction de son importance dans le contexte des sujets liés au PRDIRT. À cet effet, les actions suivantes doivent être perçues comme une reconnaissance de cette importance et des actions déjà en cours en ce sens dans la région.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.2.1.1 Participer à la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau et d'autres outils visant la protection de l'eau, dans le cadre de la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire.	OBV	MDDEP, MRC, MRNF, municipalités et RAPPEL
2.2.1.2 Poursuivre les efforts de sensibilisation auprès des propriétaires de boisés et des entrepreneurs forestiers.	Conseillers forestiers et SPBE	AFCE, AMFE, FRFCE, MRC, municipalités, OBV et RAPPEL
2.2.1.3 S'inspirer d'outils existants (RNI, guides des saines pratiques, etc.) lors d'aménagement, en territoire privé, d'infrastructures en milieu naturel.	Tous	

*Objectif 2.2.2 : Maintenir la biodiversité des milieux naturels.*

De façon évidente, il fut légitime de conférer, à la biodiversité, un statut proprement dit de ressource naturelle, au même titre que les autres présentes en Estrie. Cet objectif va au-delà de la simple dimension forestière. Concernant les enjeux écologiques de l'aménagement écosystémique, ils furent définis dans un portrait du PRDIRT de l'Estrie. Il reviendra donc aux intervenants d'identifier les possibilités et les limites d'application de ces enjeux, dans le contexte propre à chacun, dont celui de la certification forestière.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.2.2.1 Sensibiliser les intervenants régionaux (forestiers, acéricoles, municipaux, etc.) aux enjeux écologiques et aux principes de l'aménagement écosystémique, notamment les principes décrits dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts.	AMFE, CRRNT et MRNF	FRFCE et groupes de conservation
2.2.2.2 Poursuivre l'adaptation des pratiques et des planifications forestières en fonction des enjeux écologiques de l'aménagement écosystémique identifiés en Estrie et des exigences de la certification forestière.	AMFE et MRNF	Conseillers forestiers, CRRNT, MRC, propriétaires privés, Table de GIRT et SPBE
2.2.2.3 Documenter et faire connaître la valeur des services écologiques et économiques rendus par la biodiversité en Estrie.	MDDEP	CREE, CRRNT, groupes de conservation et MRNF
2.2.2.4 Compléter l'identification des milieux naturels d'intérêt en Estrie, notamment pour les milieux humides.	CRRNT	Comité régional sur les aires protégées
2.2.2.5 Intégrer les recommandations, du comité technique régional sur les aires protégées, concernant les modalités d'intervention (ex. : statut de catégorie VI, zonage, protection, aménagement, mitigation, etc.) visant le maintien des attributs écologiques des milieux naturels d'intérêt identifiés en Estrie (certification, schémas d'aménagement et de développement, stratégies de conservation, etc.).	CRRNT	AMFE, comité régional sur les aires protégées, conseillers forestiers, groupes de conservation, MDDEP, MRC, MRNF, municipalités et SPBE
2.2.2.6 Augmenter la superficie en aires protégées, notamment parmi les milieux naturels d'intérêt identifiés dans la région, dans le respect du droit de propriété et à la lumière des travaux du comité technique régional sur les aires protégées.	CRRNT	AMFE, comité régional sur les aires protégées, CREE, conseillers forestiers, groupes de conservation, MDDEP, MRC, MRNF, municipalités et SPBE



Actions (en ordre de priorité) (suite)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.2.2.7 Mettre en place des mécanismes officiels de diffusion de l'information sur les éléments sensibles de biodiversité (espèces menacées, vulnérables ou susceptibles, écosystèmes forestiers exceptionnels et milieux humides).	MDDEP et MRNF	AMFE, comité régional sur les aires protégées, conseillers forestiers, CREE, CRRNT, groupes de conservation, MRC, municipalités, OBV et SPBE
2.2.2.8 Soutenir les efforts de conservation et de mise en valeur des éléments sensibles de biodiversité (espèces menacées, vulnérables ou susceptibles, écosystèmes forestiers exceptionnels et milieux humides).	MDDEP et MRNF	AMFE, conseillers forestiers, CREE, CRRNT, groupes de conservation, MRC, municipalités, OBV et SPBE
2.2.2.9 Promouvoir la reconnaissance des territoires publics épars comme milieux naturels protégés, tout en permettant la pratique des activités actuelles encadrées (récréatives, de chasse et de pêche).	CRRNT	MRNF

Exemples d'indicateurs : Évolution de la superficie des milieux naturels protégés. Évolution de la superficie des milieux naturels protégés avec utilisation durable des ressources (statut de catégorie VI).

*Objectif 2.2.3 : Minimiser les impacts environnementaux et visuels des projets d'infrastructures liés au développement des ressources naturelles et du territoire.*

Les projets d'infrastructures liés aux ressources naturelles et au territoire peuvent avoir des impacts sur les écosystèmes. Les actions suivantes proposent des approches de gestion intégrée, concernant des dossiers actifs en Estrie, toujours dans le contexte des thèmes liés au PRDIRT.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.2.3.1 Inciter le MRNF à intégrer en amont, dans les démarches d'exploration minière, les outils de planification concernant les éléments sensibles et d'intérêt, tels que les milieux naturels d'intérêt, la caractérisation des paysages et les territoires d'intérêt des schémas d'aménagement et de développement des MRC.	CRRNT	MRC et municipalités
2.2.3.2 Planifier les futurs tracés de lignes de transport d'électricité en protégeant les sites d'intérêt identifiés et sensibles (paysages, milieux naturels d'intérêt, etc.).	Hydro-Québec	CRRNT, MRC et municipalités
2.2.3.3 Entretien et aménagement des seuils ou des barrages permettant l'existence de milieux humides et limitant la fluctuation du niveau d'eau.	Propriétaires de barrages	CEHQ, groupes de conservation, MDDEP, MRC, MRNF, municipalités et OBV

Exemple d'indicateur : Évolution de la superficie des territoires avec contraintes à l'exploration minière.

### ORIENTATION 2.3 : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES

Cette orientation aborde les ressources naturelles d'un point de vue intégré, en identifiant celles ayant un impact possible sur les autres ou étant souvent défavorisées par la mise en valeur des autres ressources.

*Objectif 2.3.1 : Promouvoir l'exploitation durable de la matière ligneuse en territoire privé.*

L'aménagement et l'exploitation de la forêt privée ont fait l'objet de beaucoup d'évolutions depuis les dernières décennies. Néanmoins, il est important de rappeler, que comme la plus grande partie du territoire forestier de l'Estrie est de tenure privée et que de mauvaises approches d'aménagement forestier pourraient avoir un impact important sur une foule d'autres ressources naturelles de la région, il faut poursuivre les efforts déjà entrepris en matière d'exploitation durable de la matière ligneuse par les propriétaires privés et les intervenants concernés.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.3.1.1 Actualiser et mettre en œuvre le PPMV, en s'assurant d'un arrimage avec le PRDIRT et la SADF.	AMFE	CRRNT, conseillers forestiers, MRC, MRNF, municipalités et SPBE
2.3.1.2 Réaliser un nouveau calcul de possibilité forestière répondant aux besoins de l'actualisation du PPMV.	AMFE	Conseillers forestiers, MRC, MRNF, municipalités et SPBE
2.3.1.3 Améliorer les méthodes d'évaluation du degré d'utilisation de la matière ligneuse en forêt privée.	AMFE, MRNF et SPBE	Conseillers forestiers
2.3.1.4 Assurer l'application des règlements municipaux d'abattage d'arbres, dans un contexte d'aménagement forestier durable.	MRC et municipalités	AMFE

Exemple d'indicateur : Évolution du degré d'utilisation de la matière ligneuse en forêt privée.

*Objectif 2.3.2 : Développer et structurer l'offre des activités récréatives en milieu naturel.*

Le développement d'activités récréatives en milieu naturel fait l'objet de plusieurs projets dans la région, grâce au grand potentiel reconnu en Estrie. Cependant, ce créneau fait face à certains défis de mise en valeur, souvent créés par l'impact du développement d'autres ressources, développement qui n'a pas toujours été réalisé dans un contexte intégré. Dans le contexte du PRDIRT, les activités récréatives en milieu naturel réfèrent principalement aux sentiers récréatifs (VHR, vélo, randonnée pédestre et équestre, etc.).

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.3.2.1 Viser un équilibre dans le développement de l'offre des activités récréatives, en fonction des potentiels naturels, afin de satisfaire tant les attentes des visiteurs que celles des Estriens.	MRC et TCE	ACLD, CSLE et gestionnaires de sentiers
2.3.2.2 Développer une plateforme régionale pour la diffusion de l'information sur les sentiers récréatifs et les autres activités récréatives en milieu naturel offertes en Estrie.	CRÉ et TCE	ACLD, OBV et Table VHR
2.3.2.3 Développer des modèles de cohabitation, durant la période automnale, entre les adeptes des activités récréatives en milieu naturel et les chasseurs.	Gestionnaires de sentiers et groupes de chasseurs	CRRNT, FQCP, MRC, MRNF, Table de GIRT et ZEC
2.3.2.4 Sensibiliser les utilisateurs des sentiers récréatifs à la cohabitation des usagers.	Gestionnaires de sentiers	CLD, MRC et Table VHR
2.3.2.5 Structurer le développement récréatif en milieu naturel à l'échelle des MRC et de la région.	MRC et TCE	ACLD, CSLE et Table VHR
2.3.2.6 Compléter, en concertation avec le milieu, l'élaboration du plan de développement et de commercialisation de la randonnée pédestre en Estrie et favoriser sa mise en œuvre.	TCE	CLD, CSLE, gestionnaires de sentiers et MRC
2.3.2.7 Prendre en compte la place des activités récréatives dans la gestion intégrée en territoire public (UA de l'Estrie et Gestion Mont Gosford).	Saint-Augustin-de-Woburn et Table de GIRT	CRRNT, MRC et MRNF
2.3.2.8 Poursuivre la mise en œuvre du Plan régional de développement du territoire public – volet récréotouristique de l'Estrie.	MRNF	CRRNT, CLD, gestionnaires de sentiers MRC et organismes impliqués

*Objectif 2.3.3 : Mettre en valeur les paysages régionaux.*

La valeur des paysages estriens est maintenant reconnue, mais ne sera jamais acquise. Ces paysages font partie de l'identité de la région tandis que certains projets de développement, aussi souhaités et légitimes soient-ils, peuvent facilement causer des impacts sur cette ressource naturelle. Dans un contexte de mise en valeur des ressources naturelles et de gestion intégrée, il est important de considérer les impacts sur les paysages et de fournir des outils afin de les intégrer dans les différentes planifications (territoriales, projet de développement, etc.).

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.3.3.1 Poursuivre la caractérisation des paysages de la région afin de déterminer les paysages d'intérêt à mettre en valeur.	MRC	Paysages estriens et municipalités
2.3.3.2 Soutenir les démarches entreprises en matière de sensibilisation sur l'importance des paysages en Estrie.	CRRNT	MRC, municipalités et Paysages estriens

Exemple d'indicateur : Évolution de la superficie des territoires ayant fait l'objet d'une caractérisation des paysages.

*Objectif 2.3.4 : Maintenir à un niveau écologiquement et socialement acceptable les populations fauniques exploitées.*

La gestion faunique et halieutique présente un réel défi en région, étant donné la dualité, particulière à l'Estrie, des densités humaines et fauniques. Le volet social de l'objectif 2.3.4 inclut la nécessité de prendre en considération la présence de l'humain, les impacts économiques de la faune (positifs ou négatifs) et l'approche de concertation lors de la détermination des densités fauniques visées. De plus, la capacité de support de l'écosystème et les besoins biologiques des espèces fauniques concernées sont également considérés, dans cet objectif, grâce au volet écologique.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.3.4.1 Poursuivre la sensibilisation des citoyens, des intervenants et des municipalités à l'importance de la chasse comme outil de gestion pour plusieurs populations fauniques.	MRNF	CRRNT, FQCP et municipalités
2.3.4.2 Accentuer l'intégration des besoins fauniques dans l'aménagement forestier.	MRNF	AMFE, conseillers forestiers, OBV et Table de GIRT
2.3.4.3 Mettre en œuvre le plan de gestion du cerf de Virginie 2010-2017 afin de stabiliser la population de cerfs de Virginie, notamment en identifiant, à l'intérieur des zones de chasse, les territoires où la densité de cerfs de Virginie est élevée.	MRNF	Table faune régionale
2.3.4.4 Élaborer et mettre en œuvre un nouveau plan de gestion pour l'orignal et en accroître la population.	MRNF	Table faune régionale

Actions (en ordre de priorité) (suite)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.3.4.5 Élaborer et mettre en œuvre le plan de gestion du dindon sauvage afin de mettre en valeur la population grandissante, tout en gérant ses impacts.	MRNF	Table faune régionale
2.3.4.6 Mettre en œuvre le plan de gestion de l'ours noir 2006-2013, visant notamment à contenir la hausse de la population.	MRNF	Table faune régionale
2.3.4.7 Stimuler l'intérêt auprès de la relève pour la pratique de la chasse.	FQCP	MRNF
2.3.4.8 Viser un niveau de pêche permettant le maintien des populations.	MRNF	Associations locales, FQCP et pêcheurs
2.3.4.9 Élaborer et mettre en œuvre les plans de gestion du touladi et du doré jaune en Estrie.	MRNF	Table faune régionale et OBV
2.3.4.10 Structurer régionalement, de façon concertée, l'ensemencement de poissons, tout en favorisant le retour d'espèces indigènes.	Associations locales	CRRNT, FQCP, MRNF et TCE
2.3.4.11 Assurer le maintien de certaines espèces de poissons-fourrages.	MRNF	Associations locales, FQCP, OBV et pêcheurs
2.3.4.12 Poursuivre le développement de l'expertise provinciale à la station piscicole de Baldwin et établir des maillages avec les intervenants locaux et régionaux.	MRNF	Associations locales
2.3.4.13 Assurer la pérennité des populations d'animaux à fourrure.	MRNF	Piégeurs
2.3.4.14 Gérer les impacts du passage saisonnier des oies des neiges et des bernaches du Canada.	Environnement Canada	MRNF et Table faune régionale
2.3.4.15 Poursuivre la mise en œuvre de stratégies d'intervention visant le contrôle du castor aux abords des infrastructures rurales.	Municipalités	MRNF et piégeurs
2.3.4.16 Élaborer et mettre en œuvre le plan de gestion du petit gibier afin de préserver les conditions pour le maintien dans le temps et dans l'espace de cette chasse.	MRNF	Table faune régionale

Exemple d'indicateur : Évolution des populations fauniques concernées.

*Objectif 2.3.5 : Développer l'acériculture en territoire public en concertation avec le milieu.*

La mise en valeur du potentiel acéricole dans le territoire public estrien a connu certains défis depuis les dernières années, davantage qu'en territoire privé, notamment avec une augmentation rapide des demandes d'agrandissement et d'implantation d'installations acéricoles. En ce sens, la région souhaite maintenir le développement de cette filière en territoire public, mais en fonction de certaines balises, surtout au plan de la localisation et de l'ampleur des superficies mises sous exploitation acéricole. Rappelons que la reconnaissance économique de l'acériculture en Estrie est affirmée avec l'objectif 1.2.6 du PRDIRT.

Actions (en ordre de priorité)	Maître d'œuvre	Partenaires principaux
2.3.5.1 Encadrer le développement acéricole en territoire public en le planifiant dans les secteurs potentiels actuellement retenus par le MRNF, en respectant les critères définis avec la CRRNT et en priorisant le développement acéricole en forêt privée.	MRNF	SPAE, AMFE, CRRNT, MAPAQ et Table de GIRT
2.3.5.2 Favoriser la cohabitation acérico-forestière en territoire public.	MRNF	Table de GIRT
2.3.5.3 Mettre en place une planification tactique dans les érablières exploitées pour la sève, situées dans les réserves forestières en territoire public.	MRNF	SPAE

Exemples d'indicateurs : Évolution des superficies en cohabitation acérico-forestière en territoire public. Évolution de la production acéricole en territoire public. Évolution de la possibilité forestière des érablières exploitées pour la sève dans les réserves forestières.



*Objectif 2.3.6 : Planifier le développement minier régional en fonction des réserves minérales, des besoins, des obligations de réhabilitation des sites et des impacts sur le milieu.*

Une nouvelle mise en valeur du potentiel minier en Estrie ne pourra se faire comme ce fut le cas dans le passé. Puisque le territoire de la région fait l'objet de certains travaux d'exploration minière, il est important de rappeler que certaines conditions gagnantes s'avèrent inévitables pour mettre en place un développement respectant l'environnement et la volonté des élus et des citoyens. En ce sens, l'objectif 2.3.4 complète donc les objectifs 2.2.3 et 2.1.4, qui identifient, tour à tour, les conditions jugées nécessaires au développement de l'exploration minière en Estrie. Finalement, le développement minier futur ne doit pas mettre de côté les obligations très présentes de l'exploitation passée (résidus, restauration, etc.).

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.3.6.1 Mettre en place un mécanisme régional de concertation et d'information concernant la planification et la réalisation des travaux d'exploration minière en Estrie.	CRRNT	MRC et MRNF
2.3.6.2 Entreprendre une démarche régionale d'identification des réserves et des besoins régionaux en sable, en gravier et en pierre concassée.	CRRNT	MRC, MRNF et MTQ
2.3.6.3 Dresser un portrait régional des sites d'extraction abandonnés (gravières, sablières, carrières et mines) afin d'établir des priorités de restauration et d'aménagement.	MRNF et MDDEP	CRRNT, MRC, MTQ et OBV
2.3.6.4 Mettre en valeur les résidus miniers de la région afin d'en réduire l'importance et les impacts sur le milieu.	MRNF	CLD-SADC, entreprises, MDDEP, MRC et MTQ
2.3.6.5 Valoriser le patrimoine géologique de l'Estrie par la mise en place d'un réseau de sites géologiques exceptionnels et d'intérêt.	MRNF	CRRNT et TCE

## ORIENTATION 2.4 : GOUVERNANCE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE

La gouvernance fait référence à la manière d'orienter, de guider, de coordonner les activités d'un pays, d'une région, d'un groupe social ou d'une organisation privée ou publique. La gouvernance se trouve à la base de l'assise régionale et locale de la mise en œuvre du PRDIRT de l'Estrie. En réalité, comme la région de l'Estrie est entièrement en territoire municipalisé, la reconnaissance et l'implication des autorités municipales sont incontournables pour la mise en œuvre de l'orientation 2.4.

*Objectif 2.4.1 : Favoriser l'harmonisation, à l'échelle des MRC, des réglementations municipales et des suivis concernant la gestion des ressources naturelles en territoire privé.*

La gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles et du territoire se traduit par les décisions qui sont prises, et donc des règlements qui en découlent. En Estrie actuellement, différentes législations municipales, visant des situations ou des éléments précis, ont un impact, non recherché la plupart du temps, sur la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire. L'objectif 2.4.1 ne vise donc pas à alléger ou à déréglementer, mais plutôt à s'assurer d'une cohérence claire avec le contexte régional actuel et les particularités estriennes, tous deux identifiés dans le cadre du PRDIRT.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.4.1.1 Harmoniser et simplifier, à l'échelle des MRC et dans un contexte d'aménagement forestier durable, les règlements municipaux d'abattage d'arbres et mettre en commun les ressources pour assurer un suivi optimal.	MRC	AMFE, MAMROT, MRNF et municipalités
2.4.1.2 Harmoniser et simplifier, à l'échelle des MRC, les règlements municipaux relatifs aux traverses de cours d'eau, aux bandes riveraines forestières et à la protection des milieux humides et mettre en commun les ressources pour assurer un suivi optimal.	MRC	AMFE, Groupe SAGE, MAMROT, MDDEP, MRNF et municipalités
2.4.1.3 Harmoniser et simplifier, à l'échelle des MRC et dans un contexte de gestion faunique efficace, les règlements municipaux relatifs à l'utilisation des armes de chasse dans les périmètres urbains.	MRC	FQCP, MAMROT, MRNF et municipalités

Exemple d'indicateur : Évolution du nombre d'harmonisations de règlements municipaux d'abattage d'arbres en Estrie.

*Objectif 2.4.2 : Favoriser l'implication du milieu local et régional dans la gouvernance du territoire public dans une perspective de décentralisation des moyens et des compétences.*

Tout comme ailleurs, les différentes communautés estriennes concernées revendiquent une meilleure implication et une reconnaissance dans les processus décisionnels entourant la gouvernance du territoire public. Plusieurs projets existent, ou sont en développement, principalement au plan des activités récréotouristiques. Leur objectif cherche, la plupart du temps, à accroître les retombées locales de la mise en valeur intégrée du territoire public et des ressources naturelles présentes.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.4.2.1 Maintenir les Tables de GIRT dans le territoire public de l'UA de l'Estrie et de la forêt habitée du mont Gosford.	CRRNT et Saint-Augustin-de-Woburn	MRNF
2.4.2.2 Réaliser une réflexion régionale sur les possibilités que pourrait présenter en Estrie le futur concept de forêt de proximité.	CRRNT	MRC, MRNF et SPBE
2.4.2.3 Évaluer les possibilités de créer de nouveaux territoires publics structurés en fonction des besoins et des enjeux.	CRRNT	MRC, MRNF, municipalités et organismes gestionnaires

*Objectif 2.4.3 : Intégrer les enjeux locaux de gestion des ressources naturelles et du territoire dans une perspective de cohésion et une synergie régionales, en collaboration avec les autorités municipales.*

Il est important de reconnaître que le contenu, tant de l'information de base que du plan d'action du PRDIRT, provienne des enjeux et des intervenants locaux, municipaux et autres. L'une des valeurs ajoutées d'une démarche de concertation comme celle du PRDIRT est de s'assurer de cette prise en compte dans les approches de mise en œuvre qui suivront. En ce sens, plusieurs moyens de concertation ont été utilisés ou mis en place durant l'élaboration du PRDIRT, tandis que d'autres nécessiteront d'être développés. L'objectif 2.4.3 identifie donc des actions qui permettront de maintenir la cohésion entre les intervenants locaux et leurs enjeux, dans le contexte des thèmes abordés par la CRRNT de l'Estrie et le PRDIRT.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.4.3.1 Poursuivre la concertation régionale à l'aide de la CRRNT et du PRDIRT.	CRRNT	Tous
2.4.3.2 Sensibiliser le milieu régional sur les pouvoirs des autorités municipales en matière de gestion des ressources naturelles et du territoire.	MAMROT	CREE, CRRNT, groupes de conservation, MRC, MRNF et municipalités
2.4.3.3 Accentuer les incitatifs fiscaux et financiers, destinés aux municipalités, pour le développement intégré et la conservation des ressources naturelles et du territoire.	Gouvernement du Québec	CRRNT, MRC et municipalités
2.4.3.4 Maintenir la concertation régionale, entamée dans le dossier des milieux naturels protégés et de la conservation de la biodiversité.	CRRNT	Comité régional sur les aires protégées
2.4.3.5 Développer une concertation régionale au sein des gestionnaires de sentiers récréatifs en milieu naturel.	TCE	ACLD, CSLE, gestionnaires de sentiers et MRNF
2.4.3.6 Assurer la prise en compte des orientations régionales touchant les ressources naturelles et le territoire par l'ensemble des paliers gouvernementaux, notamment dans le contexte de la demande de révision et d'abrogation de l'article 246 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> , demande émanant de la CRÉ et des MRC de l'Estrie.	CRÉ	CRRNT, MAMROT et MRC

## 5. Effets attendus du PRDIRT en Estrie

Le PRDIRT apportera de nombreux avantages :

- définir les positions régionales sur les projets ou les sujets en lien avec son contenu;
- proposer la mise sur pied de projets mobilisateurs, en concordance avec la vision régionale intégrée traduite dans ses objectifs et ses actions;
- proposer des modifications et des adaptations aux façons de faire actuelles.

Sur ce dernier aspect, la vision régionale intégrée du PRDIRT s'est développée dans le respect des outils de planification actuels et en s'inspirant des outils antérieurs<sup>8</sup>. Inversement, le PRDIRT influencera la plupart des mises à jour ou des révisions des outils de planification. Néanmoins, les intentions du MRNF, quant à la portée réelle et légale du PRDIRT, ne sont pas encore totalement clarifiées. C'est donc en toute prudence que cette section fait le survol des effets attendus et des liens avec les outils de planification qui ont été jugés les plus pertinents en fonction des thèmes et des sujets abordés dans le PRDIRT.

### - *Plan d'affectation des terres publiques (PATP)*

Le PATP est l'outil de planification qui identifie les intentions gouvernementales quant à l'usage et à la protection des terres et des ressources étatiques. Celui de l'Estrie est actuellement en élaboration et sollicite la participation du milieu, principalement par le biais de la CRRNT et des MRC concernées. Cependant, le PRDIRT et le PATP, réalisés en parallèle, n'ont pas pu avoir d'influence l'un sur l'autre. Il est néanmoins souhaité qu'ils soient complémentaires.

### - *Plans d'aménagement forestier intégré (PAFI)*

Les PAFI seront en vigueur à partir de 2013 dans les deux territoires de gestion de la forêt publique en Estrie, soit l'UA de l'Estrie et le territoire de la forêt habitée du mont Gosford. La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., chapitre A-18.1) stipule clairement que les PAFI doivent être réalisés en tenant compte des orientations régionales contenues dans le PRDIRT. C'est pourquoi les PAFI devront donc être en concordance avec le contenu du PRDIRT.

### - *Plan d'aménagement et de gestion des parcs régionaux*

Il existe en Estrie deux projets de parcs régionaux, des initiatives de la MRC des Sources et de la MRC du Haut-Saint-François. En vue de ratifier l'entente concernant la délégation foncière dans un contexte de développement récréotouristique qui liera la MRC aux ministères concernés, la MRC doit préparer un plan d'aménagement et de gestion des parcs régionaux. En Estrie, aucun de ces plans n'a encore été accepté officiellement. Le contenu stratégique du PRDIRT, concernant les activités récréatives et de la gestion des forêts publiques, aura un effet direct sur l'élaboration de ces plans.

<sup>8</sup> On réfère ici principalement aux différentes planifications développées depuis les années 1970 par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) et le Conseil régional de développement (CRD) de l'Estrie et des Cantons-de-l'Est.

Il est ainsi envisagé que ces plans d'aménagement et de gestion des parcs régionaux soient en concordance avec le contenu du PRDIRT. De surcroît, le financement de certaines activités dans ces territoires pourrait être assujéti à leur concordance avec le PRDIRT. Finalement, le concept de parc régional devrait être revu dans sa globalité, principalement dans le contexte du nouveau régime de régionalisation propre à la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* et aux CRRNT.

- ***Plans de développement des activités récréatives (PDAR)***

Les ZEC souhaitant investir dans le développement récréotouristique de leur territoire ont l'obligation d'élaborer un PDAR. Dans le contexte estrien, le seul PDAR en vigueur couvre le secteur Gosford de la ZEC Louise-Gosford. Le contenu stratégique du PRDIRT, à propos des activités récréatives et de chasse et de pêche, aura un effet direct sur l'élaboration des PDAR. De plus, le financement de certaines activités dans ces territoires pourrait être assujéti à leur concordance avec le PRDIRT.

- ***Plan de développement de l'Estrie***

Le plan de développement de l'Estrie a été rédigé par la CRÉ de l'Estrie et couvre la période 2007-2012. Il aborde l'ensemble des secteurs interpellés par le développement régional. Ainsi, certains aspects du plan de développement de l'Estrie ont été repris dans le PRDIRT, notamment certains éléments relatifs à l'axe 1 (territoire), à l'axe 3 (innovation) et à l'axe 4 (adaptation économique). Aussi, depuis 2008, certaines actions du plan de développement de l'Estrie ont été officiellement confiées à la CRRNT. Le PRDIRT et le plan de développement de l'Estrie sont donc complémentaires et il est envisagé, lors de la prochaine rédaction de ces deux outils qui pourrait se faire simultanément, d'en souder les liens.

- ***Plan de développement de la zone agricole (PDZA)***

Un PDZA est une planification territoriale visant à favoriser le développement du plein potentiel de la zone agricole permanente à l'échelle d'une MRC. Il s'agit d'une nouvelle approche qui a fait l'objet de projets pilotes dans une dizaine de MRC du Québec. Dans l'éventualité où la zone agricole permanente d'une MRC en Estrie ferait l'objet d'une démarche de PDZA, il est envisageable que le PRDIRT fournisse de nouvelles connaissances et orientations régionales ainsi que des possibilités de cohérence régionale sur des enjeux locaux et supralocaux. En soi, il pourrait être le point de départ de la rédaction d'un PDZA. Ainsi, il apportera des nuances sur la vision régionale intégrée concernant le développement et la conservation des ressources naturelles comprises dans la zone agricole permanente, notamment les forêts, les friches, les bandes riveraines, etc. D'ailleurs, l'action 1.1.1.1 du PRDIRT de l'Estrie pourrait être réalisée avec un PDZA. Le PRDIRT doit donc être perçu comme un outil d'influence et de complémentarité avec les PDZA.

- ***Plans directeurs de l'eau (PDE)***

Les PDE visent à mettre en place une gestion intégrée de l'eau afin d'améliorer, mettre en valeur et protéger la qualité de l'eau du bassin versant concerné.



Certains PDE ont servi comme outil de référence dans l'élaboration des portraits concernés du PRDIRT de l'Estrie. Malgré le fait que le PRDIRT n'aborde l'eau que dans le contexte de la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire, il est attendu que la mise en œuvre des PDE, élaborés en Estrie, prenne en considération le contenu du PRDIRT.

- ***Plans de gestion faunique***

Les plans de gestion faunique identifient les outils de gestion faunique découlant des orientations et des enjeux reliés à l'état de population et aux connaissances de l'espèce en question. À terme, il en existera quatre en Estrie, qui font tous l'objet d'une action dans l'objectif 2.3.4 du PRDIRT. En ce sens, il est envisagé que le PRDIRT puisse orienter la mise à jour de ces plans, et vice versa. Il est donc question ici d'influence mutuelle.

- ***Plans de gestion des ZEC***

Les ZEC Louise-Gosford et de Saint-Romain doivent réaliser un plan de gestion afin de se conformer aux exigences du protocole d'entente les liant au MRNF. Le contenu stratégique du PRDIRT, en ce qui concerne les activités de chasse, de pêche et de conservation de la faune, aura un effet direct sur l'élaboration de ces plans de gestion. Il est ainsi envisagé que ces plans soient en concordance avec le PRDIRT.

- ***Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV)***

Le PPMV de l'Estrie a été réalisé par l'AMFE en 2002. Il doit être actualisé, notamment en lien avec la nouvelle SADF et les exigences de la certification forestière. Pour l'élaboration du PRDIRT, la CRRNT s'est fortement inspirée de son contenu d'origine. Le PRDIRT fournit dorénavant une actualisation de l'information de base sur le milieu forestier régional. Il est ainsi fortement souhaité que l'information de base du PRDIRT (forêt privée, enjeux écologiques de l'aménagement écosystémique, milieux naturels d'intérêt, gestion faunique, etc.) contribue à l'actualisation du PPMV. Aussi, les objectifs et les actions du PRDIRT devront influencer sur le PPMV et le compléter, tout en contribuant au développement d'une synergie avec les instances de la forêt publique.

- ***Plan régional de développement associé aux ressources fauniques (PRDRF)***

Cet outil, dont la version la plus récente a été réalisée en 2002 par la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), est intégré au PRDIRT. Il est donc envisagé que ce dernier le remplace, comme le préconise le MRNF.

- ***Plan régional de développement du territoire public – volet récréotouristique (PRDTP)***

Le PRDTP, rédigé en 2004 par le MRNF, reste très actuel. Son degré de précision et l'échelle de ses actions complètent très bien le PRDIRT. À ce sujet, contrairement à ce que préconisait le MRNF, il est proposé de poursuivre sa mise en œuvre, dans le contexte de celle du PRDIRT (voir objectif 2.3.3).

- ***Schémas d'aménagement et de développement (SAD)***

Les SAD des MRC de l'Estrie en sont tous à une étape de révision, notamment en lien avec la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Le PRDIRT a été élaboré en tenant compte des orientations et des éléments contenus dans les SAD en vigueur. D'ailleurs, l'un des portraits du PRDIRT visait justement à regrouper les différentes affectations des MRC afin d'en produire un portrait régional cohérent.

Pour la révision des SAD, il est envisagé que le PRDIRT fournisse de nouvelles connaissances et orientations régionales, ainsi que des possibilités de cohérence régionale sur des enjeux locaux et supralocaux. En soi, il apportera des nuances sur la vision régionale intégrée concernant le développement et la conservation des ressources naturelles et du territoire, que les SAD pourront adapter à l'échelle supralocale. D'ailleurs, certains objectifs du PRDIRT font directement référence au SAD ou à d'autres outils afférents (ex. : 1.1.1 et 2.4.1). En ce qui concerne les SAD, le PRDIRT doit donc être perçu comme un outil d'influence et de complémentarité.

- ***Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF)***

La SADF étant nationale, le PRDIRT doit être réalisé en concordance avec ses grands objectifs. Il devra également présenter les modulations régionales de la SADF afin d'en devenir l'assise régionale. Une mise à jour du PRDIRT pourrait donc être nécessaire à la suite de l'adoption de la nouvelle SADF, prévue en décembre 2011.

## 6. Conditions de réussite du PRDIRT de l'Estrie

Les conditions de réussite de la mise en œuvre du PRDIRT de l'Estrie dépendent principalement de quatre facteurs.

### *1. Engagement collectif*

En premier lieu, cette réussite est fortement dépendante de l'engagement collectif des intervenants ciblés et concernés. À cet effet, la démarche d'élaboration du PRDIRT de l'Estrie, basée sur une concertation et une mobilisation continues du milieu régional et local, contribuera à l'atteinte de cette première condition. De surcroît, avec la production de portraits sectoriels établissant clairement un diagnostic des ressources naturelles et du territoire de la région, le PRDIRT de l'Estrie évite d'énoncer des conclusions sans fondement, tout en devenant un outil pratique, convivial et reconnu dans le milieu.

### *2. Reconnaissance des mandats de chacun*

En deuxième lieu, cette réussite est directement liée à la reconnaissance des mandats et des responsabilités de chacun des intervenants ciblés et concernés. Dès le départ, la CRRNT a énoncé ses couleurs : elle ne prendrait pas la place des autres et viserait plutôt à répondre aux besoins communs des intervenants estriens. Plusieurs démarches régionales, entreprises dans le cadre de l'élaboration du PRDIRT ou de sa prochaine mise en œuvre, démontrent bien cette volonté.

### *3. Reconnaissance du PRDIRT par le gouvernement du Québec*

En troisième lieu, la réussite de la mise en œuvre de ce plan ne sera possible que si le PRDIRT jouit d'une reconnaissance forte du gouvernement du Québec et de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux. Il en est de même pour les outils afférents, développés par la région, dans le contexte du PRDIRT (ex. : démarche d'identification des milieux naturels d'intérêt). Rappelons que la régionalisation nous dicte que la reconnaissance des régions et de leurs réalités, par le gouvernement, est liminaire à leur développement.

### *4. Financement*

Finalement, tout se réalise à force de travail, d'acharnement, de sensibilisation, de persuasion... et de financement. Il aurait été très opportun, mais relativement audacieux, de chiffrer les besoins financiers des actions proposées. L'échéancier proposé par le MRNF obligeait cependant la CRRNT à s'attarder aux éléments incontournables du PRDIRT. Il est donc essentiel que le MRNF n'évalue pas les besoins de mise en œuvre du PRDIRT sans impliquer la région. Pour ce qui est du soutien et des ressources financières disponibles, les discussions et les prises de décisions doivent être réalisées en grande complicité entre le MRNF et la CRÉ; le cas échéant, elles doivent mettre à contribution les autres ministères et organismes gouvernementaux. La cohérence et l'efficacité de la mise en œuvre et de l'actualisation du PRDIRT ne peuvent être assurées si diverses mesures ou programmes épars ne tiennent pas compte de l'approche privilégiée.

L'Estrie a réalisé un plan de développement dit « intégré ». Les outils mis à la disposition de la région devront en tenir compte, en favorisant le plus possible l'intégration et l'intersectorialité. Les intervenants régionaux sont en voie de terminer leur migration vers une gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire. Le gouvernement du Québec devrait en faire autant.

# Planification du territoire en fonction du potentiel de développement économique

Rapport final  
Mars 2014

---



## TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE DE RÉALISATION .....	5
1.1	Rappel des objectifs du mandat .....	5
1.2	Travaux réalisés .....	6
2.	PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE.....	7
2.1	Une population en faible croissance .....	7
2.2	Une croissance future limitée.....	8
2.3	Une croissance des ménages plus rapide que celle de la population .....	9
2.4	Une croissance des ménages et une diminution de la taille des ménages appelée à se poursuivre .....	11
2.5	Une proportion plus importante qu’ailleurs de 14 ans et moins et de 65 ans et plus mais un déficit de 25-44 ans.....	12
2.6	Une population peu mobile .....	13
2.7	Une population moins scolarisée .....	14
2.8	Des taux d’activité et d’emploi élevés et un taux de chômage bas.....	15
2.9	Une forte proportion de travailleurs autonomes .....	16
2.10	Des professions liées aux industries primaires et secondaires en proportion plus importantes qu’ailleurs .....	18
2.11	Une proportion importante de personnes travaillant à domicile .....	21
2.12	Des ménages fortement motorisés .....	21
2.13	Un lien économique majeur avec la ville de Sherbrooke, particulièrement pour Compton et Waterville.....	22
2.14	Coaticook et Waterville importatrices de main d’œuvre, Compton exportatrice .....	24
2.15	Des revenus disponibles moins importants qu’ailleurs .....	25
2.16	Un revenu médian des familles inférieur à la moyenne régionale.....	26
2.17	Une plus faible proportion de familles à faible revenu .....	26



2.18	Une valeur des permis industriels significative .....	27
2.19	Une concentration des constructions dans les trois principales municipalités du territoire et une part significative des constructions à l’extérieur du périmètre urbain, notamment en zone agricole permanente .....	<b>29</b>
3.	ANALYSE SYNTHÈSE SECTORIELLE .....	34
3.1	Les enjeux et les pistes d’action selon les secteurs d’activités.....	34
4.	ENJEU MAJEUR ET PISTES D’ACTION RETENUES .....	40
4.1	L’enjeu majeur du territoire de la MRC de Coaticook : L’attractivité.....	40
4.2	Les pistes d’action retenues pour fins d’analyse .....	40
5.	ANALYSE DES POTENTIELS EN FONCTION DES PISTES D’ACTION RETENUES .....	<b>42</b>
5.1	Un cadre d’analyse.....	42
5.2	La sphère productive : Le secteur industriel et manufacturier .....	45
5.2.1	Mise en contexte stratégique .....	<b>45</b>
5.2.2	Notre perception de la situation .....	45
5.2.3	Une stratégie de développement industriel basée sur la diversification économique locale et l’intégration régionale .....	53
5.2.4	pertinence d’un pôle logistique (plateforme de tranbordement) .....	60
5.2.5	Principales recommandations .....	63
5.3	La sphère de l’économie résidentielle : le secteur commercial .....	63
5.3.1	Mise en contexte stratégique.....	64
5.3.2	Notre perception du problème .....	65
5.3.3	Une stratégie commerciale basée sur le développement de noyaux villageois attrayants et originaux et sur l’accroissement de la population.....	66
5.3.4	Principales recommandations .....	67
5.4	La sphère de l’économie résidentielle : le secteur résidentiel .....	67

5.4.1	Mise en contexte stratégique.....	67
5.4.2	Les pistes d’action .....	68
5.5	La sphère de l’économie résidentielle : comment attirer des visiteurs .....	71
5.5.1	Mise en contexte stratégique.....	71
5.5.2	Les pistes d’action pour attirer des visiteurs.....	72
6.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	81
6.1	Des choix à faire en termes de priorités .....	81
6.2	Révision du Schéma d'aménagement et de développement.....	82

**ANNEXES : FICHES-SYNTHÈSES SECTORIELLES**

## 1. CONTEXTE DE RÉALISATION

Située au centre-sud de l’Estrie, la MRC de Coaticook couvre une superficie de plus de 1 330 km<sup>2</sup> et a une population de 18 964 habitants. À proximité de la Ville de Sherbrooke et des États-Unis, qui sont facilement accessibles, la MRC de Coaticook jouit de la proximité de marchés d’envergure dont il faut savoir profiter.

Historiquement, à l’intérieur du territoire de la MRC, le développement économique s’est polarisé dans l’axe central formé des municipalités de Coaticook, de Compton et de Waterville. Dans les espaces ruraux, la section est de la MRC concorde davantage avec le secteur forestier alors que le Centre et l’Ouest sont majoritairement occupés par l’agriculture. Aussi, la croissance notée de l’agrotourisme et l’agroalimentaire offre un dynamisme au secteur agricole.

Économiquement parlant, la MRC possède des forces évidentes : un secteur agricole qui constitue l’activité économique la plus importante de la MRC, un secteur manufacturier regroupant près de 70 entreprises, regroupées au deux tiers à Coaticook, un secteur de commerces et services, regroupé lui également en très large part dans la ville-centre de Coaticook, un secteur récréotouristique aux forts potentiels.

En vue de la révision de son schéma d’aménagement et de développement, la MRC a souhaité réaliser un exercice de planification d’aménagement du territoire en fonction de son potentiel de développement économique. C’est l’objet même du mandat qui nous a été confié.

### 1.1 Rappel des objectifs du mandat

- Mettre à jour le profil économique du territoire à partir des données existantes : emplois et entreprises selon les différents types d’activités économiques
- Identifier et caractériser les différents pôles et tronçons liés à l’activité existante en leur attribuant une vocation et en identifiant leurs forces et leurs faiblesses
- Identifier les enjeux et les pistes de développement du territoire ainsi que les perspectives qui en découlent
- Formuler des recommandations quant aux perspectives de développement à retenir

## 1.2 Travaux réalisés

- Mise à jour du profil sociodémographique et socioéconomique du territoire
- Analyse synthèse des différents secteurs d’activités : agriculture, forêt, commerces et services, résidentiel, industriel et manufacturier, récréotourisme, culture et patrimoine
- Une série d’entrevues avec des intervenants-clés du territoire
- Élaboration d’un diagnostic en vue d’identifier les opportunités de développement
- Analyse des pistes d’action retenues par le comité de planification de la MRC
- Formuler des recommandations quant aux perspectives les plus porteuses de développement
- Présenter pour consultation les recommandations aux différents acteurs socioéconomiques de la MRC
- Finaliser le présent rapport final

## 2. PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE

### 2.1 Une population en faible croissance

La population de la MRC de Coaticook a peu augmenté entre 1996 et 2011. Sur la période, la croissance s’est chiffrée à 2,9 %, la population passant de 18 311 personnes en 1996 à 18 847 personnes en 2011 soit un accroissement net de 536 personnes. À elles seules, les municipalités de Coaticook, Compton et Waterville regroupent plus des trois quarts de la population de la MRC. S’y ajoutent neuf municipalités de plus petite taille, dont la population est de 700 personnes ou moins. Le poids démographique de la MRC de Coaticook dans la région de l’Estrie a légèrement diminué au cours des quinze dernières années, passant de 6,5 % à 6,0 % sur la période.

#### ÉVOLUTION DE LA POPULATION (1996-2011)

Territoire	1996	2001	2006	2011	Variation 1996-2001	Variation 2001-2006	Variation 2006-2011
Barnston-Ouest	598	600	583	591	0,3 %	-2,8 %	1,4 %
Coaticook	8 809	8 988	9 204	9 255	2,0 %	2,4 %	0,6 %
Compton	3 043	2 927	2 818	3 112	0,1 %	-3,7 %	10,4 %
Dixville	751	746	685	710	-0,7 %	-8,2 %	3,6 %
East Hereford	317	323	349	306	1,9 %	8,0 %	-12,3 %
Martinville	476	468	467	469	-1,7 %	-0,2 %	0,4 %
Sainte-Edwidge-de-Clifton	530	533	440	484	0,6 %	-17,4 %	10,0 %
Saint-Herménégilde	616	595	718	702	-3,4 %	20,7 %	-2,2 %
Saint-Malo	546	518	538	483	-5,1 %	3,9 %	-10,2 %
Saint-Venant-de-Paquette	111	116	111	104	4,5 %	-4,3 %	-6,3 %
Stanstead-Est	668	661	628	603	-1,0 %	-5,0 %	-4,0 %
Waterville	1 846	1 944	1 926	2 028	-1,2 %	-0,9 %	5,3 %
<b>ENSEMBLE DE LA MRC</b>	<b>18 311</b>	<b>18 419</b>	<b>18 467</b>	<b>18 847</b>	<b>0,6 %</b>	<b>0,3 %</b>	<b>2,1 %</b>
<b>Population totale - Estrie</b>	<b>282 671</b>	<b>291 382</b>	<b>301 017</b>	<b>312 858</b>	<b>3,1 %</b>	<b>3,3 %</b>	<b>3,9 %</b>
<b>Poids de la MRC / Estrie</b>	<b>6,5 %</b>	<b>6,3 %</b>	<b>6,1 %</b>	<b>6,0 %</b>	<b>-0,1 %</b>	<b>-0,2 %</b>	<b>-0,1 %</b>

Sources : Statistique Canada, recensements 1996, 2001, 2006 et 2011.

## 2.2 Une croissance future limitée

Les projections de population réalisées par l’Institut de la statistique du Québec prévoient une croissance limitée de la population d’ici 2024. Plus spécifiquement, les municipalités les plus peuplées verraient leur population croître légèrement, de l’ordre de 1 à 2 % par tranche de cinq ans. Certaines municipalités de plus petite taille verraient toutefois leur population diminuer, comme Dixville (-6,6 % sur dix ans) et Stanstead-Est (-8,6 % sur dix ans).

<b>PROJECTIONS DE LA POPULATION PAR MUNICIPALITÉ (2014-2024)</b>					
<b>Territoire</b>	<b>2014</b>	<b>2019</b>	<b>2024</b>	<b>Variation 2014-2019</b>	<b>Variation 2019-2024</b>
Barnston-Ouest	550	545	520	-0,9 %	-4,6 %
Coaticook	9 310	9 455	9 555	1,6 %	1,1 %
Compton	2 990	3 045	3 080	1,8 %	1,1 %
Dixville	685	665	640	-2,9 %	-3,8 %
East-Hereford	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Martinville	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Sainte-Edwidge-de-Clifton	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Saint-Herménégilde	850	920	1 000	8,2 %	8,7 %
Saint-Malo	585	595	620	1,7 %	4,2 %
Saint-Venant-de-Paquette	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Stanstead-Est	585	570	535	-2,6 %	-6,1 %
Waterville	2 065	2 110	2 160	2,2 %	2,4 %
<b>ENSEMBLE DE LA MRC</b>	<b>19 224</b>	<b>19 598</b>	<b>19 934</b>	<b>1,9 %</b>	<b>1,7 %</b>
<b>Poids de la MRC / Estrie</b>	<b>6,1 %</b>	<b>6,1 %</b>	<b>6,1 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des municipalités, 2009-2024. Note : Les projections de population sont uniquement réalisées pour les municipalités de 500 habitants et plus au 1<sup>er</sup> juillet 2010.



À l’échelle de la MRC, les projections prévoient que la population passera de 18 579 personnes en 2006 à 20 196 personnes en 2031, soit une variation de 8,7 % en 25 ans. Sur la même période, la croissance projetée est de l’ordre de 11,4 % pour l’ensemble de l’Estrie, de sorte que le poids démographique de la MRC de Coaticook au sein de sa région est appelé à diminuer légèrement d’ici 2031.

#### PROJECTIONS DE LA POPULATION POUR LA MRC DE COATICOOK (2006-2031)

Territoire	2006	2011	2016	2021	2026	2031	Variation 2006-2031
MRC de Coaticook	18 579	19 004	19 372	19 744	20 035	20 196	8,7 %
Région de l’Estrie	301 013	310 263	318 598	325 723	331 455	335 392	11,4 %
Poids de la population de la MRC dans la région de l’Estrie	6,2 %	6,1 %	6,1 %	6,1 %	6,0 %	6,0 %	-0,2 %

Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

### 2.3 Une croissance des ménages plus rapide que celle de la population

Les données présentant l’évolution récente des ménages démontrent qu’entre 1996 et 2011, ceux-ci se sont accrus à un rythme plus soutenu que la population. Le nombre de ménages est passé de 6 410 en 1996 à 7 740 en 2011, soit un accroissement de 20,7 % en quinze ans. Le nombre de personnes par ménage a diminué, passant de 2,9 à 2,4 sur la période, dû en partie à l’augmentation du nombre de ménages monoparentaux. Le poids des ménages de la MRC de Coaticook par rapport à l’Estrie a aussi décliné légèrement, ce qui s’explique par une croissance encore plus rapide des ménages dans l’ensemble de la région de l’Estrie.

## ÉVOLUTION DES MÉNAGES (1996-2011)

Territoire	1996	2001	2006	2011	Variation 1996-2001	Variation 2001-2006	Variation 2006-2011
Barnston-Ouest	199	215	220	230	8,0 %	2,3 %	4,5 %
Coaticook	2 653	3 520	3 735	3 980	32,7 %	6,1 %	6,6 %
Compton	1 014	1 120	1 100	1 225	10,5 %	-1,8 %	11,4 %
Dixville	229	240	235	260	4,8 %	-2,1 %	10,6 %
East Hereford	114	120	145	125	5,3 %	20,8 %	-13,8 %
Martinville	158	160	165	170	1,3 %	3,1 %	3,0 %
Sainte-Edwidge-de-Clifton	166	175	165	175	5,4 %	-5,7 %	6,1 %
Saint-Herménégilde	217	225	280	285	3,7 %	24,4 %	1,8 %
Saint-Malo	121	185	195	190	52,9 %	5,4 %	-2,6 %
Saint-Venant-de-Paquette	42	45	35	40	7,1 %	-22,2 %	14,3 %
Stanstead-Est	241	250	255	255	3,7 %	2,0 %	0,0 %
Waterville	N/D	710	750	805	N/D	5,6 %	7,3 %
<b>ENSEMBLE DE LA MRC</b>	<b>6 410</b>	<b>6 955</b>	<b>7 280</b>	<b>7 740</b>	<b>8,5 %</b>	<b>4,7 %</b>	<b>6,3 %</b>
<b>Nombre total de ménages - Estrie</b>	<b>111 620</b>	<b>119 915</b>	<b>129 670</b>	<b>137 880</b>	<b>7,4%</b>	<b>8,1%</b>	<b>6,3 %</b>
<b>Poids de la MRC / Estrie</b>	<b>5,7 %</b>	<b>5,8 %</b>	<b>5,6 %</b>	<b>5,6 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>-0,2 %</b>	<b>0,0 %</b>
<b>Nombre moyen de personnes par ménage</b>	<b>2,9</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>

Sources : Statistique Canada, recensements 2001, 2006 et 2011 et Portrait socio-économique régional de la MRC de Coaticook, RCGT, février 2009.

## 2.4 Une croissance des ménages et une diminution de la taille des ménages appelée à se poursuivre

Les projections des ménages annoncent une poursuite des tendances actuelles, c'est-à-dire un accroissement plus important des ménages par rapport à la population et, en corrélation, une diminution continue de la taille des ménages. Ainsi, en 2024, les ménages ne compteront en moyenne que 2,3 personnes.

<b>PROJECTIONS DES MÉNAGES PAR MUNICIPALITÉ (2014-2024)</b>					
<b>Territoire</b>	<b>2014</b>	<b>2019</b>	<b>2024</b>	<b>Variation 2014-2019</b>	<b>Variation 2019-2024</b>
Barnston-Ouest	225	235	240	4,4 %	2,1 %
Coaticook	4 000	4 170	4 265	4,3 %	2,3 %
Compton	1 215	1 250	1 290	2,9 %	3,2 %
Dixville	230	225	220	-2,2 %	-2,2 %
East Hereford	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Martinville	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Sainte-Edwidge-de-Clifton	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Saint-Herménégilde	350	395	435	12,9 %	10,1 %
Saint-Malo	225	235	245	4,4 %	4,3 %
Saint-Venant-de-Paquette	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Stanstead-Est	250	250	250	0,0 %	0,0 %
Waterville	830	880	920	6,0 %	4,5 %
<b>ENSEMBLE DE LA MRC</b>	<b>7 946</b>	<b>8 324</b>	<b>8 612</b>	<b>4,8 %</b>	<b>3,5 %</b>
<b>Poids des ménages de la MRC dans la région de l’Estrie</b>	<b>5,6 %</b>	<b>5,5 %</b>	<b>5,5 %</b>	<b>-1,8 %</b>	<b>0,0 %</b>
<b>Nombre moyen de personnes par ménage</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,0</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des municipalités, 2009-2024. Note : Les projections de ménages sont uniquement réalisées pour les municipalités de 500 habitants et plus au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

En comparaison avec la région de l’Estrie, la croissance des ménages anticipée entre 2006 et 2031 sera légèrement inférieure à celle projetée à l’échelle régionale, de sorte que le poids des ménages de la MRC de Coaticook passera de 5,6 % à 5,5 % du total. Sur une période de 25 ans, ce sont 1 580 nouveaux ménages qui devraient s’ajouter sur le territoire de la MRC.

#### PROJECTIONS DES MÉNAGES POUR LA MRC DE COATICOOK (2006-2031)

Territoire	2006	2011	2016	2021	2026	2031	Variation 2006-2031
MRC de Coaticook	7 284	7 711	8 112	8 454	8 701	8 864	21,7 %
Région de l’Estrie	129 763	138 179	146 033	152 456	157 377	161 150	24,2 %
Poids de la population de la MRC dans la région de l’Estrie	5,6 %	5,6 %	5,6 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %	-0,1

Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031.

### 2.5 Une proportion plus importante qu’ailleurs de 14 ans et moins et de 65 ans et plus mais un déficit de 25-44 ans

La MRC de Coaticook se distingue par une proportion significativement plus élevée que dans l’Estrie et que dans l’ensemble du Québec de personnes de 14 ans et moins (18,1 % dans la MRC comparativement à 15,8 % en Estrie et 15,9 % au Québec). Les 65 ans et plus y sont en proportion comparable au taux affiché par l’Estrie mais en proportion supérieure au taux de la province. Par contre, la MRC doit composer avec une proportion moindre de personnes âgées de 25 à 44 ans, qui constituent le principal bassin de travailleurs. Ceux-ci ne représentent que 21,6 % de la population. En Estrie, ils représentent 23,5 % de la population et à l’échelle provinciale, plus du quart (25,8 %).

## RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGE (2011)

Groupe d'âge	MRC de Coaticook		Région de l'Estrie		Province du Québec	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
0-14 ans	3 420	18,1 %	49 090	15,8 %	1 258 630	15,9 %
15-24 ans	2 395	12,7 %	38 875	12,5 %	981 165	12,4 %
25-44 ans	4 075	21,6 %	73 020	23,5 %	2 041 135	25,8 %
45-54 ans	3 025	16,0 %	47 930	15,4 %	1 272 265	16,1 %
55-64 ans	2 680	14,2 %	47 175	15,2 %	1 092 110	13,8 %
65 ans et plus	3 275	17,4 %	54 625	17,6 %	1 257 675	15,9 %

Source : Institut de la statistique du Québec, Population selon le groupe d'âge, municipalités, MRC et TE de l'Estrie et ensemble du Québec, 2011.

## 2.6 Une population peu mobile

La population de la MRC de Coaticook se distingue par sa faible mobilité. Les dernières données issues de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 démontrent en effet que 72 % de la population de la MRC habitait au même endroit en 2011 que cinq ans auparavant. Ce taux est de beaucoup supérieur aux moyennes régionale (61,7 %) et provinciale (62,8 %).

## MOBILITÉ CINQ ANS AUPARAVANT (2011)

Mobilité 5 ans auparavant	MRC de Coaticook	Région de l'Estrie	Province du Québec
Personnes n'ayant pas déménagé	72,0 %	61,7 %	62,8 %
Personnes ayant déménagé	28,0 %	38,3 %	37,2 %
Non-migrants	13,8 %	21,8 %	20,3 %
Migrants	14,2 %	16,5 %	17,0 %
Migrants internes	13,8 %	14,8 %	13,9 %
Migrants infraprovinciaux	13,5 %	14,3 %	13,0 %
Migrants interprovinciaux	0,3 %	0,5 %	0,9 %
Migrants externes	0,3 %	1,7 %	3,1 %

Source : Enquête nationale auprès des ménages 2011.

## 2.7 Une population moins scolarisée

En 2011, plus de 30 % de la population de 15 ans et plus ne possédait aucun diplôme, certificat ou grade. Cette proportion est nettement supérieure à celle enregistrée en Estrie (24,2 %) et au Québec (22,2 %). La proportion de personnes possédant uniquement un diplôme d’études secondaires y était également plus élevée qu’ailleurs. De l’ensemble des certificats, diplômes ou grades postsecondaires, la MRC comptait une plus forte proportion de résidants possédant un certificat ou diplôme d’apprenti ou d’une école de métiers. Plus le niveau d’étude augmente, plus la différence est marquée entre la MRC de Coaticook et ses comparables (région de l’Estrie et province du Québec). Ainsi, la différence est du simple au double au niveau du baccalauréat et du simple au triple au niveau de la maîtrise ou du doctorat.

### NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT (2011)

Population totale âgée de 15 ans et plus selon le plus haut certificat, diplôme ou grade	MRC de Coaticook	Région de l’Estrie	Province du Québec
Aucun certificat, diplôme ou grade	30,6 %	24,2 %	22,2 %
Diplôme d’études secondaires ou l’équivalent	24,7 %	21,7 %	21,7 %
Certificat, diplôme ou grade postsecondaire	44,7 %	54,1 %	56,1 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	21,9 %	18,8 %	16,2 %
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	13,5 %	15,8 %	16,6 %
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	1,6 %	3,8 %	4,7 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur	7,7 %	15,7 %	18,6 %
Baccalauréat	5,5 %	9,4 %	11,8 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire supérieur au baccalauréat	2,2 %	6,3 %	6,8 %

Source : Enquête nationale auprès des ménages 2011.



## 2.8 Des taux d’activité et d’emploi élevés et un taux de chômage bas

La population de la MRC de Coaticook bénéficie d’un taux d’activité supérieur à la moyenne régionale et équivalant à la moyenne provinciale. Le taux d’emploi y est également élevé, à 61,5 %. Au moment de la tenue de l’Enquête nationale auprès des ménages de 2011, la MRC affichait un taux de chômage très bas, à 4,7 %. Celui-ci se situait avantageusement par rapport aux taux régional (6,2 %) et provincial (7,2 %).

SITUATION D’ACTIVITÉ (2011)			
Taux d’activité, d’emploi et de chômage	MRC de Coaticook	Région de l’Estrie	Province du Québec
Taux d’activité	64,5 %	61,9 %	64,6 %
Taux d’emploi	61,5 %	58,1 %	59,9 %
Taux de chômage	4,7 %	6,2 %	7,2 %

Source : Enquête nationale auprès des ménages 2011.

L’analyse des taux d’activité, taux d’emploi et taux de chômage par municipalité fait ressortir ce qui suit : les municipalités de Barnston-Ouest (76,1 %), de Dixville (75,0 %), de Sainte-Edwidge-de-Clifton (74,4 %) et de Saint-Malo (73,7 %) affichent les taux d’activité les plus élevés. Ce sont également ces mêmes municipalités qui ont les taux d’emploi les plus élevés. Rappelons que le taux d’activité correspond au rapport entre la population active (personnes occupées et chômeurs) sur la population totale de 15 ans et plus, alors que le taux d’emploi correspond au rapport entre les personnes occupées et la population totale de 15 ans et plus. Les trois plus grandes municipalités (Coaticook, Compton et Waterville) affichent des taux d’activité et d’emploi se situant dans la moyenne alors que les taux les plus faibles se retrouvent à East-Hereford et à Martinville. Notons qu’aucune donnée n’est disponible pour Saint-Herménégilde, Saint-Venant-de-Paquette et Stanstead-Est en raison de la qualité des données ou de la confidentialité. Selon les résultats de l’Enquête nationale auprès des ménages de 2011, les municipalités de Barnston-Ouest, de Dixville, de East Hereford, de Martinville et de Sainte-Edwidge-de-Clifton avaient toutes un taux de chômage nul. Il est à noter toutefois que ces données se basent sur des questionnaires remplis de façon volontaire et que le taux global de non réponse y varie entre 37,2 % et 49,0 %. Ce taux est significativement plus élevé que la moyenne provinciale (22,4 %) et nationale (26,1 %), de sorte que ces données peuvent s’avérer imprécises. Les taux de chômage sont plus élevés que la moyenne de la MRC pour les municipalités de Saint-Malo (8,9 %) et de Waterville (6,4 %) et plus faibles pour les municipalités de Compton (4,7 %) et de Coaticook (4,3 %).

### SITUATION D’ACTIVITÉ PAR MUNICIPALITÉ (2011)

Taux d’activité, d’emploi et de chômage	Taux d’activité	Taux d’emploi	Taux de chômage
Barnston-Ouest	76,1 %	71,6 %	0,0 %
Coaticook	61,5 %	58,9 %	4,3 %
Compton	66,9 %	63,8 %	4,7 %
Dixville	75,0 %	74,0 %	0,0 %
East Hereford	61,9 %	52,4 %	0,0 %
Martinville	59,2 %	57,7 %	0,0 %
Sainte-Edwidge-de-Clifton	74,4 %	71,8 %	0,0 %
Saint-Herménégilde	n.d.	n.d.	n.d.
Saint-Malo	73,7 %	67,1 %	8,9 %
Saint-Venant-de-Paquette	n.d.	n.d.	n.d.
Stanstead-Est	n.d.	n.d.	n.d.
Waterville	66,4 %	61,8 %	6,4 %
<b>ENSEMBLE DE LA MRC</b>	<b>64,5 %</b>	<b>61,5 %</b>	<b>4,7 %</b>

Source : Enquête nationale auprès des ménages 2011. n.d. : les données ont été supprimées en raison de la qualité des données ou de la confidentialité.

## 2.9 Une forte proportion de travailleurs autonomes

La MRC de Coaticook se distingue par l’importante proportion de travailleurs autonomes qui y résident. Ainsi, 17 % de la population de la MRC de Coaticook se déclarait comme étant travailleur autonome en 2011. Cette proportion dépasse largement celle de l’Estrie (11,6 %) et celle du Québec (10,1 %).

## CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS (2011)

Population active totale âgée de 15 ans et plus selon la catégorie de travailleurs	MRC de Coaticook	Région de l’Estrie	Province du Québec
Catégorie de travailleurs - sans objet	1,4 %	1,9 %	2,4 %
Toutes les catégories de travailleurs	98,6 %	98,1 %	97,6 %
Employés	81,7 %	86,6 %	87,5 %
Travailleurs autonomes	17,0 %	11,6 %	10,1 %

Source : Enquête nationale auprès des ménages 2011.

De l’ensemble des municipalités, ce sont celles de Sainte-Edwidge-de-Clifton (25,9 %), de Compton (25,0 %) et de Martinville (22,0 %) qui comptent les plus fortes proportions de travailleurs autonomes. Les taux les plus bas se retrouvent à Waterville (10,7 %), à Saint-Malo (12,5 %) et à Coaticook (13,9 %). Toutefois, en chiffre absolu, les municipalités de Coaticook (630 personnes), Compton (420 personnes) et Waterville (115 personnes) accueillent à elles seules plus de sept travailleurs autonomes sur dix de la MRC. Notons qu’aucune donnée n’est disponible pour Saint-Herménégilde, Saint-Venant-de-Paquette et Stanstead-Est en raison de la qualité des données ou de la confidentialité.

<b>CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS PAR MUNICIPALITÉ (2011)</b>				
<b>Population active totale âgée de 15 ans et plus selon la catégorie de travailleurs</b>	<b>Employés</b>		<b>Travailleurs autonomes</b>	
	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
Barnston-Ouest	265	79,1 %	70	20,9 %
Coaticook	3 895	86,1 %	630	13,9 %
Compton	1 260	75,0 %	420	25,0 %
Dixville	315	79,7 %	80	20,3 %
East Hereford	105	84,0 %	20	16,0 %
Martinville	160	78,0 %	45	22,0 %
Sainte-Edwidge-de-Clifton	215	74,1 %	75	25,9 %
Saint-Herménégilde	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Saint-Malo	245	87,5 %	35	12,5 %
Saint-Venant-de-Paquette	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Stanstead-Est	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Waterville	960	89,3 %	115	10,7 %
<b>ENSEMBLE DE LA MRC</b>	<b>7 970</b>	<b>82,8 %</b>	<b>1 655</b>	<b>17,2 %</b>

Source : Enquête nationale auprès des ménages 2011. n.d. : les données ont été supprimées en raison de la qualité des données ou de la confidentialité.

## 2.10 Des professions liées aux industries primaires et secondaires en proportion plus importantes qu’ailleurs

En proportion absolue, les trois catégories de profession où l’on retrouve la plus grande part de la population active sont les suivantes : ventes et services (19,1 % de la population active totale de 15 ans et plus), métiers, transport, machinerie et domaines apparentés (17,6 %) et fabrication et services d’utilité publique (12,8 %). Toutefois, en comparaison avec l’Estrie et le Québec, la MRC se distingue par une

proportion significativement plus élevée de personnes travaillant dans les catégories de profession suivantes : ressources naturelles, agriculture et production connexe (7,7 % comparativement à 2,5 % et 1,6 %), fabrication et services d'utilité publique (12,8 % comparativement à 8,2 % et 5,2 %), métiers, transport, machinerie et domaines apparentés (17,6 % comparativement à 14,8 % et 13,7 %) et gestion (12,1 % comparativement à 9,3 % et 9,8 %). À l’opposé, la MRC compte proportionnellement moins de travailleurs dans certaines autres catégories de profession telles que ventes et services, enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux et affaires, finances et administration.

### POPULATION ACTIVE SELON LA PROFESSION (2011)

Population active totale âgée de 15 ans et plus selon la profession - Classification nationale des professions (CNP) 2011	MRC de Coaticook	Région de l’Estrie	Province du Québec
Profession - sans objet	1,4 %	1,9 %	2,4 %
Toutes les professions	98,6 %	98,1 %	97,6 %
0 Gestion	12,1 %	9,3 %	9,8 %
1 Affaires, finance et administration	11,7 %	13,8 %	16,4 %
2 Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	3,2 %	5,4 %	6,9 %
3 Secteur de la santé	4,4 %	7,6 %	6,4 %
4 Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	8,4 %	11,9 %	11,5 %
5 Arts, culture, sports et loisirs	1,5 %	2,2 %	3,0 %
6 Vente et services	19,1 %	22,4 %	23,2 %
7 Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	17,6 %	14,8 %	13,7 %
8 Ressources naturelles, agriculture et production connexe	7,7 %	2,5 %	1,6 %
9 Fabrication et services d'utilité publique	12,8 %	8,2 %	5,2 %

Source : Enquête nationale auprès des ménages 2011.

Tout comme le classement en fonction des professions, celui en fonction de l’industrie fait ressortir la proportion élevée de personnes travaillant dans l’agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (14,7 % du total) ainsi que dans la fabrication (20,1 % du total). À l’inverse, les proportions sont en-dessous des moyennes dans des industries telles que le commerce de gros, le commerce de détail, les finances et assurances, les services professionnels, scientifiques et techniques et l’hébergement et les services de restauration.

## POPULATION ACTIVE SELON L’INDUSTRIE (2011)

Population active totale âgée de 15 ans et plus selon l'industrie  
- Système de classification des industries de l'Amérique du Nord  
(SCIAN) 2007

	MRC de Coaticook	Région de l’Estrie	Province du Québec
Industrie - sans objet	1,4 %	1,9 %	2,4 %
Toutes les industries	98,6 %	98,1 %	97,6 %
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	14,7 %	3,6 %	2,0 %
21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	0,0 %	0,4 %	0,5 %
22 Services publics	0,1 %	0,4 %	0,8 %
23 Construction	6,2 %	6,2 %	5,8 %
31-33 Fabrication	20,1 %	16,1 %	11,4 %
41 Commerce de gros	2,3 %	2,4 %	4,1 %
44-45 Commerce de détail	9,1 %	11,6 %	12,0 %
48-49 Transport et entreposage	5,2 %	3,4 %	4,3 %
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	0,7 %	1,3 %	2,4 %
52 Finance et assurances	2,0 %	2,8 %	3,8 %
53 Services immobiliers et services de location	1,0 %	1,1 %	1,5 %
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	2,7 %	5,3 %	6,7 %
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	0,0 %	0,1 %	0,1 %
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	3,8 %	3,7 %	3,7 %
61 Services d'enseignement	6,1 %	9,0 %	7,2 %
62 Soins de santé et assistance sociale	10,5 %	14,1 %	11,9 %



71 Arts, spectacles et loisirs	1,5 %	1,4 %	1,9 %
72 Hébergement et services de restauration	3,3 %	5,9 %	6,1 %
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	5,1 %	4,6 %	4,5 %
91 Administrations publiques	4,0 %	4,9 %	7,1 %

### 2.11 Une proportion importante de personnes travaillant à domicile

La MRC de Coaticook compte une plus importante proportion de personnes travaillant à domicile. Ceux-ci comptent pour plus de 10 % des travailleurs, comparativement à 7,3 % dans la région de l’Estrie et à 6,1 % dans l’ensemble du Québec. Cette situation peut s’expliquer en partie par l’importance des travailleurs autonome, tel que vu précédemment.

<b>LIEU DE TRAVAIL (2011)</b>			
<b>Population occupée totale âgée de 15 ans et plus selon la catégorie de lieu de travail</b>	<b>MRC de Coaticook</b>	<b>Région de l’Estrie</b>	<b>Province du Québec</b>
À domicile	10,3 %	7,3 %	6,1 %
À l’extérieur du Canada	0,4 %	0,3 %	0,3 %
Sans adresse de travail fixe	10,0 %	7,8 %	8,5 %
Lieu habituel de travail	79,3 %	84,6 %	85,1 %

Source : Enquête nationale auprès des ménages 2011.

### 2.12 Des ménages fortement motorisés

En 2011, plus de neuf résidants sur dix utilisaient la voiture pour se rendre au travail, en tant que conducteur ou que passager. Ce taux est supérieur à celui enregistré pour la région de l’Estrie et pour la province, ce qui peut s’expliquer par l’étendue du territoire de la MRC et par la localisation des pôles d’emplois. L’utilisation du transport en commun était presque inexistante, celle-ci accaparant moins de 1 % des déplacements. Toutefois, 7,2 % des répondants se rendaient au travail à pied, chiffre supérieur à la moyenne régionale (7,0 %) et provinciale (5,9 %).

## MODE DE TRANSPORT (2011)

Population occupée totale âgée de 15 ans et plus ayant un lieu habituel de travail ou sans adresse de travail fixe selon le mode de transport	MRC de Coaticook	Région de l’Estrie	Province du Québec
Automobile, camion ou fourgonnette - conducteur	86,2 %	84,4 %	74,7 %
Automobile, camion ou fourgonnette - passager	4,4 %	3,9 %	3,8 %
Transport en commun	0,6 %	3,0 %	13,3 %
À pied	7,2 %	7,0 %	5,9 %
Bicyclette	0,4 %	0,7 %	1,3 %
Autre moyen	1,1 %	0,9 %	1,0 %

Source : Enquête nationale auprès des ménages 2011

### 2.13 Un lien économique majeur avec la ville de Sherbrooke, particulièrement pour Compton et Waterville

Les données sur le navettage, présentées ci-après pour les trois plus importantes municipalités de la MRC (Coaticook, Compton et Waterville) démontrent ce qui suit : alors que les trois-quarts de la population active de 15 ans et plus qui réside à Coaticook y travaille également (74 %), ce taux n’est que de 28 % pour Compton et de 24 % pour Waterville. Pour les résidents de Compton, les principaux lieux de travail sont Coaticook (36 %), puis Compton et Sherbrooke (28 % et 27%), alors que six travailleurs sur dix résidant à Waterville travaillent à Sherbrooke. Ces données démontrent les forts liens existants entre les municipalités situées dans la partie nord de la MRC et la principale agglomération urbaine de l’Estrie. Contrairement à Compton et Waterville, la majeure partie des résidents de la municipalité de Coaticook y travaillent, ce qui peut s’expliquer par la concentration de commerces, services, industries et institutions, de même que par l’éloignement géographique de la municipalité par rapport à Sherbrooke (environ 35 kilomètres).

### LIEU DE TRAVAIL SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE – TROIS PRINCIPALES MUNICIPALITÉS DE LA MRC (2011)

	Lieu de travail													
	Coaticook		Compton		Waterville		Ailleurs dans la MRC		Sherbrooke		Autres		Total	
Lieu de résidence	Coaticook	2 555	74 %	85	2 %	55	2 %	150	4 %	420	12 %	175	5 %	3 440
	Compton	410	36 %	315	28 %	80	7 %	0	0 %	305	27 %	20	2 %	1 130
	Waterville	75	10 %	0	0 %	180	24 %	0	0 %	445	60 %	45	6 %	745
	Total	3 040	57 %	400	8 %	315	6 %	150	3 %	1 170	22 %	240	5 %	5 315

Source : Enquête nationale auprès des ménages 2011.

L’analyse du lieu de résidence selon le lieu de travail fait ressortir les faits suivants : alors que la majeure partie des personnes travaillant à Coaticook et à Compton y résident (respectivement 64 % et 58 %), les personnes travaillant à Waterville proviennent majoritairement de Sherbrooke (51 %) et de l’extérieur de la MRC (26 %). Seulement 13 % personnes travaillant à Waterville y résident.

### LIEU DE RÉSIDENCE SELON LE LIEU DE TRAVAIL – TROIS PRINCIPALES MUNICIPALITÉS DE LA MRC (2011)

	Lieu de résidence													
	Coaticook		Compton		Waterville		Ailleurs dans la MRC		Sherbrooke		Autres		Total	
Lieu de travail	Coaticook	2 555	64 %	410	10 %	75	2 %	320	8 %	470	12 %	190	5 %	4 020
	Compton	85	16 %	315	58 %	0	0 %	0	0 %	75	14 %	70	13 %	545
	Waterville	55	4 %	80	6 %	180	13 %	0	0 %	690	51 %	345	26 %	1 350
	Total	2 695	46 %	805	14 %	255	4 %	320	5 %	1 235	21 %	605	10 %	5 915

Source : Enquête nationale auprès des ménages 2011.

## 2.14 Coaticook et Waterville importatrices de main d’œuvre, Compton exportatrice

L’analyse du tableau suivant fait ressortir le solde net, soit la différence entre le nombre de personnes travaillant dans une municipalité et le nombre de personnes y résidant. Ainsi, selon ce solde, même si tous les résidents de Coaticook faisant partie de la population active occupée âgée de 15 ans et plus travaillaient dans la municipalité, il y aurait encore 580 emplois non comblés. Pour Waterville, ce chiffre serait de 605. Ces deux municipalités sont donc des municipalités qui importent de la main d’œuvre. À l’inverse, à Compton, il y a seulement 545 emplois pour 1130 personnes, soit une différence de 585 personnes. Compton exporte de la main d’œuvre.

<b>BILAN ET SOLDE NET – EMPLOIS ET POPULATION ACTIVE – TROIS PRINCIPALES MUNICIPALITÉS DE LA MRC (2011)</b>			
	<b>Coaticook</b>	<b>Compton</b>	<b>Waterville</b>
Nombre de personnes travaillant dans la municipalité	4 020	545	1 350
Nombre de personnes travaillant ET résidant dans la municipalité	2 555	315	180
<b>Pourcentage des emplois occupés par des personnes de la municipalité</b>	<b>64 %</b>	<b>58 %</b>	<b>13 %</b>
Nombre de personnes résidant dans la municipalité	3 440	1 130	745
Nombre de personnes résidant dans la municipalité MAIS travaillant à l’extérieur	885	815	565
<b>Pourcentage de personnes résidant dans la municipalité mais travaillant ailleurs</b>	<b>26 %</b>	<b>72 %</b>	<b>76 %</b>
<b>Solde net (différence entre le nombre de personnes travaillant dans la municipalité et le nombre de personnes y résidant)</b>	<b>+ 580</b>	<b>- 585</b>	<b>+ 605</b>

## 2.15 Des revenus disponibles moins importants qu’ailleurs

Les données relatives au revenu personnel moyen disponible <sup>1</sup> démontrent que la MRC de Coaticook se situe en-deçà de la moyenne de l’Estrie et du Québec. Ainsi, en 2011, le revenu personnel moyen s’établissait à 21 418 \$ comparativement à 23 180 \$ en Estrie et 25 646 \$ au Québec. Comparativement aux autres MRC et territoires équivalents de la région, la MRC de Coaticook affichait un revenu personnel moyen supérieur à celui des MRC Le Granit, Les Sources et Le Haut-Saint-François, mais inférieur à celui de la Ville de Sherbrooke et des MRC Le Val-Saint-François et Memphrémagog. Sa variation par rapport à 2010 est inférieure à ce qui est observé ailleurs dans les autres MRC et T.É., à l’exception de la MRC de Memphrémagog qui a une évolution moindre.

### REVENU PERSONNEL DISPONIBLE PAR HABITANT, MRC ET T.É. DE L’ESTRIE (2010-2011)

MRC et T.É.	2009	2010	2011	Variation 2010-2011
Le Granit	20 075	20 408	20 765	1,7%
Les Sources	20 154	19 739	20 086	1,8%
Le Haut-Saint-François	19 319	19 861	20 584	3,6%
Le Val-Saint-François	23 147	23 215	24 219	4,3%
Sherbrooke	22 385	22 789	23 201	1,8%
Coaticook	<b>20 241</b>	<b>21 095</b>	<b>21 418</b>	1,5%
Memphrémagog	25 108	26 085	26 433	1,3%
Région de l’Estrie	<b>22 250</b>	<b>22 707</b>	<b>23 180</b>	2,1%
Province de Québec	<b>24 606</b>	<b>24 988</b>	<b>25 646</b>	2,6%

Source : Institut de la statistique du Québec, 2012.

<sup>1</sup> On entend par revenu disponible l’ensemble des revenus d’emplois et des revenus de transfert moins ce qui est retourné aux différents gouvernements en impôt et parafiscalité

## 2.16 Un revenu médian des familles inférieur à la moyenne régionale

Tant en 2009 qu’en 2010, le revenu moyen affiché par les familles de la MRC de Coaticook se situait légèrement en-dessous de la moyenne régionale et était de beaucoup inférieur à la moyenne provinciale. Par rapport aux autres MRC de l’Estrie, le revenu médian était supérieur à celui des MRC Le Granit, Les Sources et Le Haut-Saint-François, mais inférieur à celui de la Ville de Sherbrooke et des MRC Memphrémagog et Le Val-Saint-François.

REVENU MÉDIAN AVANT IMPÔT DE L'ENSEMBLE DES FAMILLES, MRC ET T.É. DE L'ESTRIE (2008-2010)					
MRC et T.É.	2008	2009	2010	Variation 2009-2010	
Le Granit	54 853	54 667	55 810	2,1%	
Les Sources	51 848	50 688	51 200	1,0%	
Le Haut-Saint-François	52 215	52 551	53 750	2,3%	
Le Val-Saint-François	63 797	62 796	64 120	2,1%	
Sherbrooke	62 422	62 644	63 500	1,4%	
<b>Coaticook</b>	<b>57 257</b>	<b>56 772</b>	<b>57 420</b>	1,1%	
Memphrémagog	59 386	59 000	60 420	2,4%	
<b>Région de l'Estrie</b>	<b>59 692</b>	<b>59 415</b>	<b>60 350</b>	1,6%	
<b>Province de Québec</b>	<b>65 019</b>	<b>65 215</b>	<b>65 860</b>	1,0%	

Source : Institut de la statistique du Québec, 2011.

## 2.17 Une plus faible proportion de familles à faible revenu

Les données présentées ci-après démontrent que, entre 2006 et 2010, la MRC de Coaticook a présenté l’un des taux de faible revenu des familles les plus bas de l’ensemble des MRC de l’Estrie, avec la MRC Le Val-Saint-François. En 2009, ce taux s’établissait à 6,9 %, nettement en-dessous de la moyenne de l’Estrie (8,9%) et du Québec (9,3 %).

### TAUX DE FAIBLE REVENU DES FAMILLES, MRC ET T.É. DE L’ESTRIE (2005-2009)

MRC et T.É.	2006	2007	2008	2009	2010	Écart 2006-2010 (points de %)
Le Granit	6,8 %	8,2 %	8,3 %	8,4 %	7,3%	0,5%
Les Sources	9,6 %	9,7 %	9,7 %	10,7 %	10,2%	0,6%
Le Haut-Saint-François	10,0 %	11,6 %	11,3 %	10,7 %	10,0%	0,0%
Le Val-Saint-François	6,1 %	6,3 %	6,3 %	7,2 %	6,4%	0,3%
Sherbrooke	9,1 %	9,7 %	9,6 %	9,7 %	9,6%	0,5%
<b>Coaticook</b>	<b>6,7 %</b>	<b>7,7 %</b>	<b>7,5 %</b>	<b>7,7 %</b>	<b>6,9%</b>	0,2%
Memphrémagog	7,8 %	8,9 %	8,4 %	8,3 %	7,4%	-0,4%
Région de l’Estrie	<b>8,4 %</b>	<b>9,1 %</b>	<b>9,0 %</b>	<b>9,1 %</b>	<b>8,7%</b>	0,3%
Province de Québec	<b>9,3 %</b>	<b>9,9 %</b>	<b>9,7 %</b>	<b>9,8 %</b>	<b>9,3%</b>	0,0%

Source : Institut de la statistique du Québec, 2011

#### 2.18 Une valeur des permis industriels significative

Alors que d’un point de vue démographique, la population de la MRC de Coaticook correspondait à 6,0 % de l’ensemble de la population de la région de l’Estrie, la valeur des permis de bâtir émis (moyenne sur la période 2007 à 2011) dans la MRC de Coaticook a constitué 4,5 % de la valeur de l’ensemble des permis émis en Estrie. Les valeurs sont largement inférieures au poids de la MRC dans les domaines institutionnels (2,1 % du total), commercial (3,1 % du total) et résidentiel (4,1 % du total). Toutefois, il est à souligner que, toujours sur la période 2007-2011, 15 % de la valeur totale des permis émis dans le domaine industriel à l’échelle de l’Estrie provenait de la MRC de Coaticook, ce qui témoigne de l’importance de ce secteur dans l’économie régionale.



### VALEUR DES PERMIS DE BÂTIR SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, MRC ET T.É. DE L’ESTRIE (MOYENNE 2007-2011)

MRC et T.É.	Résidentiel		Commercial		Industriel		Institutionnel		Total	
	Valeur (k\$)	Part	Valeur (k\$)	Part	Valeur (k\$)	Part	Valeur (k\$)	Part	Valeur (k\$)	Part
Le Granit	16 145	4,5 %	7 430	8,9 %	2 687	7,4 %	1 199	2,3 %	27 461	5,2 %
Les Sources	9 242	2,6 %	1 331	1,6 %	1 251	3,5 %	950	1,8 %	12 774	2,4 %
Le Haut-Saint-François	16 485	4,6 %	2 781	3,3 %	3 815	10,6 %	1 096	2,1 %	24 177	4,6 %
Le Val-Saint-François	28 824	8,0 %	1 808	2,2 %	6 146	17,0 %	1 753	3,4 %	38 531	7,3 %
Sherbrooke	179 818	50,0 %	52 612	62,8 %	10 621	29,4 %	35 978	69,8 %	279 029	52,5 %
<b>Coaticook</b>	<b>14 748</b>	<b>4,1 %</b>	<b>2 658</b>	<b>3,2 %</b>	<b>5 406</b>	<b>15,0 %</b>	<b>1 091</b>	<b>2,1 %</b>	<b>23 903</b>	<b>4,5 %</b>
Memphrémagog	94 492	26,3 %	15 214	18,1 %	6 233	17,2 %	9 492	18,4 %	125 431	23,6 %
<b>Estrie</b>	<b>359 753</b>	<b>100 %</b>	<b>83 834</b>	<b>100 %</b>	<b>36 160</b>	<b>100 %</b>	<b>51 560</b>	<b>100 %</b>	<b>531 307</b>	<b>100 %</b>

Source : Institut de la statistique du Québec et Revenu Québec, Bulletin statistique régional – Estrie, Édition 2012.

Entre 2008 et 2012, le secteur résidentiel a toujours représenté plus de la moitié de la valeur totale des permis de bâtir émis dans la MRC de Coaticook, la proportion variant entre 51,2 % en 2011 et 74,5 % en 2010. Le secteur industriel occupe la seconde part en importance avec un poids correspondant à entre 16,0 % (2010) et 28,3 % (2011) de la valeur totale. Notons encore une fois la part limitée occupée par les secteurs commerciaux (de 9,1 % à 14,5 %) et institutionnels (de 1,1 % à 7,4 %).

### VALEUR DES PERMIS DE BÂTIR SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION – MRC DE COATICOOK (2008 À 2012)

Secteur	2008		2009		2010		2011		2012	
	Valeur (k\$)	Part	Valeur (k\$)	Part	Valeur (k\$)	Part	Valeur (k\$)	Part	Valeur (k\$)	Part
Commercial	3 145	12,8 %	2 318	9,7 %	2 313	8,4 %	2 194	9,1 %	3 611	14,5 %
Industriel	6 433	26,1 %	6 240	26,2 %	4 438	16,0 %	6 792	28,3 %	5 036	20,2 %
Institutionnel	1 813	7,4 %	468	2,0 %	314	1,1 %	2 751	11,4 %	1 329	5,3 %
Résidentiel	13 258	53,8 %	14 810	62,1 %	20 605	74,5 %	12 297	51,2 %	14 963	60,0 %
<b>Total</b>	<b>24 649</b>	<b>100 %</b>	<b>23 836</b>	<b>100 %</b>	<b>27 670</b>	<b>100 %</b>	<b>24 034</b>	<b>100 %</b>	<b>24 939</b>	<b>100 %</b>

#### 2.19 Une concentration des constructions dans les trois principales municipalités du territoire et une part significative des constructions à l’extérieur du périmètre urbain, notamment en zone agricole permanente

Les trois tableaux suivants présentent l’évolution du nombre de permis de bâtir émis par municipalité, pour la période 2001 à 2012. Il est à noter que les permis ont été catégorisés en fonction des grandes affectations du territoire actuellement en vigueur au Schéma d’aménagement, qui sont les suivantes : VI : villégiature intensive (pourtour des lacs); ZP : affectation agricole, rurale et forestière (zone agricole permanente); PU : périmètre urbain et affectation industrielle; VF : villégiature forestière (vocation rurale en zone blanche).

### NOMBRE DE PERMIS DE BÂTIR SELON L’AFFECTATION DU TERRITOIRE – MUNICIPALITÉS (2001 À 2005)

Municipalité	2001					2002					2003					2004					2005				
	PU	VI	VF	ZP	T	PU	VI	VF	ZP	T	PU	VI	VF	ZP	T	PU	VI	VF	ZP	T	PU	VI	VF	ZP	T
Barnston-Ouest	n.d	n.d	n.d	n.d	<i>n.d</i>	0	0	0	2	<b>2</b>	0	0	0	3	<b>3</b>	0	0	0	2	<b>2</b>	0	0	0	2	<b>2</b>
Coaticook	24	0	0	9	<b>33</b>	35	4	0	4	<b>43</b>	37	10	0	1	<b>48</b>	25	6	0	4	<b>35</b>	30	2	0	5	<b>37</b>
Compton	1	0	0	6	<b>7</b>	3	0	0	8	<b>11</b>	2	0	0	10	<b>12</b>	2	0	0	10	<b>12</b>	2	0	0	9	<b>11</b>
Dixville	0	0	0	3	<b>3</b>	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	1	<b>1</b>	0	0	1	1	<b>2</b>	0	0	0	0	<b>0</b>
East Hereford	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	0	<b>0</b>
Martinville	0	0	0	0	<b>0</b>	1	0	0	0	<b>1</b>	1	0	0	2	<b>3</b>	1	0	0	0	<b>1</b>	1	0	0	0	<b>1</b>
Saint-Herménégilde	0	2	2	0	<b>4</b>	0	0	4	0	<b>4</b>	0	1	3	0	<b>4</b>	0	2	1	0	<b>3</b>	0	1	2	0	<b>3</b>
Saint-Malo	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	0	<b>0</b>	0	3	0	0	<b>3</b>	0	0	0	0	<b>0</b>
Saint-Venant-de-Paquette	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	2	0	<b>2</b>	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	1	1	<b>2</b>	0	0	0	0	<b>0</b>
Sainte-Edwidge-de-Clifton	0	0	0	3	<b>3</b>	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	0	<b>0</b>	1	0	0	2	<b>3</b>
Stanstead-Est	0	0	0	1	<b>1</b>	0	0	0	5	<b>5</b>	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	1	<b>1</b>	0	0	0	1	<b>1</b>
Waterville	0	0	0	0	<b>0</b>	2	0	0	1	<b>3</b>	2	0	0	3	<b>5</b>	3	0	0	1	<b>4</b>	4	0	0	2	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>22</b>	<b>51</b>	<b>41</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>71</b>	<b>42</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>76</b>	<b>31</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>65</b>	<b>38</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	<b>64</b>

Source : MRC de Coaticook. Données fournies par le Service de l’aménagement. Juillet 2013.

### NOMBRE DE PERMIS DE BÂTIR SELON L’AFFECTATION DU TERRITOIRE – MUNICIPALITÉS (2006 À 2010)

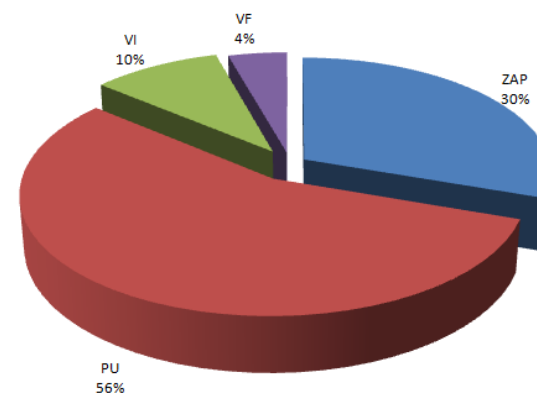
Municipalité	2006					2007					2008					2009					2010				
	PU	VI	VF	ZP	T	PU	VI	VF	ZP	T	PU	VI	VF	ZP	T	PU	VI	VF	ZP	T	PU	VI	VF	ZP	T
Barnston-Ouest	2	0	0	3	5	0	0	0	1	1	2	0	0	2	4	0	0	0	3	3	0	0	0	2	2
Coaticook	27	6	0	3	36	21	7	0	2	30	14	1	0	2	17	21	3	0	4	28	17	2	0	1	20
Compton	1	0	0	4	5	1	0	0	3	4	8	0	0	10	18	1	0	0	8	9	12	0	0	1	13
Dixville	1	0	0	0	1	0	0	1	2	3	1	0	2	1	4	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0
East Hereford	1	0	0	0	1	1	0	0	1	2	0	0	0	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Martinville	1	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	2	2	1	0	0	1	2	1	0	0	0	1
Saint-Herménégilde	0	0	0	0	0	0	2	2	0	4	1	1	2	1	5	1	0	0	0	1	0	0	2	1	3
Saint-Malo	2	1	0	3	6	1	0	0	1	2	0	4	0	0	4	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0
Saint-Venant-de-Paquette	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1	1	2
Sainte-Edwidge-de-Clifton	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	2	0	0	0	2
Stanstead-Est	0	0	0	3	3	0	0	0	1	1	0	0	0	3	3	0	0	0	2	2	0	0	0	3	3
Waterville	2	0	0	1	3	4	0	0	1	5	1	0	0	2	3	2	0	0	5	7	7	0	0	0	7
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>62</b>	<b>29</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>54</b>	<b>27</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>25</b>	<b>63</b>	<b>28</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>26</b>	<b>59</b>	<b>39</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>53</b>

Source : MRC de Coaticook. Données fournies par le Service de l’aménagement. Juillet 2013.

### NOMBRE DE PERMIS DE BÂTIR SELON L’AFFECTATION DU TERRITOIRE – MUNICIPALITÉS (2011 À 2012 ET TOTAL)

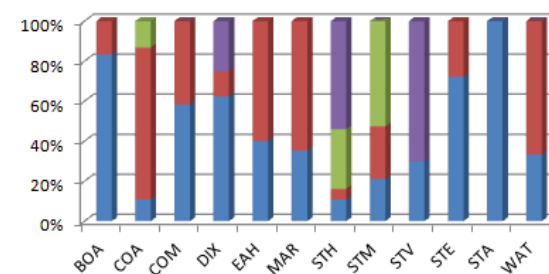
Municipalité	2011					2012					TOTAL (2001-2012)				
	PU	VI	VF	ZP	T	PU	VI	VF	ZP	T	PU	VI	VF	ZP	T
Barnston-Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	20	24
Coaticook	5	2	0	2	9	16	4	0	2	22	272	47	0	39	358
Compton	9	0	0	3	12	10	0	0	1	11	52	0	0	73	125
Dixville	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	4	10	16
East Hereford	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	2	5
Martinville	0	0	0	0	0	3	0	0	1	4	11	0	0	6	17
Saint-Herménégilde	0	1	1	0	2	0	1	1	2	4	2	11	20	4	37
Saint-Malo	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	5	10	0	4	19
Saint-Venant-de-Paquette	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	7	3	10
Sainte-Edwidge-de-Clifton	2	0	0	1	3	0	0	0	3	3	5	0	0	13	18
Stanstead-Est	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	21	21
Waterville	5	0	0	3	8	8	0	0	1	9	40	0	0	20	60
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>54</b>	<b>396</b>	<b>68</b>	<b>31</b>	<b>215</b>	<b>710</b>

Répartition des permis- MRC



Rouge : périmètre d’urbanisation  
Bleu : zone agricole permanente  
Vert : villégiature intensive  
Mauve : villégiature forestière

Répartition des constructions par municipalité (%)

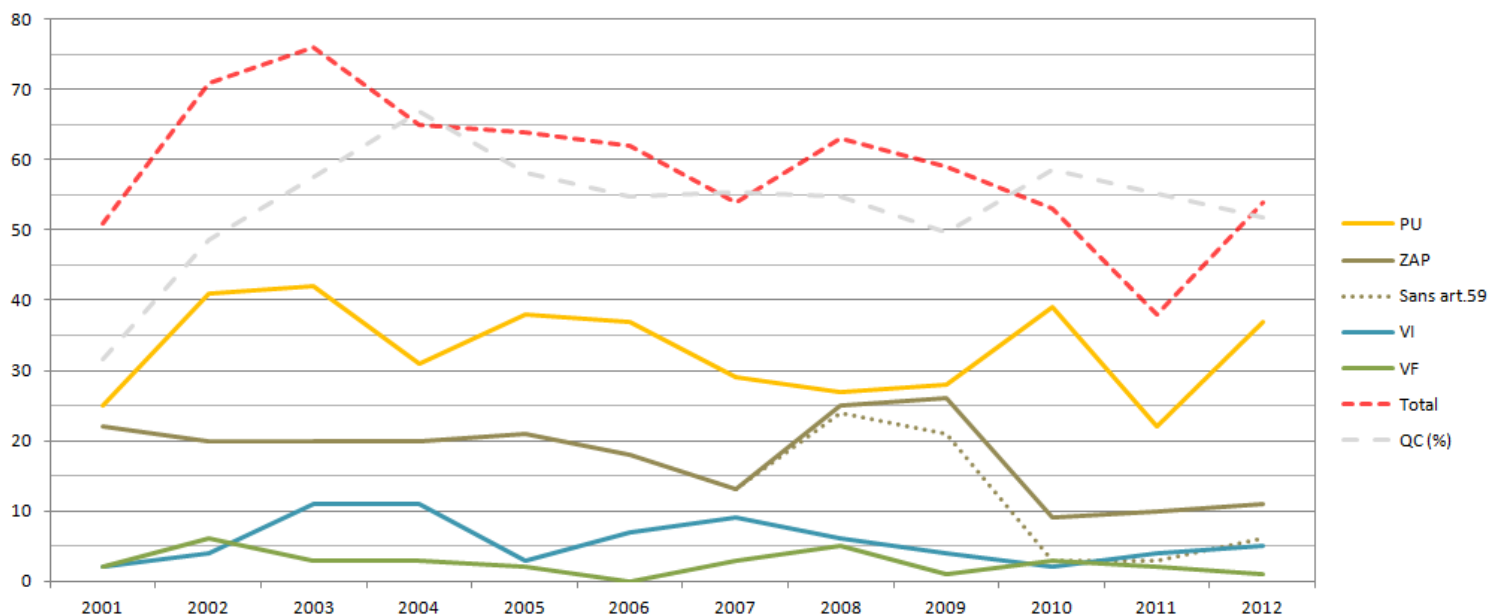


Rouge : périmètre d’urbanisation  
Bleu : zone agricole permanente  
Vert : villégiature intensive  
Mauve : villégiature forestière

Il ressort des trois tableaux précédents ce qui suit : en moyenne, il s’est émis 51 permis par année sur le territoire de la MRC. Le plus grand nombre de permis émis sur la période a été en 2003 (76 permis) et en 2002 (71 permis) et le moins grand nombre, en 2011 (38 permis). De l’ensemble des permis émis, 56 % l’ont été à l’intérieur du périmètre d’urbanisation, 30 % dans la zone agricole permanente, 10 % dans l’affectation villégiature intensive et 4 % dans l’affectation villégiature forestière.

Par ailleurs, les municipalités ayant émis le plus grand nombre de permis sont Coaticook (358), Compton (125) et Waterville (60). À elles-seules, ces trois municipalités comptent pour 76,5 % de l’ensemble des permis émis entre 2001 et 2012. La répartition des constructions par municipalité fait ressortir les particularités suivantes : des constructions exclusivement en zone agricole permanente pour la municipalité de Stanstead-Est, une majorité de constructions en zone agricole permanente pour les municipalités de Barnston-Ouest, de Compton, de Dixville et de Sainte-Edwidge-de-Clifton, une majorité de constructions en zone de villégiature intensive pour Saint-Malo, une majorité de constructions en zone de villégiature forestière pour les municipalités de Saint-Herménégilde et de Saint-Venant-de-Paquette et une majorité de constructions à l’intérieur du périmètre d’urbanisation pour les municipalités de Coaticook, East-Hereford, Martinville et Waterville.

### Nombre de nouvelles constructions selon les affectations



Source : MRC de Coaticook. Données fournies par le Service de l’aménagement. Juillet 2013.

### 3. ANALYSE SYNTHÈSE SECTORIELLE

On trouvera, en annexe, un ensemble de fiches-synthèse, établies à partir de l’information disponible et des éléments d’informations recueillies lors des entrevues réalisées avec les intervenants-clés de chacun des secteurs.

Ces fiches présentent, outre les faits saillants du secteur, une analyse croisée des forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur et dégagent certains enjeux et pistes de développement qui pourront certainement être enrichies par les membres du comité de suivi.

Ces fiches sont :

1. Agriculture
2. Forêt
3. Commerces et services
4. Fonction résidentielle
5. Secteur industriel et manufacturier
6. Récrétourisme
7. Culture et patrimoine

#### 3.1 Les enjeux et les pistes d’action selon les secteurs d’activités

De cette analyse sectorielle sont ressortis des enjeux et des pistes d’action envisageables. Nous reprenons ici ces enjeux avant d’aborder les pistes d’action.

##### 3.1.1 Les enjeux dans le secteur de l’agriculture

- La consolidation des activités sur les terres favorables à la production agricole.
- Le développement d’une image distinctive contribuant à la notoriété de la région de Coaticook au niveau agricole.
- La gestion des îlots déstructurés et des milieux improductifs.



### Les pistes d’action envisageables dans le secteur de l’agriculture

- Doter la MRC de Coaticook d’un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) permettant de compléter le portrait de la zone agricole, de constater les forces et les faiblesses en matière de développement de la zone agricole et de déterminer les orientations et objectifs de développement, ainsi que les moyens nécessaires à leur réalisation. Exemple de MRC ayant réalisé un PDZA : Argenteuil (Laurentides), Bécancour (Centre-du-Québec), Bonaventure (Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine), Bromo-Missisquoi (Montérégie Est), Charlevoix-Est (Capitale-Nationale), Domaine-de-Roy (Saguenay – Lac-Saint-Jean), Roussillon (Montérégie Ouest) et Témiscouata (Bas-Saint-Laurent). Les MRC des Sources et Memphrémagog en Estrie ont également entrepris une telle démarche.
- Développer un créneau spécifique et miser sur celui-ci (ex : fraises de l’île d’Orléans, agneau de Charlevoix, bleuets du Lac-Saint-Jean), le promouvoir et le faire connaître
- Mettre en place une marque de certification sous une appellation d’origine contrôlée, protégée en vertu de la Loi sur les marques de commerce (L.R., 1985, ch. T-13). La marque de certification Savoir-faire île d’Orléans est la première marque de certification mise en place au Québec. Elle est attribuée aux produits des entreprises de l’île d’Orléans qui rencontrent les normes de cahiers des charges. La marque de certification Savoir-faire île d’Orléans permet de garantir l’authenticité des attributs de savoir-faire et d’origine conférés aux produits qui la portent. La certification SFIO a deux principaux objectifs. D’une part, protéger l’identité d’un territoire, d’autre part, garantir des standards de qualité élevés et un savoir-faire unique à l’île d’Orléans. Voir site Internet : <http://savoirfaire.iledorleans.com/fra/presentation/marque-de-certification.asp>. Autre exemple: l’appellation réservée relative au lien avec un terroir, l’Indication géographique protégée (IGP) « Agneau de Charlevoix », reconnu par le MAPAQ en 2009. <http://www.cartv.gouv.qc.ca/igp-agneau-charlevoix>
- Profiter de l’autorisation reçue en 2007 par la MRC, en vertu d’une demande à portée collective (article 59 de la LPTAA), pour consolider la fonction résidentielle dans les secteurs ciblés selon l’entente, sans affecter les activités agricoles sur le reste du territoire (potentiel estimé à 240 résidences au moment de l’entente, soit 107 pour le premier volet correspondant aux îlots déstructurés et 133 pour le second volet correspondant aux lots d’une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole). À noter que depuis l’établissement de l’entente en 2007, 24 constructions ont été autorisées sur l’ensemble du territoire de la MRC, ce qui offre un potentiel résiduel de 216 constructions. (en lien avec les enjeux du secteur résidentiel)

#### 3.1.2 Les enjeux dans le secteur forestier (rapport sur la diversification de l’économie forestière à venir)

- Maintien du couvert forestier et protection des espaces boisés d’importance.
- Diversification des activités forestières et meilleure utilisation de l’espace (miser sur l’exploitation multiressource).
- Cohabitation entre les activités forestières et les autres activités en milieu agricole et rural.

### **Les pistes d’action envisageables pour le secteur forestier**

- À évaluer suite au dépôt du Rapport sur la diversification de l’économie forestière, actuellement en cours

#### **3.1.3 Les enjeux dans le secteur des commerces et services**

- Adéquation entre la santé de la fonction commerciale et le développement résidentiel.
- Maintien et bonification de l’offre commerciale de la MRC, diminution des fuites commerciales et consolidation des secteurs commerciaux actuels.
- Développement de services permettant de répondre aux besoins des clientèles résidentielles souhaitées.
- Le maintien de commerces de proximité dans les cœurs villageois

#### **Les pistes d’action envisageables dans le secteur des commerces et services**

- Poursuite de la revitalisation du centre-ville de Coaticook en ayant pour objectif de repenser l’expérience urbaine (ex : centre-ville de Magog) et devant aborder l’ensemble des thèmes suivants : organisation et concertation, développement socio-économique, animation et promotion, aménagement.
- Développer un véritable programme de mentorat propre à la MRC de Coaticook, à l’exemple de ceux des MRC de L’Assomption, de Brome-Missisquoi, de Charlevoix-Est et de plusieurs autres MRC du Québec. Actuellement, le service est assuré par le Centre d’entrepreneuriat Dobson-Lagassé, qui dessert l’ensemble des MRC de l’Estrie (Coaticook, des Sources, du Granit, du Haut-Saint-François, Memphrémagog, Sherbrooke et Val-Saint-François).

#### **3.1.4 Les enjeux dans le secteur industriel et manufacturier**

- Diversification des activités industrielles (ex : Saint-Malo et Waterville, mono-industrielles)
- Le développement de l’entrepreneuriat comme base du développement industriel et manufacturier du territoire
- Attraction de nouvelles industries, consolidation des pôles existants et développement de nouveaux pôles industriels.

### Les pistes d’action envisageables dans les secteurs industriel et manufacturier

- Développer l’entrepreneuriat industriel.
- Développer le pôle intermodal.
- Définir des vocations spécifiques pour chacune des zones industrielles actuelles et futures.

#### 3.1.5 Les enjeux dans le secteur résidentiel

- L’adéquation entre la croissance prévue et l’offre en espaces résidentiels et ce, par municipalité.
- La concentration de la croissance de la population dans les principaux pôles urbains.
- La diversification de l’offre résidentielle, de manière à ce qu’elle réponde aux besoins des différents types de population (étudiants, couples, personnes seules, jeunes familles, professionnels, personnes âgées, etc.).
- L’adéquation entre la croissance de la population et le respect du point d’équilibre population / services

### Les pistes d’action envisageables dans le secteur résidentiel

- Mise en place d’une stratégie ou d’une Politique d’habitation visant la reconversion de certains secteurs résidentiels plus anciens.
- Développer un ou plusieurs projets résidentiels haut de gamme permettant l’établissement, dans la MRC de Coaticook, d’une clientèle plus aisée (ex : cadres supérieurs).
- Favoriser le développement résidentiel par une implication des municipalités concernées (ex : Coaticook, Compton, Waterville) comme promoteur immobilier: achat des terrains stratégiquement localisés, vente par la municipalité aux personnes intéressées, qui confient le mandat de construire à un entrepreneur. La municipalité adopte un règlement d’emprunt pour aménager les rues et offrir les services (aqueduc et égout) qui sont remboursées par les nouveaux propriétaires lors de l’achat du terrain. Exemple de municipalités ayant adopté cette approche ou une similaire : Ville de Stanstead (secteur Jonction à Beebe), Ville de Québec (secteur d’Estimauville).

#### 3.1.6 Les enjeux dans le secteur récréotouristique

- La mise en valeur des cœurs villageois dans les municipalités de la MRC et d’un centre-ville animé et festif à Coaticook

- La protection et la mise en valeur des paysages pour conserver et mettre en valeur le caractère champêtre du territoire
- Le développement de la valeur attractive du Parc de la Gorge de Coaticook, seul produit d’appel d’importance sur le territoire
- Le développement du caractère agrotouristique du territoire, notamment au plan événementiel et du tourisme gourmand
- La structuration et la promotion d’un pôle d’excellence en vélo de montagne
- Le développement d’une offre d’hébergement adapté au caractère champêtre du territoire

#### **Les pistes d’action envisageables dans le secteur récréotouristique**

- Programme de revitalisation des cœurs villageois (présence d’attraits touristiques à proximité, mix commercial, restos, terrasses, qualité architecturale, éléments artistiques, dynamisme communautaire, stationnements accessibles, espaces verts et places publiques, programmation événementielle, etc.)
- Favoriser l’accessibilité et l’exploitation des plans d’eau en mode actif par exemple pour des activités de kayak, de canot, de baignade, etc.
- Bonifier et structurer l’offre de vélo de montagne afin de faire de la MRC de Coaticook une destination internationale de vélo de montagne
- Renforcer et soutenir les points d’ancrage (attraits culturels et patrimoniaux) du Chemin des Cantons
- Faire des Comptonales l’événement signature de l’agrotourisme du territoire
- Renforcer les marques et signatures gourmandes que sont les Créateurs de saveurs, les Chefs créateurs et les Cafés de village au sein du territoire de la MRC, en lien avec le plan de Tourisme Cantons-de-l’Est
- Développer l’offre agrotouristique sous forme de circuits
- Susciter le développement d’un réseau de gîtes touristiques à caractère champêtre et/ou patrimoniale
- Profiter du projet hôtelier de l’ancienne usine Belding-Corticelli pour le développement du tourisme d’affaires et de congrès

#### **3.1.7 Les enjeux dans le secteur de la culture et du patrimoine**

- Le développement de partenariats entre les organismes culturels et touristiques
- Le développement de circuits des arts mettant en vedette les artistes créateurs du territoire

- Le développement de lieux et d’événements de diffusion culturels propices autant à l’amélioration de la qualité de vie du milieu qu’à l’attractivité du milieu

#### **Les pistes d’action envisageables dans le secteur culture et patrimoine**

- Favoriser le développement d’événements identitaires qui se démarquent et représentent bien le caractère patrimonial du territoire
- Renforcer et soutenir les points d’ancrage (attraits culturels et patrimoniaux) du Chemin des Cantons ; renforcer et développer la Voie des Pionniers
- Assurer le développement et la promotion du Sentier poétique
- Protéger et mettre en valeur le Centre Rosynski
- Mettre en valeur la République de l’Indian Stream
- Développer des maillages entre les secteurs (culturel et gourmand) ou entre des lieux reconnus et des lieux en émergence
- Mieux intégrer l’offre de programmation culturelle dans les outils de promotion touristique du territoire
- Privilégier l’accueil d’artisans créateurs qui permettrait d’en faire comme une composante et une identité forte de la MRC

## 4. ENJEU MAJEUR ET PISTES D’ACTION RETENUES

### 4.1 L’enjeu majeur du territoire de la MRC de Coaticook : L’attractivité

L’ensemble des analyses nous ont amené à dégager ce qui nous apparaît comme l’enjeu majeur du territoire en termes de développement économique.

*La MRC de Coaticook est un territoire qui n’est pas en situation de blocage de son développement, bien au contraire, mais un territoire en manque d’attractivité pour y attirer de nouveaux résidents et de nouvelles entreprises et ainsi accroître sa richesse collective.*

À notre avis, le développement du territoire repose sur la capacité des milieux constituant la MRC :

- ✚ à mieux se faire connaître et reconnaître ; en se donnant et en développant une identité distinctive
- ✚ à préserver et mettre en valeur son caractère champêtre et ses paysages
- ✚ à améliorer l’ensemble des éléments constituant un milieu de vie de qualité
- ✚ à disposer d’un nombre suffisant de places en garderies pour attirer de jeunes familles
- ✚ à déployer les efforts nécessaires pour que les centres urbains et cœurs villageois bénéficient d’un aménagement planifié et harmonieux, susceptibles d’attirer autant des résidents que des visiteurs
- ✚ à assurer une diversité et une disponibilité d’hébergements répondant aux attentes des résidents que l’on souhaite retenir et attirer (ex. logements locatifs pour jeunes familles, etc.)
- ✚ à assurer une utilisation optimale et harmonisée du territoire

### 4.2 Les pistes d’action retenues pour fins d’analyse

Des analyses réalisées et sur la base de cet enjeu majeur, les membres du comité de suivi de la démarche ont retenu les pistes d’action suivantes comme devant être analysées plus à fond dans le cadre de cette démarche.

1. Le développement d’un label ou image identitaire au plan de l’offre agroalimentaire
2. L’identification de stratégies permettant d’assurer une revitalisation du secteur commercial (ex. magasins d’usine)

3. L’identification de stratégies permettant le maintien de commerces et services de proximité notamment en lien avec l’arrivée de l’autoroute
4. L’identification de moyens et stratégies permettant de supporter et d’encourager le développement de micro-entreprises en misant sur le bassin important de travailleurs autonomes du territoire (ex. Centre de services) et l’entrepreneuriat local (tertiaire moteur comme l’importation de produits qui sont ensuite conditionnés et expédiés aux clients)
5. Le développement d’un pôle intermodal (plateforme de transbordement)
6. L’identification de moyens et stratégies pour que les municipalités soient proactives au plan du développement résidentiel
7. L’élaboration et la mise en place d’une Politique d’habitation pour assurer une diversification et l’harmonisation de l’offre résidentielle
8. L’identification de stratégies alternatives au développement industriel, compte tenu du peu d’attractivité du territoire au plan industriel en fonction des critères des entreprises (proximité de la matière première, proximité des marchés, main-d’œuvre qualifiée)
9. L’identification de stratégies de soutien aux industries présentes sur le territoire dans un objectif de rétention
10. Le développement de la valeur attractive du Parc de la Gorge de Coaticook, produit d’appel d’importance de la MRC et stratégies pour connecter ce pôle au centre-ville
11. La structuration et le développement d’un pôle d’excellence en vélo de montagne
12. L’identification de stratégies afin de renforcer la mise en valeur du caractère patrimonial du territoire (ex. : patrimoine religieux et agricole)
13. Le développement d’un événement populaire identitaire d’envergure susceptible d’accroître la notoriété du territoire et d’y attirer des visiteurs



## 5. ANALYSE DES POTENTIELS EN FONCTION DES PISTES D’ACTION RETENUES

### 5.1 Un cadre d’analyse

Le développement des territoires repose en très large partie, nous le savons tous, sur les activités économiques qui y sont localisées. Ces activités sont porteuses d’emplois et sont à l’origine de distribution de la richesse collective. Elles peuvent répondre à des logiques économiques différentes, et rendent les territoires plus ou moins vulnérables s’il y a un déséquilibre trop important entre les diverses sphères économiques.

Nous avons cru bon de mettre en perspectives les pistes d’action retenues en fonction des sphères d’activités économiques reconnues de plus en plus dans de telles démarches de planification économique.

#### *Les trois sphères économiques*

Ainsi, trois sphères d’activités peuvent être distinguées : la sphère des activités productives, celle des activités résidentielles et celle des activités publiques.

**La sphère productive** regroupe essentiellement l’agriculture, l’industrie, le secteur de l’énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros. Les activités sont orientées vers les marchés extérieurs au territoire sur lequel elles sont implantées (marchés régional, national et international). La localisation de l’emploi dépend généralement des choix des entreprises et de l’attractivité des territoires (disponibilité de ressources, proximité des marchés, main-d’œuvre qualifiée et disponible, etc.). La caractéristique économique de la sphère productive vient du fait qu’elle amène sur le territoire des revenus extérieurs.

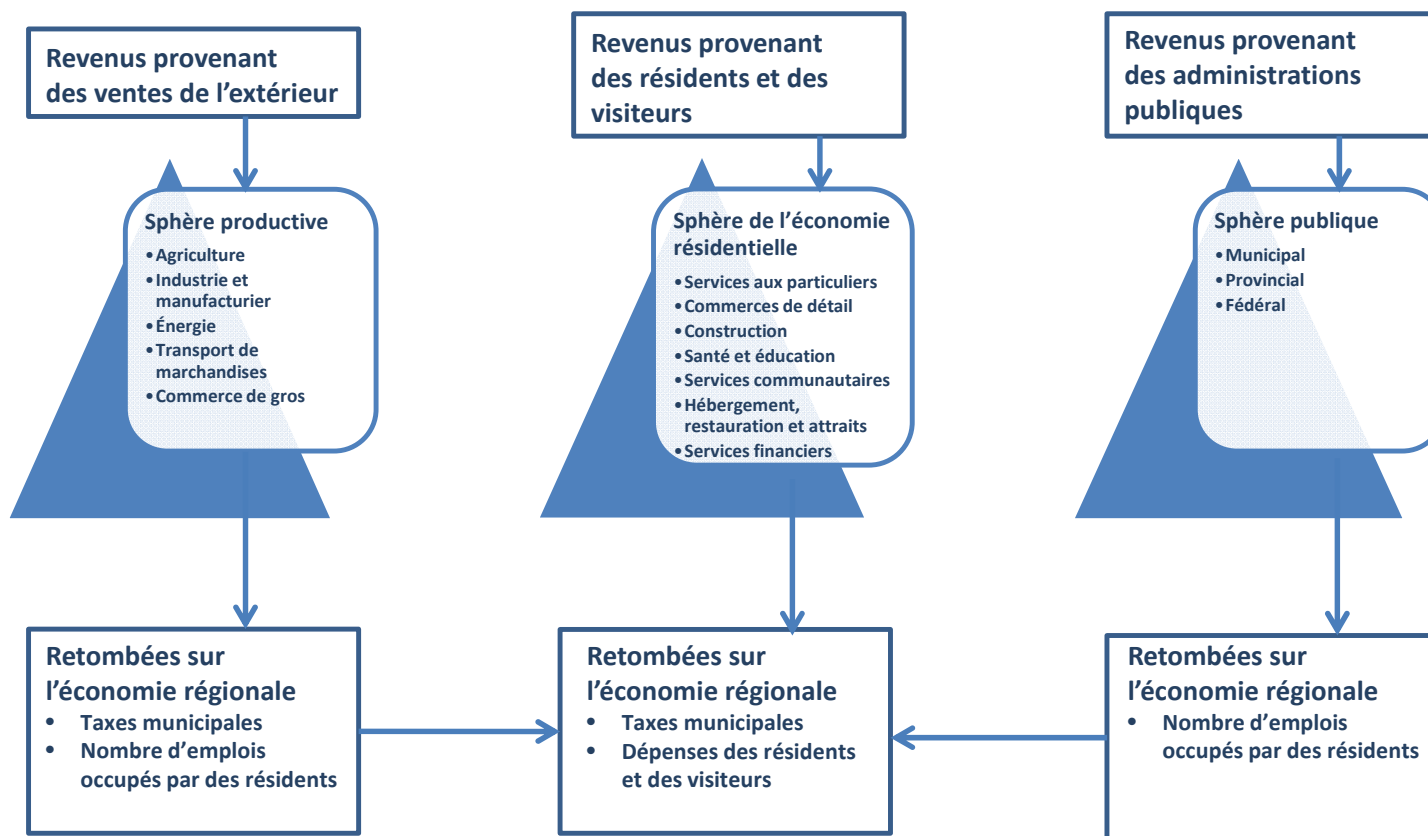
**La sphère de l’économie résidentielle** regroupe principalement les services aux particuliers, la construction, la santé, les services communautaires, le commerce de détail, l’hébergement et la restauration, les activités financières, les services professionnels et le transport de voyageurs. Pour ces activités, leur développement et leur pérennité dépendent de l’importance des besoins de la population résidente ou de passage (touristes et excursionnistes).

La caractéristique économique de la sphère résidentielle repose sur les dépenses des populations résidentes et de passage. Cette sphère économique ne repose que sur la capacité du territoire à y attirer des résidents et des visiteurs.

**La sphère publique** regroupe les emplois relevant des trois fonctions publiques : municipale, provinciale et fédérale. Leur répartition spatiale renvoie à l’organisation administrative du territoire. Regroupant les services publics de la santé et de

l’éducation, en plus des autres services publics, cette sphère génère de l’emploi sur le territoire au même titre que les deux autres sphères. L’adéquation entre ces emplois et la capacité des résidents à les occuper fait en sorte que les revenus concourent ou non à l’économie territorial.

L’analyse de cette sphère publique peut amener à considérer que le territoire n’a pas sa juste part des investissements publics. L’analyse réalisée jusqu’ici ne s’est pas attardée à cet aspect.



Pour les fins de notre analyse des potentiels, nous avons regroupé les pistes d’action en fonction de l’une ou l’autre des sphères d’activité que nous venons de présenter.

### **Sphère productive :**

- L’identification de stratégies alternatives au développement industriel, compte tenu du peu d’attractivité du territoire au plan industriel en fonction des critères des entreprises (proximité de la matière première, proximité des marchés, main-d’œuvre qualifiée)
- L’identification de stratégies de soutien aux industries présentes sur le territoire dans un objectif de rétention
- L’identification de moyens et stratégies permettant de supporter et d’encourager le développement de micro-entreprises en misant sur le bassin important de travailleurs autonomes du territoire (ex. Centre de services) et l’entrepreneuriat local (tertiaire moteur comme l’importation de produits qui sont ensuite conditionnés et expédiés aux clients)
- Le développement d’un pôle intermodal (plateforme de transbordement)

### **Sphère résidentielle :**

- L’identification de stratégies permettant d’assurer une revitalisation du secteur commercial
- L’identification de stratégies permettant le maintien de commerces et services de proximité notamment en lien avec l’arrivée de l’autoroute
- L’identification de moyens et stratégies pour que les municipalités soient proactives au plan du développement résidentiel
- L’élaboration et la mise en place d’une Politique d’habitation pour assurer une diversification et l’harmonisation de l’offre résidentielle
- Le développement d’un label ou image identitaire au plan de l’offre agroalimentaire (ex. : Les Saveurs de la Vallée)
- Le développement de la valeur attractive du Parc de la Gorge de Coaticook, produit d’appel d’importance de la MRC et stratégies pour connecter ce pôle au centre-ville
- La structuration et le développement d’un pôle d’excellence en vélo de montagne
- L’identification de stratégies afin de renforcer la mise en valeur du caractère patrimonial du territoire (ex. : patrimoine religieux et agricole)
- Le développement d’un événement populaire identitaire d’envergure susceptible d’accroître la notoriété du territoire et d’y attirer des visiteurs

### **Sphère publique :**

Il est à noter qu’aucune des pistes d’action retenues ne touche la sphère publique

## **5.2 La sphère productive : Le secteur industriel et manufacturier**

### **5.2.1 MISE EN CONTEXTE STRATÉGIQUE**

Le secteur manufacturier de la MRC de Coaticook n'est pas en péril. En 2012, quelque 3 157 personnes étaient employées par l'industrie manufacturière de la MRC, en légère hausse par rapport à 2011 (3 050 personnes).

Ce chiffre représente 19,9 % de l'emploi manufacturier de l'ensemble de l'Estrie<sup>2</sup>, alors que la population de la MRC se maintient à 6,0 % de la population globale de l'Estrie. Cette proportion est en soi un excellent indicateur de la vigueur actuelle et de la représentativité du secteur manufacturier local.

Le problème du poids démographique va d'ailleurs perdurer alors que les prévisions démographiques estiment que la population estrienne va augmenter de 11,4 % de 2006 à 2031 alors que celle de la MRC de Coaticook ne va croître que de 8,7 %.

Par ailleurs, du côté positif, la structure industrielle de la MRC est relativement locale en termes d'entreprises, à quelques exceptions importantes près. Mais ce sont ces dernières entreprises, à «propriété extérieure», qui génèrent le plus d'emplois.

### **5.2.2 NOTRE PERCEPTION DE LA SITUATION**

Notre perception des problèmes de l'industrie manufacturière locale se situe donc sur un autre plan. Nous avons identifié trois vecteurs permettant de cerner les défis de croissance de l'industrie locale:

1. L'industrie locale est déphasée par rapport aux secteurs d'excellence estriens.
2. Les salaires locaux - malgré un taux de syndicalisation élevé (taux de 42,7% en Estrie contre 39,9% au Québec et 31,5% au Canada)<sup>3</sup> - sont plus bas que la moyenne. Le revenu disponible en 2011 était de 23 180 \$ pour l'Estrie et de 21 418 \$ pour

---

<sup>2</sup> (3 050/15 311), Chiffres de 2011 provenant du site du Ministère des Finances et de l'Économie pour l'Estrie et du PALÉE pour le chiffre de la MRC.

<sup>3</sup> Le taux de l'Estrie provient d'une étude d'Emploi Québec (2011) et celui du Québec et du Canada provient de STACAN (2012)

Coaticook<sup>4</sup>. Cela indique une concentration d'entreprises dans les secteurs dits «mous» de l'industrie<sup>5</sup>. Ce phénomène est également aggravé par la présence de beaucoup de PME et de TPE, toujours dans des secteurs mous de l'industrie.

3. Les retombées économiques normalement induites par l'emploi manufacturier et industriel ne sont pas strictement locales ; en d'autres termes, les chiffres sur le navettage démontrent que la MRC est une «importatrice» nette de main-d'œuvre pour ses emplois manufacturiers et que les retombées de ces employés sont réparties dans d'autres MRC limitrophes (dépenses commerciales, emplois de soutien et développement résidentiel). De plus, il ne semble pas que cet échange soit compensé par «l'exportation» équivalente de résidents occupant des emplois à l'extérieur du territoire, notamment vers Sherbrooke. Donc, les résidents locaux qui travaillent à Sherbrooke ou ailleurs dans la région et qui dépensent localement ne compensent pas pour les travailleurs industriels qui viennent tirer un revenu des entreprises locales et qui dépensent ailleurs.

### *Le déphasage de l'économie manufacturière locale*

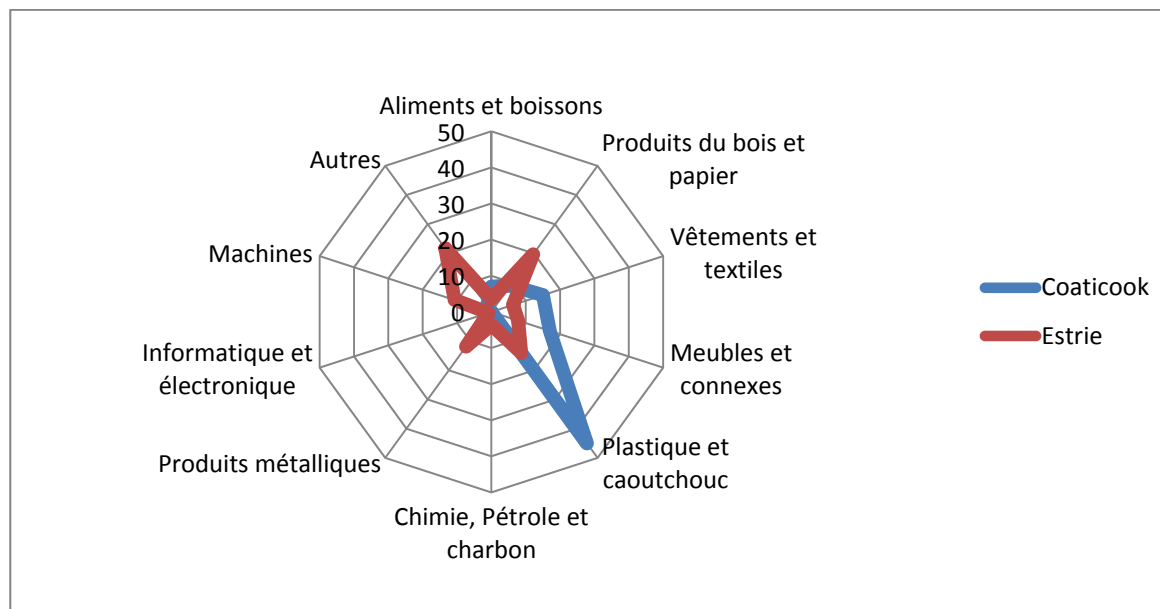
Il est clair que le portrait de l'industrie manufacturière locale diffère grandement de la structure manufacturière estrienne. Le tableau 1 montre bien comment l'économie manufacturière estrienne est moins concentrée et, bien qu'encore très présente dans les secteurs mous de l'économie, elle montre des pointes vers des secteurs plus porteurs de l'économie (produits métalliques et production de machines notamment). De plus, le secteur « autres » est largement plus représenté (21,7%) que celui de la MRC (2%). Une étude plus poussée de cette catégorie permettrait d'ailleurs de mieux saisir le phénomène de diversification de l'industrie estrienne actuellement en cours.

---

<sup>4</sup> Site web du MFE - Profils régionaux

<sup>5</sup> On entend généralement par secteurs mous, les secteurs industriels plus sensibles à la concurrence mondiale et à la pression de délocalisation ; il s'agit de secteurs tels que ceux du textile et de l'habillement, du cuir, du caoutchouc, du papier, du meuble. Plusieurs de ces secteurs sont en mutation au plan technologique.

**FIGURE : CONCENTRATIONS INDUSTRIELLES ACTUELLES - ESTRIE VS COATICOOK - 2011**



Source: PALÉE pour les données de Coaticook - Site du MFE (Profil régional) pour l'Estrie

Cette diversification se fait d'ailleurs largement sur une base innovatrice qui s'appuie sur des secteurs d'excellence en émergence autour de la stratégie de croissance de l'Université de Sherbrooke et de l'Université Bishop. Sherbrooke Innopole est l'organisme qui personifie ces nouvelles «filiales-clé» que sont:

- ✓ Les sciences de la vie;
- ✓ Les technologies propres;
- ✓ Les micro et nanotechnologies;
- ✓ Les technologies de l'information et des communications;
- ✓ Les industries manufacturières de fabrication de pointe.

Deux créneaux ACCORD suprarégionaux rejoignent ces filiales-clé soit le Centre d'excellence en valorisation des matières

résiduelles<sup>6</sup> et le pôle d'excellence en transport terrestre<sup>7</sup>. Dans les deux cas, la région de l'Estrie participe activement au développement d'entreprises dans ces directions.

Or, même une étude attentive de la liste des 92 entreprises de fabrication, des 44 entreprises de transport ou des 12 entreprises de commerce de gros ne permet pas de déceler le moindre embryon que ce soit de petites entreprises se réclamant de l'une ou l'autre de ces filières-clé.

C'est cette situation que nous qualifions de «déphasage» de l'industrie locale par rapport à son contexte régional.

Une fois cela dit, il reste que la contribution de la MRC aux chaînes de valeur régionales peut facilement se remettre au diapason des efforts de diversification régionaux. Deux créneaux nous semblent porteurs à ce titre:

- ✓ L'industrie de la logistique, qui est un prolongement naturel du pôle d'excellence en transport terrestre avec des entreprises de transport diversifiées et la présence de Fedex Trade networks;
- ✓ le développement d'une panoplie de petites et moyennes entreprises intéressantes en agro-alimentaire qui peut s'appuyer en partie aussi bien sur le secteur des sciences de la vie, des technologies propres que sur celui des nanotechnologies. Des entreprises comme Aquabiotech, BioBon, Caldwell Biofermentation, la ferme piscicole Les Bobines, la fromagerie La Station, Le Lapin de Stanstead, Le petit Chaperon Rouge et même la toute nouvelle micro-brasserie Coaticook et Salaison Provencher, autant d'entreprises ayant trouvé une niche qui fait appel à la technologie comme au développement de produits originaux.

Nous verrons donc plus loin nos recommandations sur la base d'une expansion orientée vers ces créneaux d'excellence dans un esprit de complétion de la chaîne de valeur régionale.

---

<sup>6</sup> [http://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/creneaux-dexcellence/page/creneaux-dexcellence-10719/?tx\\_igaffichagepages\\_pi1%5Bmode%5D=single&tx\\_igaffichagepages\\_pi1%5BbackPid%5D=243&tx\\_igaffichagepages\\_pi1%5BcurrentCat%5D=&cHash=2d5fd4eb78ff23c97098b25372ff54d](http://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/creneaux-dexcellence/page/creneaux-dexcellence-10719/?tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=243&tx_igaffichagepages_pi1%5BcurrentCat%5D=&cHash=2d5fd4eb78ff23c97098b25372ff54d)

<sup>7</sup> [http://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/par-secteur-dactivite/transport-terrestre/page/le-secteur-12931/?tx\\_igaffichagepages\\_pi1%5Bmode%5D=single&tx\\_igaffichagepages\\_pi1%5BbackPid%5D=444&tx\\_igaffichagepages\\_pi1%5BcurrentCat%5D=&cHash=5e3fc96ee2a57fcbbc6787437832a7ea](http://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/par-secteur-dactivite/transport-terrestre/page/le-secteur-12931/?tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=444&tx_igaffichagepages_pi1%5BcurrentCat%5D=&cHash=5e3fc96ee2a57fcbbc6787437832a7ea)

ET: <http://www.transportail.com/fr/index.asp>



### *Les salaires locaux*

Les principales entreprises locales sont généralement à forte intensité de main-d'œuvre, ce qui entraîne vers le bas les salaires moyens. Par contre, jusqu'à maintenant, les dirigeants locaux de ces usines ont su conserver un ratio de productivité qui a permis, non seulement de conserver les entreprises ouvertes, mais qui ont même augmenté la base de main-d'œuvre. C'est à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle: bonne dans la mesure où ces entreprises contribuent au maintien d'un tissu économique local fort, non seulement par leur prestation en main-d'œuvre mais aussi par les achats locaux de biens et services; mauvaise dans la mesure où tous s'entendent pour constater la fragilité relative à long terme de ces entreprises toujours à la merci d'une délocalisation vers les économies émergentes.

De plus, aussi forts que pourront être les gains de productivité dans ces secteurs d'activité, ils ne permettront jamais d'augmenter d'une façon significative les salaires moyens de l'ensemble de la population et d'assurer ne serait-ce que la parité à la moyenne estrienne.

Il est donc clair que tout en cherchant à préserver la base industrielle à court terme, les stratégies à moyen et long terme doivent s'orienter vers la maturation de nouvelles entreprises moins dépendantes de la densité en main-d'œuvre et dont la valeur ajoutée est générée par d'autres intrants.

Nos recommandations s'orienteront donc également dans cette direction.

### *Rapatriement des retombées manufacturières induites*

Ce dernier vecteur permet de rattacher les retombées manufacturières aux autres pans de l'économie locale et régionale.

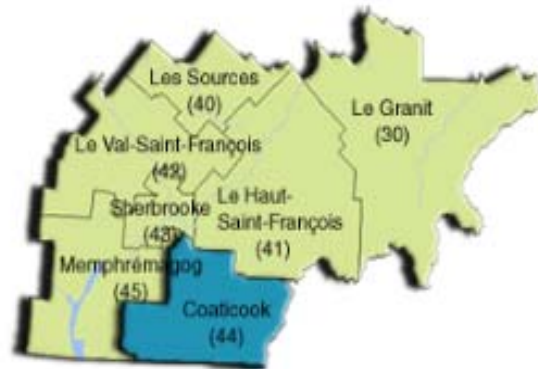
Comme nous le soutenons dans ce document, l'équilibre entre les trois sphères économiques que sont la *sphère productive*, qui comprend l'activité industrielle, la *sphère résidentielle*, qui comprend les activités locales du commerce et des services et la *sphère publique*, qui comprend les activités économiques des services gouvernementaux, doivent être en équilibre pour assurer une croissance et un développement sains des structures économiques.

Il est rare de voir un territoire où la sphère productive est la sphère qui cause le déséquilibre. En effet, l'activité industrielle permet en général un renforcement des autres activités économiques.

Mais, en termes économiques, la MRC de Coaticook vit une situation ambiguë dans la mesure où son développement résidentiel et commercial est désavantagé par sa proximité de la capitale régionale alors qu'inversement, la sphère productive attire bon nombre de travailleurs de l’extérieur du territoire, et donc une perte d’impact économique de ces emplois sur le territoire.

Sa proximité la prive également d'une desserte augmentée de services gouvernementaux qui se concentrent à Sherbrooke, notamment au chapitre de monde de l'éducation. De même, il existe une «fuite commerciale» importante vers Sherbrooke alors que les services et le commerce s’y concentrent.

Par ailleurs, le réseau routier reliant les principales villes de la MRC à Sherbrooke, bien que diversifié, ne peut soutenir la comparaison avec les autoroutes reliant d'autres MRC de l'Estrée à la capitale régionale. Cela crée une propension au développement de banlieues situées ailleurs. Il est remarquable de voir que, des quatre MRC contigües à l'agglomération de Sherbrooke, celle de Coaticook connaîtra une croissance de sa population qui se rapproche de celle des deux MRC de l'Estrée qui ne touchent pas à l'agglomération de Sherbrooke, alors que les trois autres MRC adjacentes connaîtront une croissance au moins équivalente, sinon supérieure à celle de l'agglomération.



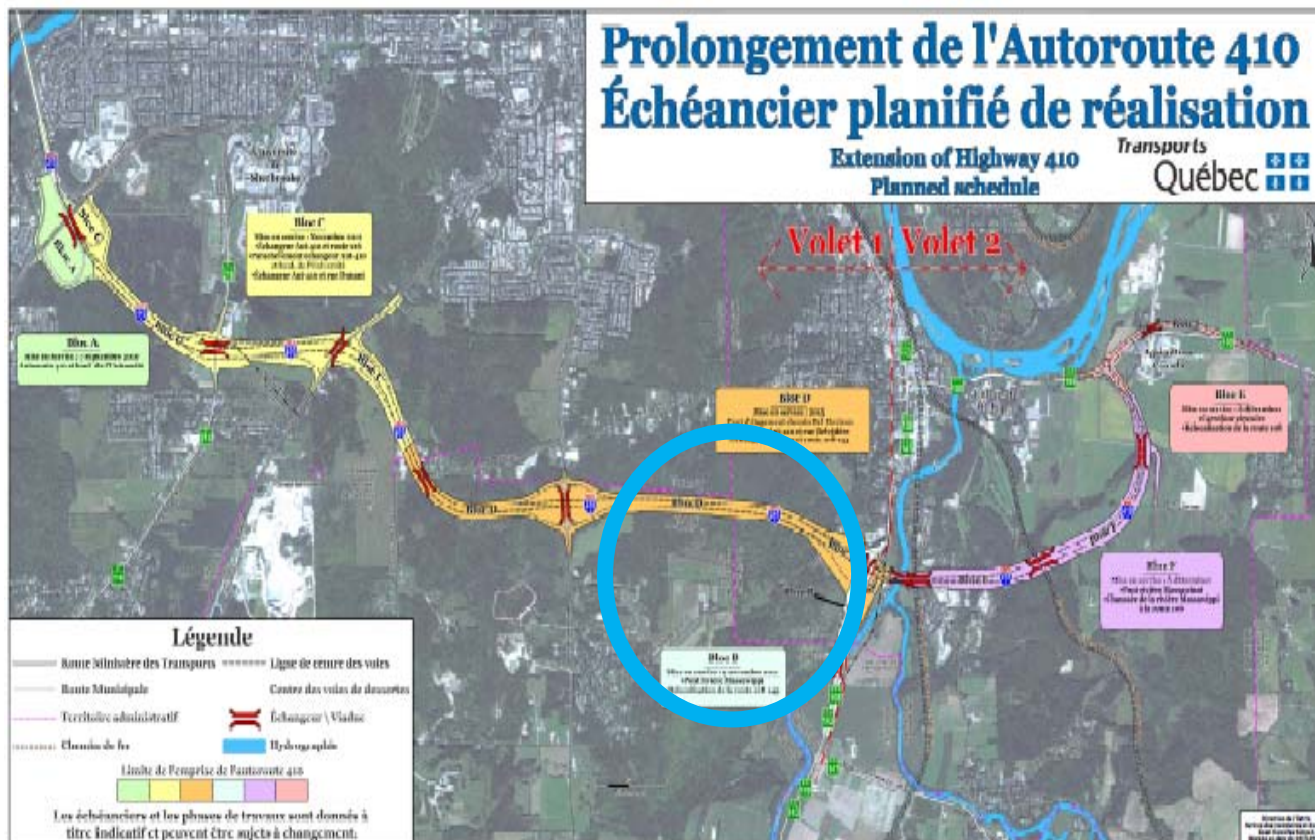
**TABLEAU : TAUX PRÉVU D'AUGMENTATION DE LA POPULATION - MRC DE L'ESTRIE (2006-2031)**

MRC	Positionnement par rapport à Sherbrooke	% de croissance 2006-2031
Agglomération de Sherbrooke		+10,1%
Val-Saint-François	Adjacent	+9,7%
Haut-Saint-François	Adjacent	+12,1%
Memphrémagog	Adjacent	+23,8%
Coaticook	<b>Adjacent</b>	<b>+8,7%</b>
Les Sources	Non adjacent	+8,3%
Le Granit	Non adjacent	+1,4%
Total		+15,8%

Source: Site web MFE - Profil des régions

La géographie des réseaux routiers explique donc en partie l'inadéquation entre le poids relatif de l'emploi manufacturier, important dans la MRC, et une fuite observée des sphères résidentielles et publiques vers Sherbrooke.

L'ouverture de l'A410 constitue donc, à ce titre, un atout potentiel important puisqu'elle permettra un accès nouveau qui rapprochera la partie nord de la MRC à la capitale régionale. Les municipalités de Compton et de Waterville surtout doivent y voir une opportunité dans toutes les sphères économiques, dont particulièrement celle de développements résidentiels alternatifs aussi bien pour les habitants de l'agglomération de Sherbrooke que pour les travailleurs industriels de la MRC.



Au chapitre industriel, cette nouvelle voie, surtout à la connexion prévue des routes 143 et 147 (cercle bleu), ouvre une opportunité physique qui ajoute à la proximité des installations universitaires de Lennoxville et de Sherbrooke. Ce n'est pas anodin dans la mesure où une connexion rapide des installations universitaires et des parcs industriels de Waterville et Coaticook permet d'offrir une alternative viable d'installation aux entreprises des nouvelles filières-clé.

De plus, cela permet de bonifier les possibilités d'exportation et de transport logistique vers les États-Unis en relation avec ces mêmes entreprises du giron universitaire.

### 5.2.3 UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL BASÉE SUR LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE LOCALE ET L'INTÉGRATION RÉGIONALE

Nos recommandations, pour la sphère productive, s'articulent donc autour de trois principes de fonctionnement:

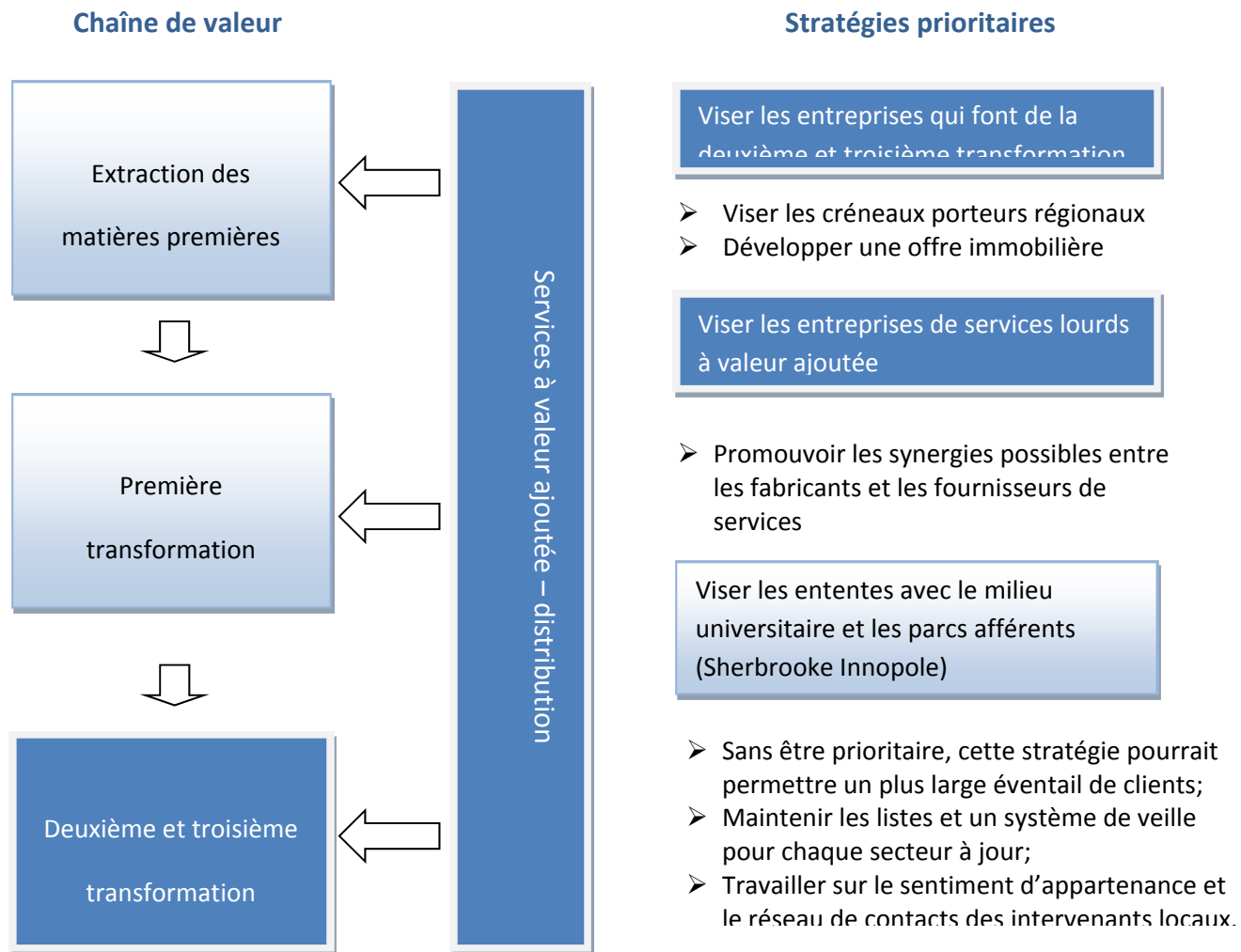
- ✓ le développement de nos créneaux d'excellence dans une perspective régionale le long d'une chaîne de valeur simplifiée;
- ✓ la viabilisation de nouveaux parcs industriels ou de nouveaux espaces dans les parcs existants;
- ✓ l'exploration de la mise en marché d'un produit immobilier adapté à la stratégie

#### *Créneaux d'excellence*

Il ne s'agit pas ici de concurrencer les parcs industriels de l'agglomération de Sherbrooke, mais de choisir les entreprises de deuxième et troisième transformation ainsi que les entreprises de services industriels actives dans les créneaux dont nous avons discuté, soit:

- ✓ les entreprises agroalimentaires, surtout celles faisant appel aux produits à forte valeur ajoutée;
- ✓ les services aux entreprises, surtout ceux visant l'accroissement de la productivité en logistique (emballages performants, routage de distribution, intégration de plateformes intermodales, etc.)

FIGURE : SCHÉMATISATION DES CRÉNEAUX À PRIVILÉGIER



Source: DAA Stratégies

### *Viabilisation d'espaces industriels supplémentaires*

Comme partout ailleurs au Canada, il est difficile de prévoir l'évolution et même la pertinence de la fonction industrielle dans le continuum de développement économique. Nous avons vu dans la section précédente qu'il existait des opportunités dans la chaîne de valeur régionale.

Un survol des parcs industriels les plus importants de la MRC nous donne le tableau suivant:

**TABLEAU : PROFIL DES PARCS INDUSTRIELS DE COATICOOK ET WATERVILLE**

2012	Coaticook		Waterville	
	Nb d'entreprises	Nb d'emplois	Nb d'entreprises	Nb d'emplois
Construction	5	421	1	12
Transport et entreposage	10	97	2	5
Entreprises de service (B2B)	3	7	1	2
Commerce de gros	18	235	4	98
Manufacturier				
1ière transformation	27	1 412	8	1 247
2ième transformation	5	56	3	133
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>2 228</b>	<b>19</b>	<b>1 497</b>
Superficie disponible	<b>200 000 mètres carrés</b>		<b>1 terrain privé</b>	
Prix moyen	<b>0,50\$ à 1,50\$/pied carré</b>		<b>N.D.</b>	

Sources: emplois et nombre d'entreprises: ICRIQ - Superficie et prix: Villes de Waterville et Coaticook



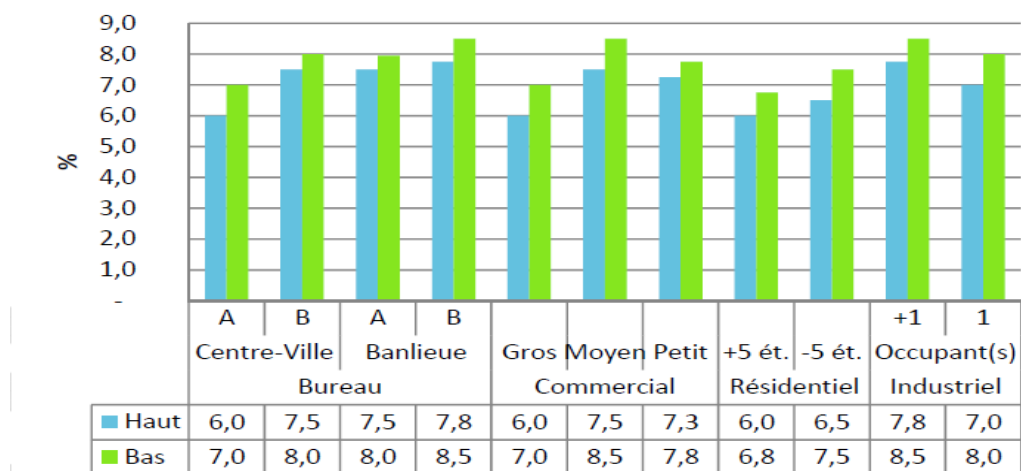
Il est clair que l'inventaire disponible, bien qu'important, ne permet pas de bénéficier des avantages anticipés de l'ouverture de l'A410. Il nous apparaît donc important d'explorer les possibilités de l'ouverture d'un inventaire industriel dans les municipalités qui bordent cette future voie d'accès. Les municipalités de Waterville et de Compton devraient être particulièrement visées.

La mise en œuvre de cette recommandation dépend aussi naturellement des prémisses suivantes, que nous n'avons pas explorées :

- ✓ la disponibilité de terrains en zone blanche dans les municipalités ciblées;
- ✓ la tenure de celles-ci;

Cette dernière considération est particulièrement importante dans la mesure où la viabilisation de terrains industriels au Québec n'est plus le fait d'investisseurs privés parce qu'ils n'y retrouvent pas leur compte. En effet, comme on le voit dans le tableau ci-dessous, le taux global d'actualisation (TGA)<sup>8</sup> de l'investissement industriel au Québec est le moins intéressant parmi les investissements immobiliers classiques.

FIGURE : TGA COMPARATIFS - 2011



Source : Tiré de Colliers International, T1 2011

<sup>8</sup> Communément appelé *Cap Rate* ou taux de capitalisation dans le milieu immobilier

En effet, au cours des dernières années, il y a eu très peu de développements industriels, surtout en région, qui ont eu comme origine une initiative d'un promoteur privé. En fait, cela se traduit même par un désistement des banques dans le financement des immeubles industriels. Entre 2005 et 2011, le taux de financement hypothécaire dans les régions du Québec est passé de 85 % à 75 %. Il touche à peine 65 % actuellement.

Cela grève énormément la compétitivité des régions quand vient la nécessité d'attirer des entreprises industrielles ou manufacturières. Plusieurs régions ont réagi sur les tableaux suivants :

- ✓ en offrant des outils de financement immobilier régionaux (souvent de concert avec la BDC, par exemple) ou en prenant entente avec des développeurs immobiliers pour partager le risque des immeubles construits sur mesure pour des besoins particuliers;
- ✓ en contrôlant la tenure des parcs industriels, ce qui a pour effet de diminuer la charge financière de départ des entreprises industrielles. Ainsi, en incorporant les revenus de taxation dans le calcul de rendement industriel (puisque les terrains appartiennent à une municipalité), on arrive à être compétitif.

Cette situation a conduit plusieurs villes à s'impliquer, non seulement dans l'achat et la gestion de terrains industriels, mais même directement dans la construction et la gestion de bâtiments industriels adaptés à la stratégie poursuivie par celles-ci.

Cette implication se fait aussi à l'occasion avec des investisseurs privés, des fonds de placement semi-publics ou selon des modèles privés/publics.

C'est ce que nous préconisons dans la mesure où les créneaux d'excellence recherchés impliquent une offre immobilière originale.

### *Offre immobilière*

Le type d'installations de production que nous envisageons comme fer de lance du développement industriel sur le territoire s'articule autour d'un produit immobilier attirant pour la PME et même la TPE. Cette offre existe pour satisfaire la demande locale bien sûr, mais aussi pour assurer un hébergement à des entreprises de service qui gravitent nécessairement autour des entreprises plus importantes.

L'angle stratégique d'attaque est donc de permettre la vente de terrains plus petits à des entreprises locales, mais aussi d'enrichir une entente potentielle avec un groupe promoteur/investisseur avec lequel on pourrait envisager de construire un ou plusieurs bâtiments multi-occupants pour orienter l'offre de départ.

Au Québec actuellement, la demande pour des entreprises de petits gabarits se calcule en multiples de 2 500 pieds carrés de bâtiment. Le profil immobilier moyen du demandeur est le suivant :

- ✓ 5 000 pieds carrés;
- ✓ 35 % bureau;
- ✓ 1 quai de chargement ou 2 portes de garage;
- ✓ Entreposage extérieur permis (arrière seulement);
- ✓ Hauteur libre de 21 pieds;
- ✓ Finition « noble » sur l’avant seulement;
- ✓ Aménagement paysager;
- ✓ Ratio de stationnement de 1 case par 300 pieds carrés.

Le bâtiment économiquement le plus rentable est actuellement de 20 000 pieds carrés (donc 8 baies de 2 500 pieds carrés ou 4 occupants moyens). Ces conditions permettent un loyer concurrentiel de 8,50 \$/pied carré net pour un bâtiment neuf, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne actuelle (tous produits confondus) de 7,85 \$/pied carré.

**TABLEAU: CRITÈRES DE BASE - BÂTIMENT ET TENURE IDÉAUX POUR LE MARCHÉ VISÉ**

Critères immobiliers	
Ratio d’emploi minimal	1/750 pieds carrés
Bâtiment type	20 000 pieds carrés divisibles en baies de 2 500 pieds carrés
Terrain type	60 000 pieds carrés
Entreposage extérieur	Permis à l’arrière
Ratio Bureau/Total minimal	15 %
Ratio Bureau/Total maximal	50 %
Hauteur libre minimale – production	21 pieds
Occupation	Multiple – Moyenne de 5 000 pi.ca. par occupant
Critères financiers	
Build-to-suit	Sur négociation – exclusivité possible avec un groupe promoteur/investisseur
Vente de terrain seulement	Par la municipalité ou sous contrôle de licence

---

Source : DAA Stratégies

Ce type d’offre immobilière pour des fins industrielles et de services pourrait être intégré dans un espace intégrant à la fois cette offre à une offre résidentielle distinctive permettant d’attirer non seulement les entreprises mais également ses dirigeants et travailleurs. Il s’agit ici de structurer l’offre de services pour accroître l’attractivité résidentielle et l’emploi local. Des exemples de tels aménagements mixtes existent et pourront servir de modèles aux promoteurs / investisseurs.

#### 5.2.4 PERTINENCE D’UN PÔLE LOGISTIQUE (PLATEFORME DE TRANBORDEMENT)

Il apparaît clairement que la route 55 qui traverse en partie la MRC de Coaticook pour connecter l’I91 au Vermont constitue l’armature de base du réseau routier local permettant d’espérer attirer des plateformes intermodales.

Comme on le voit dans la carte ci-après, ces connexions avec le réseau américain et les ramifications vers le nord en territoire québécois, permettent de croire à une augmentation significative du trafic. À ce titre, les connexions terrestres A55/I91 soutiennent la comparaison avec les autres postes le long de la frontière américaine.

FIGURE : LES PRINCIPALES CONNEXIONS AUTOROUTIÈRES DANS L’EST NORD-AMÉRICAIN



Source: MTQ

Il est évident que le poste de Lacolle, fort des investissements récents de 47M\$ dans la rénovation, de sa proximité de Montréal et de l'ouverture de l'A30, restera le poste frontalier le plus important du réseau, mais la connexion A55/I91 pourrait bénéficier de l'ouverture de l'A410 pour faire compétition à la complétion de l'A35 et sa connexion prochaine avec l'I89 (Saint-Armand).

Localement, la Ville de Coaticook connecte un réseau de routes locales (206, 147 et 141) à un réseau américain (114 et 111) qui innerve le Vermont vers les États de la Nouvelle-Angleterre.

Pour concrétiser cette compétition et maximiser l'utilisation du réseau local, la région compte sur plusieurs atouts: la présence de plusieurs transporteurs importants basés localement et la possibilité d'utiliser la voie de chemin de fer traversant la ville de Coaticook qui appartient à Saint-Lawrence & Atlantic avec connexions possibles avec le CN (à Richmond) et avec le MMAC (sic) (à Sherbrooke) du côté canadien. Du côté américain, les connexions de Danville Auburn (Vermont) permettent de connecter avec le réseau CSX, la Norfolk Southern et la New Hampshire & Vermont Railroad.

Il faudra donc travailler à améliorer la plateforme de transbordement de Coaticook et coordonner les types de produits pour lesquels on pense avoir un fort potentiel de croissance. Une telle plateforme ne se justifie donc pas d'emblée; si aucun effort visant sa mise en place, visant également la coordination et le groupage des expéditions, n'est fait, cette plateforme ne verra pas le jour.

L'embauche d'un coordonnateur régional aux chaînes d'approvisionnement serait donc une façon de concrétiser cette plateforme. L'organisme pouvant héberger cette ressource reste à déterminer.

Une étude réalisée par Développement PME Chaudières-Appalaches<sup>9</sup> conclut que le transport ferroviaire à partir de la MRC est viable pour certains produits et qu'il existe un certain potentiel à l'intermodalité des transports dans la mesure où des efforts sont consentis dans la planification des expéditions.

*"En considérant qu'à partir de 800 km en moyenne, le transport ferroviaire devient rentable en comparaison avec le transport routier, que les produits transportés ne sont pas périssables, que 75 % des produits ne sont pas concernés par la saisonnalité, que le transport combiné rail-route permet de réduire significativement les émissions polluantes, et que le réseau ferroviaire permet de desservir l'intégralité des grandes villes du territoire canadien et nord-américain, le transport ferroviaire semble être une alternative intéressante aux entreprises expédiant sur de longues distances (à condition que les stocks tampon suffisants puissent être mis en place pour assurer une production et une distribution régulière en raison d'un temps de transit de 2 à 4 fois plus long avec le ferroviaire).*

---

<sup>9</sup> DÉVELOPPEMENT PME CHAUDIÈRES-APPALACHES, *Étude sur les mouvements de transport longue distance - entrants et sortants des entreprises de la MRC de Coaticook*, octobre 2013

*L’intermodal représente une alternative intéressante au transport routier dans la mesure où cela prend pratiquement le même temps pour se rendre sur la côte ouest en utilisant l’intermodal qu’avec un camion et une équipe de 2 chauffeurs. Cependant, à notre connaissance, il n’y a pas de service de groupage offert dans l’intermodal, les entreprises doivent s’organiser entre elles pour remplir le conteneur. Une entreprise comme Axsun, spécialisée en transport intermodal, est capable de proposer des taux compétitifs grâce à ses volumes mensuels."*

Ainsi, en suivant la filière agroalimentaire, certains produits pourraient être intéressants. Dans la première et la deuxième transformation des produits forestiers également. Cela est à voir d'un point de vue régional.

**FIGURE: RÉSEAU FERROVIAIRE LOCAL**

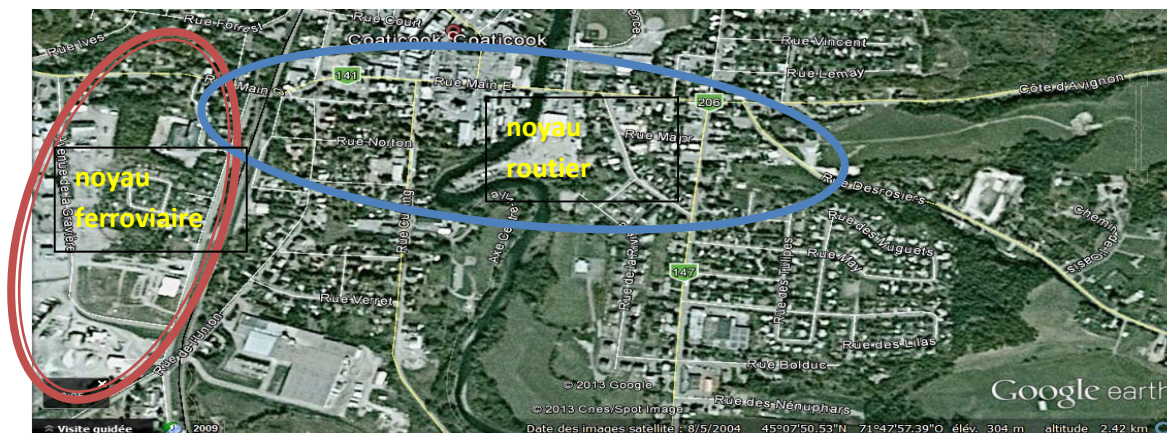


Source: MTQ, 2012

Enfin, quand on regarde la carte du centre-ville de Coaticook, on voit bien que le réseau local qui prend sa source ou traverse la ville se connecte facilement avec le réseau ferroviaire, comme le montre la figure ci-après.



FIGURE: CONNEXIONS LOCALES ROUTE/RAIL



Source: Google Map

## 5.2.5 PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Dans la sphère productive, secteur industriel, nous recommandons donc les actions suivantes:

- ✓ Poursuite des créneaux de deuxième et troisième transformation;
- ✓ Poursuite du créneau de la logistique avec l’embauche d’un coordonnateur à la chaîne d’approvisionnement;
- ✓ Viabilisation de nouveaux espaces industriels sous tenure municipale en profitant de l’ouverture prochaine de l’A410;
- ✓ Construction et gestion de bâtiments industriels modernes et adaptés aux créneaux stratégiques poursuivis en jonction avec un développement résidentiel attractif.

## 5.3 La sphère de l’économie résidentielle : le secteur commercial

**Avant d’analyser le potentiel de chacune des actions liées à l’économie résidentielle**, il est important de bien comprendre la dynamique économique entourant ce mécanisme. **La Base résidentielle se traduit par : les salaires des migrants-alternants**

*(personnes qui se déplacent quotidiennement de leur domicile vers leur lieu de travail et à l’inverse), les pensions de retraite, les dépenses des touristes en hôtels et campings, les dépenses des touristes en résidence secondaire et location et les dépenses des touristes chez la famille ou chez des amis.*

La Base résidentielle **se déploie en fonction du niveau de développement de l’offre de services des territoires**, et des **politiques publiques mises en œuvre pour les ménages**. Elle participe très largement à l’équilibre socio-économique des territoires et ne dépend pas de leur capacité productive.

Le point de départ du raisonnement consiste à considérer que **les territoires tirent leur développement de deux faits générateurs distincts** dans les mécanismes qu’ils sous-tendent, mais complémentaires au regard des effets recherchés sur la dynamique de développement local. **Ces deux faits générateurs constituent les deux grandes voies pour accroître la richesse et l’emploi sur un territoire<sup>10</sup>**.

*Le premier fait générateur : capter des revenus tirés de l’extérieur*

*Le deuxième fait générateur : faire circuler sur le territoire les revenus captés à l’extérieur*

Tenant compte des deux faits générateurs de développement et de leur dynamique, on peut donc affirmer **qu’une stratégie de valorisation de l’économie résidentielle** consiste à **porter l’attention sur les critères d’attractivité du territoire**, dans une perspective de long terme, et à **articuler la politique d’attractivité résidentielle et/ou touristique à l’offre économique territoriale** de manière à **amplifier les retombées économiques liées à la présence des revenus associés à ces populations sur le territoire**.

Nous avons donc regroupé l’ensemble des actions associées à la Base résidentielle afin de pouvoir démontrer l’importance de leur rôle dans la stratégie de développement économique globale. **Il sera important de ramener l’évaluation du niveau de pertinence des pistes d’action aux deux faits générateurs de richesse et d’emploi sur le territoire**.

### 5.3.1 MISE EN CONTEXTE STRATÉGIQUE

Au sein de la région estrienne, la MRC de Coaticook ne constitue pas une route naturelle du flux commercial pour les habitants de la région. Si la proximité de la frontière américaine constitue une force d’échanges commerciaux de biens et services, cette force ne se traduit pas en retombées économiques régionales pour le commerce de détail.

---

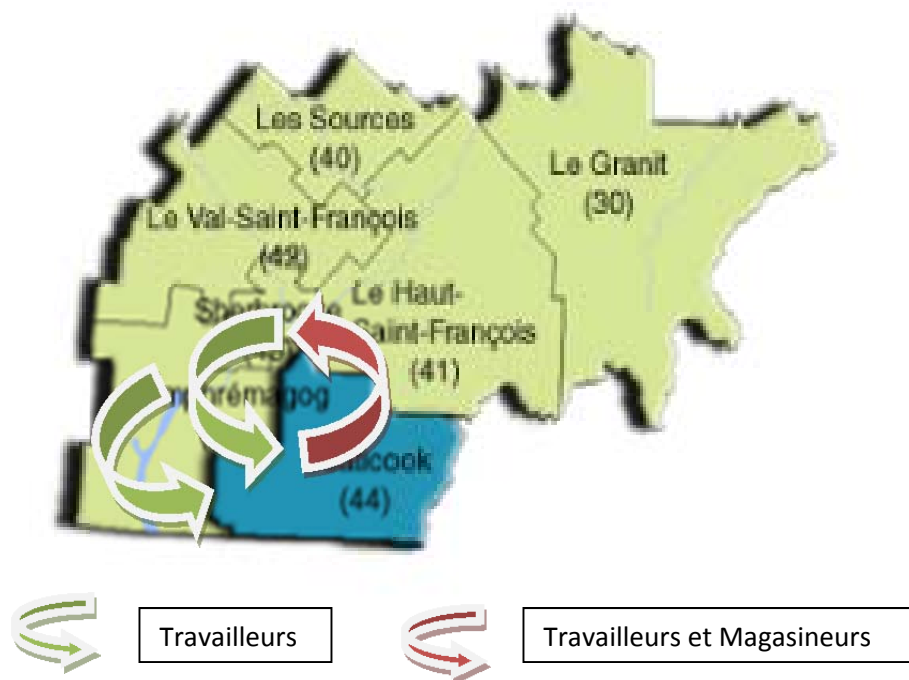
<sup>10</sup> Dossier économie résidentielle, du diagnostic à la stratégie – Centre en analyse territoriale, février 2011

En d'autres termes, la MRC de Coaticook peut se targuer d'un potentiel de plaque tournante intéressant pour le transit de marchandises, mais se trouve excentrique quand il s'agit d'échanges commerciaux sur le marché du détail.

### 5.3.2 NOTRE PERCEPTION DU PROBLÈME

Dans ce contexte, il y a peu de chances que la MRC puisse réunir les conditions nécessaires pour attirer les grandes surfaces du marché du détail. Le schéma de la page suivante illustre cette perception des flux de déplacements.

FIGURE : DÉPLACEMENTS PERÇUS - 2012



Il est établi que plusieurs résidents<sup>11</sup> de Sherbrooke et des autres MRC de la région transitent quotidiennement vers les usines de la région de Coaticook. Cependant, ils constituent majoritairement une main-d'œuvre qui laisse peu de retombées sur les marchés locaux (commerces de détail, restaurants, services, etc.). Inversement, les travailleurs de la MRC de Coaticook qui se dirigent vers Sherbrooke laissent proportionnellement plus de retombées quotidiennes sur le marché de Sherbrooke.

De plus, parce que le marché de Sherbrooke offre plus de choix, les achats de biens durables se font également vers Sherbrooke, ce qui affaiblit encore davantage les possibilités de l'offre de la MRC de Coaticook.

Enfin, si l'A410 constitue une excellente nouvelle pour l'industrie de la MRC, elle viendra renforcer les possibilités qu'aura la population locale d'accéder au pôle commercial de la rue Portland, contribuant ainsi à la fuite commerciale de la MRC.

### **5.3.3 UNE STRATÉGIE COMMERCIALE BASÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOYAUX VILLAGEOIS ATTRAYANTS ET ORIGINAUX ET SUR L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION**

Dans ce contexte, il existe peu de stratégies permettant d'espérer l'attraction de complexes commerciaux importants placés "en interception" par rapport aux pôles régionaux de Sherbrooke. Même en supposant un accroissement de la population des villes de Waterville et de Compton, les terrains logiques d'expansion commerciale le long de la futur A410 se situent hors du territoire de la MRC. Donc, même en supposant cet accroissement qui justifierait la construction d'un centre commercial d'importance, celui-ci serait encore probablement situé sur le territoire de Sherbrooke.

Par ailleurs, il existe des possibilités réelles de créer des centres d'intérêt commercial autour d'attractions récréotouristiques dans la plupart des noyaux villageois. Ces centres de destination peuvent contribuer à déjouer l'attraction qu'exerce Sherbrooke et même à attirer des acheteurs de l'ensemble de la région.

Cette stratégie s'appuie donc sur une connaissance du mix commercial de chaque village, sur la perception juste des types de commerces qui peuvent se renforcer mutuellement, sur l'attraction de marques nationales quand celles-ci viennent compléter l'offre régionale et sur une stratégie de communication coordonnée.

De plus, notre stratégie s'appuie aussi sur trois prémisses de base:

- ✓ le succès de la stratégie de croissance industrielle qui, à terme, devrait contribuer à l'augmentation de la population et de son revenu discrétionnaire;

---

<sup>11</sup> Voir les tableaux statistiques sur le navettage dans le portrait sociodémographique, pages 21-22

- ✓ le succès d'une stratégie agressive d'attraction de nouveaux résidents;
- ✓ la coordination des efforts de la stratégie touristique, permettant l'augmentation de l'achalandage des sites touristiques locaux et donc des commerces locaux.

Dans la mesure où ces stratégies connaissent un succès, il se créera une pression pour l'ouverture de nouveaux commerces.

#### 5.3.4 PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Nous croyons que le développement commercial de la MRC est fonction directe du développement et des succès liés aux recommandations faites dans le développement industriel, résidentiel et touristique.

Nous croyons également qu'il est anti-productif de tenter d'attirer les grandes surfaces sur le territoire de la MRC tant que le déploiement des autres stratégies n'est pas largement entamé et qu'il n'a pas généré des retombées concrètes en termes d'accroissement de la population, de l'achalandage touristique ou d'augmentation du revenu disponible.

Pour ce qui est du maintien de commerces et services de proximité dans les municipalités rurales, à moins que celles-ci en viennent elles-mêmes à s'impliquer dans le maintien de tels services de proximité, à l'exemple de ce qu'on a pu observer ailleurs (ex. : acquisition d'installations et mise en place de coopérative de solidarité pour l'opération commerciale), c'est également du côté du développement résidentiel et touristique qu'il faut voir les avenues pour assurer ce maintien de commerce de proximité.

### 5.4 La sphère de l'économie résidentielle : le secteur résidentiel

#### 5.4.1 MISE EN CONTEXTE STRATÉGIQUE

Rappelons que le diagnostic fait état de la faible croissance de la population sur le territoire de la MRC et ce, malgré sa relative proximité avec la ville-centre de Sherbrooke. La MRC de Coaticook semble parmi celles qui profitent le moins du pouvoir attractif de Sherbrooke. **Nous estimons que, dans le contexte d'analyse du potentiel de développement économique pour la MRC, le développement du secteur résidentiel est déterminant.**

- Le problème de la baisse du poids démographique va perdurer, si rien n'est fait pour modifier la tendance, alors que les prévisions démographiques estiment que la population estrienne va augmenter de 11,4 % de 2006 à 2031 comparativement à celle de la MRC de Coaticook qui ne va croître que de 8,7 %.

- La fonction résidentielle se concentre dans trois municipalités, Coaticook, Compton et Waterville, regroupant à elles seules les trois quarts de la population de la MRC. Ce sont ces trois municipalités qui devraient le plus profiter de la proximité de Sherbrooke, notamment avec le prolongement de la A410. Ce sont également ces municipalités qui regroupent en large partie l’activité de type industriel, ce secteur, nous l’avons vu précédemment, important de la main-d’œuvre résidant à l’extérieur du territoire.
- Dans ces trois municipalités, les terrains disponibles pour du développement résidentiel existent et la capacité d’accueil est suffisante pour penser à un développement résidentiel d’importance ; à titre d’exemple, Waterville estime ce potentiel entre 80 et 100 terrains disponibles, Coaticook à plus de 300. Compton bénéficie également d’un potentiel non négligeable. La problématique réside davantage en l’absence de volonté des propriétaires et promoteurs pour penser à un développement significatif.
- Les périmètres d’urbanisation des municipalités rurales permettent également un développement résidentiel pour des personnes recherchant un caractère champêtre.

#### 5.4.2 LES PISTES D’ACTION

- ***L’élaboration et la mise en place d’une Politique d’habitation pour assurer une diversification et l’harmonisation de l’offre résidentielle***

Il nous est apparu important de rappeler les pouvoirs relatifs à l’habitation et à la rénovation urbaine des municipalités au Québec. Les informations suivantes sont tirées du Guide produit par le MAMROT relatif à ces domaines.<sup>12</sup>

Les pouvoirs relatifs à l’habitation et à la rénovation urbaine confèrent aux municipalités la possibilité d’agir en fonction d’une gamme variée de préoccupations à la fois sociales, environnementales et économiques. **La municipalité peut notamment posséder, construire, aménager, administrer, louer et aliéner des immeubles à des fins d’habitation.**

**L’habitation étant un levier économique important, les pouvoirs en matière d’habitation et de rénovation urbaine permettent aux municipalités d’agir également en tant que promoteur sur le plan du développement résidentiel et de voir à l’équilibre des finances municipales par un développement résidentiel globalement rentable (p. ex. consolider la richesse foncière par le maintien de la valeur des immeubles imposables, viser à la rentabilité des investissements publics).**

---

<sup>12</sup> <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/intervention/habitation-et-renovation-urbaine/>

La municipalité peut, par ses actions, offrir la qualité de vie et l'attraction nécessaires au maintien et au renforcement de la population sur son territoire :

- en créant et en conservant un habitat de qualité selon les principes du développement durable qui allient économie et pérennité dans les interventions (ex. : en limitant la subdivision des logements unifamiliaux en 2 ou 3 logements à des secteurs restreints à l'intérieur des quartiers);
- en offrant la diversité nécessaire pour satisfaire tous les besoins et permettre que chaque citoyen puisse trouver à se loger à un prix convenant à ses revenus (p. ex. en favorisant, dans certaines zones résidentielles, l'aménagement de logements d'appoint destinés à être habités par les parents des occupants du logement principal);
- en favorisant une cohabitation harmonieuse entre l'habitation et les autres activités;
- en préservant les valeurs foncières;
- en s'assurant de la sécurité et de la salubrité des logements;
- en encourageant l'entretien et l'embellissement des propriétés.

Dans ce domaine, les pouvoirs habilitants se trouvent principalement dans les lois suivantes : Loi sur la Société d'habitation du Québec et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Les pouvoirs en matière d'habitation permettent des interventions variées. L'action menée par chaque municipalité reflète toutefois le genre et le niveau d'engagement ainsi que le contrôle qu'elle estime devoir assumer **en matière de contrôle des usages et de l'implantation (zonage), de normes de construction et d'habitabilité, de programme de rénovation, d'incitations financières et fiscales, de réserves foncières, de qualité du tissu urbain, de répartition des coûts, de rentabilisation des terrains vagues, etc.**

### **Intérêt d'une politique d'habitation**

Bien que la loi ne l'exige pas, une municipalité peut concevoir une politique formulant les principes qui guideront son action en matière d'habitation en concordance avec son plan d'urbanisme en raison du développement résidentiel et de l'accès à la propriété, de la rénovation et de l'entretien du bâti existant, du logement social et de la qualité de vie urbaine.

Dans le contexte de sa mission avec ses partenaires privés, publics et communautaires, cette politique lui permettra de partager la responsabilité de planifier, de promouvoir et de contrôler le maintien et le développement d'un parc résidentiel de qualité.



Par exemple, pour guider ses actions et ses interventions en habitation, une municipalité pourrait poursuivre divers objectifs :

- rechercher l'amélioration de la qualité du parc de logements existants et augmenter le nombre de logements;
- contribuer à ce que toutes les couches de population aient accès à un type d’habitation correspondant à leurs besoins;
- augmenter la population, le nombre de propriétaires et de familles;
- améliorer la qualité de la vie urbaine;
- définir des programmes et des modalités d’assistance financière et autres incitatifs pour la construction résidentielle ou pour la rénovation dans de quartiers;
  - Une municipalité peut en effet, en vertu de ses pouvoirs, accorder une assistance financière directe aux personnes et aux organismes et ce, dans le but de favoriser des actions privées. En général, cette assistance est encadrée par un programme de revitalisation ou d'intervention. Un tel programme peut favoriser, par exemple, la rénovation et la densification selon les orientations retenues.
- en lien avec cette politique, un règlement de zonage permet à une municipalité de spécifier pour chaque zone les usages ou les constructions qui sont autorisés et qui sont prohibés, celui-ci permet également :
  - de régir ou restreindre, par zone, la division ou la subdivision d'un logement;
  - de régir, restreindre ou prohiber le changement d'un usage résidentiel à un usage non résidentiel autrement permis dans certaines zones;
  - de déterminer, par zone, les usages permis dans toute partie d'une construction;

Dans le cas des trois municipalités susceptibles d’accroître leur secteur résidentiel de façon significative, nous ne pouvons que recommander de se doter d’une telle politique d’habitation.

▪ ***L’identification de moyens et stratégies pour que les municipalités soient proactives au plan du développement résidentiel***

Face à une situation où les espaces disponibles pour le développement résidentiel sont là et suffisants pour atteindre les objectifs d’accroissement des résidents, le manque de promoteurs résidentiels proactifs devient un enjeu majeur au plan économique.

En fonction des divers pouvoirs habilitants des municipalités, celles-ci peuvent être davantage proactives en termes de développement résidentiel pour contrer le manque de dynamisme des propriétaires/promoteurs résidentiels du territoire.

Ce que nous avons pu constater ailleurs tient de la double stratégie de la carotte et du bâton :

- La municipalité peut offrir d’acquérir les terrains nécessaires pour accroître son secteur résidentiel et s’assurer par la suite, comme ses pouvoirs le lui permettent, **d’agir en tant que promoteur sur le plan du développement résidentiel et de voir à l’équilibre des finances municipales par un développement résidentiel globalement rentable;**
- En cas de refus de la part des propriétaires/promoteurs, la municipalité a la possibilité d’augmenter le taux de taxation applicable aux terrains vacants desservis. Les revenus générés pourraient servir à financer des programmes d’habitation.

Ce qui nous semble évident, c’est que, dans la situation du manque de dynamisme observé, les programmes d’encouragement à la construction ne donnent pas les résultats escomptés et qu’il faudra que les municipalités soient davantage proactives car on ne peut laisser le développement de la sphère résidentielle à la merci de la bonne volonté des propriétaires/promoteurs.

## 5.5 La sphère de l’économie résidentielle : comment attirer des visiteurs

### 5.5.1 MISE EN CONTEXTE STRATÉGIQUE

Rappelons que le développement de l’économie résidentielle repose sur la capacité du milieu d’accroître le nombre de résidents et sur sa capacité d’y attirer des visiteurs, ceux-ci amenant sur place un apport de revenus pour l’ensemble de la fonction commerciale.

Il faut donc analyser les pistes d’action en fonction de cette capacité d’accroître le nombre de visiteurs sur le territoire de la MRC. L’analyse porte ici sur celles retenues par le comité de suivi. Il nous apparaît important de souligner que d’autres pistes avaient été mentionnées dans le rapport précédent et que certaines mériteraient d’être éventuellement examinées.

### 5.5.2 LES PISTES D’ACTION POUR ATTIRER DES VISITEURS

- ***Le développement d’un label ou image identitaire au plan de l’offre agroalimentaire (ex. : les saveurs de la vallée)***

L’offre agrotouristique de la MRC est déjà bien développée et structurée.<sup>13</sup> Depuis ses débuts, avec 16 entreprises participantes, Produitsdelaferme.com est, au fil du temps, devenu la plateforme officielle pour la promotion de l’agrotourisme et de l’agroalimentaire dans la région de Coaticook. Elle regroupe aujourd’hui une cinquantaine d’entreprises qui s’affichent fièrement. Cette initiative a permis aux participants de générer plus de retombées économiques et d’emplois sur le territoire, en plus de développer un sentiment de fierté et d’appartenance.

Avec ses Marchés de Noël de la Vallée et Les Comptonales, la MRC compte également plusieurs événements agrotouristiques qui contribuent à faire la promotion de cette industrie.

Parmi les labels qui se démarquent au Québec, les éléments suivants ressortent : ils sont très visibles aux yeux du consommateur, leur provenance est bien identifiée et crédible, et ils sont associés à la qualité du produit.

La Chaire Bombardier de gestion de la marque rendait public en 2012 une étude sur le classement des marques dans le secteur agroalimentaire au Québec. Outre les critères déjà mentionnés comme ayant une influence sur la notoriété, l’étude mentionne que les labels « régionaux » ont une influence surtout dans leur région respective faute de déploiement significatif au plan promotionnel.

Le positionnement « Produits de la ferme » autant que « Les Saveurs de la Vallée » n’est pas, à notre avis, un symbole identitaire fort, un « label » capable de positionner les producteurs de la région de façon distinctive sur le marché. Il nous apparaît évident que l’ensemble des partenaires du secteur agroalimentaire, et la région du même coup, gagnerait à profiter d’un « label » distinctif qui les représente. On devrait analyser la possibilité d’adopter un « label » qui intégrerait le mot Coaticook (ex. Goutez Coaticook, Saveurez Coaticook, Terroir Coaticook, etc.), à moins qu’on décide de miser sur Compton comme élément identitaire au plan agrotouristique. « Saveurs des Cantons » est actuellement une marque déposée qui crée de la confusion par rapport à la région des Cantons-de-l’Est.

Les labels, quels qu’ils soient, ne sont utiles et pertinents que dans la mesure où ils influencent la notoriété d’un produit et sa consommation.

---

<sup>13</sup> [www.produitsdelaferme.com](http://www.produitsdelaferme.com)

Dans un tel contexte, au-delà de l’importance d’avoir une identification claire à la région, la pertinence d’investir dans un label est directement dépendante de la capacité d’investir dans sa promotion. À défaut d’un tel investissement, il y a lieu plutôt d’envisager profiter d’un label existant comme Aliments du Québec ou ceux développés pour l’ensemble des Cantons-de-l’Est (Créateurs de saveurs, etc.).

▪ ***Le développement de la valeur attractive du Parc de la Gorge de Coaticook, produit d’appel d’importance de la MRC, et de stratégies pour connecter ce pôle au centre-ville***

Nous nous sommes entretenus avec la directrice générale du Parc de la Gorge et avons pris connaissance de son plan de développement. De toute évidence, le plan de développement va dans le sens du développement de la valeur attractive du site.

L’organisation travaille à la réalisation de plusieurs actions ciblées en lien avec des priorités. Certaines stratégies restent cependant à réaliser d’ici 2016. En voici quelques-unes se rapportant développement du site et à l’accroissement de son potentiel attractif :

**1. Créer davantage d’animation sur le site :**

**Stratégies** – Mettre en place une thématique country sur le site de la grange ronde – Augmenter l’achalandage de la patinoire et utiliser les infrastructures à plein capacité

**2. Bonifier les activités familiales :**

**Stratégie** – Faciliter l’accès aux tours de poney des campeurs et des randonneurs

**3. Améliorer l’expérience d’achat des clients :**

**Stratégies** – Développer un concept de kiosque souvenir – Développer de nouvelles activités hivernales (tyrolienne, planche à neige)

**4. Développer la section de la Gorge en saison hivernale :**

**Stratégie** – Développer la randonnée pédestre hivernale

**5. Mettre en valeur le phénomène naturel en saison estivale :**

**Stratégie** - Développer un nouveau produit dans la première section de la randonnée (tyrolienne)

**6. Exploiter les points de vue existants :**

**Stratégie** – Ajouter des obstacles dans les sentiers de vélo

## **7. Développer l’hébergement hivernal :**

Stratégie – Développer le « prêt-à-camper »

Le Parc a déjà vu son achalandage augmenter de façon sensible au cours des dernières années et l’ajout d’éléments attractifs devrait, en ce sens, entraîner une hausse tout aussi importante au cours des prochaines années.

En marge des priorités et des actions déjà prévues par l’organisme, nous croyons qu’il serait pertinent d’envisager d’autres pistes de développement :

- > Bonification de l’offre en intégrant un nouvel élément attractif grand public en lien avec le thème du Canyon (ex. : projet conçu par Moment Factory, belvédère suspendu avec plancher vitré, passerelle aménagée dans le Canyon et ancrée sur la paroi rocheuse). Le Parc prévoit en ce sens aménager des tyroliennes dès 2014, ce qui est pertinent mais qui ne constitue pas un produit grand public.
- > Opportunité de développement en lien avec le projet de transformation de l’ancienne usine Belding-Corticelli en complexe hôtelier, permettant la forfaitisation et la prolongation de séjours.
- > Le Parc de la Gorge gagnerait à organiser un ou des événements sportifs de portée régionale ou provinciale. En plus d’offrir une visibilité importante à l’ensemble des partenaires du milieu, ces événements agissent favorablement sur la notoriété de la destination.

### ▪ ***La structuration et le développement d’un pôle d’excellence en vélo de montagne***

Le vélo de montagne est déjà bien implanté dans la région. Les adeptes ont accès à un réseau de près de 100 km aménagé sur 2 sites : Le Parc de la Gorge et le Circuit Frontières, situé entre le mont Hereford et la municipalité d’East Hereford. Pour parvenir à se démarquer significativement des autres destinations de vélo de montagne québécoises et celles du nord-est des États-Unis, les acteurs du milieu devront trouver un positionnement distinctif et développer une offre de produits et services intégrés.

Selon un sondage de l’International Mountain Biking Association (IMBA), 80 % des amateurs de vélo de montagne réalisent annuellement un voyage d’une nuit ou plus pour pratiquer leur sport.

Ces déplacements se font généralement en groupe d’amis. Pour répondre aux besoins de ces amateurs, une destination se doit d’offrir une variété de sentiers à des niveaux de difficulté variés, et ce, dans un cadre enchanteur.

### L’état du vélo de montagne au Québec<sup>14</sup>

Malgré notre grand territoire et nos grandes forêts, la province de Québec n’est pas particulièrement reconnue pour ses centres de vélo de montagne en cross-country. En effet, très peu de sites répondent actuellement aux besoins spécifiques des adeptes de vélo de montagne au Québec. En même temps, notre environnement naturel représente un potentiel énorme pour développer cette activité. Quelques municipalités se distinguent pour avoir aménagé des centres de qualité, répondant spécifiquement aux besoins des cyclistes (réseaux diversifiés avec de nombreux kilomètres de sentiers de vélo de montagne). Elles peuvent être citées en exemple :

- **Saint-Félicien**, avec le centre Toboski
- **Ville Saguenay**, avec le Boisé panoramique
- **Coaticook**, avec le Parc de la Gorge
- **Alma**, avec le Club de Ski de fond
- **Lévis**, avec le Parc les Écart/Ultramar
- **Saint-Raymond**, avec la Vallée Bras du Nord et le centre de ski

Compte tenu de l’offre insuffisante au Québec, des milliers de cyclistes québécois se déplacent à chaque année à l’extérieur de la province afin de retrouver des sites qui répondent à leurs besoins. Les Kingdom Trails de East Burke dans l’État du Vermont sont l’un des sites les plus fréquentés par les adeptes de vélo de montagne québécois. Ce petit village du Vermont offre à ses visiteurs une centaine de kilomètres de sentiers de grande qualité, tous situés sur des lots privés. Voici quelques chiffres fournis par ses administrateurs, basés sur les statistiques de 2007.

- 26 800 jours/utilisateurs par an
- Dépenses moyennes quotidiennes de 100\$/jr/visiteur
- 2,6 millions de dollars US injectés par ces visites dans la région.
- 35% des visiteurs viennent du Québec, soit 9 380 visites et 1 million de \$ dépensés.

Le défi des prochaines années consistera à structurer l’offre globale de manière à pouvoir vendre non pas juste le produit vélo, mais une vraie destination vélo. Les nouvelles tendances en tourisme démontrent que les clients optent de plus en plus pour

---

<sup>14</sup> Mémoire consultation, PMAD – CMQ, juillet 2011

des destinations qui leur proposent des solutions de vacances et d’excursions simples et flexibles. Si l’organisation d’un séjour de 3, 4 ou 5 jours demande trop de recherche et de temps, il est de plus en plus probable que le client optera pour une solution plus facile ou accessible. Lorsque nous parlons d’intégration de l’offre, il est question de créer un guichet unique, une plateforme capable d’offrir l’ensemble des produits et services associés au vélo aux différentes clientèles.

### **Pistes de stratégies de développement**

Un bon réseau de sentiers ne satisfait pas que les cyclistes locaux, mais peut attirer des touristes, revitaliser une économie locale et mettre une destination sur la carte. Voici quelques conseils de Chris Hugues, un collaborateur du site d’IMBA Canada, pour rendre une région plus attirante pour les amateurs de vélo de montagne et auxquels nous adhérons.

1. Aménagez des sentiers de qualité. Avant de se lancer dans le marketing, il faut avoir un bon produit. Engagez des experts, investissez les sommes nécessaires, différenciez-vous des autres.
2. Fournissez les services de base (tables à pique-nique, toilettes, etc.).
3. Installez une signalisation efficace.
4. Encouragez le partage du «savoir» local. Il n’y a rien comme les conseils de cyclistes locaux et les touristes le savent bien.
5. Faites équipe avec les boutiques de vélos de montagne de la région. Elles sont les «bureaux d’accueil» par excellence et doivent fournir des indications claires et exhaustives.
6. Approchez d’autres entreprises locales. Les cyclistes dépensent également en essence, en nourriture, en hébergement et en équipement; les établissements *friendly* en bénéficieront.
7. Créez un site Web sympathique. Il s’agit d’un marché de niche qui recherche de l’information précise comme l’état des sentiers, la température, des lieux de discussion (blogues ou forum), des photos et des vidéos incluant celles ajoutées par les utilisateurs.
8. Offrez gratuitement une carte des sentiers. Investissez dans la création d’une carte simple et claire. On doit y lire les élévations, des descriptions des sentiers et des considérations de sécurité.
9. Suscitez des relations de presse en invitant des journalistes et en travaillant avec le DMO local, tout en mettant de l’avant ce qu’il y a d’unique chez vous.
10. Dotez-vous de photos professionnelles.
11. Ayez une perspective de développement d’une destination. Les touristes recherchent une panoplie d’activités et il peut être avantageux de travailler avec les municipalités voisines pour offrir une expérience complète.



12. Mesurez. Quantifier la popularité du vélo de montagne dans votre région aidera à convaincre la communauté de la pertinence d’investir dans les infrastructures. Un réel effet positif peut survenir après quelques années et ce type d’information sera essentiel au maintien du support local.

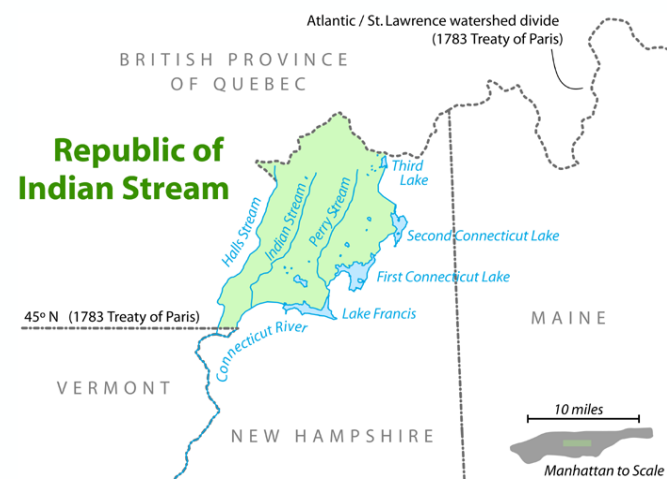
Il serait intéressant également d’explorer la possibilité de travailler en partenariat avec Bromont ou avec des centres au Vermont (ex. Berke). Ceux-ci disposent d’une très bonne notoriété auprès de la clientèle vélo de montagne et le regroupement des pôles dans une stratégie commune de mise en marché et de développement de l’offre pourrait s’avérer très bénéfique et distinctif.

- ***L’identification de stratégies afin de renforcer la mise en valeur du caractère patrimonial du territoire (ex. : patrimoine religieux et agricole)***

Même si plusieurs villages disposent d’un patrimoine historique riche, la mise en valeur du patrimoine territorial de la MRC de Coaticook n’est pas une démarche simple et représente un grand défi en soi. Il est généralement assez facile de développer des idées ou des concepts de mise en valeur. La difficulté réside dans la capacité de créer ou organiser un ou des projets qui seront viables économiquement ou qui généreront des retombées économiques significatives sur le territoire. Le financement d’infrastructure de type muséal est, par exemple, rendu extrêmement difficile. Il n’en reste pas que la mise en valeur du patrimoine peut être considérée dans la qualité de vie et l’attractivité du territoire et qu’à ce titre, l’investissement culturel ne peut être considéré que du seul point de vue économique.

La région dispose cependant d’une facture historique unique, pratiquement inconnue et qui mériterait d’être mise en valeur : l’histoire de la République de l’Indian Stream.

Située sur le cours du ruisseau Indian Stream (aujourd’hui près du village de Pittsburg au New-Hampshire), la « République de Indian Stream » déclara son indépendance en juillet 1832, à la suite d’un différend frontalier entre le Canada et les États-Unis sur la ligne de démarcation séparant le Québec et le New Hampshire dans ce secteur. La petite communauté comptait à l’époque 69 familles (414 habitants) et se trouvait tiraillée entre les deux juridictions, chacune ayant concédé ce territoire selon sa propre interprétation du tracé officiel de la frontière et chacune déterminée à y faire valoir sa souveraineté. Dans une série



d’épisodes assez dramatiques étalés sur 10 ans, les colons furent partagés entre leur loyauté respective, américaine ou canadienne, certains pensant s’être établis au Canada, les autres aux États-Unis.

Éventuellement, la législature du New Hampshire envoya des shérifs, puis des régiments de milice en 1835, pour contrer la résistance des colons à payer des taxes à l’État américain et pour maintenir l’ordre, allant jusqu’à occuper le territoire et emprisonner les récalcitrants.

Pour sa part, l’autorité britannique du Canada réagit plus sobrement, statuant tout de même que la colonie tombait sous sa juridiction. Au terme de plusieurs incidents plutôt violents, opposant des résidents et des officiels canadiens aux forces américaines, le conflit fut enfin résolu à l’échelon diplomatique en 1842, avec la signature du Traité Ashburton qui donna gain de cause au New Hampshire<sup>15</sup>.

Nous sommes d’avis que la République de l’Indian Stream pourrait susciter un intérêt et un engouement du public, en misant sur un concept original, innovant et qui se distinguerait des attraits généralement conçus pour la diffusion et la promotion de faits historiques ou éléments patrimoniaux.

Nous savons que les trois municipalités concernées (East Hereford, Saint-Herménégilde et Saint-Venant-de-Paquette) travaillent avec le CLD et une firme spécialisée à l’élaboration d’un concept qui nous apparaît porteur.

- ***Le développement d’un événement populaire identitaire d’envergure susceptible d’accroître la notoriété du territoire et d’y attirer des visiteurs***

Si nous analysons chacune des pistes d’action associées à la sphère résidentielle, il est possible d’identifier une grande ligne directrice, un point de convergence et un tronc commun de développement. Il nous apparaît évident que l’organisation d’un ou plusieurs événements contribuerait à la promotion de l’identité du territoire et de ses citoyens.

Nous sommes d’avis que la MRC pourrait compter sur un ou des événements d’envergure régional ou provincial. Trois niches (éléments distinctifs) pourraient potentiellement être exploitées soit le patrimoine historique, l’agriculture (agrotourisme) et le vélo de montagne.

La niche vélo de montagne est celle qui pourrait être exploitée le plus rapidement. La présence d’infrastructures (sentiers et équipements) et d’un organisme qui pourrait en faire la promotion faciliterait la mise en place d’un événement. **À titre de**

---

<sup>15</sup> <http://id.erudit.org/iderudit/66138ac>

***référence, l'événement « Les défis du Parc » de la Mauricie prévoyait attirer plus de 5 000 participants sur trois jours en septembre, dont 92 % proviendront de l'extérieur de la région. Les retombées économiques annuelles de cet événement sont estimées à 1 million de dollars<sup>16</sup>.***

Les Comptonales constituent déjà un événement identitaire qui pourrait prendre de l'ampleur. Cela suppose un ou des promoteurs en mesure d'y mettre les énergies et pouvant bénéficier d'un support financier en conséquence.

À titre d'exemple, pour un événement susceptible d'attirer de 35 000 à 50 000 visiteurs, notre expérience nous amène à considérer un budget avoisinant les 500 000 \$. Fêtes et Festivals Québec, sur la base des chiffres de ses membres, définit de la façon suivante la répartition type des revenus et des dépenses.

PRINCIPAUX POSTES D'EXPLOITATION	Répartition selon l'industrie	
	100,000 \$ à 499,999 \$	500,000 \$ à 999,999 \$
<b>Revenus d'exploitation</b>		
Subventions des secteurs publics <sup>1</sup>	27 %	24 %
Commandites	30 %	33 %
Recettes de fréquentation	21 %	21 %
Vente de produits <sup>2</sup>	14 %	9 %
Autres Revenus <sup>3</sup>	8 %	13 %
Total	100 %	100 %

<sup>16</sup> Hebdo du Saint-Maurice, 20 août 2013

PRINCIPAUX POSTES D’EXPLOITATION	Répartition selon l’industrie	
	100,000 \$ à 499,999 \$	500,000 \$ à 999,999 \$
<b>Dépenses d’exploitation</b>		
Programmation	27 %	31 %
Administration	27 %	23 %
Mise en marché	19 %	21 %
✓ <i>Promotion/marketing</i>	15 %	18 %
✓ <i>Communication</i>	4 %	3 %
Gestion du site et installation <sup>4</sup>	17 %	15 %
Produits destinés à la revente	9 %	6 %
Autres dépenses <sup>5</sup>	1 %	4 %
Total	100 %	100 %
<b>Retour sur l’investissement / Coefficient d’autofinancement</b>		
<b>Marge de profitabilité</b>	<b>3 %</b>	<b>0,3 %</b>
<b>Coefficient d’autofinancement</b>	<b>73 %</b>	<b>75,8 %</b>

<sup>1</sup> Excluant les sociétés d’état

<sup>2</sup> Vente d’aliments/boissons, produits dérivés, produits autres

<sup>3</sup> Activités-bénéfices, campagnes de financement, revenus de placement

<sup>4</sup> Frais d’aménagement et d’amélioration du site, sécurité, location d’équipements

<sup>5</sup> Amortissement, frais bancaires

MédiévalEstrie, un parc exploitant la thématique médiévale, présente également un potentiel de mise en valeur très intéressant. Plusieurs activités, principalement vers la fin juin, y sont présentées. Il faut cependant considérer que l’événement n’a rien d’identitaire pour la région.

## 6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L’analyse des potentiels, en matière de développement économique, des pistes d’action retenues à l’étape précédente permet d’évaluer dans quelle mesure chacune d’entre elles peut contribuer au développement du territoire de la MRC. Rappelons que notre diagnostic identifiait que l’enjeu majeur du territoire en est un d’attractivité, pour y attirer de nouveaux résidents, des visiteurs, de nouvelles entreprises et ainsi accroître la richesse collective.

### 6.1 Des choix à faire en termes de priorités

Les potentiels de développement sont là. Nous avons analysé certaines pistes d’action mais d’autres avaient été identifiées dans le diagnostic qui sont autant porteuses de développement. Il apparaît cependant que des priorités s’imposent car la dispersion des ressources est assurément le plus mauvais choix pour face à l’enjeu d’attractivité.

**En matière d’attractivité et ce, en lien avec l’objectif d’accroître la richesse collective, la sphère de l’économie résidentielle devrait, à notre avis, être considérée en priorité.** Nous l’avons noté, tout développement industriel perd de sa valeur si ses retombées se traduisent par de l’emploi occupé par une main-d’œuvre extérieure, qui dépense ailleurs et qui ne contribue pas à l’économie locale.

En ce sens, des efforts doivent être consentis pour attirer des résidents, pouvant eux-mêmes être attirés par l’emploi disponible. Cela suppose une offre d’habitation et une qualité de vie répondant à leurs attentes.

Pour ce qui est du secteur résidentiel en tant que tel, les priorités proposées portent sur :

- L’adoption d’une politique d’habitation par les municipalités
- L’implication directe des municipalités dans le développement résidentiel
- L’amélioration du cadre de vie et des services constituant un milieu de vie de qualité et ce, dans toutes les municipalités du territoire

Pour ce qui est de la sphère productive, les priorités proposées portent sur :

- La poursuite du soutien aux entreprises visant la deuxième et troisième transformation

- L’implantation de nouveaux espaces industriels adaptés aux créneaux stratégiques identifiés en jonction avec un développement résidentiel attractif

Pour ce qui est des actions visant à attirer des visiteurs, les priorités proposées portent sur :

- Le développement de la valeur attractive du Parc de la Gorge comme produit d’appel ; le projet conçu par Moment Factory apparaît de toute évidence celui le plus susceptible d’accroître cette valeur attractive.
- Le développement d’un pôle d’excellence en vélo de montage, incluant le Parc de la Gorge et le Circuit Frontières, auquel pourrait être greffée l’organisation d’un événement compétition susceptible d’accroître la notoriété du territoire
- Le développement des Comptonales comme événement identitaire pour la MRC

## 6.2 Révision du Schéma d'aménagement et de développement

Dans le contexte de la révision du Schéma d'aménagement et de développement, il est tout à propos de voir comment les priorités listées précédemment peuvent s’inscrire dans le document de planification régionale. Il convient toutefois de rappeler que le contenu du présent document dépasse amplement le cadre d’intervention de la MRC et de son schéma d’aménagement et de développement; certaines recommandations ne concernent pas la planification ou l’aménagement du territoire et d’autres relèvent davantage de l’intérêt et du ressort des municipalités locales.

Malgré les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, l’intervention de la MRC à travers son schéma d'aménagement et de développement révisé demeure quelque peu limitée et inféodée au bon vouloir des élus responsables de l’adoption du document de planification. Il ne faut toutefois pas sous-estimer la contribution qu’elle peut apporter en soutenant et conseillant les acteurs locaux. Dans ce contexte, les intervenants seront appelés à faire et à accueillir la démonstration que les intérêts régionaux trouvent très souvent écho dans les milieux locaux.

Pour leur part, il n’y a pas de doute que les municipalités locales trouveront dans ce document de quoi nourrir leur réflexion en vue de la révision de leurs propres documents de planification. La reprise au niveau local des enjeux et pistes de solution identifiés ici ne fera que renforcer le potentiel d’un développement local et régional cohérent et dynamique.

## Interventions générales

### MRC

Compte tenu de son caractère stratégique et fédérateur, faire de l’accroissement de l’attractivité du territoire une grande orientation du schéma d’aménagement et de développement révisé.

Afin de limiter l’éparpillement des fonctions commerciales et industrielles :

Établir deux types d’affectations urbaines :

- Urbaine régionale (pour le périmètre urbain de Coaticook);
- Urbaine locale (pour le périmètre urbain des autres municipalités).

Réviser les fonctions (usages) compatibles avec certaines affectations du territoire :

- Réserver à l’affectation urbaine régionale, les fonctions suivantes :
  - commerces de détail d’une superficie de plus de 3 750 m<sup>2</sup>;
  - services publics administratifs de plus de 750 m<sup>2</sup>;
  - espaces à bureaux de plus de 750 m<sup>2</sup>.

## Habitation

### 1. Adoption de politiques d’habitation par les municipalités locales

#### MRC

Pas d’interventions spécifiques proposées.

#### Municipalités locales

Élaborer des politiques d’habitation s’articulant autour des éléments suivants :

- diagnostic (forces, faiblesses, opportunités et menaces);
- vision et orientations;
- axes d’intervention (construction, rénovation, reconversion, etc.);
- plan d’action et mise en œuvre (financement, suivi, évaluation et mise à jour).

### 2. Implication directe des municipalités dans le

#### MRC

Évaluer la possibilité d’exiger au document complémentaire du schéma l’adoption de règlements sur les plans



<b>développement résidentiel</b>	d’aménagement d’ensemble pour assurer un développement résidentiel planifié des secteurs vacants dans les municipalités de Coaticook, Compton et Waterville.
	<b>Municipalités locales</b>
	<p>Élaborer des règlements sur les plans d’aménagement d’ensemble pour assurer un développement planifié et rationnel des terrains développables;</p> <p>Agir de manière à pallier l’absence de promoteurs immobiliers et à simplifier l’implantation de nouveaux résidents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• acquérir des terrains pour créer des réserves foncières;</li> <li>• produire une carte des terrains disponibles pour la construction sur le territoire de la municipalité;</li> <li>• constituer une banque de plans d’habitations pré-approuvés afin d’accélérer la délivrance des permis de construction;</li> <li>• produire un répertoire des entrepreneurs et des commerces de matériaux de construction dans la région.</li> </ul>
<b>3. Amélioration du cadre de vie et des services constituant un milieu de vie de qualité, et ce, dans toutes les municipalités</b>	<b>MRC</b>
	Identifier des zones prioritaires de développement à l’intérieur des périmètres urbains.
	<b>Municipalités locales</b>
	Profiter de la révision des plans d’urbanisme pour réfléchir sur les services à offrir pour améliorer la qualité de vie des résidents.
<b>Production</b>	
<b>4. Poursuite du soutien aux entreprises visant la deuxième et la troisième transformation</b>	<b>MRC</b>
	Pas d’interventions spécifiques proposées.
	<b>Municipalités locales</b>
	Pas d’interventions spécifiques proposées.

<b>5. Implantation de nouveaux espaces industriels adaptés aux créneaux stratégiques identifiés en jonction avec un développement résidentiel attractif</b>	<b>MRC</b>
	Conserver l’autorisation des fonctions industrielles à l’intérieur d’une affectation urbaine.
	<b>Municipalités locales</b>
	<i>Coaticook :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identifier au plan d’urbanisme les secteurs voués à l’implantation de nouveaux espaces industriels;</li> <li>• adapter la réglementation d’urbanisme afin de permettre une cohabitation harmonieuse des nouveaux espaces industriels avec la fonction résidentielle.</li> <li>• évaluer la pertinence d’adopter un règlement sur les PIIA pour favoriser un développement résidentiel attractif.</li> </ul>

<b>Attraction des visiteurs</b>	
<b>6. Développement de la valeur attractive du Parc de la Gorge comme produit d’appel; le projet conçu par Moment Factory apparaît de toute évidence celui le plus susceptible d’accroître cette valeur attractive</b>	<b>MRC</b>
	Identifier le Parc de la Gorge comme un des éléments présentant un intérêt d’ordre régional et l’inscrire au sein d’une affectation particulière (récréative).  Inviter la Ville de Coaticook à créer une desserte commerciale entre le Parc et son centre-ville.
	<b>Municipalités locales</b>
	<i>Coaticook :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identifier au plan d’urbanisme le Parc de la Gorge et les éléments permettant sa mise en valeur;</li> <li>• créer une desserte commerciale entre le Parc de la Gorge et le centre-ville;</li> <li>• adapter la réglementation d’urbanisme en conséquence.</li> </ul>
<b>7. Développement d’un pôle d’excellence en vélo de montagne, incluant le Parc de la Gorge et le</b>	<b>MRC</b>
	Identifier les secteurs propices au vélo de montagne comme des éléments présentant un intérêt d’ordre régional;

<b>Circuit Frontières, auquel pourrait être greffée l’organisation d’un événement compétition susceptible d’accroître la notoriété du territoire</b>	Veiller à ce que les stratégies de développement forestier ne viennent pas compromettre la création d’un pôle de développement du vélo de montagne.
	<p><b>Municipalités locales</b></p> <p><i>Coaticook (Parc de la Gorge) et Saint-Herménégilde (Mont Hereford):</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>évaluer la possibilité de développer des activités et des services complémentaires à un pôle d’excellence en vélo de montagne.</li> </ul>
<b>8. Développement des Comptonales comme événement identitaire pour la MRC</b>	<p><b>MRC</b></p> <p>Identifier Compton comme un pôle agroalimentaire régional;</p> <p>Favoriser la concentration d’activités agroalimentaires à Compton.</p>
	<p><b>Municipalités locales</b></p>
	<p><i>Compton :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>profiter de la révision du plan d’urbanisme pour créer un milieu propice au développement de synergies dans le domaine agroalimentaire;</li> <li>adapter la réglementation d’urbanisme de manière à assurer une cohabitation harmonieuse des activités agroalimentaires et des autres fonctions notamment la fonction résidentielle.</li> </ul>

## **ANNEXES : FICHES-SYNTHÈSES SECTORIELLES**

# MRC DE COATICOOK

Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique

## FICHE 7. CULTURE ET PATRIMOINE

**MISE EN CONTEXTE**

À la MRC de Coaticook, la culture a contribué à façonner le cadre de vie régional au niveau historique et elle valorise aujourd'hui encore la qualité du milieu de vie. L'originalité de la Vallée de la Coaticook : la richesse des deux cultures fondatrices, la beauté de ses paysages, la vitalité de son agriculture et le goût unique de ses produits agroalimentaires.

- FAITS SAILLANTS**
- Cinq sites patrimoniaux : Hameau de Way's Mills (municipalité de Barnston-Ouest), Secteur Saint-Émond (Ville de Coaticook), Site du patrimoine de l'église de Saint-Venant-de-Paquette, Site du patrimoine du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ; Indian Stream
  - Le Château Arthur-Osmore-Norton, dans la Ville de Coaticook, est classé immeuble patrimonial
  - La politique culturelle de la MRC actuellement en vigueur a été adoptée en 2005. La Ville de Coaticook est la seule municipalité de la MRC qui possède une politique culturelle et ce, depuis 1993.
  - La MRC dispose d'un patrimoine religieux (34 églises et 87 cimetières) et agricole (60 bâtiments et sites agricoles) qui ont été caractérisés et un Guide des bonnes pratiques en patrimoine agricole a été développé par la MRC
  - Cinq municipalités de la MRC de Coaticook sont traversées par le Chemin des Cantons, incluant 4 étapes (Waterville/Milby, Compton, Coaticook et Barnston-Ouest/Way's Mills).
  - Coatic'Art regroupe des artistes en beaux arts et arts appliqués (peinture, joaillerie, vitraux, photographie, sculpture, etc.) afin de favoriser le rassemblement, le développement et la promotion des artistes de la Vallée de la Coaticook
  - La Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook chapeaute six circuits découverte et la Voie des Pionniers
  - Plusieurs événements tout au long de l'année : Médiévalestrie, St-Laurent s'endimanche, Shazam Fest, Week-end des Saveurs, Artistes dans les sentiers, Comptonales, Foire aux citrouilles, Marchés de Noël de la Vallée de la Coaticook, programmation des Amis du patrimoine de Saint-Venant-de-Paquette, Expo de la Vallée



# MRC DE COATICOOK

Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique

## FICHE 7. CULTURE ET PATRIMOINE

**MISE EN CONTEXTE**

Divers patrimoines se retrouvent sur le territoire de la MRC de Coaticook : religieux, agricole, laitier, paysager et, dans une moindre mesure, archéologique et géologique. Aussi, il est mentionné dans tous les plans que la MRC nécessite une image distinctive et une harmonisation de l'ensemble de ses attraits, qu'ils soient récréotouristiques, culturels ou patrimoniaux.

**ANALYSE CROISÉE**

	<i>Positif</i>	<i>Négatif</i>
	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<i>Origine interne</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Paysages ruraux bien conservés et de qualité</li> <li>▪ Plusieurs initiatives locales</li> <li>▪ Association d'activités culturelles et de plein air par Les Sentiers poétiques</li> <li>▪ Mise en valeur du patrimoine agricole et laitier par Produitsde laferme.com et l'Expo Vallée de la Coaticook</li> <li>▪ Implication de la population locale par le bénévolat</li> <li>▪ Forte concertation et mobilisation entre les intervenants</li> <li>▪ Le Musée Beaulne, musée accrédité par le MCCQ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Destination encore méconnue ; peu de mise en valeur du caractère patrimonial du territoire ;</li> <li>▪ Absence d'une image distinctive</li> <li>▪ Manque de ressources pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine, pour le développement d'activités culturelles et la promotion</li> <li>▪ Faible intégration entre les divers circuits</li> <li>▪ Manque d'arrimage entre des initiatives isolées</li> <li>▪ Positionnement fortement associé à l'agriculture, mais pas forcément à l'agrotourisme</li> </ul>
	<b>OPPORTUNITÉS</b>	<b>MENACES</b>
<i>Origine externe</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tendances de consommation favorisant le développement de l'agrotourisme</li> <li>▪ Intégration du produit agroalimentaire dans des forfaits de produits culturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Localisation entre deux pôles touristiques importants : Le Memphrémagog et les États-Unis</li> </ul>

# MRC DE COATICOOK

Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique

## FICHE 7. CULTURE ET PATRIMOINE

### SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE

La MRC de Coaticook, comme l'ensemble de la région des Cantons-de-l'Est, offre un fort potentiel d'expériences culturelles. Ces expériences culturelles, quand elles sont développées, témoignent de l'effervescence et de la fierté d'un milieu et lui confère un caractère particulier et distinctif. À part quelques exceptions, l'offre artistique et culturelle du territoire n'est pas exploitée à sa juste valeur. La mise en valeur des arts et de la culture et du patrimoine constitue une composante essentielle à la qualité de vie et, en conséquence, à l'attractivité du territoire, autant pour venir y résider que pour le visiter

### ENJEUX

- Le développement de partenariats entre les organismes culturels et touristiques
- Le développement de circuits des arts mettant en vedette les artistes créateurs du territoire
- Le développement de lieux et d'événements de diffusion culturels propices autant à l'amélioration de la qualité de vie du milieu qu'à l'attractivité du milieu

### PISTES DE DÉVELOPPEMENT

- Favoriser le développement d'événements identitaires qui se démarquent et représentent bien le caractère patrimonial du territoire
- Renforcer et soutenir les points d'ancrage (attraits culturels et patrimoniaux) du Chemin des Cantons ; renforcer et développer la Voie des Pionniers
- Assurer le développement et la promotion du Sentier poétique
- Protéger et mettre en valeur le Centre Rosynski
- Mettre en valeur la République de l'Indian Stream
- Développer des maillages entre les secteurs (culturel et gourmand) ou entre des lieux reconnus et des lieux en émergence
- Mieux intégrer l'offre de programmation culturelle dans les outils de promotion touristique du territoire
- Privilégier l'accueil d'artisans créateurs qui permettrait d'en faire comme une composante et une identité forte de la MRC

#### Sources :

CLD DE LA MRC DE COATICOOK, MUNICIPALITÉS DE BARNSTON-OUEST, COMPTON, DIXVILLE, EST HEREFORD, ST-HERMÉNÉGILDE, SAINT-MALO, SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE ET SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON ET VILLES DE COATICOOK ET WATERVILLE. *Plan de diversification et de développement*. Février 2013.

MRC de Coaticook, Schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur, adopté juin 2000, codification du 18 avril 2013.

MRC de Coaticook, Document sur les objets de la révision du schéma d'aménagement et de développement, Version finale, 16 juin 2008.

LE GROUPE DBSF. *Plan stratégique de développement de l'offre touristique 2007-2011*. MRC de Coaticook. Février 2007.

Tourisme Coaticook, Guide touristique *Charmes et saveurs de la Vallée*, 2012-2014.

Les Amis du patrimoine de Saint-Venant-de-Paquette. <http://www.amisdupatrimoine.qc.ca/> (Page consultée le 21 juin 2013).

Tourisme Coaticook. [www.tourismecoaticook.qc.ca](http://www.tourismecoaticook.qc.ca) (Page consultée le 21 juin 2013).



## MRC DE COATICOOK

Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique

### FICHE 6. RÉCRÉOTOURISME

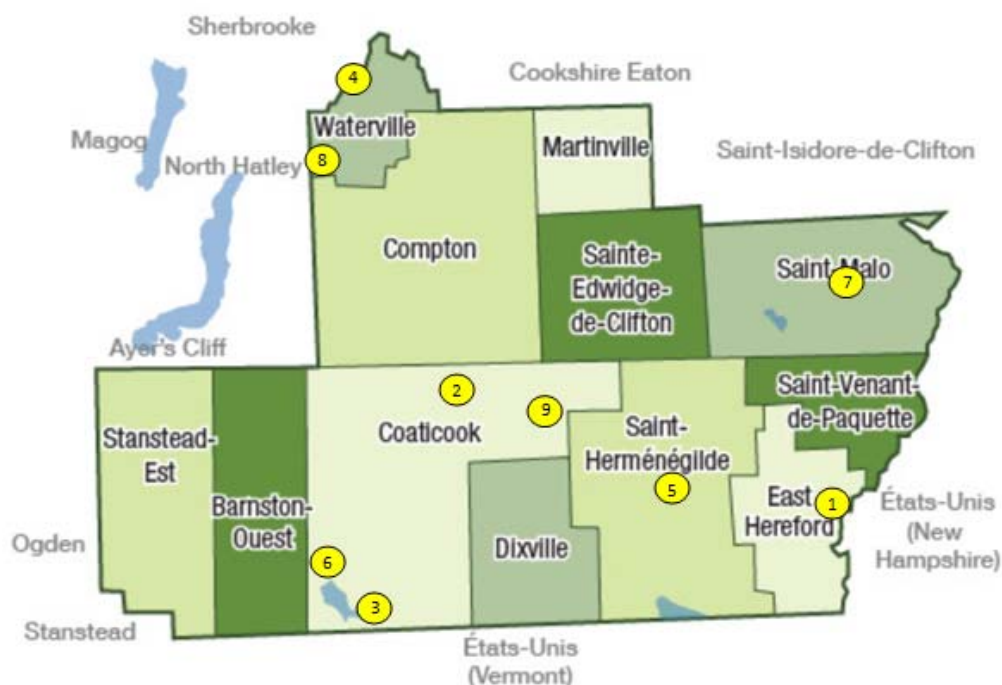
#### MISE EN CONTEXTE

La MRC de Coaticook est davantage une destination d'excursionnistes qu'une destination touristique, quoique le nombre de touristes tend à augmenter. L'offre touristique s'est beaucoup structurée au cours des dernières années par la création de comités de bénévoles et la prise en charge par les municipalités de l'organisation et l'animation d'activités et d'événements. L'industrie récréotouristique de la MRC est en croissance et garde un fort potentiel.

#### FAITS SAILLANTS

- Circuits Frontières, le meilleur vélo de montagne de type simple trace (singletrack) d'arrière-pays (backcountry) des Cantons-de-l'Est et même du Québec avec 50 km de sentiers.
- Parc de la Gorge de Coaticook (observation de la nature et des paysages) : un produit identitaire et attractif ; la plus longue passerelle pour piétons au monde, camping, randonnée pédestre, équitation, glissades sur tubes, patinoire, escalade sur glace
- Plein air Coaticook, 20 km de pistes de ski de fond, deux sentiers de raquette, chalets rustiques
- Étang Baldwin, étang sauvage réservé à la pêche à la truite et au canotage + observation d'aigles à tête blanche
- Lieu historique national Louis-Saint-Laurent (Compton)
- Mont Hereford, sentier Neil-Tillotson de 12 km de randonnée pédestre, 5,5 km de pistes de raquettes de montagne. Fermé en période de chasse.
- Parc Découverte Nature (pêche de truite et reproduction du poisson d'eau douce)
- Tour d'observation La Montagnaise, du plus haut village du Québec à 640 m d'altitude (admiration des paysages)
- Camp Val-Estrie, 3 km de ski de fond, glissades sur tubes, camp en bois rond, nouveau parc médiéval
- Produitsdelaferme.com fait la promotion de l'agrotourisme dans la MRC de Coaticook
- La Route des vins de l'Estrie passe par Compton et Waterville

#### POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE DES PRINCIPAUX PÔLES ET TRONÇONS



Principales attractions de récréo-tourisme :

1. Circuits Frontières
2. Parc de la Gorge de Coaticook
3. Étang Baldwin
- 4.
5. Mont Hereford
6. Parc Découverte Nature
7. Tour d'observation La Montagnaise
8. Camp Val-Estrie
9. Plein air Coaticook – Ski de fond

**FICHE 6. RÉCRÉOTOURISME**

**SPÉCIFICITÉS**

Le territoire regorge d'une multitude d'attraits qui ensemble constituent une offre intéressante. Par contre, ce morcellement a un impact important sur les investissements publicitaires qui demeurent limités et nécessitent un travail important de mise en commun qui laisse peu de place au positionnement et à l'image de marque du territoire ; on observe plutôt une multitude de petites initiatives individuelles.

**ANALYSE CROISÉE**

	<i>Positif</i>	<i>Négatif</i>
<b>Origine interne</b>	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Grands parcs nature</li> <li>▪ Rentabilisation des sentiers pédestres par le développement de la raquette</li> <li>▪ Développement du créneau de vélo de montagne</li> <li>▪ Qualité de l'offre de l'hébergement camping</li> <li>▪ Offre intéressante constituée d'une multitude de petits attraits morcelés</li> <li>▪ Deux rivières intéressantes (Coaticook et Niger)</li> <li>▪ Une restauration du terroir en développement</li> <li>▪ Présence d'entreprises agrotouristiques ; produitsdelaferme.com fait la promotion de l'agrotourisme dans la MRC</li> <li>▪ Des attraits culturels et patrimoniaux distinctifs</li> <li>▪ Bureau d'information touristique ouvert à l'année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence d'une image distinctive ; faible notoriété au plan touristique</li> <li>▪ Offre d'hébergement limitée et instable</li> <li>▪ Absence de règles d'aménagement pour l'hébergement locatif à court terme</li> <li>▪ King's Hall fermé depuis quelques années et ne bénéficiant pas de qualités importantes pour soutenir un développement touristique majeur (un lac, une montagne, un casino, un produit touristique d'appel à proximité, etc.).</li> <li>▪ Manque d'intégration de l'ensemble des sites d'intérêt régional dans les circuits touristiques</li> <li>▪ Privatisation des berges de cours d'eau ; faiblesse d'accès aux plans d'eau d'un point de vue récréotouristique</li> </ul>
<b>Origine externe</b>	<b>OPPORTUNITÉS</b>	<b>MENACES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Potentiel de développement d'un réseau de gîtes touristiques</li> <li>▪ Sites d'intérêt naturel (points de vue, tunnels d'arbres, les milieux sensibles aménagés) à protéger et mettre en valeur</li> <li>▪ Fort potentiel au plan agrotouristique, pour l'instant peu reconnu</li> <li>▪ Fort potentiel pour le produit plein air (randonnée, escalade, chasse, pêche, vélo de route et de montagne, raquette, ski de fond)</li> <li>▪ Potentiel ornithologique</li> <li>▪ Développement d'une image distinctive et harmonisation de la signalisation</li> <li>▪ Aménagement du mont Hereford</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Relief accidenté du territoire et difficulté d'implanter certaines pistes cyclables en site propre qui freinent le développement du produit vélo grand public</li> <li>▪ Saison de la chasse qui peut entrer en conflit d'usage avec les randonneurs</li> <li>▪ L'offre d'hébergement ne permet pas de plus longs séjours pour accompagner le développement du produit plein air</li> <li>▪ Capacité limitée des municipalités rurales à investir dans les attraits à vocation récréotouristique</li> </ul>

## FICHE 6. RÉCRÉOTOURISME

### CONTEXTE RÉGIONAL

La région des Cantons-de-l'Est est reconnue comme un lieu de villégiature champêtre. Sa vision est d'incarner « l'art de vivre » au Québec par la qualité et la mise en valeur de son patrimoine naturel et bâti, par le dynamisme de ses communautés vivantes, et par une variété d'expériences touristiques favorisant la rencontre et le bien-être.

Le dernier plan stratégique adopté par Tourisme Cantons-de-l'Est définit des orientations stratégiques dont la plupart peuvent s'appliquer à la MRC de Coaticook

- 1 : Faire des noyaux villageois et des centre-villes signatures le cœur de l'expérience touristique des Cantons-de-l'Est à l'image de sa marque.
- 2 : Positionner et structurer l'offre touristique liée aux activités de plein air, sportives et de bien-être.
- 3 : Exploiter à sa juste valeur le tourisme culturel et de découvertes.
- 4 : Consolider l'organisation de l'offre en tourisme gourmand
- 5 : Bonifier l'expérience du visiteur en tourisme de réunions et congrès et en tourisme sportif

### ENJEUX

- La mise en valeur des cœurs villageois dans les municipalités de la MRC et d'un centre-ville animé et festif à Coaticook
- La protection et la mise en valeur des paysages pour conserver et mettre en valeur le caractère champêtre du territoire
- Le développement de la valeur attractive du Parc de la Gorge de Coaticook, seul produit d'appel d'importance sur le territoire
- Le développement du caractère agrotouristique du territoire, notamment au plan événementiel et du tourisme gourmand
- La structuration et la promotion d'un pôle d'excellence en vélo de montagne
- Le développement d'une offre d'hébergement adapté au caractère champêtre du territoire

### PISTES DE DÉVELOPPEMENT

- Programme de revitalisation des cœurs villageois (présence d'attraits touristiques à proximité, mix commercial, restos, terrasses, qualité architecturale, éléments artistiques, dynamisme communautaire, stationnements accessibles, espaces verts et places publiques, programmation événementielle, etc.)
- Favoriser l'accessibilité et l'exploitation des plans d'eau en mode actif par exemple pour des activités de kayak, de canot, de baignade, etc.
- Bonifier et structurer l'offre de vélo de montagne afin de faire de la MRC de Coaticook une destination internationale de vélo de montagne
- Renforcer et soutenir les points d'ancrage (attraits culturels et patrimoniaux) du Chemin des Cantons
- Faire des Comptonales l'événement signature de l'agrotourisme du territoire
- Renforcer les marques et signatures gourmandes que sont les Créateurs de saveurs, les Chefs créateurs et les Cafés de village au sein du territoire de la MRC, en lien avec le plan de Tourisme Cantons-de-l'Est
- Développer l'offre agrotouristique sous forme de circuits
- Susciter le développement d'un réseau de gîtes touristiques à caractère champêtre et/ou patrimoniale
- Profiter du projet hôtelier de l'ancienne usine Belding-Corticelli pour le développement du tourisme d'affaires et de congrès

#### Sources :

DAA STRATEGIES, *plan de match pour la croissance de l'industrie touristique des Cantons-de-l'Est, février 2013*

CLD DE LA MRC DE COATICOOK, MUNICIPALITÉS DE BARNSTON-OUEST, COMPTON, DIXVILLE, EST HEREFORD, ST-HERMÉNÉGILDE, SAINT-MALO, SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE ET SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON ET VILLES DE COATICOOK ET WATERVILLE. *Plan de diversification et de développement*. Février 2013.

MRC de Coaticook, *Schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur, adopté juin 2000, codification du 18 avril 2013*.

MRC de Coaticook, Document sur les objets de la révision du schéma d'aménagement et de développement, Version finale, 16 juin 2008.

PRÉVOST, Paul; ROY, Bibiane. *Plan stratégique de développement – Territoire de la MRC de Coaticook – 2009-2014*.

LE GROUPE DBSF. *Plan stratégique de développement de l'offre touristique 2007-2011. MRC de Coaticook*. Février 2007.

Tourisme Coaticook. Guide touristique *Charmes et saveurs de la Vallée*. 2012-2014.

# MRC DE COATICOOK

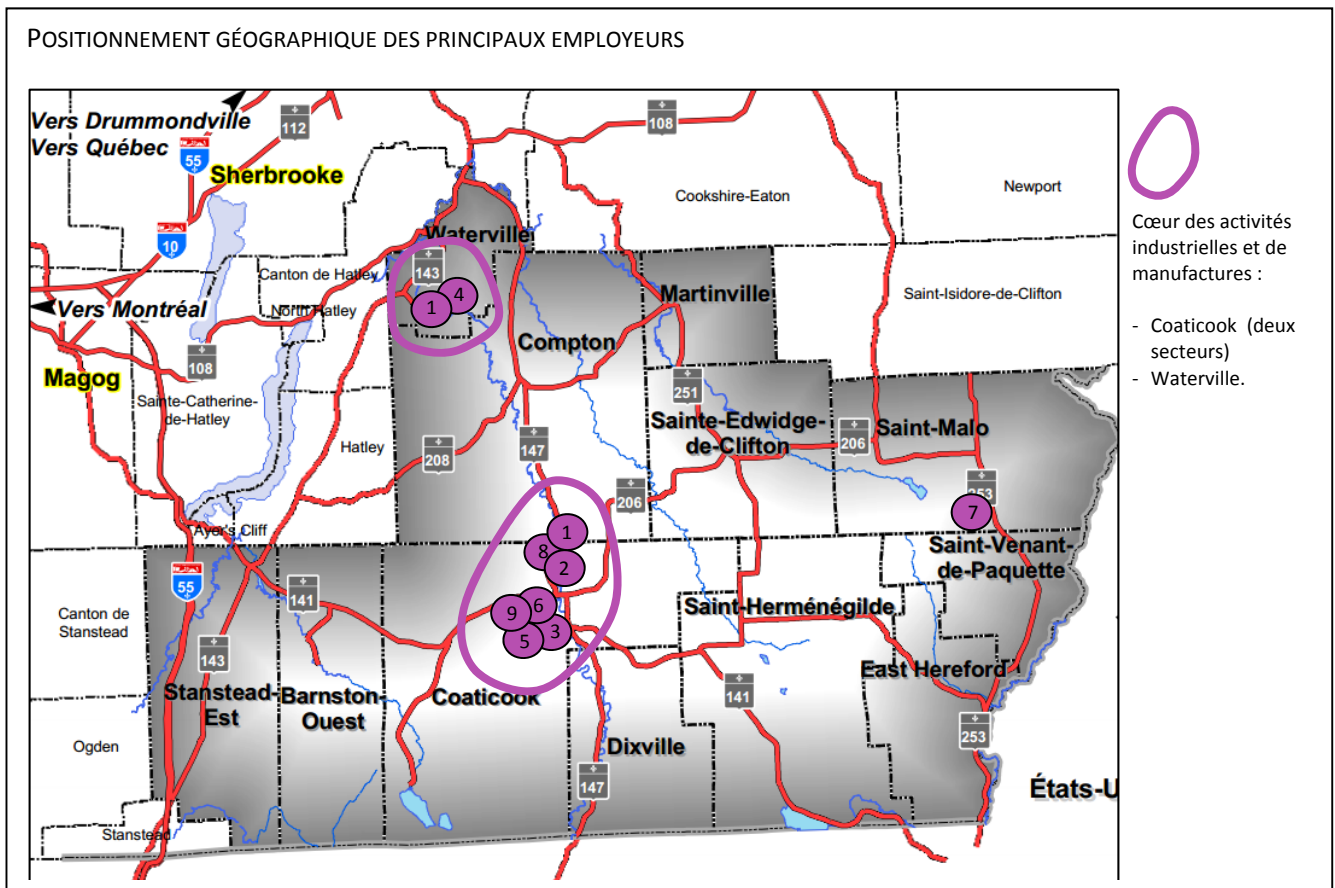
Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique

## FICHE 5. INDUSTRIES ET MANUFACTURIER

**MISE EN CONTEXTE**

Le secteur industriel et manufacturier joue un rôle prépondérant dans la MRC de Coaticook. Les emplois liés à ce secteur représentent plus de 3 000 emplois. La MRC se distingue par la présence de quelques grands employeurs qui concentrent la majeure partie des emplois, de même que par une proportion limitée de moyennes entreprises. Les PME sont nombreuses mais occupent une faible proportion des emplois.

- FAITS SAILLANTS**
- 3 157 emplois dans le secteur industriel et manufacturier en 2012.
  - Principaux secteurs d'activités : plastique, caoutchouc, meubles, textile.
  - Industries présentes partout dans la MRC, mais concentrées à Coaticook et à Waterville.
  - Deux parcs industriels majeurs à Coaticook, dont un à vocation régionale. Un secteur industriel important à Waterville.
  - Principales entreprises industrielles et manufacturières : Waterville T.G., fabrication de systèmes d'étanchéité automobile (989 emplois à Waterville et Coaticook), Codet inc, fabrication de vêtements (245 emplois à Coaticook), Cabico inc., fabrication d'armoires de cuisine et de salle de bain (244 emplois à Coaticook), Groupe P.P.D. inc., fabrication de moules et outillages (215 emplois à Waterville), Multi X inc., fabrication de bandes d'étanchéité pour automobiles (150 emplois à Coaticook), Les Industries de la Rive-Sud inc., fabrication de meubles résidentiels de chambres et de bureaux (134 emplois à Coaticook), J. M. Champeau inc., transport général de marchandises (115 emplois à Saint-Malo), Laiterie de Coaticook, fabrication de fromages et produits laitiers (95 emplois à Coaticook) et Niedner inc., fabricant de tuyaux d'incendie (92 emplois à Coaticook).
  - 74 % des entreprises manufacturières ont moins de 20 employés mais ne comptent que pour 11,5 % des emplois.



**FICHE 5. INDUSTRIES ET MANUFACTURIER**

**SPÉCIFICITÉS**

Présence de plusieurs organismes de soutien au développement économique, les principaux étant la Chambre de commerce et d'industrie de la Région de Coaticook (CCIRC), la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la Région de Coaticook, le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Coaticook et le Carrefour jeunesse emploi de la MRC de Coaticook. Présence d'organismes à vocation dédiée : le Comité des manufacturiers de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Coaticook (CCIRC) et le Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA) qui offre un programme de formation en opération d'équipements de productions et des stages en entreprise.

**ANALYSE CROISÉE**

	<i>Positif</i>	<i>Négatif</i>
<b>Origine interne</b>	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence d'entreprises offrant des produits à valeur ajoutée pouvant se créer une place sur les marchés de niche</li> <li>▪ Présence d'entreprises à propriété locale, moins à la merci de décisions prises à l'étranger</li> <li>▪ Fiscalité municipale parmi les plus compétitives de l'Estrie (ex : bas taux de taxation uniformisée).</li> <li>▪ Bonne desserte en infrastructures (électricité, gaz naturel, voie ferrée).</li> <li>▪ Coûts d'implantation concurrentiels.</li> <li>▪ Nombreux organismes de soutien au développement économique reconnus pour l'élaboration de solutions en cas d'urgence.</li> <li>▪ Assistance financière aux entreprises via le CLD et la SADC. Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (Barnston-Ouest, Coaticook, Waterville), Fonds d'investissements locaux (ensemble de la MRC).</li> <li>▪ Présence de deux motels industriels (soutien au démarrage de nouvelles entreprises).</li> <li>▪ Disponibilité en terrains industriels, particulièrement dans la Ville de Coaticook (800 000 mètres carrés disponibles).</li> <li>▪ Présence d'un pôle intermodal, toutefois peu exploité à l'heure actuelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs ; demande de personnel spécialisé (ex : usinage et fabrication métallique, meuble, textile, plastique, etc.) ou qualifié en raison de l'éloignement des grands centres, de l'exil des jeunes et du plus faible niveau de scolarisation de la population.</li> <li>▪ Effet d'attraction majeur de la Ville centre (Sherbrooke) au niveau de l'emploi.</li> <li>▪ Éloignement du réseau routier principal sur une large partie du territoire</li> <li>▪ Secteur fortement dépendant de quelques grands employeurs majeurs.</li> <li>▪ Structure industrielle majoritairement composée de petites entreprises manufacturières à propriétaire unique, comptant moins de 5 employés.</li> <li>▪ Absence de grappes industrielles de taille significative.</li> <li>▪ Forte dépendance des entreprises envers le marché américain étant donné la proximité et l'importance du marché.</li> <li>▪ Le tiers des emplois manufacturiers sont comblés par des travailleurs provenant de l'extérieur de la MRC.</li> <li>▪ Voie ferrée de la compagnie de chemin de fer St-Laurent &amp; Atlantique peu exploitée par les industries.</li> <li>▪ Difficulté d'attraction de nouvelles entreprises, malgré la présence de terrains développables à des fins industrielles à court terme.</li> </ul>

# MRC DE COATICOOK

Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique

## FICHE 5. INDUSTRIES ET MANUFACTURIER

ANALYSE CROISÉE (SUITE)

	<i>Positif</i>	<i>Négatif</i>
	<b>OPPORTUNITÉS</b>	<b>MENACES</b>
<b>Origine externe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutien aux PME (petites et moyennes entreprises) et aux TPE (très petites entreprises).</li> <li>▪ Réalignement stratégique des entreprises ex : mission de Waterville TG en tant que centre de recherche pour l'ensemble des usines de la compagnie en Amérique du Nord).</li> <li>▪ Diversification des clientèles vers des marchés à forte valeur ajoutée, des marchés de niche ou à petits volumes.</li> <li>▪ Consolidation de la grappe industrielle en cours de développement dans le secteur agroalimentaire.</li> <li>▪ Prolongement de l'A-410 jusqu'à Lennoxville (proximité accrue par rapport aux marchés).</li> <li>▪ Positionnement de la région comme pôle moteur dans le secteur agroalimentaire, plus spécifiquement dans le sous-secteur « BIO ».</li> <li>▪ Développement d'outils de formation technique adaptée aux procédés de fabrication et d'outils de formation en gestion.</li> <li>▪ Soutien à l'émergence de nouvelles industries liées au secteur agroalimentaire et forestier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concurrence mondiale, particulièrement de l'Asie, et délocalisation des entreprises par les firmes multinationales (ex : Waterville T.G. qui appartient à une multinationale japonaise).</li> <li>▪ Structure de la fonction industrielle et manufacturière, dominée par quelques grands employeurs.</li> <li>▪ Structure économique plus vulnérable aux chocs tels que la délocalisation des entreprises étant donné l'importance des secteurs primaire et secondaire au détriment du secteur tertiaire (mutation de la structure économique non complétée).</li> <li>▪ Force du dollar canadien comparativement au dollar américain</li> <li>▪ Accroissement des mesures protectionnistes (USA).</li> </ul>

**ENJEUX**

- Diversification des activités industrielles (ex : Saint-Malo et Waterville, mono-industrielles)
- Le développement de l'entrepreneuriat comme base du développement industriel et manufacturier du territoire
- Attraction de nouvelles industries, consolidation des pôles existants et développement de nouveaux pôles industriels.

**PISTES DE DÉVELOPPEMENT**

- Développer l'entrepreneuriat industriel.
- Développer le pôle intermodal.
- Définir des vocations spécifiques pour chacune des zones industrielles actuelles et futures.

Sources :

CLD DE LA MRC DE COATICOOK. Rapport annuel 2011.

CLD DE LA MRC DE COATICOOK. Investir chez nous. Appui à l'investissement – Commerces et services. Consulté en juin 2013.

Marcon-DDM. Diagnostic sur le développement manufacturier dans la MRC de Coaticook. Volet 1 – Rapport final. Novembre 2009.

PRÉVOST, Paul ; ROY, Bibiane. Plan stratégique de développement – Territoire de la MRC de Coaticook. 2009-2014. 2009.



# MRC DE COATICOOK

Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique

## FICHE 4. FONCTION RÉSIDENTIELLE

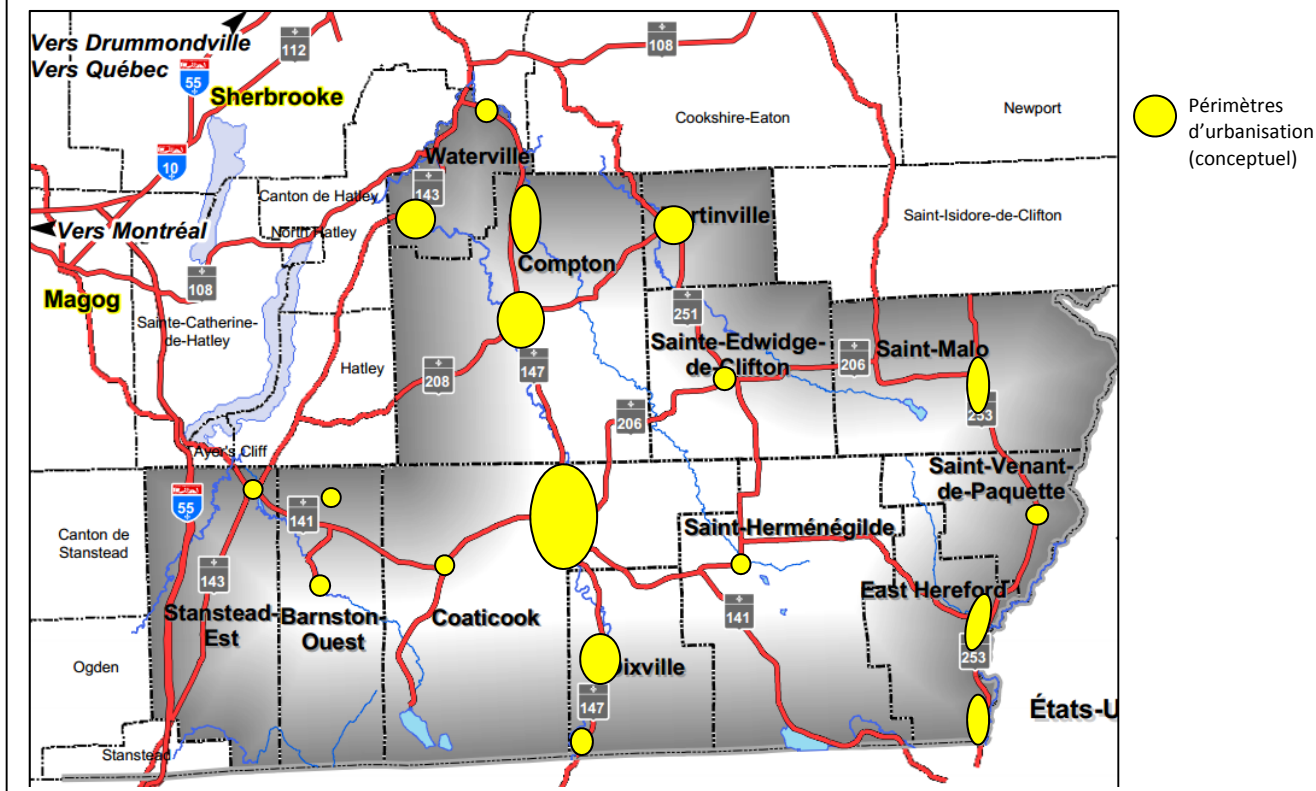
### MISE EN CONTEXTE

La fonction résidentielle se concentre dans trois municipalités : Coaticook, Compton et Waterville. La MRC de Coaticook se distingue par l'importance de sa population vivant en milieu rural. Celle-ci compte pour 63 % de la population totale, comparativement à 36 % pour la région de l'Estrie. Toutes les municipalités possèdent un ou plusieurs périmètres d'urbanisation.

### FAITS SAILLANTS

- 18 847 personnes et 7 740 ménages dans l'ensemble de la MRC en 2011.
- Plus importants pôles de population : Coaticook (9 255 personnes), Compton (3 112 personnes) et Waterville (2 028 personnes). Ces trois municipalités regroupent à elles seules plus des trois-quarts de la population de la MRC de Coaticook.
- Accroissement des ménages plus important que celui de la population. Ménages : + 16,5 % (2001-2006) et + 6,4 % (2006-2011). Population : + 11,3 % (2001-2006) et + 2,1 % (2006-2011). Diminution du nombre de personnes par ménage (de 2,9 en 1996 à 2,4 en 2011).
- Variation démographique estimée à 8,7 % entre 2006 et 2031 selon l'Institut de la Statistique du Québec, pour atteindre 20 196 personnes en 2031. La part de la MRC dans la région de l'Estrie est appelée à diminuer légèrement (de 6,2 à 6,0 %).
- Vieillesse de la population : diminution des 0 à 19 ans (de 27 % en 2006 à 25 % en 2011) et accroissement des 65 ans et plus (de 15 % en 2006 à 18 % en 2011).
- Population peu mobile : seulement 28 % de la population de la MRC de Coaticook ne résidait à la même adresse en 2006 et en 2011 (taux de 46 % pour la Ville de Sherbrooke et 37 % pour la province).
- Secteurs de villégiature : lacs Lippé et Wallace (Saint-Herménégilde), Lindsay (Saint-Malo) et Lyster (Coaticook).

### POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION





# MRC DE COATICOOK

Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique

## FICHE 4. FONCTION RÉSIDENTIELLE

### SPÉCIFICITÉS

- La MRC de Coaticook constitue l'une des premières MRC à s'être dotée d'une politique familiale innovante sous l'impulsion de la Ville de Coaticook. La nouvelle politique de la MRC de Coaticook, adoptée en février 2013, touche les familles et les aînés et est appuyée par dix politiques locales, toutes assorties de plans d'action. Un ensemble de mesures incitatives et facilitatrices découlent de ces politiques (subventions, remises en argent, etc.).
- Plusieurs programmes d'amélioration de l'habitat élaborés par la Société d'habitation du Québec et gérés par la MRC : RénoVillage, PRU (Programme de réparation d'urgence), LAAA (Programme de logements adaptés pour aînés autonomes).
- Politique d'encouragement à la construction (Ville de Coaticook et autres municipalités) : remises financières lors de la construction d'immeubles à condos, d'immeubles à logements et financement d'une partie des infrastructures dans les nouveaux développements.

### ANALYSE CROISÉE

	<i>Positif</i>	<i>Négatif</i>
<b>Origine interne</b>	<b>FORCES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Abordabilité des logements (faibles coûts d'habitation).</li> <li>Présence d'un ou de plusieurs périmètres d'urbanisation dans chacune des municipalités comportant encore des espaces disponibles au développement résidentiel.</li> <li>Nombreux programmes facilitateurs et incitatifs à la venue de nouveaux résidents.</li> <li>Projet éco-résidentiel à certification LEED « Le Champ des possibles », à Waterville (UrbanÉCO), quartier écologique avec potentiel d'une vingtaine d'habitations.</li> </ul>	<b>FAIBLESSES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vieillesse de la population qui tend à modifier la demande et à exercer une pression de développement sur le principal centre urbain de la MRC (Ville de Coaticook).</li> <li>Manque de diversité résidentielle, notamment en matière de logements collectif et locatif.</li> <li>Une grande partie des terrains vacants situés dans les périmètres urbains ne sont pas construits en raison du manque de volonté des propriétaires. Absence de promoteurs possédant d'importantes banques de terrain. Plusieurs terrains difficilement viabilisables, promoteurs non proactifs.</li> <li>Manque de services connexes au logement et de ressources en logement pour certaines clientèles particulières (personnes avec handicap intellectuel ou physique).</li> <li>Important navettage, dans les deux sens.</li> <li>Capacité d'accueil limitée à moyen/long terme à Coaticook, Compton et Waterville.</li> <li>Privatisation des berges en lien avec le développement de villégiature.</li> </ul>
	<b>OPPORTUNITÉS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite du développement dans les périmètres urbains de manière à rentabiliser les infrastructures existantes En lien avec le prolongement de l'A-410 jusqu'à Lennoxville, particulièrement à Compton, Waterville et Martinville.</li> <li>Développement de projets résidentiels novateurs.</li> <li>Mise en place d'une Politique d'habitation et/ou d'un service de soutien à la gestion du logement.</li> <li>Intégration de logements pour personnes à besoins particuliers dans les nouveaux projets d'habitation. Construction de logements collectifs et locatifs.</li> <li>Reconversion résidentielle.</li> </ul>	<b>MENACES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de l'importance relative des jeunes dans l'ensemble de la population (recrutement d'employés).</li> <li>Pressions sur les plans d'eau voués à des activités de villégiature (impacts sur la qualité de l'eau).</li> <li>Étalement de la fonction résidentielle sur le territoire, particulièrement à l'extérieur des périmètres d'urbanisation.</li> <li>Pressions pour ce qui est de la vocation commerciale en lien avec le prolongement de l'A-410 jusqu'à Lennoxville</li> <li>Dépassement du point d'équilibre population / services, nécessitant la construction de nouvelles infrastructures.</li> </ul>
<b>Origine externe</b>		

# MRC DE COATICOOK

Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique

## FICHE 4. FONCTION RÉSIDENIELLE

### ENJEUX

- L'adéquation entre la croissance prévue et l'offre en espaces résidentiels et ce, par municipalité.
- La concentration de la croissance de la population dans les principaux pôles urbains.
- La diversification de l'offre résidentielle, de manière à ce qu'elle réponde aux besoins des différents types de population (étudiants, couples, personnes seules, jeunes familles, professionnels, personnes âgées, etc.).
- L'adéquation entre la croissance de la population et le respect du point d'équilibre population / services

### PISTES DE DÉVELOPPEMENT

- Mise en place d'une stratégie ou d'une Politique d'habitation visant la reconversion de certains secteurs résidentiels plus anciens.
- Développer un ou plusieurs projets résidentiels haut de gamme permettant l'établissement, dans la MRC de Coaticook, d'une clientèle plus aisée (ex : cadres supérieurs).
- Favoriser le développement résidentiel par une implication des municipalités concernées (ex : Coaticook, Compton, Waterville) comme promoteur immobilier: achat des terrains stratégiquement localisés, vente par la municipalité aux personnes intéressées, qui confient le mandat de construire à un entrepreneur. La municipalité adopte un règlement d'emprunt pour aménager les rues et offrir les services (aqueduc et égout) qui sont remboursés par les nouveaux propriétaires lors de l'achat du terrain. Exemple de municipalités ayant adopté cette approche ou une similaire : Ville de Stanstead (secteur Jonction à Beebe), Ville de Québec (secteur d'Estimauville).

#### Sources :

Statistique Canada. Enquête nationale sur les ménages 2011.  
Statistique Canada. Recensements 1996, 2001, 2006 et 2011.  
Institut de la Statistique du Québec (ISQ). Perspectives démographiques des MRC du Québec – 2006-2031. Décembre 2009.  
MRC de Coaticook. Politique familiale et des aînés. Février 2013.  
MRC de Coaticook. Programmes d'amélioration de l'habitat. Site Internet consulté en juin 2013.  
MRC de Coaticook. Projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé (brouillon). Mai 2013.  
MRC de Coaticook. Étude sur le logement communautaire dans la MRC de Coaticook. Synthèse des besoins et recommandations. Juin 2013.  
Ville de Coaticook. Politique d'encouragement à la construction. Année 2013.  
Prévost, Paul ; Roy, Bibiane. Plan stratégique de développement – Territoire de la MRC de Coaticook – 2009-2014. 2009.  
UrbanECO construction. Un projet éco-résidentiel à certification LEED voit le jour dans les Cantons-de-l'Est. 11 avril 2013.

# MRC DE COATICOOK

Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique

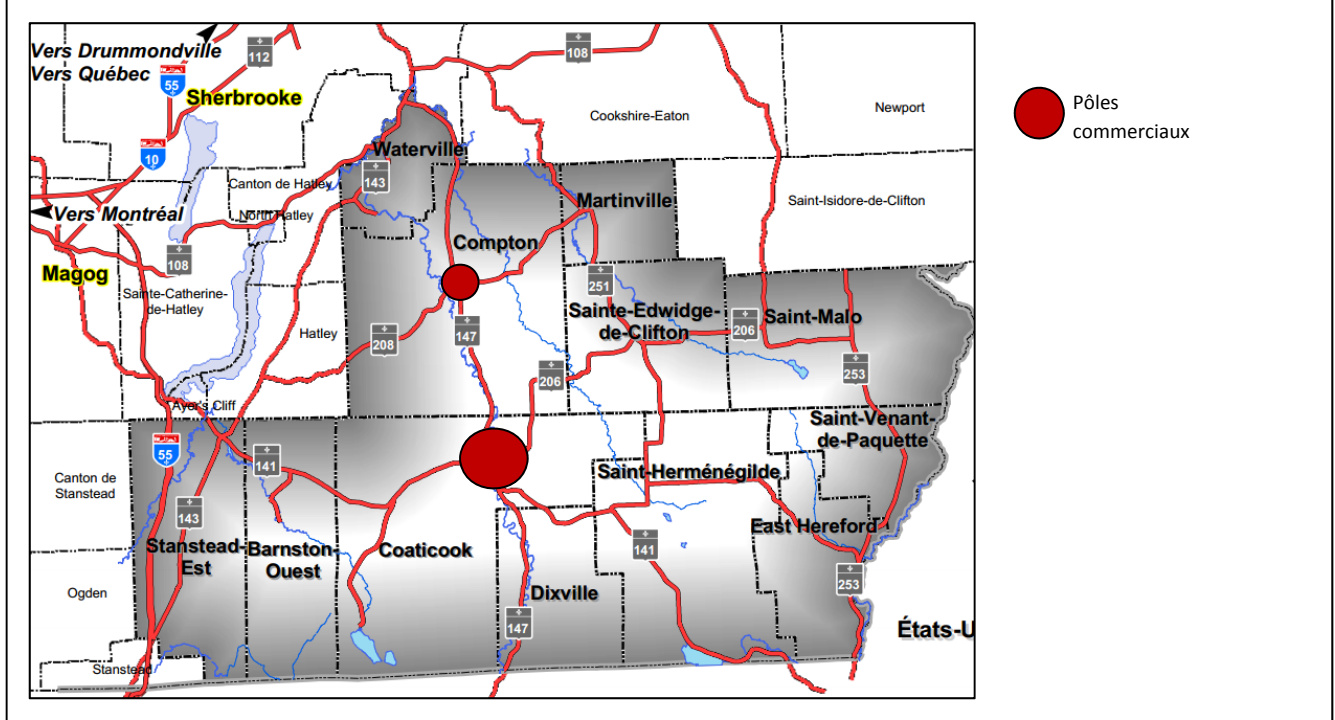
## FICHE 3. COMMERCE ET SERVICES

**MISE EN CONTEXTE**

La MRC de Coaticook, en raison de sa localisation géographique et de la densité de sa population, subit des fuites commerciales importantes au profit de la ville-centre de Sherbrooke. Conséquemment, sa structure commerciale s'en trouve affaiblie. Soulignons toutefois que le centre-ville de Coaticook offre une concentration de commerces et services et est soutenu par Rues Principales Coaticook.

- FAITS SAILLANTS**
- La Ville de Coaticook constitue le cœur des activités commerciales et de services de la MRC. Maintien difficile de services de proximité dans les cœurs villageois.
  - Démarches concertées entreprises depuis 2008 pour la revitalisation du secteur commercial de Coaticook par l'organisme Rues Principales et ses partenaires. Le nombre de locaux vacants est passé de treize à trois de 2008 à 2011. Le travail de Rues Principales Coaticook a été reconnu en 2009 par la Fondation, qui lui a remis la certification « 4 as du développement durable et concerté ».
  - La MRC se classe au dernier rang de l'ensemble des MRC de l'Estrie quant au nombre de détaillants œuvrant dans le domaine du commerce et de la restauration et à l'avant-dernier rang pour le nombre de restaurants.
  - En 2009, la MRC de Coaticook regroupait 25 commerces de détail alimentaire, un nombre comparable à celui affiché en 1997. Parmi ceux-ci on comptait 18 épiceries, dépanneurs et commerces de fruits et légumes. Toujours en 2009, la MRC ne comptait aucun commerce spécialisé de type boucherie, boulangerie/pâtisserie, charcuterie/fromagerie, marché public ou poissonnerie.
  - En 2009, la MRC comptait 71 établissements de restauration, soit 6 % du total régional. Parmi ceux-ci, on retrouvait 33 restaurants, 7 casse-croûtes, 4 cabanes à sucre et 3 services de restauration rapide. Le nombre d'établissements de restauration a diminué de 15,5 % entre 1997 et 2009. Sur la même période, la diminution a été de 21 % en Estrie.
  - Présence d'un Centre hospitalier desservant l'ensemble de la MRC et situé dans le centre-ville de Coaticook.

### POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE DES PRINCIPAUX PÔLES ET TRONÇONS



## FICHE 3. COMMERCE ET SERVICES

### SPÉCIFICITÉS

Présence de plusieurs organismes de soutien au développement commercial, les principaux étant la Chambre de commerce et d'industrie de la Région de Coaticook (CCIRC), la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la Région de Coaticook, le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Coaticook, le Carrefour jeunesse emploi de la MRC de Coaticook et Rues principales Coaticook. Adoption, par la Ville de Coaticook, en janvier 2012 du Règlement numéro 6-F-4-5 visant à octroyer une aide financière pour la réalisation de travaux dans certains secteurs centraux dont la vocation commerciale est en déclin. Programme d'aide à l'amélioration de l'offre commerciale offert par l'organisme Rues Principales, afin de soutenir la diversification et l'amélioration de l'offre commerciale. Réalisation d'un Plan d'aménagement global par la Ville de Coaticook visant à planifier, à court, moyen et long terme, les interventions du milieu afin d'améliorer progressivement la force d'attraction du centre-ville et l'image de l'ensemble de la ville.

### ANALYSE CROISÉE

	<i>Positif</i>	<i>Négatif</i>
<i>Origine interne</i>	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Implication et esprit d'initiative des gens du milieu des affaires (ex : publication par la CCIRC, suite à la fermeture du magasin Canadian Tire de Coaticook, d'une circulaire ciblant les produits offerts par l'établissement et faisant partie de l'offre commerciale locale).</li> <li>▪ Présence d'un centre-ville avec une forte concentration de commerces et services.</li> <li>▪ Travail réalisé par Rues Principales Coaticook dans la restauration et l'animation du centre-ville reconnu par la Fondation. Jumelage avec la Ville de Newport au Vermont.</li> <li>▪ Présence d'organismes tels que la Ressourcerie des Frontières (récupération et valorisation d'objets divers) et le Marché de la Vallée de la Coaticook (offre en produits régionaux aux citoyens de Coaticook).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fuites commerciales importantes au profit de la ville-centre de Sherbrooke (présence d'importants pôles commerciaux de grandes surfaces) mais également vers Magog. Par exemple, fermeture du magasin Canadian Tire de Coaticook en mai 2013.</li> <li>▪ Manque de conscientisation par rapport à l'achat local.</li> <li>▪ Potentiel limité pour le développement du commerce de détail : stagnation rapide du chiffre d'affaires des établissements, faible capacité d'attraction.</li> <li>▪ Lacunes relatives au mix commercial et manque de certains types de produits et services (ex : vêtements).</li> <li>▪ Nombreuses entreprises et propriétés commerciales à vendre et espaces commerciaux à louer, principalement dans le centre-ville de Coaticook et de Waterville.</li> <li>▪ Absence de synergie, de liens entre les commerçants et d'aide au fonctionnement et à la relève.</li> </ul>
<i>Origine externe</i>	<b>OPPORTUNITÉS</b>	<b>MENACES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place des incitatifs afin d'atteindre une offre commerciale plus attractive.</li> <li>▪ Tirer profit de la disponibilité en terrains vacants dans le centre-ville de Coaticook pour réaliser des projets commerciaux porteurs pour la région.</li> <li>▪ Projet de transformation de l'ancienne usine Belding-Corticelli en hôtel.</li> <li>▪ Projet de mise en place, par la CCIRC, d'une carte-fidélité pour les consommateurs de la MRC de Coaticook afin de favoriser l'achat local.</li> <li>▪ Tableur sur la présence du Centre hospitalier pour développer un pôle en santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuite des fuites commerciales vers Sherbrooke avec la prolongation de l'autoroute et affaiblissement de la structure commerciale de la MRC.</li> <li>▪ Popularité accrue des achats en ligne.</li> <li>▪ Absence de projets commerciaux porteurs.</li> <li>▪ Perte des acquis (ex. Disparition du Canadian Tire).</li> <li>▪ Risque de fermeture du Centre hospitalier et éloignement des services essentiels.</li> </ul>

# MRC DE COATICOOK

Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique

## FICHE 3. COMMERCE ET SERVICES

### ENJEUX

- Adéquation entre la santé de la fonction commerciale et le développement résidentiel.
- Maintien et bonification de l'offre commerciale de la MRC, diminution des fuites commerciales et consolidation des secteurs commerciaux actuels.
- Développement de services permettant de répondre aux besoins des clientèles résidentielles souhaitées.
- Le maintien de commerces de proximité dans les cœurs villageois

### PISTES DE DÉVELOPPEMENT

- Poursuite de la revitalisation du centre-ville de Coaticook en ayant pour objectif de repenser l'expérience urbaine (ex : centre-ville de Magog) et devant aborder l'ensemble des thèmes suivants : organisation et concertation, développement socio-économique, animation et promotion, aménagement.
- Développer un véritable programme de mentorat propre à la MRC de Coaticook, à l'exemple de ceux des MRC de L'Assomption, de Brome-Missisquoi, de Charlevoix-Est et de plusieurs autres MRC du Québec. Actuellement, le service est assuré par le Centre d'entrepreneuriat Dobson-Lagassé, qui dessert l'ensemble des MRC de l'Estrie (Coaticook, des Sources, du Granit, du Haut-Saint-François, Memphrémagog, Sherbrooke et Val-Saint-François).

#### Sources :

CLD de la MRC de Coaticook. Banque d'opportunités. Site Internet consulté en juillet 2013.

CLD de la MRC de Coaticook. Bulletin économique 2012.

MAPAQ Estrie. Agriculture et agroalimentaire – MRC de Coaticook. Octobre 2010.

Ville de Coaticook. Règlement numéro 6-F-4-5 (2012). Règlement concernant la conservation du patrimoine bâti – Revitalisation des bâtiments patrimoniaux. 9 janvier 2012.

La Tribune. Maryse Carbonneau. Coaticook perd son magasin Canadian Tire. Publié le 9 mai 2013.

La Tribune. Maryse Carbonneau. Les commerçants de Coaticook contre-attaquent. Publié le 18 juin 2013.

La Tribune. Maxime Pelletier. Le travail de Coaticook reconnu par la Fondation Rues Principales. Publié le 2 octobre 2009.

# MRC DE COATICOOK

Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique

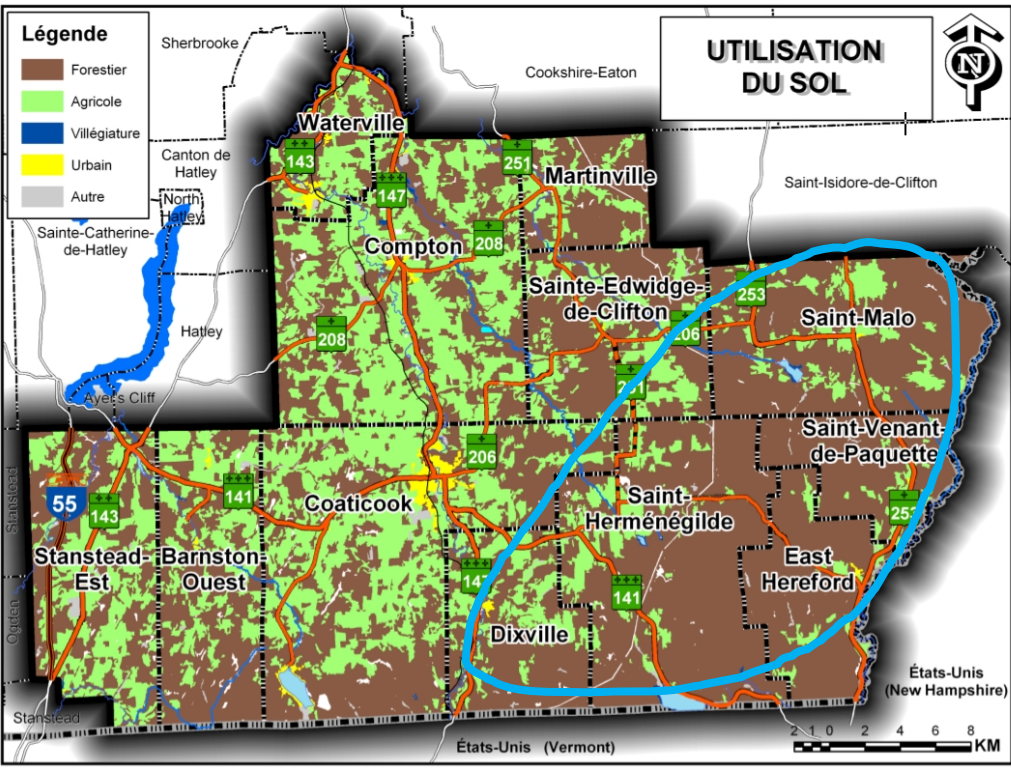
## FICHE 2. FORÊT

### MISE EN CONTEXTE

Le secteur forestier représente un secteur considérable dans la MRC de Coaticook. Fragilisée par l'exploitation intensive – parfois abusive – jusque dans les années 1990, la forêt privée s'est retrouvée au cœur des préoccupations régionales. Le secteur privé et les instances publiques (provinciales et locales) ont uni leurs efforts afin d'assurer la pérennité de la ressource ligneuse et ce, en adoptant un guide de modalités d'intervention pour la forêt privée et en mettant en place des dispositions réglementaires.

- ### FAITS SAILLANTS
- Le couvert forestier occupe 65 % (87 147 ha) du territoire de la MRC et ce, malgré l'importance de l'agriculture.
  - Des 956 propriétaires forestiers, 400 sont reconnus comme étant des producteurs forestiers (ayant un plan d'aménagement forestier), dont 3 grands propriétaires. L'ensemble de ces terrains équivalent à 35 933 hectares, soit 41 % du couvert forestier.
  - Le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie a mis en marché un volume de 593 134 m<sup>3</sup> solides pour la période 2006-2010 en provenance de la MRC, représentant 20 % du volume régional. La valeur au chemin de ce volume est évaluée à 29,7 M\$.
  - Près de 50 % des îlots boisés de la MRC ont moins de 4 hectares et se situent surtout dans la vallée de la rivière Coaticook.
  - 21 % du territoire forestier bénéficie d'une certification FSC qui adhère à l'approche du développement durable.
  - Dans le secteur de la transformation du bois, 19 entreprises emploient 1 205 personnes.
  - L'agroforesterie gagne du terrain depuis les dernières années : 108 producteurs acéricoles exploitent une superficie totale de 3 043 hectares. 47 entreprises de production d'arbres de Noël cultivent 2 056 hectares et génèrent des revenus évalués à 4,6 M\$. La culture de produits forestiers non ligneux est en émergence. Les sites de culture de plantes médicinales (16 propriétaires, 7 125 m<sup>2</sup>), de champignons comestibles (10 propriétaires), d'arbres à noix et d'arbres à glands présentent de nouvelles pistes de mise en valeur et de diversification du milieu forestier.

### POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE DES PRINCIPAUX PÔLES ET TRONÇONS



**UTILISATION DU SOL**

Cœur des activités forestières composé principalement des municipalités suivantes :

- Saint-Malo
- Saint-Venant-de-Paquette
- East Hereford
- Saint-Herménégilde
- Dixville



# MRC DE COATICOOK

Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique

## FICHE 2. FORÊT

### SPÉCIFICITÉS

L'industrie forestière de la MRC de Coaticook parvient difficilement à vendre son bois. De plus, plusieurs propriétaires forestiers ne sont pas membres de syndicat forestier ou de groupement forestier et ne cultivent pas ou peu leur forêt. Cela fait en sorte qu'il n'y a pas d'exploitation forestière et que la forêt n'est pas mise en valeur dans certains secteurs, peut-être dû à une méconnaissance de la gestion forestière. Notons toutefois l'émergence de nouvelles pratiques axées sur l'agroforesterie. L'exploitation multiresource de la forêt combine la récolte du bois à d'autres cultures, telles les plantes médicinales, la culture d'arbres à noix comestibles, la culture de champignons sur bûche. Cette approche permet une meilleure utilisation de l'ensemble des ressources forestières et de tirer des revenus intéressants de plus petites superficies que la simple récolte de matière ligneuse.

### ANALYSE CROISÉE

	<i>Positif</i>	<i>Négatif</i>
<i>Origine interne</i>	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Déploiement de méthodes d'exploitation forestière durables.</li><li>▪ Augmentation de la certification forestière.</li><li>▪ Émergence de l'industrie agroforestière.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Difficulté à vendre le bois.</li><li>▪ Fragmentation des habitats forestiers.</li><li>▪ Disparité de la mise en valeur de la forêt, due à l'engagement variable des propriétaires.</li></ul>
<i>Origine externe</i>	<b>OPPORTUNITÉS</b>	<b>MENACES</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mise en valeur de la forêt par la mise en place de programmes incitatifs.</li><li>▪ Potentielle modulation de la réglementation relative à l'abattage d'arbres.</li><li>▪ Diversification des activités liées à l'utilisation de la forêt (ex : agroforesterie, récréotourisme).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Protectionnisme des États-Unis.</li><li>▪ Récession mondiale de l'industrie forestière.</li><li>▪ Demande croissante pour des produits certifiés (ex : label Forest Stewardship Council, Sustainable Forestry Initiative, Canadian Standard Association).</li><li>▪ Protection des paysages et de la biodiversité.</li></ul>

### ENJEUX

- Maintien du couvert forestier et protection des espaces boisés d'importance.
- Diversification des activités forestières et meilleure utilisation de l'espace (miser sur l'exploitation multiresource).
- Cohabitation entre les activités forestières et les autres activités en milieu agricole et rural.

### PISTES DE DÉVELOPPEMENT

- À évaluer suite au dépôt du Rapport sur la diversification de l'économie forestière, actuellement en cours.

Sources :

Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, Regard sur la forêt de la MRC de Coaticook, 3 février 2012.

MRC de Coaticook, Documents sur les objets de la révision du schéma d'aménagement et de développement, Version finale, 16 juin 2008.



# MRC DE COATICOOK

Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique

## FICHE 1. AGRICULTURE

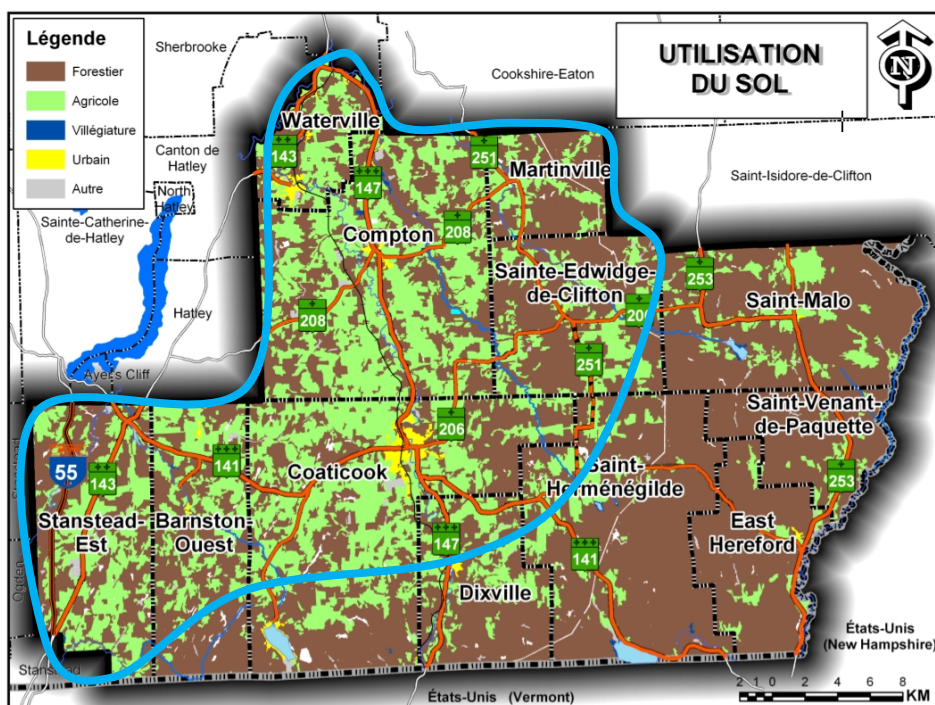
### MISE EN CONTEXTE

L'agriculture occupe une place prépondérante dans la MRC de Coaticook. Ainsi, elle génère le plus grand revenu agricole de la région de l'Estrie et représente le tiers des superficies cultivées de la région. Elle se classe au premier rang en Estrie pour le nombre de déclarants dans les productions de lait, de porcs, de chèvres, de pommes, de légumes, de céréales et de protéagineux. Les terres les plus fertiles se trouvent dans les bassins versants des rivières Coaticook, aux Saumons, Moe, Niger et Tomifobia.

### FAITS SAILLANTS

- Zone agricole permanente représentant près de 88 % du territoire de la MRC, dont 60 % est exploitée à des fins agricoles.
- 556 exploitations agricoles, soit 20,4 % du total de l'Estrie (2 730 exploitations).
- De ce nombre, 342 exploitations de production animale et 214 exploitations de production végétale (proportion plus importante de production animale que pour l'ensemble de la région administrative).
- En 2009, les municipalités de Compton (134) et de Coaticook (126) comptaient le plus grand nombre d'exploitations agricoles. La production de bovins (laitiers ou de boucherie) représentait 57 % de l'ensemble des exploitations de la MRC.
- 439 exploitations ont des superficies de terres en culture ou en jachère, soit 79 % des exploitations agricoles (proportion de seulement 69,3 % pour l'ensemble de l'Estrie).
- Revenus agricoles bruts totaux s'élevant à 172,4 millions en 2010, soit 32,8 % de ceux de l'Estrie.
- Bassin laitier de l'Estrie avec 34 % des producteurs laitiers qui génèrent 43 % des revenus.
- La MRC génère plus de la moitié des revenus agricoles de l'Estrie dans les productions suivantes : céréales et protéagineux (53 %); horticulture ornementale en plein champs (57 %); légumes frais et de transformation (72 %); pomiculture (63 %).
- L'agriculture représente 1 192 emplois dans la MRC : 613 sur une base annuelle et 579 sur une base saisonnière ou temporaire, soit 31,6 % des emplois liés à l'agriculture à l'échelle de l'Estrie.

### POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE DES PRINCIPAUX PÔLES ET TRONÇONS



Cœur des activités agricoles composé principalement des municipalités suivantes :

- Waterville
- Compton
- Coaticook
- Dixville
- Barnston-Ouest
- Stanstead-Est

# MRC DE COATICOOK

Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique

## FICHE 1. AGRICULTURE

### SPÉCIFICITÉS

- Le CLD de la MRC de Coaticook est un des rares CLD à pouvoir compter sur les services d'une agente de développement agroalimentaire à temps plein.
- Présence depuis 1995 de la Table de concertation agroalimentaire, intégrée au CLD et agissant comme comité consultatif.
- Regroupement d'artisans agroalimentaires (produitsdelaferme.com) comptant une cinquantaine d'entreprises et proposant des services de commercialisation collective des produits agricoles.
- Projet d'incubateur d'entreprises maraîchères biologiques mené par le CLD de Coaticook en collaboration avec le CIARC, le CRIFA et la Ville de Coaticook.
- Aide à la commercialisation des produits agroalimentaires dans le marché des hôtels, des restaurants et des institutions via le projet de laboratoire rural Saveurs des Cantons (marché virtuel saveursdescantons.com).
- Organismes offrant un soutien aux exploitations agricoles : Centre régional d'initiative et de formation en agriculture (CRIFA) et le Centre d'initiative en agriculture de la région de Coaticook (CIARC).

### ANALYSE CROISÉE

	<i>Positif</i>	<i>Négatif</i>
<i>Origine interne</i>	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fer de lance de l'économie de la MRC et terres parmi les plus fertiles de la région de l'Estrie.</li> <li>Importance du secteur laitier en tant que base économique de l'agriculture de la MRC et bonne santé de ce secteur.</li> <li>Présence de plus en plus marquée d'entreprises de transformation agroalimentaire et de petites productions non traditionnelles qui contribuent au développement économique du territoire.</li> <li>Dynamisme des activités agricoles et des organismes œuvrant dans le domaine.</li> <li>Important taux d'occupation de la zone agricole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Difficultés économiques des secteurs porcins et bovins.</li> <li>Diminution du nombre de fermes et en parallèle, accroissement de la taille des fermes (cheptel ou superficies en culture).</li> <li>Présence limitée de quelques milieux improductifs non récupérés à d'autres fins, de friches agricoles et d'îlots déstructurés.</li> <li>Difficultés de distribution et de mise en marché des produits agricoles de la MRC.</li> <li>Problématiques de cohabitation dans certaines municipalités entre les usages agricoles et les milieux habités (ex : odeurs en lien avec les établissements de production porcins).</li> <li>Pratiques agricoles de densité créant certains problèmes environnementaux (ex : qualité de l'eau et de l'air).</li> </ul>
<i>Origine externe</i>	<b>OPPORTUNITÉS</b>	<b>MENACES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversification des formes et des types d'exploitations agricoles.</li> <li>Soutien et aide à l'industrie de la transformation agroalimentaire.</li> <li>Élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA).</li> <li>Bonification d'une banque de terres (jumelage entre propriétaires et aspirants agriculteurs) à l'exemple de la MRC de Brome-Missisquoi.</li> <li>Développement de l'agrotourisme et mise en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépeuplement de la zone agricole et rurale en raison des tendances actuelles (consolidation des fermes).</li> <li>Absence/difficulté de relève agricole due à l'augmentation de la valeur des fermes.</li> <li>Non intégration des nouvelles pratiques environnementales et détérioration du milieu.</li> </ul>

# MRC DE COATICOOK

Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique

## FICHE 1. AGRICULTURE

### ENJEUX

- La consolidation des activités sur les terres favorables à la production agricole.
- Le développement d'une image distinctive contribuant à la notoriété de la région de Coaticook au niveau agricole.
- La gestion des îlots déstructurés et des milieux improductifs.

### PISTES DE DÉVELOPPEMENT

- Doter la MRC de Coaticook d'un *Plan de développement de la zone agricole* (PDZA) permettant de compléter le portrait de la zone agricole, de constater les forces et les faiblesses en matière de développement de la zone agricole et de déterminer les orientations et objectifs de développement, ainsi que les moyens nécessaires à leur réalisation. Exemple de MRC ayant réalisé un PDZA : Argenteuil (Laurentides), Bécancour (Centre-du-Québec), Bonaventure (Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine), Bromes-Missisquoi (Montérégie Est), Charlevoix-Est (Capitale-Nationale), Domaine-de-Roy (Saguenay – Lac-Saint-Jean), Roussillon (Montérégie Ouest) et Témiscouata (Bas-Saint-Laurent).
- Développer un créneau spécifique et miser sur celui-ci (ex : fraises de l'île d'Orléans, agneau de Charlevoix, bleuets du Lac-Saint-Jean), le promouvoir et le faire connaître.
- Mettre en place une marque de certification sous une appellation d'origine contrôlée, protégée en vertu de la *Loi sur les marques de commerce* (L.R., 1985, ch. T-13). La marque de certification Savoir-faire île d'Orléans est la première marque de certification mise en place au Québec. Elle est attribuée aux produits des entreprises de l'île d'Orléans qui rencontrent les normes de cahiers des charges. La marque de certification Savoir-faire île d'Orléans permet de garantir l'authenticité des attributs de savoir-faire et d'origine conférés aux produits qui la portent. La certification SFIO a deux principaux objectifs. D'une part, protéger l'identité d'un territoire, d'autre part, garantir des standards de qualité élevés et un savoir-faire unique à l'île d'Orléans. Voir site Internet : <http://savoirfaire.iledorleans.com/fra/presentation/marque-de-certification.asp>. Autre exemple: l'appellation réservée relative au lien avec un terroir, l'Indication géographique protégée (IGP) « Agneau de Charlevoix », reconnu par le MAPAQ en 2009. <http://www.cartv.gouv.qc.ca/jgp-agneau-charlevoix>
- Profiter de l'autorisation reçue en 2007 par la MRC, en vertu d'une demande à portée collective (article 59 de la LPTAA), pour consolider la fonction résidentielle dans les secteurs ciblés selon l'entente, sans affecter les activités agricoles sur le reste du territoire (potentiel estimé à 240 résidences au moment de l'entente, soit 107 pour le premier volet correspondant aux îlots déstructurés et 133 pour le second volet correspondant aux lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole). À noter que depuis l'établissement de l'entente en 2007, 24 constructions ont été autorisées sur l'ensemble du territoire de la MRC, ce qui offre un potentiel résiduel de 216 constructions.

#### Sources :

Statistiques Canada. Recensement de l'Agriculture. Données sur les exploitations et exploitants agricoles 2011.  
MAPAQ Estrie. Agriculture et agroalimentaire – MRC de Coaticook. Octobre 2010.  
MRC de Coaticook. Agriculture et forêt. Site Internet consulté en mai 2013.  
MRC de Coaticook. Projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé (brouillon). Mai 2013.  
CLD de la MRC de Coaticook. Développement agricole et agroalimentaire. Site Internet consulté en mai 2013.  
Marcon-DDM. Diagnostic sur le développement manufacturier dans la MRC de Coaticook. Volet 1 – Rapport final. Novembre 2009.  
CLD DE LA MRC DE COATICOOK. Rapport annuel 2011.  
CPTAQ, Décision en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (décision numéro 347348). 29 mars 2007.  
[www.savoirfaire.iledorleans.com](http://www.savoirfaire.iledorleans.com)



**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
Forêt Hereford inc.**

**EXTRAIT** DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FORÊT HEREFORD INC. TENUE LE 31 AOÛT 2015, À 19 H, À LA SALLE WALLACE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK, SISE AU 294, RUE SAINT-JACQUES NORD, COATICOOK.

**FH 2015-08-31-03**

**Nouvelle ligne de transport d'énergie d'Hydro-Québec sur la propriété de Forêt Hereford Inc.**

**CONSIDÉRANT** que Forêt Hereford est un organisme de bienfaisance ayant pour mission de détenir le mont Hereford et les territoires adjacents afin de conserver l'équilibre écologique et floristique de la forêt et d'assurer la conservation perpétuelle de sa biodiversité;

**CONSIDÉRANT** que la Forêt communautaire Hereford est grevée d'une servitude de conservation forestière, en partenariat avec Conservation de la nature Canada, pour entre autres assurer l'intégrité de ce territoire forestier de grande valeur et éviter le morcellement de celui-ci;

**CONSIDÉRANT** que la Forêt Hereford a fourni à Hydro-Québec toutes les données dont elle disposait pour l'aider dans ses démarches d'élaboration de tracés, mais qu'Hydro-Québec n'a toujours pas accepté de fournir à son tour les données sur le tracé retenu;

**CONSIDÉRANT** que le tracé qui traversera la Forêt communautaire Hereford est évalué à une longueur allant de 8 à 10 km, ce qui représente le deux tiers de la longueur de nouvelle ligne prévue dans le projet, ainsi qu'une perte de possibilité forestière annuelle évaluée à un peu plus de 100 mètres cubes, ce qui fait de Forêt Hereford le propriétaire le plus touché par le projet;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de nouvelle ligne de transport d'énergie va à l'encontre des valeurs et de la mission de la Forêt communautaire Hereford qui se veut un projet novateur pour la protection du couvert forestier transfrontalier;

**CONSIDÉRANT** qu'il est du devoir des administrateurs de Forêt Hereford de se prononcer sur le projet à la suite d'une analyse de l'ensemble des données détaillées du projet qui devraient être fournies par le promoteur;

**SUR PROPOSITION** dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU :**

- De se prononcer sur le projet de nouvelle ligne de transport d'énergie d'Hydro-Québec sur la base des informations fournies par ce dernier;
- D'exiger que Hydro-Québec fournisse dans les plus brefs délais les données détaillées du tracé retenu, qu'il vienne rencontrer les administrateurs de Forêt Hereford et qu'une visite terrain soit organisée pour visualiser le tracé et ses impacts;
- De participer, en partenariat avec Conservation de la Nature Canada, au processus de consultation publique du BAPE;

**ADOPTION** à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Sous réserve des approbations

Ce 1<sup>er</sup> septembre 2015



Sara Favreau-Perreault

Secrétaire



SOCIÉTÉ

# Tout ce que contient une valise...

par Luc Larochelle



**L**es touristes affluent dans les hauts sommets de l'Himalaya, refuge du da laïlama et des maîtres de la pensée, pour aller s'y ressourcer. Car, dit-on, même dans les climats les plus hostiles, le sage ne s'égare pas dans le brouillard et résiste aux pires tempêtes. Nos montagnes abritent un tel sage dont l'enseignement est un phare d'une luminosité rare.

Neil Tillotson atteindra le cap des 100 ans mercredi. Un centenaire qui a ceci de particulier: malgré son âge vénérable, M. Tillotson est toujours aux commandes d'une entreprise d'un demi-milliard de dollars! Le personnage est alerte, cohérent, si solide que c'est chez moi, le jeunot, que se manifestait la tremblote durant notre entretien. Cet homme diminutif, qui fait à peine 5 pieds, est un géant.

M. Tillotson est un enfant des Appalaches, élevé à cheval sur la frontière du Québec, du Vermont et du New Hampshire, dans la montagne qui surplombe la Scierie Lauzon, à East Hereford. Il détourne habilement la question sur son lieu d'origine, ne jugeant pas à propos de spécifier s'il est plus Américain que Canadien: «I'm a North country man».

Cette réponse imprécise suppose la prémisse suivante: l'endroit où l'on pose les pieds sur terre importe moins que notre attachement à nos racines. Qu'il parle du New Hampshire, du Vermont ou du Québec, M. Tillotson découvre: «This is my home». Aucune doute sur ses convictions profondes et son lien privilégié avec les communautés qu'il a prises d'affection des deux côtés de la frontière.

## Le retour aux sources est plus heureux que le départ

M. Tillotson a vécu le divorce de ses parents à l'âge de 17 ans. Douleurux passage qu'il évoque très sommairement. Considérant les mœurs de l'époque alors que les unions résignées savaient coûte que coûte les mariages ratés, on peut imaginer ce à quoi le jeune Tillotson a été exposé durant son enfance avant que le couple éclate. «Ma mère, mon père et moi avons échangé seulement quelques mots. Je leur ai dit: vous partez chacun de votre côté, je pars aussi.»

## La richesse de la liberté

Neil Tillotson est sauté dans le premier train, à 5h30 du matin à Beechers Falls, en direction du sud. N'emportant avec lui qu'une valise et quelques dollars. «Je ne possédais rien d'autre que la chance de vivre dans un pays libre où chacun est maître de sa destinée.»

Cette liberté si chère, M. Tillotson a failli la perdre durant la Première guerre. Sévèrement brûlé par un obus sur le champ de bataille, le soldat renne est cloué au lit, une convalescence de quelques mois. Période d'inactivité qui renforce ses croyances sur le

potentiel des individus à qui la chance prête la santé. «Nos ancêtres ont trimé dur pour apprivoiser ces montagnes. Mon grand-père a sans doute passé plus de temps à s'interroger sur les méthodes les plus efficaces de culture que d'heures derrière ses chevaux. C'est l'imagination qui a bâti cet arrière pays.»

Créatif et débrouillard. Ces deux traits de personnalité sont dominants chez le vieil homme qui déroule son passé en s'arrêtant dans un poulailler où il convainc le propriétaire de lui offrir une pension en échange de travail durant les quelques années passées dans un high-school du Massachusetts. M. Tillotson commente ainsi ce passage de sa vie. «Je ne voulais pas compter des oeufs toute ma vie.» Comme pour rappeler qu'on hérite de nombreux traits biologiques de nos ancêtres mais pas nécessairement des mêmes goûts.

Neil Tillotson découvre sa voie dans le sourire d'un enfant charmé par l'image d'un chat imprimé sur un ballon. Il flaire la bonne affaire et loue ses premiers espaces industriels pour 25\$, en avril 1931. Les ballons pour enfants le mènent à d'autres dérivés du caoutchouc, principalement les gants médicaux. Les succès s'accumulent pour la compagnie Best Gloves et pour son président qui savoure l'une de ses plus grandes victoires commerciales en franchissant le cap des 90 ans. «Les gants traditionnels en latex étaient condamnés à disparaître parce qu'ils provoquaient des irritations cutanées. Nous avons lancé le marché mondial le substitut synthétique pour remplacer le latex.»

## À fond vers l'an 2000

M. Tillotson voit poindre comme nous le prochain millénaire. «J'espère demeurer suffisamment en santé pour m'engager activement dans cette autre étape de l'Humanité. J'ai envie de créer des produits qui n'existent pas encore. Ne me parlez surtout pas de retraite... pour moi la retraite est une maladie!»

Sa philosophie du travail éternel, M. Tillotson ne veut l'imposer à personne. «Si un travailleur a d'autres aspirations pour la dernière tranche de sa vie, s'il veut se retirer, qu'il agisse selon ses désirs et qu'il quitte son emploi. Une société libre est une société qui respecte les choix de chacun, les miens comme ceux des autres.» Live free or die, dit la maxime de l'État du New Hampshire, un principe sacré pour M. Tillotson.

Doté d'une mémoire phénoménale, le centenaire évoque le passé, décrit le présent et disserte sur le futur avec l'habileté d'un jongleur. Mais avec une constante: il revient constamment à ses origines, à la voix sentimentale qui lui parle, qui lui dicte ses obligations.

Il parle de sa descendance maternelle, de John Tillotson, qui a migré vers le nord à partir de Boston en 1635. La

branche maternelle, la famille Hodge, est venue du Connecticut. Dans les montagnes du nord, cette souche britannique s'est croisée avec le sang et la culture abénaquise. Le personnage est donc un mélange de conquérants et de résistants.

«Mon droit de vote rétabli, je cherchais une façon originale d'exprimer ma fierté.» Il entend des démarches pour faire reconnaître le château comme bureau de scrutin et suggère à ses proches de voter avant tous les autres Américains, dans la minute sui-

pas dans le quotidien. Qu'une région soit à 100 milles de Boston ou 100 milles de Montréal, elle souffre du même mal: l'exode de ses habitants. La forêt doit être protégée puisqu'elle est la pierre angulaire du développement économique des milieux ruraux, pour le maintien des emplois dans l'industrie forestière ou dans le secteur touristique.»

M. Tillotson s'est offert un petit cadeau pour son 100e anniversaire: un chemin carrossable qui donne accès au sommet du Mont Hereford - soit dit en passant, aussi haut en altitude que le Mont Orford. Un cadeau qu'il désire partager. «Je veux que les familles puissent respirer l'air de la liberté au sommet des montagnes.»

Des moments d'extase un peu refroidis par les ravages que la tempête de verglas a infligés au flanc est de la montagne. «En voyant tous ces arbres mutilés j'ai eu l'impression d'assister à une cérémonie funéraire. Mais nous aiderons la forêt à s'en remettre.» Avec une seule phrase, M. Tillotson envoie le message au fidèle gardien de ses terres, Elmer Owen, qui approuve d'un signe de tête.

## Le bagage d'une vie

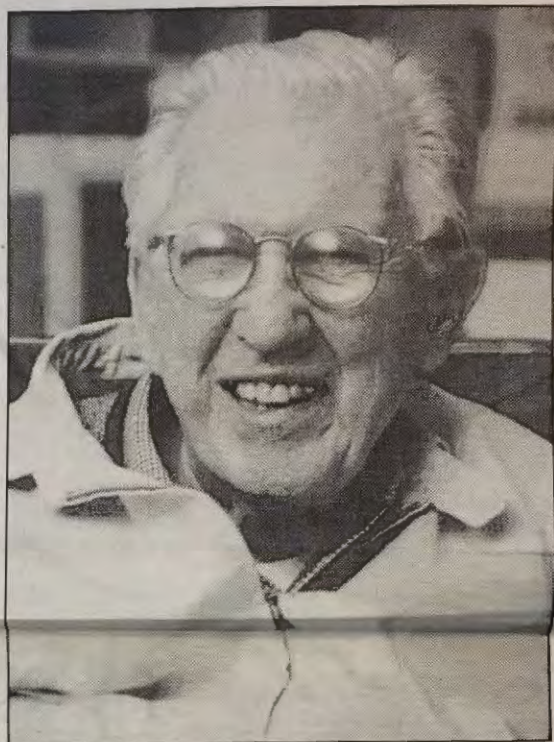
La conversation dure depuis près de deux heures et M. Tillotson l'alimente à débit régulier comme une rivière actionne les pales d'un moulin. Petite question indiscrette en terminant: à combien évaluez-vous votre vie, M. Tillotson? Le vieil homme sourit et puise encore une fois dans son répertoire de réponses imagées. «Je plaisanterais si je vous révélais un montant et comme je ne veux pas me moquer de vous, je m'abstiens. Disons juste, tiens, que je n'ai pas de prêt à rembourser à la banque...»

Neil Tillotson occupe sa vie autrement qu'en comptant son argent, c'est sûr. Il n'est pas du genre non plus à prendre plaisir à étaler sa fortune. Nous étions deux journalistes à le rencontrer, un collègue anglophone du journal The Record et moi. Lorsque nous l'avons mis en garde face à l'effet boule de neige de nos reportages racontant son aventure exceptionnelle, il a paru surpris. «Aidez-moi à me cacher de la meute de journalistes, je ne suis qu'un citoyen ordinaire», a-t-il dit en éclatant de rire.

Pour faire le récit complet d'une histoire aussi riche, il me faudrait probablement y consacrer la moitié de ma vie. Je ne suis ni philosophe, ni historien. Je ne suis qu'un journaliste ordinaire heureux et fier d'être un «North country man» comme M. Tillotson.

Cet homme est un magicien, presque irréal. Sa façon d'être, sa philosophie de la vie, sa foi dans la liberté, ce personnage est une légende vivante qui ouvre des horizons que l'on voit seulement du sommet des montagnes.

C'est fou ce qu'un homme peut emporter avec lui à l'intérieur d'une seule valise. Le bagage de toute une vie nous suit partout.



Neil Tillotson. (Photo Perry Beaton)

## Le retour aux sources

Ce sont principalement les terres occupées par ses aïeux que Neil Tillotson convoitait lorsqu'il a rapatrié une partie de sa fortune vers le Nord: les montagnes des Dixville Notch ont été peuplées d'Américains; les montagnes qui ceinturent le Mont Hereford étaient le gîte de ses prédécesseurs.

Il achète notamment lors d'une vente aux enchères le magnifique château des Balsams - dont les reflets dans le lac qui longe la route 26 en direction d'Old Orchard frappent l'oeil. À partir d'un symbole, M. Tillotson en crée un autre.

«J'étais heureux de cette acquisition mais déçu d'apprendre que cette propriété constituait un territoire autonome non-inscrit dans les registres officiels de l'État. En m'y installant, je perdais mon droit de vote.»

Sur la recommandation du Gouverneur du New Hampshire, M. Tillotson incorpore ses terrains pour obtenir le statut juridique d'une municipalité.

Sept (7) électeurs participent au vote la première fois et crée cette tradition, dont les images sont maintenant retransmises par les chaînes nationales de télévision aux États-Unis lors de chaque élection. L'originalité est signée Tillotson.

## Une contribution exceptionnelle à notre milieu

M. Tillotson possède 21 000 acres de terrain (7000 au New Hampshire et 14 000 au Québec dans les municipalités d'East Hereford et de St-Herménégilde). Il confirme avoir créé une fondation ayant pour but spécifique de préserver ces grands espaces et d'en maintenir un accès au public. «Je ne dévoilerai pas les montants mais j'ai versé une somme substantielle dans ce fonds - qui s'appelle officiellement Tillotson North Country foundation - en souhaitant que cet argent appui des initiatives locales au New Hampshire, au Vermont et au Québec.»

«La frontière qui sépare ces territoires existe dans les textes de loi mais

DISTRIBUTION DE VOS CIRCULAIRES

faites comme → JEAN GOUTU SAAN

LEFEBVRE

IGA

Légufruits

849-9846

LE PROGRÈS  
de Coaticook et région  
74, rue Child • Coaticook • 849-9846  
Télécopieur : 849-1041

ADRESSE INTERNET: progres@abacom.com

LES HERBOS  
SALICYL  
de Coaticook

TIRAGE: 7 229 COPIES

ODC

Abonnement annuel  
Canada: 40\$ (taxes incl.)  
É.U.: 80\$ (taxes incl.)

Imprimé au Canada

Direction: Suzanne Jean-Marie	Responsable de la publicité: Martine Trudeau
Rédaction: Christian Canon	Publicité: Nathalie Breaud
Pigiste: Jean Doyon	Infographie: Marie-Josée Paquet
Responsable de la production & rédaction: Lucie Truchon	Circulation et bureau: Eliette Frenette



## COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

### IDENTIFICATION DU DOSSIER

**Numéro** : 409551  
**Lots** : 10-P (Rang 5), 10A-P (Rang 7), 10A-P (Rang 4),  
10A-P (Rang 6), 10B-P (Rang 8), 10B-P (Rang 4),  
10B-P (Rang 7), 11-P (Rang 7), 11-P (Rang 5),  
11A-P (Rang 4), 11B-P (Rang 4), 11B-P (Rang 6),  
12-P (Rang 5), 12A-P (Rang 4), 12A-P (Rang 6),  
12B-P (Rang 4), 12B-P (Rang 6), 13-P (Rang 5),  
13A-P (Rang 6), 13B-P (Rang 6), 14-P (Rang 5),  
14A-P (Rang 6), 14B-P (Rang 6), 4-P (Rang 7),  
5-P (Rang 7), 5A-P (Rang 6), 7A-P (Rang 4),  
7A-P (Rang 5), 7B-P (Rang 5), 8A-P (Rang 4),  
8A-P (Rang 5), 9-P (Rang 5), 9A-P (Rang 4),  
9A-P (Rang 7), 9A-P (Rang 6), 9B-P (Rang 8),  
9B-P (Rang 4), 9B-P (Rang 7), 9C-P (Rang 4)

**Cadastre** : Hereford, Canton de  
**Superficie** : 6,3263 hectares  
**Circonscription foncière** : Coaticook  
**Municipalité** : East Hereford (M)  
**MRC** : Coaticook

**Numéro** : 409552  
**Lots** : 20A-P (Rang 7), 20B-P (Rang 7)  
**Cadastre** : Hereford, Canton de  
**Superficie** : 0,2668 hectare  
**Circonscription foncière** : Coaticook  
**Municipalité** : Saint-Herménégilde (M)  
**MRC** : Coaticook

**Numéro** : 409553  
**Lots** : 4B-P (Rang 8), 5-P (Rang 8), 6A-P (Rang 9),  
6B-P (Rang 9), 7A-P (Rang 9), 7B-P (Rang 9),  
7C-P (Rang 9), 7D-P (Rang 9)  
**Cadastre** : Hereford, Canton de  
**Superficie** : 0,672 hectare  
**Circonscription foncière** : Coaticook  
**Municipalité** : Saint-Venant-de-Paquette (M)  
**MRC** : Coaticook

**Date** : Le 13 avril 2016

---



---

**LES MEMBRES PRÉSENTS**      Richard Petit, commissaire  
Réjean St-Pierre, vice-président

---

**DEMANDERESSE**                      Forêt Hereford inc.

**PERSONNES INTÉRESSÉES**      D.G. Thibeault  
Plantation Real Beloin Inc.  
Plantation Belleville  
Entreprises Jacques Beloin Inc.  
Monsieur André Caron  
Monsieur Bernard Beloin  
9155-2273 Québec inc.  
Madame Ginette Marchand  
Madame Hélène Marquis  
Monsieur Jean-Luc Junior Beloin  
Monsieur Jean-Paul Roy  
Monsieur Marc-Olivier Beloin  
Monsieur Paul Beloin  
Monsieur Pierre Beloin  
Monsieur Real Riendeau  
Monsieur Real Beloin  
Monsieur Réjean Riendeau

---

## DÉCISION

---

### LA DEMANDE

- [1] Dans un premier temps, la demanderesse s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie approximative de 6,74 hectares correspondant à plusieurs parties de lots du cadastre du Canton de Hereford, circonscription foncière de Coaticook, situées dans les municipalités de East-Hereford, Saint-Venant-de-Paquette et Saint-Herménégilde, soit afin d'aménager ou de maintenir en place des sentiers de vélo de montagne.
- [2] Dans un deuxième temps, elle requiert l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie approximative de 4 519 mètres carrés correspondant à plusieurs parties de lots du Rang 6 du même cadastre, située dans la municipalité d'East Hereford, et ce, afin d'y aménager des sentiers pédestres.

- [3] Dans un troisième et dernier temps, elle requiert l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie approximative de 745 mètres carrés correspondant également à plusieurs parties de lots du cadastre du Canton de Hereford, situées dans la municipalité d'East Hereford, et ce, afin d'y aménager trois nouveaux stationnements destinés aux utilisateurs des sentiers de vélo et des sentiers pédestres.
- [4] La demande fait l'objet de trois dossiers parce que les superficies visées sont situées à l'intérieur de trois municipalités.

## LA RECOMMANDATION DE LA MUNICIPALITÉ

### Dossier 409551

- [5] La Municipalité d'East Hereford appuie la demande avec la transmission de deux résolutions, adoptées le 2 mars 2015 (n° 15-03-39) et le 2 février 2015 (n° 15-02-24). On y précise notamment que :
- *La qualité des sentiers attire plusieurs adeptes, favorisant ainsi d'importantes retombées économiques locales et régionales ;*
  - *La demande d'utilisation des lots visés à une autre fin que l'agriculture est conforme au règlement de zonage numéro 195-08 de la Municipalité d'East Hereford ou à tout autre document complémentaire.*

### Dossier 409552

- [6] La Municipalité de St-Herménégilde appuie la demande. La résolution n° 2015-02-02-16, adoptée le 2 février 2015, indique que la demande est conforme à la réglementation en vigueur.

### Dossier 409553

- [7] La Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette appuie la demande par la résolution n° 2015-02-032, adoptée le 2 février 2015. Au cours de la même séance, le conseil municipal a adopté le projet de *Règlement n° 15-317* visant à autoriser les activités récréatives linéaires sur son territoire et donc à assurer la conformité de la présente demande.

## LA RECOMMANDATION DE LA MRC

- [8] Le 13 avril 2015, la MRC de Coaticook a émis un certificat de conformité à l'égard de la modification réglementaire apportée par la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette.

## LE RAPPEL DE L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE

- [9] Le 9 novembre 2015, la Commission émettait son orientation préliminaire au présent dossier. Elle indiquait alors que cette demande devait être autorisée avec conditions.
- [10] Comme prévu par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*<sup>1</sup> (la Loi), un délai de 30 jours après l'acheminement du *Compte rendu de la demande et orientation préliminaire* était accordé à toute personne intéressée pour présenter des observations écrites ou demander la tenue d'une rencontre avec la Commission.
- [11] Pendant ce délai, la Commission a reçu une demande de rencontre publique.

## LA RENCONTRE PUBLIQUE / LES OBSERVATIONS ADDITIONNELLES

- [12] Une rencontre publique a eu lieu à Sherbrooke le 17 février 2016 en présence de :
- Monsieur Dany Senay, Forêt Hereford inc., demandeur
  - Monsieur Pierre Beloin, propriétaire d'un lot visé
  - Monsieur Philippe Brault, MRC Coaticook
  - Monsieur Pierre Goulet, Forêt Hereford inc., demandeur
- [13] Les documents déposés sont :
- D-1 Document d'information supplémentaire
  - D-2 Résolution MRC Coaticook
- [14] La rencontre peut se résumer ainsi.
- [15] En début de rencontre, il est mentionné que la demanderesse est satisfaite de l'orientation préliminaire de la Commission, mais souhaite mettre en lumière des inquiétudes générées par certaines conditions incluses à cette orientation préliminaire.

---

1 RLRQ, c. P-41.1

- [16] Il est fait rapidement un historique de l'origine de forêt Hereford inc. et du développement des sentiers pédestres et de vélo. Il est par ailleurs mis en évidence l'importance pour les municipalités visées et la MRC de ces activités récréotouristiques.
- [17] Pour la MRC, le projet soumis est tout à fait conforme au projet de schéma révisé actuellement en voie d'adoption. Environ 30 % de la propriété de Forêt Hereford se retrouve dans l'affectation récréotouristique qui est associée aux grands espaces voués à des fins extensives en lien avec la forêt.
- [18] Il est aussi mentionné l'importance pour la demanderesse de poursuivre l'exploitation forestière sur sa propriété. La mise en valeur forestière procure les principaux revenus de la demanderesse et se fait dans le contexte d'une servitude de conservation. Pour la demanderesse, le développement récréotouristique se fera toujours dans le respect de ses obligations dû à la servitude et de sa certification forestière FSC pour l'aménagement forestier durable.
- [19] Ainsi, la présence de sentiers n'interfère pas du tout avec la possibilité de faire la récolte forestière, elles constituent tout au plus certains défis pour les opérateurs de machineries forestières. D'ailleurs, à l'automne 2015 des travaux d'aménagement forestiers ont été réalisés dans des secteurs ayant une haute densité de vélo de montagne.
- [20] Outre les opérations forestières, la demanderesse loue ses 16 hectares de terres cultivées à des agriculteurs de la région. De plus, un projet de mise en valeur par location d'environ 50 000 entailles d'érables à sucre est aussi prévu.
- [21] Il est aussi indiqué qu'une partie importante de la propriété de la demanderesse n'est pas en territoire agricole protégé. La demanderesse a le même souci de protection de la vocation forestière et acéricole pour ces superficies.
- [22] On explique sommairement comment les sentiers sont aménagés dans un souci de pérennité et d'éviter l'érosion des sols. Leur largeur est d'environ 1,5 mètre, et ce, autant pour les sentiers pédestres que de vélo.
- [23] La demanderesse a résumé ainsi les préoccupations de la Commission dans son orientation préliminaire auxquelles elle souscrit tout à fait :
- Assurer un bon encadrement des activités offertes;
  - Maintenir la possibilité d'utiliser les lots à des fins d'agriculture;
  - Ne pas réduire les possibilités d'exploitation à des fins agricoles;
  - Limiter les impacts sur la ressource sol;

- S'assurer que les aménagements requis sont réalisés dans une perspective de développement durable;
- Favoriser l'utilisation d'infrastructures existantes lorsque cela est possible et pertinent;
- Réaliser un suivi rigoureux de la situation dans le temps.

[24] Elle ajoute qu'elle a en plus les préoccupations suivantes :

- Limiter les impacts sur la ressource eau;
- Limiter les impacts sur la faune et la flore;
- Maintenir la possibilité d'utiliser les lots à des fins forestières;
- Maintenir la possibilité d'utiliser les lots à des fins de chasse et de pêche.

[25] Cependant, malgré la concordance des intérêts, la demanderesse a certaines inquiétudes concernant les conditions annoncées par la Commission à son orientation préliminaire.

[26] La principale source d'inquiétude est la période de cinq ans prévue pour l'autorisation à venir. La demanderesse souligne qu'outre les investissements importants nécessaires pour l'aménagement et l'entretien des sentiers, une si courte période d'autorisation pourrait mettre en péril des projets récréotouristiques d'autres promoteurs (camping, gîte ou autres) qui souhaiteraient s'établir dans la région compte tenu de la présence de tels sentiers. L'incertitude liée à une courte période d'autorisation rend précaires de tels investissements.

[27] Il est proposé de ne pas fixer de limite de temps à l'autorisation.

[28] Concernant l'interdiction des aménagements permanents, la Commission a bien expliqué qu'il s'agissait d'installations telles des bâtiments, des sentiers asphaltés ou bétonnés qui ont un caractère permanent. Selon la Commission, l'aménagement de sentiers avec des matériaux pris sur place ou l'ajout de gravier ne constitue pas des aménagements permanents puisqu'ils peuvent être facilement retirés et le site remis en état.

[29] En ce qui concerne la remise en état, la demanderesse souhaiterait que le libellé soit modifié afin que la notion de remise en état ne concerne que les aménagements qui auraient un impact avéré sur la ressource sol, la ressource eau ou sur le potentiel agricole des lots concernés. À ce sujet, il est précisé qu'advenant l'abandon des sentiers, ceux-ci n'auraient dans la plupart des cas aucun impact négatif, au contraire. En effet, il est mis en évidence que les aménagements ont un impact positif sur la circulation des eaux de surface, la protection des sols, la circulation de la faune et sur l'accessibilité du territoire à des fins agricoles et forestières.

- [30] Concernant les activités qui se déroulent dans les sentiers, il est mentionné qu'outre la marche et le vélo, ceux-ci servent l'hiver pour la raquette et le ski nordique. Aucun aménagement ou entretien supplémentaire n'est nécessaire pour la pratique de ces activités.
- [31] Le dépôt d'un rapport à l'échéance de cinq ans est aussi remis en question. Il est mentionné que la demanderesse est en contact avec des chercheurs de l'Université de Sherbrooke afin d'évaluer la possibilité de développer un système indicateur d'intégrité écologique.
- [32] En conclusion, la demanderesse indique que les activités récréotouristiques telles que pratiquées dans la forêt Hereford sont compatibles avec la protection du territoire agricole.

#### **L'AVIS DE MODIFICATION**

- [33] Le 24 mars 2016, la Commission émettait un avis de modification visant à changer les conditions annoncées à l'orientation préliminaire.

#### **L'ANALYSE DE LA DEMANDE**

- [34] Pour rendre une décision sur cette demande, la Commission se base sur les dispositions des articles 12, 61.1 et 62 de la Loi, en prenant en considération seulement les faits pertinents à ces dispositions.
- [35] Dans ce cas bien précis, la Commission estime non approprié d'appliquer l'article 61.1 de la Loi faisant référence aux espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole dans le territoire de la municipalité locale.
- [36] Par ailleurs, en vertu de l'article 62.1 de la Loi, la Commission ne peut prendre en considération pour rendre sa décision le fait que l'objet de la demande soit réalisé en tout ou en partie ni les conséquences que pourrait avoir la décision sur une infraction déjà commise. Cet article vise à éviter qu'un fait accompli confère un avantage à la requérante ou la pénalise lors de l'examen de sa demande.
- [37] Après examen des documents versés au dossier, avec sa connaissance du milieu en cause et selon les renseignements obtenus de ses services professionnels, la Commission constate ce qui suit.

## LE CONTEXTE

### Géographique

[38] La demande se localise dans la portion sud-est du territoire de la MRC de Coaticook et chevauche le territoire de trois municipalités.

#### Volet 1

[39] Plusieurs tronçons de sentiers de vélo de montagne totalisant environ 5,8 hectares sont localisés dans la municipalité d'East Hereford, majoritairement au sud du chemin de Coaticook (dossier 409551).

[40] Un tronçon d'environ 0,27 hectare se situe sur le chemin Centennial à Saint-Herménégilde, environ 1 500 mètres au sud du 9<sup>e</sup> Rang (dossier 409552).

[41] Un tronçon d'environ 0,67 hectare est localisé à Saint-Venant-de-Paquette, environ 4 kilomètres à l'ouest de la route 253 (dossier 409553).

#### Volet 2

[42] Le sentier de randonnée pédestre est localisé à l'ouest du chemin de Coaticook et au nord du chemin Lépine.

#### Volet 3

[43] Le stationnement P1 est localisé à l'ouest du chemin de Coaticook, à environ 300 mètres de la jonction avec le chemin Lépine. Il est adjacent à la limite de la zone agricole.

[44] Le stationnement P2 est localisé au sud du chemin Lépine, à quelque 1 100 mètres au sud-ouest du chemin de Coaticook.

[45] Le stationnement P3 est localisé à l'extrémité nord du chemin Houle.

### Agricole

[46] Le secteur est un milieu agroforestier homogène et caractérisé par la présence de vastes étendues boisées, comprenant régulièrement des massifs d'érables. On remarque quelques parcelles en culture ou en pâturage. Les principales productions agricoles du milieu sont l'élevage bovin, la culture d'arbres de Noël et l'acériculture.

[47] Sur les formulaires de demande, seul l'officier municipal de Saint-Herménégilde a identifié l'établissement de production animale le plus rapproché. Il s'agit d'une ferme laitière, localisée à 1 800 mètres.



- [48] Selon les données de l'Inventaire des terres du Canada, le milieu offre un potentiel agricole variable, passant de la classe 3 pour les portions cultivables à la classe 7 pour les portions boisées.
- [49] Les parcelles visées se composent majoritairement de sols de classes 7 et 5 avec un peu de classe 4. Moins de 10 % de la superficie visée présente un meilleur potentiel agricole, soit des sols de classe 3. Par contre, sur le plan forestier le potentiel est principalement de classe 3 et dans une moindre mesure de classe 4.
- [50] Les sentiers sont pour la plupart localisés sous couvert boisé. Ils traversent plusieurs érablières et quelques plantations forestières, mais aucune parcelle cultivée, selon la *Base de données des cultures assurées 2014* de la Financière agricole du Québec (FADQ). Ils se situent, pour la plupart, dans des chemins d'accès existants ou des sentiers de véhicules hors route (VHR).
- [51] Les stationnements sont localisés dans des aires déboisées et sont en gravier.

#### De planification régionale et locale

- [52] Le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis le 22 juin 2000. Les superficies visées sont majoritairement localisées en affectation forestière. Seules deux petites portions sont plutôt en affectation rurale et agricole.
- [53] Les aménagements visés ne sont pas considérés comme des immeubles protégés pour le calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs agricoles.
- [54] Le 29 mars 2007, la Commission a rendu la décision 347348 portant sur les îlots et les secteurs sur le territoire de 11 des 12 municipalités de la MRC de Coaticook, l'exception étant la municipalité de Compton. Entrée en vigueur progressivement entre 2008 et 2009, la décision est maintenant en application sur l'ensemble des municipalités visées. Une petite partie des parcelles visées est en affectation « agricole dynamique » selon cette décision, le reste étant dans des affectations « forestière » ou « rurale ».

#### **LES AUTRES ÉLÉMENTS PERTINENTS**

- [55] L'autorisation demandée a pour effet de régulariser la situation dénoncée au dossier 381294, soit la pratique d'activités récréatives en zone agricole.
- [56] La demande se divise en trois volets :
1. L'utilisation de sentiers de vélo de montagne sur une superficie approximative de 6,74 hectares.

2. L'utilisation de sentiers pédestres sur une superficie approximative de 0,4519 hectare.
3. L'utilisation de trois stationnements totalisant une superficie approximative de 0,0745 hectare.

[57] Les parcelles visées couvrent une superficie totale approximative de 7,27 hectares et sont réparties sur le territoire de trois municipalités.

#### Volet 1

- [58] La majeure partie des superficies visées, environ 4 hectares, est située sur la propriété de la demanderesse, Forêt Hereford inc. Cette propriété totalise environ 5 200 hectares de boisés autour du mont Hereford et fait l'objet d'une servitude de conservation forestière en faveur de Conservation de la Nature Canada.
- [59] Le reste des superficies visées traverse une vingtaine d'autres propriétés, dont la liste est fournie en annexe au formulaire.
- [60] La largeur des sentiers de vélo de montagne varie d'un à deux mètres. Les sentiers ont été implantés principalement sur des emprises déjà déboisées : des chemins forestiers, des routes municipales peu fréquentées ou d'anciens sentiers de VHR. Certaines modifications ont été apportées aux tracés originaux pour sécuriser des courbes ou minimiser l'impact sur les milieux fragiles et mal drainés. À cette fin, certaines portions des parcours sont établies sur des structures de bois construites sur pilotis.
- [61] Les sentiers de vélo de montagne sont gérés par l'organisme à but non lucratif *Circuits Frontières*. Ces sentiers peuvent aussi servir l'hiver pour le ski nordique ou la raquette sans autre aménagement.

#### Volet 2

- [62] Le sentier de randonnée pédestre, d'une longueur totale de 12 kilomètres, relie Saint-Herménégilde à East Hereford. La portion en zone agricole est d'une longueur de 2,9 kilomètres et d'une largeur de 1,5 mètre. Ces sentiers peuvent aussi servir l'hiver pour le ski nordique ou la raquette sans autre aménagement.
- [63] Le sentier existe depuis une dizaine d'années. Il est sous couvert boisé. Le sol est nu, aucun dépôt de matériaux n'a été fait. Le sentier est géré par la Municipalité d'East Hereford.
- [64] Une partie de la superficie visée est incluse dans une emprise bénéficiant déjà d'une autorisation pour utilisation non agricole (dossier 407589).

### Volet 3

[65] Trois stationnements en gravier sont destinés aux usagers de ces sentiers.

- Le P1 dessert le sentier pédestre et est géré par la Municipalité d'East Hereford. Localisé sur la propriété de Forêt Hereford inc. ses dimensions approximatives sont de 10 sur 25 mètres.
- Le P2 et le P3 desservent les sentiers de vélo de montagne et sont gérés par Circuits Frontières. Le P2 est localisé sur la propriété de Produits forestiers Paul Belo et couvre une superficie approximative de 8 sur 15 mètres. Le P3 est localisé sur la propriété de Forêt Hereford inc. et ses dimensions approximatives sont de 15 sur 25 mètres. Ils sont tous deux aménagés sur d'anciennes aires d'empilement de bois et pourraient éventuellement être réutilisés pour la réalisation de travaux forestiers.

[66] Au formulaire de demande, les éléments suivants sont également précisés :

- La demanderesse est l'organisme gestionnaire de la Forêt communautaire Hereford, un projet unique de foresterie communautaire en territoire privé. Le coordonnateur est ingénieur forestier et la propriété fait l'objet d'un plan général d'aménagement forestier durable.
- Les trois municipalités visées sont parmi les moins peuplées de la MRC de Coaticook et totalisent moins de 1 100 habitants à elles trois. Leur économie se concentre autour des activités agricoles et forestières, alors que les activités récréotouristiques représentent une filière d'avenir.
- Les activités récréatives cohabitent bien avec les activités agricoles du milieu. Bien que les érablières ne sont pas actuellement exploitées, un éventuel développement acéricole demeure compatible avec les sentiers de vélo de montagne.
- Les tracés de vélo de montagne dépendent de plusieurs facteurs, notamment la topographie et l'accord des propriétaires, et seraient difficilement déplaçables hors de la zone agricole.

### **L'APPRÉCIATION DE LA DEMANDE**

[67] La demande vise à régulariser la situation dénoncée au dossier 381294, soit la pratique d'activités récréatives en zone agricole.

[68] Selon l'article 62.1 de la loi, la Commission ne doit pas prendre en considération le fait que l'objet de la demande soit réalisé en tout ou en partie. La Commission doit donc analyser la demande tout comme si les usages non agricoles réalisés sans autorisation préalable de la Commission n'existaient pas.

[69] La demande se divise en trois volets :

1. L'utilisation de sentiers de vélo de montagne sur une superficie approximative de 6,74 hectares.
2. L'utilisation de sentiers pédestres sur une superficie approximative de 0,4519 hectare.
3. L'utilisation de trois stationnements totalisant une superficie approximative de 0,0745 hectare.

[70] Les parcelles visées couvrent une superficie totale approximative de 7,27 hectares et sont réparties sur le territoire de trois municipalités.

#### Volet 1

[71] La majeure partie des superficies visées, environ 4 hectares, est située sur la propriété de la demanderesse, Forêt Hereford inc. Cette propriété totalise environ 5 200 hectares de boisés autour du mont Hereford et fait l'objet d'une servitude de conservation forestière en faveur de Conservation de la Nature Canada.

[72] Le reste des superficies visées traverse une vingtaine d'autres propriétés, dont la liste est fournie en annexe au formulaire.

[73] La largeur des sentiers de vélo de montagne varie d'un à deux mètres. Les sentiers ont été implantés principalement sur des emprises déjà déboisées : des chemins forestiers, des routes municipales peu fréquentées ou d'anciens sentiers de VHR. Certaines modifications ont été apportées aux tracés originaux pour sécuriser des courbes ou minimiser l'impact sur les milieux fragiles et mal drainés. À cette fin, certaines portions des parcours sont établies sur des structures de bois construites sur pilotis.

[74] Les sentiers de vélo de montagne sont gérés par l'organisme à but non lucratif *Circuits Frontières*.

#### Volet 2

[75] Le sentier de randonnée pédestre, d'une longueur totale de 12 kilomètres, relie Saint-Herménégilde à East Hereford. La portion en zone agricole est d'une longueur de 2,9 kilomètres et d'une largeur de 1,5 mètre.

[76] Le sentier existe depuis une dizaine d'années. Il est sous couvert boisé. Le sol est nu, aucun dépôt de matériaux n'a été fait. Le sentier est géré par la Municipalité d'East Hereford.

[77] Une partie de la superficie visée est incluse dans une emprise bénéficiant déjà d'une autorisation pour utilisation non agricole (dossier 407589).

### Volet 3

[78] Trois stationnements en gravier sont destinés aux usagers de ces sentiers.

- Le P1 dessert le sentier pédestre et est géré par la Municipalité d'East Hereford. Localisé sur la propriété de Forêt Hereford inc. ses dimensions approximatives sont de 10 sur 25 mètres.
- Le P2 et le P3 desservent les sentiers de vélo de montagne et sont gérés par Circuits Frontières. Le P2 est localisé sur la propriété de Produits forestiers Paul Belo et couvre une superficie approximative de 8 sur 15 mètres. Le P3 est localisé sur la propriété de Forêt Hereford inc. et ses dimensions approximatives sont de 15 sur 25 mètres. Ils sont tous deux aménagés sur d'anciennes aires d'empilement de bois et pourraient éventuellement être réutilisés pour la réalisation de travaux forestiers.

[79] Au formulaire de demande, les éléments suivants sont également précisés :

- La demanderesse est l'organisme gestionnaire de la Forêt communautaire Hereford, un projet unique de foresterie communautaire en territoire privé. Le coordonnateur est ingénieur forestier et la propriété fait l'objet d'un plan général d'aménagement forestier durable.
- Les trois municipalités visées sont parmi les moins peuplées de la MRC de Coaticook et totalisent moins de 1 100 habitants à elles trois. Leur économie se concentre autour des activités agricoles et forestières, alors que les activités récréotouristiques représentent une filière d'avenir.
- Les activités récréatives cohabitent bien avec les activités agricoles du milieu. Bien que les érablières ne sont pas actuellement exploitées, un éventuel développement acéricole demeure compatible avec les sentiers de vélo de montagne.
- Les tracés de vélo de montagne dépendent de plusieurs facteurs, notamment la topographie et l'accord des propriétaires, et seraient difficilement déplaçables hors de la zone agricole.

[80] Dans le présent dossier, à son avis de modification, la Commission avait ainsi annoncé ses intentions :

*La Commission est toujours disposée à faire droit à la demande en maintenant un certain nombre de conditions. Elle est cependant disposée à modifier les conditions annoncées. Par ailleurs, la Commission, dans l'autorisation à venir, prévoira dans son dispositif que les activités récréotouristiques dans les sentiers autorisés comprennent notamment la marche et le vélo, sans exclure d'autres activités qui ne nécessitent pas d'aménagements supplémentaires tels la raquette ou le ski nordique.*

*Ainsi, la Commission serait maintenant disposée à autoriser l'usage demandé pour une période de 10 ans. Cette période de l'avis de la Commission est suffisante pour la demanderesse dans la gestion des sentiers, tout en permettant à la Commission d'assurer un suivi des impacts des activités autorisées. Avant la fin de la période de 10 ans, si elle le souhaite, la demanderesse pourra faire une nouvelle demande afin de poursuivre l'utilisation autre qu'agricole sur le site visé. Sans présumer des décisions qu'elle pourrait éventuellement rendre à ce moment, l'appréciation de la Commission se basera notamment sur les rapports de suivis demandés.*

*Ainsi, la Commission maintiendra le dépôt de rapport de suivi. Par contre, étant donné que l'autorisation sera de 10 ans, un rapport sera exigé à mi-terme et à l'échéance de l'autorisation.*

*En ce qui concerne la remise en état prévue à la condition 3, celle-ci concerne les aménagements n'ayant pas un usage agricole. En effet, si le propriétaire du site visé souhaite conserver des aménagements parce qu'ils sont utiles pour son exploitation agricole ou sylvicole, il pourra le faire.*

*Ainsi, si aucune observation additionnelle ne vient modifier les conclusions de la Commission énoncées dans le présent document, les conditions à la décision seront libellées comme suit.*

**Sous peine de nullité et caducité de la présente décision, et d'agir en contravention à la Loi, l'autorisation est consentie aux conditions suivantes :**

1. *Cette autorisation est accordée pour une période de 10 ans, à compter de la date de la décision.*

2. *Aucun aménagement permanent ne devra être fait sur les superficies visées.*
3. *Au terme de cette autorisation ou même avant, si les activités autorisées devaient cesser plus tôt, les lieux devront être remis dans leur état antérieur à leur utilisation aux fins recherchées par la présente autorisation à moins que son propriétaire veuille conserver les aménagements parce qu'ils lui sont utiles à des fins agricoles ou sylvicoles.*
4. *Aucune activité non agricole autre que celles spécifiquement autorisées ne pourra être offerte ou exercée sur les superficies visées, que ce soit de façon occasionnelle, temporaire, sporadique ou permanente.*
5. *À mi-terme et à l'échéance de l'autorisation, un rapport produit par un ingénieur forestier démontrant le respect des conditions de l'autorisation devra être soumis à la Commission. Ce rapport devra notamment contenir des renseignements sur les aménagements effectués sur les superficies visées aux fins recherchées par la présente autorisation et identifier les problèmes d'érosion ou de tout autre nature qui pourraient être attribuables aux aménagements ainsi réalisés et qui viendraient réduire le potentiel agricole ou les possibilités d'utilisation agricole des lots concernés. Le défaut de produire le rapport à la fin de la cinquième année rendra la présente décision inopérante et de nul effet.*

[81] Ainsi, en l'absence d'éléments nouveaux soumis dans le délai imparti allant à l'encontre de cette deuxième appréciation, la Commission, après pondération de l'ensemble des critères, maintient les conclusions de son avis de modification.

#### **PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION**

**AUTORISE** l'utilisation à une fin autre que l'agriculture une superficie approximative de 6,74 hectares correspondant aux parties de lots 7A-P, 8A-P, 9A-P, 9B-P, 9C-P, 10A-P, 10B-P, 11A-P, 11B-P, 12A-P, 12B-P du Rang 4, 7A-P, 7B-P, 8A-P, 9-P, 10-P, 11-P, 12-P, 13-P, 14-P du Rang 5, 5A-P, 9A-P, 10A-P, 11B-P, 12A-P, 14A-P, 14B-P du Rang 6, 4-P, 5-P, 9A-P, 9B-P, 10A-P, 10B-P, 11-P, 20A-P, 20B-P du Rang 7, 4B-P, 5-P, 9B-P, 10B-P du Rang 8 et 6A-P, 6B-P, 7A-P, 7B-P, 7C-P, 7D-P du Rang 9 du Cadastre du Canton de Hereford, circonscription foncière de Coaticook, situées dans les municipalités de East-Hereford, Saint-Venant-de-Paquette et Saint-Herménégilde, soit afin d'aménager ou de maintenir en place des sentiers de vélo de montagne pouvant aussi servir, si aucun aménagement spécifique n'est nécessaire, pour le ski nordique ou la raquette.



**AUTORISE** l'utilisation à une fin autre que l'agriculture une superficie approximative de 4 519 mètres carrés correspondant aux parties de lots, 12A-P, 12B-P, 13A-P, 13B-P, 14A-P, 14B-P du Rang 6, du cadastre du Canton de Hereford, circonscription foncière de Coaticook, située dans la municipalité d'East Hereford, et ce, afin d'y aménager des sentiers pédestres pouvant aussi servir, si aucun aménagement spécifique n'est nécessaire, pour le ski nordique ou la raquette.

**AUTORISE** l'utilisation à une fin autre que l'agriculture une superficie approximative de 745 mètres carrés correspondant également aux parties de lots 10B-P du Rang 4 et 12A-P, 13A-P du Rang 6 cadastre du Canton de Hereford, circonscription foncière de Coaticook, située dans la municipalité d'East Hereford, et ce, afin d'y aménager trois nouveaux stationnements destinés aux utilisateurs des sentiers.

Les superficies visées sont illustrées approximativement sur deux plans versés au dossier de demande, dont une copie est jointe à la présente décision pour en faire partie intégrante.

**Sous peine de nullité et caducité de la présente décision, et d'agir en contravention à la Loi, l'autorisation est consentie aux conditions suivantes :**

1. Cette autorisation est accordée pour une période de 10 ans, à compter de la date de la décision.
2. Aucun aménagement permanent ne devra être fait sur les superficies visées.
3. Au terme de cette autorisation ou même avant, si les activités autorisées devaient cesser plus tôt, les lieux devront être remis dans leur état antérieur à leur utilisation aux fins recherchées par la présente autorisation à moins que son propriétaire veuille conserver les aménagements parce qu'ils lui sont utiles à des fins agricoles ou sylvicoles.
4. Aucune activité non agricole autre que celles spécifiquement autorisées ne pourra être offerte ou exercée sur les superficies visées, que ce soit de façon occasionnelle, temporaire, sporadique ou permanente.

5. À mi-terme et à l'échéance de l'autorisation, un rapport produit par un ingénieur forestier démontrant le respect des conditions de l'autorisation devra être soumis à la Commission. Ce rapport devra notamment contenir des renseignements sur les aménagements effectués sur les superficies visées aux fins recherchées par la présente autorisation et identifier les problèmes d'érosion ou de tout autre nature qui pourraient être attribuables aux aménagements ainsi réalisés et qui viendraient réduire le potentiel agricole ou les possibilités d'utilisation agricole des lots concernés. Le défaut de produire le rapport à la fin de la cinquième année rendra la présente décision inopérante et de nul effet.



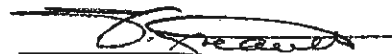
Richard Petit, commissaire  
Président de la formation



Réjean St-Pierre, vice-président

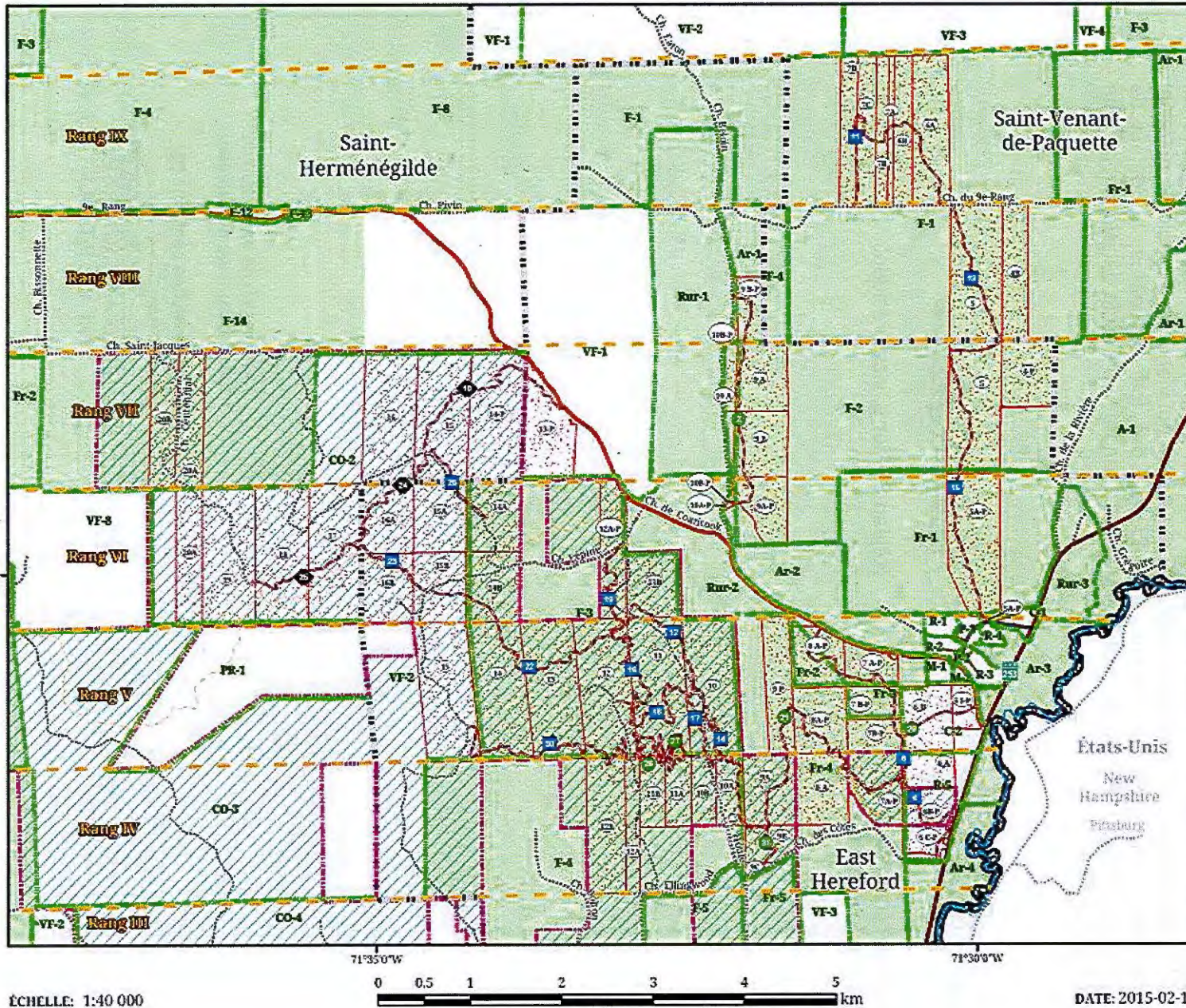
Commission de protection du  
territoire agricole du Québec

Copie certifiée conforme par :



PERSONNE AUTORISÉE  
(art. 15 L.P.T.A.A.)





**Localisation du réseau de sentiers de vélo de montagne de Circuits Frontières**  
 Cadastre du canton de Hereford

**Légende**

- Limites administratives**
- Municipalité
  - États-Unis
  - Limite de rang
  - Lot traversé
  - Propriété de Forêt Hereford Inc.
  - Zonage municipal
  - Zone agricole permanente
- Sentiers**
- Sentier de vélo de montagne
  - Sentier de vélo projeté
  - Sentier pédestre
- Transport**
- Route principale
  - Route collectrice pavée
  - Route locale pavée
  - Route locale non pavée
  - Rue pavée
  - Chemin forestier
- Hydrographie**
- Rivière importante



**PROJECTION**  
 North American Datum 1983, EPSG: 31487  
 Transverse Mercator Modus (NAD 83) Zone 7

**SOURCES**  
 Base de Données Topographique du Québec (BDTQ)  
 Orthophotoplan du printemps 2013, Adresse Québec  
 Matrice cadastrale de la MRC de Coaticook 2014

**RÉALISATION**  
 Municipalité Régionale de Coaticook  
 Service de l'aménagement  
 Martin Stussault, géomaticien

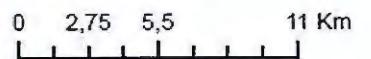
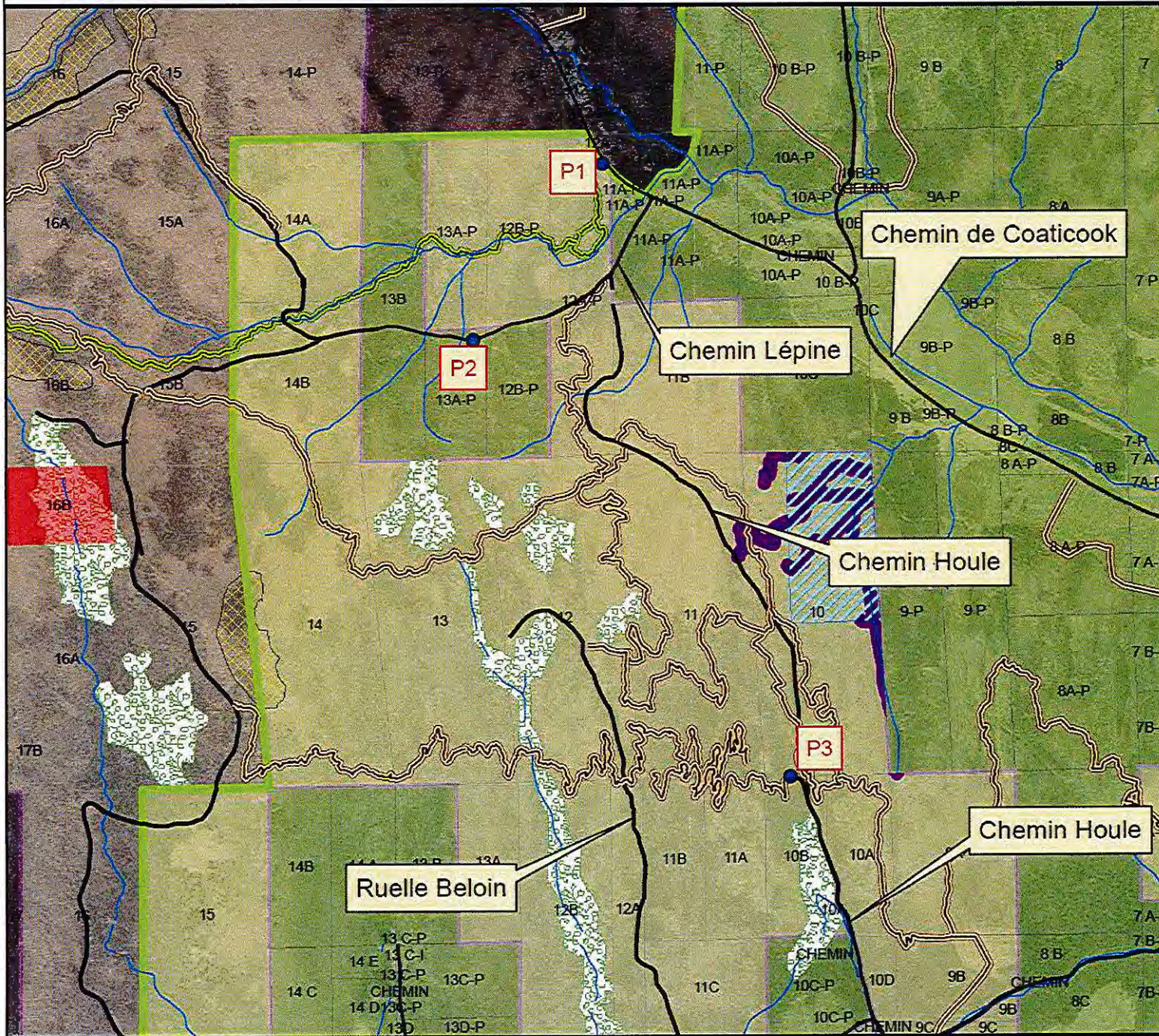
ÉCHELLE: 1:40 000



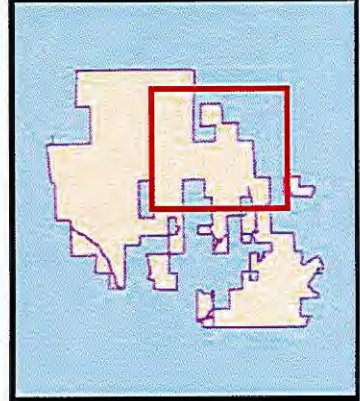
DATE: 2015-02-19



# Localisation du sentier pédestre, des stationnements et des lots concernés en zone agricole à East Hereford



Réalisé par  
Dany Senay ing.f.  
24 février 2015



Annexe faisant partie intégrante de la décision 409551  
Note : l'échelle inscrite n'est pas nécessairement représentative.



## Annexe 12 – Mémoire de Forêt Hereford déposé au BAPE

**Carte 3:** Zone agricole permanente traversée par le projet d'Hydro-Québec dans la Forêt Hereford

(Sources: HQ, MRC de Coaticook, CPTAQ, MFFP, Forêt Hereford, etc; octobre 2016)

